

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Mercredi 20 avril 2005, à 20 h 45

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{me} Marie-Thérèse Bovier*, *M. Robin Dumuid*, *M^{me} Vera Figurek*, *M. Alain Fischer*, *M^{me} Annina Pfund*, *MM. Georges Queloz*, *Marc-André Rudaz* et *M^{me} Martine Sumi-Viret*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 avril 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 avril et mercredi 20 avril 2005, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Désignation des membres de la commission Agenda 21 – Comptes rendus 2004

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Election de 15 membres de la commission Agenda 21.

Le président. Mesdames et Messieurs, je puis vous donner ce soir la composition de la commission Agenda 21: *M. Gérard Deshusses (S), M. Roman Juon (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Eric Rossiaud (Ve), M^{me} Caroline Schum (Ve), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Vera Figuerk (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Claudine Gachet (R).*

4. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2004 (PR-400).

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2004

Table des matières

Considérations générales et analyse financière	I-1	Département des finances et de l'administration générale	III-15
Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2004	I-4	Direction et secrétariat du département	III-18
Analyse des principaux écarts	I-6	Caisse municipale	III-20
Evolution de la fiscalité	I-7	Assurances	III-21
Compte des investissements	I-20	Comptabilité générale et budget	III-22
Financement des investissements en 2004	I-22	Gérance immobilière municipale	III-24
Variation de la fortune nette de la Ville de Genève	I-23	Taxe professionnelle	III-26
Analyse politique	I-24	Division de l'administration générale	III-28
Gestion financière	I-27	Direction de l'administration générale	III-28
Emissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2004	I-28	Achats et impression	III-30
Financement des investissements et montant des engagements futurs	I-29	Direction des systèmes d'information	III-32
Information financière permanente	I-30	Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	III-35
Gestion hôtelière	I-32	Direction du département	III-38
Encouragement à l'économie	I-36	Conservation du patrimoine architectural	III-40
Délégations du Conseil administratif	II-1	Division de l'aménagement et des constructions	III-42
Délégation à l'agenda 21	II-2	Direction et secrétariat de la division	III-42
Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes	II-5	Opérations foncières, information et communication	III-46
Délégation au mobilier urbain	II-6	Urbanisme	III-48
Délégation « Fêtes et quartiers »	II-8	Bâtiments	III-55
		Energie	III-56
			III-57
Evaluation des objectifs 2004 par missions et prestations	III-1	Division de la voirie	III-60
Autorités	III-3	Direction et secrétariat de la division	III-60
Direction du secrétariat général	III-6	Logistique et technique	III-62
Administration centrale	III-7	Etudes et constructions	III-64
Relations extérieures	III-10	Entretien du domaine public	III-66
Ressources humaines	III-11	Levée et nettoiement	III-70
Contrôle financier	III-14		

Département des affaires culturelles

Direction et secrétariat du département

Division art et culture

Service administratif et technique
Promotion culturelle
Service aux artistes et acteurs culturels

Division des musées

Conservatoire et jardins botaniques
Musée d'art et d'histoire
Musée d'ethnographie
Muséum d'histoire naturelle

Division des bibliothèques

Bibliothèques et discothèques municipales
Bibliothèque publique et universitaire

Département des sports et de la sécurité

Direction et secrétariat du département

Sports
Incendie et secours
Service d'assistance et protection de la population
Agents de ville et domaine public

**Département des affaires sociales, des écoles
et de l'environnement**

Direction et secrétariat du département

Délégation à la petite enfance
Service des écoles et institutions pour l'enfance
Espace verts et environnement
État civil
Pompes funèbres et cimetières
Social
Délégation à la jeunesse

Annexes

III-137

III-140
III-142
III-146
III-150
III-154
III-155
III-156
III-158

IV-1

III-75

III-80

III-82

III-82
III-84
III-86

III-92

III-92
III-96
III-104
III-108

III-110

III-110
III-116

III-119

III-123
III-124
III-127
III-129
III-133

Considérations générales et analyse financière

Conformément à l'article 48 (lettres d et e) de la loi sur l'administration des communes, le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter son **rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 2004**.

La première partie de ce rapport comprend des considérations générales et une analyse financière permettant, notamment, d'identifier et d'expliquer l'origine des écarts existants entre le budget voté par le Conseil municipal et les comptes 2004.

Ensuite, dans une seconde partie, le Conseil administratif présente le rapport de gestion de l'ensemble des services rattachés aux Autorités et aux cinq départements pour l'exercice écoulé.

Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2004

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève, pour l'exercice 2004, présente un excédent de revenus de 30,2 millions de francs, soit

une amélioration de 17,9 millions de francs

par rapport au budget voté par le Conseil municipal le 6 décembre 2003.

Comme le démontre le tableau ci-après, les revenus nets de l'exercice écoulé sont supérieurs de 27,9 millions de francs (soit 2,9%) par rapport aux estimations portées au budget 2004.

Ils sont également supérieurs de 101,6 millions de francs par rapport aux comptes 2003, soit 11,5%.

Les charges de fonctionnement courantes ont été de 10,5 millions de francs plus élevées que celles budgétisées. Elles ont progressé de 34,1 millions de francs par rapport aux comptes 2003, soit + 3,9%.

Si l'on fait abstraction des pertes sur débiteurs, qui présentent un dépassement de 28,3 millions de francs par rapport au budget, la réalité des charges maîtrisables est conforme au budget 2004 voté par le Conseil municipal.

S'agissant du montant des impôts effectivement réalisés en 2002 et 2003 et leurs conséquences sur le niveau des impôts 2004, les corrections apportées par l'administration cantonale expliquent en partie l'excédent du compte de fonctionnement supérieur aux prévisions.

En revanche, le niveau élevé des investissements réalisés en 2004 aggrave le déficit prévisionnel du compte de financement en le portant à 39,2 millions de francs. Pour mémoire, le budget 2004 présentait un déficit de financement de 27,3 millions de francs.

Les conséquences financières essentielles découlant de ces résultats sont les suivantes:

- l'excédent de revenus s'élève à 30,2 millions de francs alors qu'il était prévu un excédent de revenus de 12,4 millions de francs;
- il en résulte un autofinancement de 93,4 millions de francs;
- les investissements nets étant de 132,6 millions de francs, le déficit de financement est de 39,2 millions de francs.

Tableau résumé du compte de fonctionnement 2004 comparé au budget 2004

(en millions de francs)	C2004	E2004	C2003	Ecart C04-03	Ecart C04-03		
Revenus							
Impôts (chapitre 40)	728,8	723,4	688,2	+ 5,4	+ 0,2%	+ 90,6	+ 14,2%
Revenus des biens (chapitre 42)	157,8	145,4	152,3	+ 12,4	+ 8,5%	+ 5,5	+ 3,6%
Revenus divers (chapitre 43)	65,9	58,3	64,1	+ 7,6	+ 13,0%	+ 1,8	+ 2,8%
Ponts et contributions (chapitre 44)	2,9	2,6	2,4	+ 0,3	+ 11,5%	+ 0,5	+ 20,8%
Dédommagements de coll. publiques (chapitre 45)	26,9	24,4	25,8	+ 2,5	+ 10,2%	+ 1,1	+ 4,3%
Subventions et allocations (chapitre 46)	5,8	6,1	3,7	- 0,3	- 4,9%	+ 2,1	+ 56,8%
Total	988,1	960,2	866,5	+ 27,9	+ 2,9%	+ 101,6	+ 11,5%
Charges							
Charges de personnel (chapitre 30)	376,7	385,0	365,5	- 11,3	2,9%	+ 14,2	+ 3,9%
Biens, services et marchandises (chapitre 31)	187,1	175,0	175,4	+ 12,1	+ 6,9%	+ 11,7	+ 6,2%
Intérêts passifs (chapitre 32)	65,7	70,0	69,2	- 4,3	- 6,1%	- 3,5	- 5,1%
Pertes sur débiteurs (chapitre 33)	40,5	12,2	28,3	+ 28,3	+ 232,0%	+ 12,2	+ 43,1%
Contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)	17,0	18,9	16,7	- 1,9	- 10,1%	+ 0,3	+ 1,8%
Dédommagements à des coll. publ. (chapitre 35)	24,6	40,4	37,5	- 15,8	- 39,1%	- 12,9	- 34,4%
Subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)	186,5	183,1	174,4	+ 3,4	+ 1,9%	+ 12,1	+ 6,9%
Total	898,3	887,6	861,0	+ 10,5	+ 1,2%	+ 34,1	+ 3,9%
Amortissements et investissements							
Amortissements ordinaires et extraordinaires	59,6	60,3	55,7	- 0,7	- 1,2%	+ 3,9	+ 7,9%
Investissements nets	134,6	100,0	154,6	+ 32,6	+ 32,6%	+ 27,0	+ 14,2%
Comptes de fonctionnement et de financement							
Excédent des comptes de fonctionnement	+ 30,2	+ 27,4	- 33,3	+ 17,8		+ 63,5	
Excédent/déficit de financement	- 39,2	- 27,3	- 132,2	- 12,0		+ 93,0	

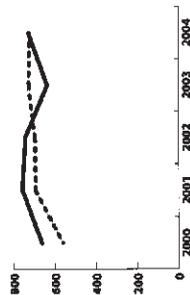
Analyse des principaux écarts

Analyse des principaux écarts des revenus

Chapitre 40 : Impôts

C2004	B2004	C2003	Ecart C04-B04	Ecart C04-C03
726,8	723,4	638,2	+ 5,4	+ 90,6
			+ 0,7%	+ 14,2%

(en millions de francs)



Les écarts entre les comptes 2004 et, respectivement, le budget 2004 et les comptes 2003 pour les différents groupes du chapitre 40 se présentent comme suit :

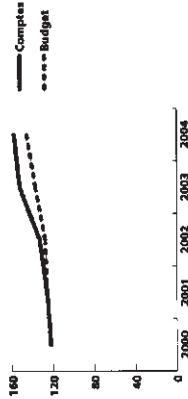
	C 2004	(B 2004)	(C 2003)
480 Impôts sur le revenu et la fortune	470,1	-27,4	+ 42,7
491 Impôts sur le bénéfice et le capital	198,2	+ 28,1	+ 46,7
496 Impôts sur les chiens	0,2	0,0	- 0,0
498 Fonds de péréquation financière intercommunale	9,3	- 1,3	+ 0,6
499 Taxe professionnelle communale	111,1	+ 6,1	+ 9,7

L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts, au chapitre « évolution de la fiscalité » du présent rapport.

Chapitre 42 : Revenus des biens

C2004	B2004	C2003	Ecart C04-B04	Ecart C04-C03
157,8	145,4	152,3	+ 12,4	+ 8,9%
- 38,4	- 74,1	- 22,1	- revenus de subventions en nature	
129,4	121,3	130,2	+ 8,1	+ 5,7%
			0,8	- 0,6%

(en millions de francs)



Les revenus des biens sont en progression, et ce aussi bien par rapport au budget 2004 qu'aux comptes 2003.

Les écarts entre les comptes 2004 et respectivement le budget 2004 et les comptes 2003 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit :

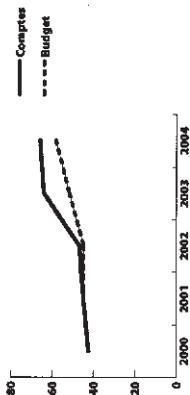
(en millions de francs)	C 2004	(B 2004)	(C 2003)
421 Créances	5,6	+ 2,7	+ 1,2
422 Capitaux du patrimoine financier	2,1	+ 0,1	- 6,2
423 Immeubles du patrimoine financier	88,9	+ 0,5	+ 4,7
424 Gains comptables sur placements patrimoine financier	8,8	+ 8,8	+ 4,1
426 Participation permanente du patrimoine administratif	2,0	0,3	- 0,3
427 Immeubles du patrimoine administratif	49,7	+ 0,4	+ 2,0
429 Autres revenus	0,4	+ 0,3	- 0,2

Les revenus des biens s'inscrivent en hausse de 12,4 millions de francs par rapport au budget 2004. Hors gratuités, cette hausse se monte à 8,1 millions de francs. Elle est principalement imputable à la comptabilisation de l'augmentation de la valeur des titres au porteur de la BCGe que la Ville possède (+ 2,2 millions) et à l'issue positive d'une négociation portant sur un droit de superficie (+ 6,6 millions).

Chapitre 43 : Revenus divers

C 2004	B 2004	C 2003	Ecart C04-B04	Ecart C04-C03
659	583	641	+ 76	+ 18
-19	-0,9	-0,9	-revenus de subventions en nature	+ 2,8%
640	574	632	+ 6,6	+ 0,8

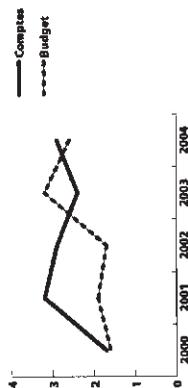
(en millions de francs)



Les revenus divers sont en progression, et ce aussi bien par rapport au budget 2004 qu'aux comptes 2003.

Chapitre 44 : Parts et contributions

C2004	B2004	C2003	[Ecart C04-B04]	Ecart C04-C03
2,9	2,6	2,4	+ 0,3	+ 0,5
(en millions de francs)				
+ 20,8%				



Les revenus des parts et contributions sont supérieurs aux prévisions et aux comptes 2003. Ce résultat est dû aux impôts sur les gains immobiliers, difficiles à anticiper et à budgéter.

Les écarts entre les comptes 2004 et respectivement budget 2004 et comptes 2003 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit :

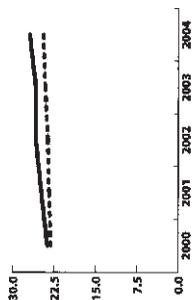
(en millions de francs)	C 2004	(B 2004)	(C 2003)
431 Emoluments administratifs	3,8	+ 0,5	1 0,4
434 Redevances d'utilisation et prestations de service	25,1	+ 2,9	+ 2,8
435 Ventes de marchandises	3,2	- 0,6	- 0,4
436 Dédommagements de tiers	7,6	+ 1,7	- 5,1
437 Amendes	21,5	+ 1,3	1 3,5
438 Prestations effectuées par le personnel (invest.)	3,3	+ 1,1	+ 0,3
439 Autres contributions	1,3	+ 0,6	+ 0,2

L'importante hausse des revenus divers constatée en 2004 s'explique par divers facteurs, dont principalement les revenus des amendes (437), supérieurs de 1,3 millions de francs par rapport au budget, des remboursements de l'assurance perte de gains accident (436) de 1,1 millions de francs au delà des montants attendus, ainsi que divers revenus provenant de subventions liées à des prestations en nature. Les émoluments pour l'établissement des passeports et cartes d'identité sont de 500'000 francs supérieurs au budget. Par ailleurs, les revenus des transports sanitaires effectués par le SIS se sont avérés inférieurs de 900'000 francs par rapport au budget. Enfin, une erreur d'imputation comptable concernant la subvention cantonale pour les bibliobus vient augmenter le groupe 434 au détriment du groupe 452.

Chapitre 45: Dédommagements de collectivités publiques

C2004	B2004	C2003	Ecart C04-B04	Ecart C04-C03
26,9	24,4	23,8	+ 2,5	+ 3,1
			+ 10,2%	+ 4,2%

(en mos de francs)

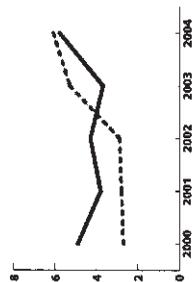


Le montant de 26,9 millions de francs inclut une subvention cantonale pour l'entretien des routes, prévue par la loi sur les routes et budgétée. Ce montant n'ayant pas été versé, il a fait l'objet d'une mise en provision équivalente. A noter que ce chapitre comprend également la participation des communes genevoises aux frais de fonctionnement du SIS, d'un montant de 9,8 millions de francs pour 2004. En revanche, la subvention cantonale relative aux bibliobus, à hauteur de 800'000 francs, n'a pas été comptabilisée et se retrouve dans le chapitre 43.

Chapitre 46: Subventions acquises

C2004	B2004	C2003	Ecart C04-B04	Ecart C04-C03
5,8	6,1	3,7	- 0,3	+ 2,1
			- 4,9%	+ 56,8%

(en mos de francs)



Les subventions cantonales et fédérales pour la petite enfance, budgétées à 3,0 millions de francs, n'ont finalement pas été obtenues par la Ville de Genève. En revanche, le fonds d'équipement communal a subventionné la création de nouvelles places de crèches. Un montant de 1,6 millions de francs a ainsi été comptabilisé alors qu'il n'avait pas été budgété. Enfin, divers dons viennent expliquer le solde de l'écart constaté. Il convient de préciser que les dons, de par leur nature difficilement prévisible, ne sont pas inscrits au budget.

Chapitre 48 : Prélèvement sur les financements spéciaux

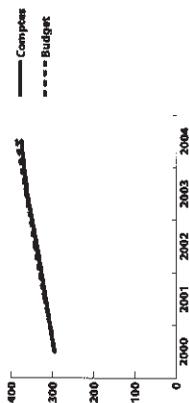
Pour mémoire, ceux-ci concernent les revenus du Sport-Toto et de la dîme du livre.

Analyse des principaux écarts des charges

Chapitre 30 : Charges de personnel

C2004	B2004	C2003	Ecart C04-B04	Ecart C04-C03
375,7	368,0	363,5	-1,3	+1,2
			-2,9%	+3,9%

(en millions de francs)



Les charges de personnel, bien qu'inférieures au montant budgété, augmentent de 14,2 millions de francs par rapport aux comptes 2003. Cette hausse de la masse salariale est due à la substantielle augmentation des effectifs en 2004 et aux mécanismes salariaux dont bénéficie le personnel de la fonction publique communale. L'important écart favorable constaté entre le budget 2004 et les comptes s'explique par un nombre important de postes non pourvus au sein de l'administration.

En résumé, voici les écarts entre les comptes 2004 et respectivement le budget 2004 et les comptes 2003 pour les différents groupes du chapitre 30 :

(en millions de francs)	C 2004	B 2004	C 2003
300 Autorités et commissions	1,0	-0,0	+0,2
301 Traitement du personnel	285,3	-7,3	+11,1
303 Assurances sociales	22,8	-1,4	+0,1
304 Cotisations de prévoyance	37,6	-1,1	-0,2
305 Assurances maladie et accidents	13,0	-0,0	+3,8
306 Prestations en nature	7,6	-0,5	+0,3
307 Prestations aux pensionnés	9,3	-0,4	+0,7
308 Personnel intérimaire	0,5	+0,0	-0,2
309 Autres charges de personnel	3,8	-0,5	-0,5

Le groupe 301, s'il présente une hausse marquée par rapport aux comptes 2003, est en revanche le principal pôle d'économie par rapport au budget voté. Les services ayant réalisés des économies de charges de personnel sont les suivants :

- Agents de Ville et Domaine public: - 3,5 mio
- Ressources humaines - 1,9 mio
- Service social - 1,1 mio
- Direction des constructions - 0,9 mio
- Direction des systèmes d'informations - 0,7 mio
- Incendie et secours - 0,7 mio
- Administration centrale - 0,6 mio
- Bâtiments - 0,5 mio
- Direction de la voirie - 0,5 mio
- Administration générale - 0,5 mio

Chapitre 31 : Biens, services et marchandises

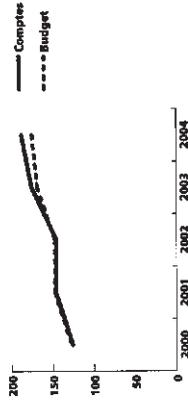
C2004	B0004	C2003	Ecart C04=B04	Fcart C04 C03
-187,1	175,0	175,4	+ 12,1	+ 10,7
+ 13,9			+ 6,9%	+ 6,5%
			- transfert frais des Chénovièrs	
173,2	175,0	175,4	- 1,8	- 2,2
			- 1,0%	- 1,9%

(en millions de francs)

A l'inverse, certains services ont connu des dépassements:

- Aménagements urbains + 0,5 mio
- Espaces verts et environnement + 0,5 mio

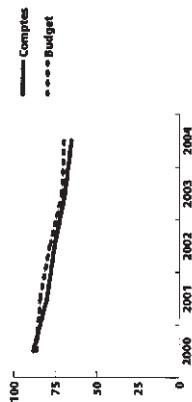
Hormis dans le cas du service des ressources humaines, ces économies sont essentiellement dues à des vacances de postes.



Les charges de «biens, services et marchandises» dépassent de 12,1 millions de francs le montant porté au budget et de 11,7 millions de francs celui enregistré aux comptes 2003. Toutefois, un élément exceptionnel doit être neutralisé pour appréhender correctement la situation. En effet, le transfert de la gestion de l'usine d'incinération des Chénovièrs de l'État aux SIG a eu comme conséquence une modification de la comptabilisation des frais d'incinération. Lors de l'élaboration du budget et au cours des exercices précédents, cette charge de près de 14 millions de francs était englobée dans le chapitre 35 (Dédommagement à des collectivités publiques), alors qu'à présent elle apparaît dans le chapitre 31.

Chapitre 32: Intérêts passifs

C/2004	B/2004	C/2003	Ecart C04-B04	Ecart C04-C03
65,7	70,0	69,2	-4,3	-3,5
(en millions de francs)				
			-6,1%	-5,1%



Malgré la reprise à la hausse du niveau de l'endettement, la variabilisation d'une partie de la dette en 2004, associée à des niveaux historiquement bas des taux d'intérêts, permet de continuer à alléger le poids des intérêts de la dette qui pèse sur le budget de la Ville de Genève. Pour maintenir ce cap, il conviendrait néanmoins de ramener la dette à un niveau s'approchant du montant des revenus annuels. La charge de la dette représente encore à l'heure actuelle 6,7% des charges de fonctionnement ou, à titre de comparaison, la moitié des investissements réalisés en 2004.

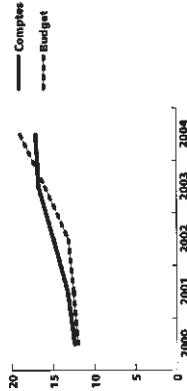
En neutralisant cet élément exceptionnel, une baisse aussi bien en comparaison budgétaire (-1,8 mio) qu'avec les comptes 2003 (-2,2 millions) est à relever.

(en millions de francs)	C/2004	(B/2004)	(C/2003)
310 Fournitures de bureau	12,2	1,4	+ 0,2
311 Mobilier, machines, véhicules	7,4	+ 0,8	- 3,9
312 Eau, énergie, combustible	20,4	- 0,0	- 0,2
313 Achats de fournitures et marchandises	13,6	- 1,0	- 0,1
314 Entretien des immeubles par des tiers	59,8	+ 1,0	+ 0,5
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	8,4	- 0,6	+ 1,2
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	9,9	- 0,5	+ 0,6
317 Dédommagements	1,7	- 0,3	+ 0,2
318 Honoraires et prestations de service	53,0	+ 14,7	+ 14,0
319 Frais divers	1,1	+ 0,1	- 0,0

Hormis le transfert susmentionné, influençant le groupe 318, les charges du chapitre 31 ont été globalement bien maîtrisées par les services. Par ailleurs, la diminution de ces charges, observée en 2004, devrait se poursuivre en 2005. En effet, le budget de l'exercice en cours prévoit un niveau de charges de 165,4 millions de francs.

Chapitre 34 : Contributions à d'autres collectivités

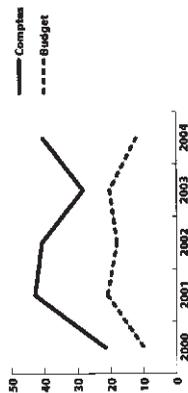
C2004	B2004	C2003	Ecart C04-B04	Ecart C04-C03
170	18,9	16,7	- 1,9	+ 0,3
(en millions de francs)				



La compensation financière aux communes frontalières constitue l'ensemble des charges de ce chapitre. La forte augmentation connue ces dernières années s'est quelque peu atténuée en 2004. Néanmoins, une hausse de ces charges dans les années à venir est à craindre.

Chapitre 33 : Pertes sur débiteurs

C2004	B2004	C2003	Ecart C04-B04	Ecart C04-C03
40,5	12,2	28,3	+ 28,3	+ 2,2
(en millions de francs)				

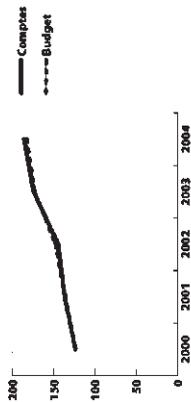


La subvention relative à l'entretien des routes (chapitre 45) est provisionnée alors qu'elle n'avait pas été budgétée. De plus, l'importante augmentation du reliquat (impôts perdus mais non perçus) a nécessité une adaptation de la provision correspondante de 10 millions de francs. Pour les mêmes raisons – amendes enregistrées mais non payées – un provisionnement supplémentaire de 3,1 millions de francs pour 2004 a été comptabilisé. S'agissant des pertes sur débiteurs, celles liées à la perception des centimes additionnels se montent à 9,1 millions de francs, légèrement inférieures au budget.

Chapitre 36 : Transfert à des tiers : subventions et allocations

C2004	B2004	C2003	Ecart C04- B04	Ecart (C04-C03)
186,5	183,1	174,4	+ 3,4	+ 1,9%
- 30,3	- 25,1	- 23,0	- subventions en nature	+ 12,1
156,2	158,0	151,4	- 1,8	- 1,1%
			+ 4,8	+ 3,2%

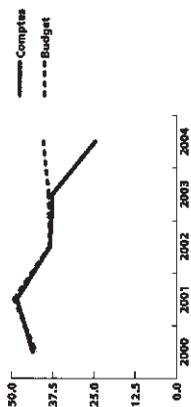
(en millions de francs)



Chapitre 35 : Dédommagement à des collectivités publiques

C2004	B2004	C2003	Ecart C04-B04	Ecart C04-C03
21,6	40,4	37,5	- 39,8%	12,9
- 13,9			transfert frais des Chenesvièrs	- 34,4%
38,5	40,5	37,5	- 2,0	+ 1,0
			+ 4,9%	+ 2,7%

(en millions de francs)



Le transfert des frais d'incinération provoque une diminution marquée du chapitre 35. Une fois cette dernière neutralisée, ce chapitre est conforme aux niveaux budgétés. Voici l'évolution détaillée de ce chapitre :

	C 2004	(B 2004)	(C 2003)
350 Dédommagements versés à la Confédération	0	0	0
351 Dédommagements versés au Canton	20,2	- 15,7	- 13,4
352 Dédommagements versés à des communes	4,4	- 0,2	+ 0,5

L'augmentation du reliquat provoque incidemment une diminution des frais de perception de 1,7 millions de francs. Cette baisse, ajoutée au changement d'imputation des charges liés à l'usine des Chenesvièrs, explique le fort écart par rapport au budget.

Les écarts entre les comptes 2004 et respectivement le budget 2004 et les comptes 2003 pour les différents groupes du chapitre 36, sans les subventions liées à des prestations en nature, se présentent comme suit :

(en millions de francs)	C. 2004	(B. 2004)	(C. 2003)
361 Subventions aux cantons	7,1	+ 5,9	+ 5,9
363 Subventions à des propres établissements	5,7	+ 0,6	+ 0,6
364 Subventions à des sociétés d'économies mixtes	0,8	- 0,5	+ 0,1
365 Subventions à des institutions privées	112,6	- 5,4	- 1,5
366 Subventions à des personnes physiques	25,7	- 7,3	- 0,8
367 Subventions à des institutions étrangères	4,4	+ 0,7	+ 1,2

Hors prestations en nature, les subventions ont été conformes au budget voté. En une année, les subventions hors gratuite ont augmenté de 4,8 millions de francs. Un transfert est également à relever dans ce chapitre. En effet, la subvention à la FASE, soit 5,9 millions de francs, a fait l'objet d'une imputation dans le groupe 361 alors qu'elle avait été initialement prévue dans le groupe 365.

Evolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2004, 72,8% du total des revenus, contre 75,4% prévus au budget et 72,0% aux comptes 2003.

Le tableau synoptique publié ci-après permet de comparer les chiffres réalisés avec ceux budgétés. Il convient de rappeler dans ce cadre que toutes les prévisions relatives aux centimes additionnels sont reprises des évaluations proposées par le Département cantonal des finances.

	C0004	B0004	Cx003	Ecart C04-B04	Ecart C04-C03
Revenus					
Personnes physiques	4901	4975	4274	-274	-5,6%
Personnes morales	138,2	110,1	91,5	+28,1	+25,5%
Impôts sur les chiens	0,2	0,2	0,2	0	n.s.
Fonds de péréquation péc. morales	9,2	10,6	8,7	-1,4	-13,2%
Sous total I	617,8	618,4	527,8	-0,6	-0,1%
Taxe professionnelle	111,1	105,0	110,4	+6,1	+5,8%
Sous total II	728,8	723,4	638,2	+5,4	+0,7%
Impôt sur les bénéfices immobiliers	0,9	1,0	0,7	n.s.	n.s.
Impôt sur la remise des commerces	0,4	0,5	0,5	n.s.	n.s.
Total (revenus)	730,1	724,9	638,4	+5,2	+0,7%
Charges					
Retrocession aux communes frontalières francisées	17,0	18,9	16,7	-1,9	-10,1%
Pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	19,1	19,0	8,8	+9,1	+91,0%
Sous total I	36,1	37,9	25,5	+7,2	+24,0%
Pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	1,2	0,3	2,4	+0,9	n.s.
Sous total II	37,3	39,2	37,9	+8,1	+27,2%
Frais de perception impôts	16,5	18,2	18,5	-1,7	-9,3%
Total (charges)	53,8	47,4	44,2	+6,4	+13,5%
Revenus nets	676,3	677,5	594,2	-1,2	-0,2%
				+81,1	+13,6%

Ainsi, la réalité est moins erratique que les comptes annuels le laissent croire. Un impact portant effet induit a été provoqué par une surestimation des revenus 2002, fortement compensée en 2003. À cet égard, les revenus 2004 sont proches des revenus estimés, laissant ainsi penser que la situation précédemment décrite ne se reproduira pas dans des proportions aussi marquées.

Les impôts sur les personnes morales ont connu une année 2004 plutôt faste. En effet, le budget est dépassé de 28,1 millions de francs. La bonne conjoncture constatée en 2004 a redonné des couleurs aux entreprises après deux exercices particulièrement difficiles.

Au total, les revenus liés aux centimes additionnels sont quasi équivalents aux prévisions.

La production de la taxe professionnelle se stabilise aux environs de 110 millions de francs. À noter que cet impôt est perçu selon le système *praenumerando* bisannuel. En 2004, le secteur bancaire a notamment été taxé, phénomène qui a eu une influence positive sur les résultats de la taxe.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs « centimes additionnels » s'élevaient à 9,1 millions de francs. De plus, la forte augmentation du reliquat (différence entre la production et la perception) a nécessité la mise en provision de 10 millions de francs supplémentaire, portant ainsi le montant « pertes sur débiteurs » à 19,1 millions de francs, en ce qui concerne les impôts liés aux centimes additionnels.

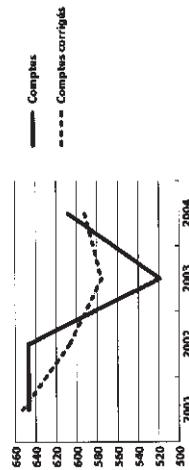
Cette augmentation de reliquat a été provoquée par une diminution des montants perçus en cours d'année. En corollaire, les frais de perception, calculés sur les montants perçus, s'inscrivent également en diminution par rapport au budget.

Ce tableau suscite les commentaires suivants :

Après les comptes 2003, caractérisés par d'importants écarts liés principalement à la correction des impôts comptabilisés en 2002, les résultats 2004 sont très proches des montants budgétés. Pour preuve, les revenus nets se montent à 676,3 millions de francs, soit 1,2 million de francs de moins que projeté. Toutefois, ce résultat quasi égal aux prévisions est composé de quelques écarts importants.

La production des centimes additionnels « personnes physiques » est de 27,4 millions inférieure au budget. L'élaboration du budget 2004 était encore faite sur la base des comptes 2002, le budget 2004 surévaluait cette production. Le passage au système *post-numerando* oblige à reconstruire à posteriori les revenus effectifs de chaque année. Le graphique ci-dessous présente la situation telle que comptabilisée depuis 2001 et la situation réelle reconstruite (seul 2001 peut être considéré comme définitif, 2002 et 2003 sont encore sujet à des rectifications, l'ensemble des contribuables n'ayant pas encore été taxé pour ces deux dernières années).

Production du centime additionnel



La valeur de production d'un centime additionnel en 2004 a été la suivante, en comparaison avec le budget:

	Personnes physiques	Personnes morales	Total
Comptes 2004	10 331 670	3 037 704	13 369 374
Budget 2004	10 933 938	2 428 600	13 362 538
Différence	602 268	+ 617 104	+ 14 836
Différence en%	-5,9%	+ 25,5%	+ 0,1%

Comparaison avec les comptes 2003

Entre 2003 et 2004, la valeur d'un centime additionnel a évolué comme suit:

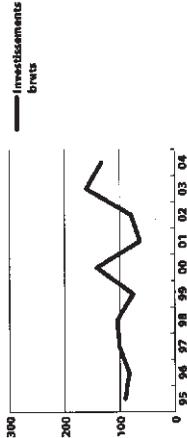
	Personnes physiques	Personnes morales	Total
Comptes 2004	10 331 670	3 037 704	13 369 374
Comptes 2003	9 303 165	2 010 811	11 313 976
Différence	+ 928 505	+ 1 026 893	+ 1 955 398
Différence en%	+ 10,0%	+ 51,1%	+ 17,2%

Compte des investissements

En 2004, les investissements bruts se sont montés à 132,6 millions de francs. Ils sont supérieurs de 32,6% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements bruts opérés de puis 1995 et leur taux de réalisation.

(en mio de francs)	Comptes	Budget	taux de réalisation%
1995	90,4	123,3	73%
1996	83,3	110,2	76%
1997	104,1	127,5	79%
1998	104,7	124,2	84%
1999	75,7	137,8	55%
2000	141,6	118,4	120%
2001	63,3	121,9	52%
2002	79,2	109,7	72%
2003	160,4	155,0	103,5%
2004	132,6	100,0	132,6%
1995-2004	1032,3	1228,0	84,1%



Ce tableau appelle les observations suivantes :

En 2004, les investissements réalisés dépassent le budget. Les importants chantiers liés aux aménagements de surface, ainsi que la mise en conformité des collecteurs des eaux usées et pluviales auront passé lourds dans la balance.

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, 1032,3 millions de francs soit une moyenne annuelle de 103,2 millions de francs et un taux de réalisation de 84,1%.

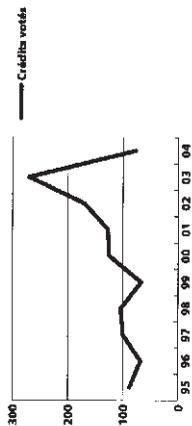
Crédits extraordinaires votés en 2004

Durant l'année 2004, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté 77,2 millions de francs de crédits extraordinaires nouveaux, soit une diminution de 71,5% par rapport à 2003.

Ces crédits concernent :

- le patrimoine administratif 59,8 millions de francs
- le patrimoine financier 17,4 millions de francs

Au cours de ces dix dernières années, l'évolution des crédits votés a été la suivante :



La moyenne des crédits votés ces dix dernières années atteint 119,7 millions de francs. La baisse des montants votés en 2004 vient compenser le montant très importants des crédits votés en 2003.

(en millions de francs)	Crédits votés
1995	88
1996	68
1997	100
1998	104
1999	67
2000	125
2001	127
2002	170
2003	271
2004	77
1995-2004	119,7

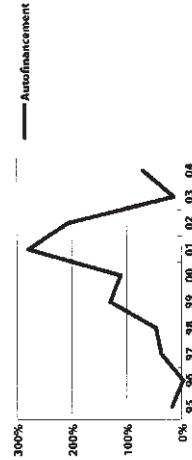
Financement des investissements en 2004

La structure du financement des investissements en 2004 s'est présentée comme suit :

(en millions de francs)	Comptes	Budget
Amortissements réglementaires	55,6	60,3
Excédent de revenus (charges)	30,2	12,4
Préfinancements	3,6	
Autofinancement	93,4	72,7
Investissements nets	132,6	120,0
Insuffisance de financement	39,2	24,3
Taux d'autofinancement	70%	73%

Voici, ci-dessous, le résumé des taux d'autofinancement réalisés ces dix dernières années :

(en millions de francs)	Autofinancement
1995	18%
1996	-2,5%
1997	37%
1998	47%
1999	13,6%
2000	11%
2001	27%
2002	20%
2003	14%
2004	70%



Variation de la fortune nette de la Ville de Genève

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2004 de 30,2 millions de francs est porté en augmentation de la fortune nette de la Ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2004, à **Fr. 367'948'382,49**.

Analyse politique

Résumer l'année 2004 en un chiffre, celui du résultat du compte de fonctionnement, présentant un excédent de revenus de 30,2 millions, serait emprunter un raccourci hasardeux.

En effet, si le Conseil administratif est fort satisfait du résultat enregistré cette année, il n'a pas la mémoire courte et garde à l'esprit la mauvaise surprise qui a conclu l'exercice précédent (déficit de 33,3 millions). L'examen rétrospectif de quatre années d'imposition selon le système postnumerando confirme que le modèle de prévisions fiscales proposé par l'administration cantonale n'est pas encore stabilisé et que l'importance des correctifs sur les années de taxation antérieures répercute une incertitude dont il faut tenir compte.

En revanche, une nouvelle fois une note positive doit être attribuée à l'administration municipale qui, hors charges extraordinaires, a fait la preuve de sa capacité à contenir ses charges dans le cadre budgétaire qui lui a été assigné par le Conseil municipal.

Cependant, le domaine des investissements reste une préoccupation majeure du Conseil administratif, puisque deux objectifs prioritaires sont en opposition. D'un côté, ainsi que cela a été annoncé dans le discours de législation, la volonté de stabiliser, voire de diminuer la dette de la Ville de Genève. De l'autre, la nécessité de réaliser les infrastructures essentielles au profit de la population, dont la compilation dans le premier Plan financier d'investissements fait état de projets à hauteur de 1,713 milliard sur douze ans. Compte tenu de la capacité d'autofinancement insuffisante de la Ville en regard du montant annuel d'investissements projeté, l'un de ces deux objectifs devra forcément être revu.

Les revenus

Globalement, la fiscalité a été conforme aux prévisions budgétaires. Toutefois, le détail démontre une variance importante selon les groupes.

Ainsi, l'évaluation du revenu de l'impôt sur les personnes physiques était de 5,5% supérieure aux encaissements effectivement réalisés. Il convient à ce propos de se rappeler que le budget 2004 a été élaboré et voté fin 2003, sur la base des chiffres des comptes 2002. Or, il est clairement apparu depuis lors que certains chiffres avaient été largement surevalués par l'administration fiscale cantonale, tels que les correctifs fiscaux qui ont été communiqués à la Ville de Genève le démontrent. Une reconstitution des années fiscales antérieures, basée sur des taxations réalisées, montre que les chiffres 2004 sont dans la tendance observée des comptes corrigés.

Pour leur part, avec plus de 25% d'impôts excédentaires par rapport au budget, les revenus des personnes morales ont dépassé les espérances et ont compensé le déficit relevé sur ceux des personnes physiques. L'expérience montre cependant que les fluctuations sont très importantes et rapides au niveau de ces revenus et qu'il serait hasardeux de tabler sur une telle progression au cours des exercices futurs.

En définitive, le résultat supérieur au budget enregistré sur le chapitre 40 est principalement le fait de la taxe professionnelle communale qui a réalisé 6 millions de plus que budgété, s'alignant sur les comptes 2003. C'est dire si cet impôt reste plus que jamais indispensable au bon fonctionnement de l'administration de la Ville de Genève et permet le maintien des prestations offertes à la population. Il est par ailleurs intéressant de relever qu'il s'agit d'un impôt particulièrement solidaire puisqu'il est principalement versé par les grandes sociétés implantées sur le territoire genevois. Ainsi, 10% des contribuables participent à la production des 90% de la taxe, alors que pour 50% d'entre eux, cet impôt représente moins d'un franc par jour ! Ces chiffres sont à garder en mémoire à l'heure où des discussions au niveau du Parlement cantonal sont en cours et que des velléités de supprimer la taxe professionnelle communale ont vu le jour. Un tel

Les charges

Un constat se pose d'emblée : l'administration, hors éléments extraordinaires et frais non contrôlés, maîtrise ses charges et respecte le cadre budgétaire qui lui est assigné par le Conseil municipal. La hausse régulière des charges de fonctionnement (4-32 millions de francs entre les comptes 2003 et 2004) est donc principalement la résultante du choix politique de développer certaines prestations supplémentaires à la population.

Cette économie de moyens est notamment remarquable au niveau de la masse salariale puisque plus de 11 millions ont été économisés en 2004 par rapport au budget voté. Une part importante de cette différence a été réalisée au Service des agents de ville et du domaine public, ainsi qu'au Service des ressources humaines. Un détail est donné sous point 3.2 de la présente brochure. Pour l'essentiel, les vacances entre départs et arrivées de collaborateurs et un nombre important de postes restés inoccupés durant la totalité de l'exercice expliquent ce résultat. Il est à relever que plus de 150 postes ne sont pas pourvus, situation qui conduit à des économies substantielles à mesure qu'elle se prolonge.

Dans le domaine des biens, services et marchandises, une lecture brute des chiffres laisse à penser que la fuite en avant connue au début des années 2000 s'est poursuivie. Il n'en est rien. En effet, l'accroissement de 12 millions des charges par rapport au budget est uniquement dû au transfert comptable des frais d'incinération facturés par l'Usine des Cheneviers du chapitre 35 (pour 13,9 millions de francs). Hormis cet élément extraordinaire, une économie budgétaire de 1,8 million a été réalisée, dont les trois quarts découlent du groupe «fournitures de bureaux», démontrant la rigueur de gestion voulue au niveau de la fonction publique.

Cette rigueur sera poursuivie dans le futur. Toutefois, il serait faux de réduire ce chapitre aux seuls besoins matériels de fonctionnement de l'administration. S'il est vrai que frais d'énergie, le mobilier et les fournitures diverses sont inclus dans ce chapitre, deux tiers de ces charges concernent les honoraires et prestations de service de tiers, ainsi

scénario conduirait inmanquablement à une hausse de la fiscalité par le biais du centime additionnel, évolution qui ne serait pas à l'avantage des artisans et commerçants, ou à une suppression de prestations à la population.

S'agissant des autres sources de revenus de la Ville, des résultats supérieurs aux prévisions budgétaires ont été enregistrés sur tous les chapitres. S'il faut relativiser certains produits provenant d'éléments extraordinaires (par exemple 6,6 millions sur le groupe 423 provenant de la résolution négociée d'un litige en relation avec un droit de superficie), il est à relever que les domaines maîtrisés par l'administration présentent un bilan positif. A noter également que la Ville profite du redressement de la BCGe, dont elle est actionnaire, et revalorise le montant de ses titres au porteur de 2,2 millions pour adapter la valeur comptable à la valeur boursière.

Un bilan positif peut par conséquent être tiré sur le plan des revenus pour cet exercice 2004. Le correctif fiscal aura fortement influencé la bonne tenue des impôts résultant du centime additionnel et une légère reprise conjoncturelle a permis un développement des affaires réjouissant dans plusieurs secteurs de l'économie genevoise, laquelle s'est retranscrite au niveau de l'imposition des entreprises. Le taux de chômage notamment élevé en comparaison nationale constitue cependant un bémol qui ne saurait être éludé et des efforts doivent plus que jamais être entrepris par les autorités politiques pour que les conditions cadres nécessaires à la création d'emploi soient réunies et que les efforts déployés en vue de la réinsertion des personnes en recherche d'emploi ne soient pas vains.

L'inconstance de la croissance économique reste un facteur qui doit inciter la Ville à la prudence dans ses estimations de la fiscalité – qui représente environ 70% des revenus – afin de garder une marge permettant d'absorber les fluctuations de la perception des personnes physiques et morales. La stabilisation du modèle de prévisions fiscales instauré par l'AFIC suite au passage au système postnumérando devrait, à l'avenir, garantir une meilleure visibilité des ressources financières à disposition.

mieux encore, excédentaires, sont le fruit d'une élaboration budgétaire stricte et révéralable. Il est en effet aisé de promouvoir de nouvelles activités, par contre emprunter le chemin inverse et limiter l'offre de prestations se révèle toujours plus aléatoire et incertain. Un ralentissement du rythme de croissance des charges de la Ville doit à présent être reconnu comme une priorité.

En conclusion, les résultats de l'exercice 2004 présentent, à l'image du mytheologique Ja-nus, deux visages distincts. Le premier, celui du compte de fonctionnement, qui affiche un boni de 30,2 millions de francs. Le second, se rapportant à l'autofinancement, qui fait état d'une insuffisance de financement de 39,2 millions de francs. Un choix éclairé et pertinent parmi les dépenses recensées au plan financier d'investissements sera plus que jamais nécessaire pour cibler les projets au mieux des intérêts de la population. La stabilisation de la dette, dont l'augmentation est mécaniquement liée à un autofinancement insuffisant, passe par cet exercice.

que l'entretien des immeubles des patrimoines administratif et financier. S'agissant de ce dernier domaine, le retard pris dans l'entretien du parc immobilier de la Ville est source d'inquiétude et explique qu'un accent particulier ait été porté sur ces travaux en 2004. Tel ne sera pas le cas en 2005 puisque le budget voté est sensiblement inférieur aux montants enregistrés en 2003 et 2004 pour la réflexion des immeubles. Une réflexion de fond devra cependant avoir lieu pour déterminer une stratégie à moyen et long terme, notamment afin de garantir la sécurité dans les immeubles propriétés de la Ville de Genève.

Deux chapitres concourent essentiellement à la hausse des charges de la Ville.

Tout d'abord, les subventions et allocations (hors subventions en nature), qui représentent 156 millions de francs annuels. La Ville de Genève poursuit sa politique de subventionnement de nombreuses institutions à caractère culturel, social et sportif qui conduit, sur une année et hors subvention en nature, à une augmentation de près de 5 millions. A noter que ce groupe inclut les charges liées au secteur de la petite enfance, lequel est très fortement soutenu par la Ville, conformément au discours de législation.

Plus technique, le chapitre 33 «Pertes sur débiteurs» accuse une croissance particulièrement soutenue. Celle-ci est due à deux facteurs principaux, soit le provisionnement d'un litige portant sur plusieurs millions qui n'est pas encore solutionné et des aspects fiscaux. Ces derniers incluent l'enregistrement des pertes constatées sur des contribuables au niveau des certimes additionnels et la hausse de la provision pour perte de ces mêmes débiteurs, le montant total des créances fiscales s'étant accru dans des proportions inédites. Un dernier facteur de hausse de ce chapitre doit être mis en exergue, le provisionnement des amendes impayées à hauteur de plus de 3 millions. Il s'agit du corollaire inévitable à l'augmentation des revenus enregistrés sur le chapitre revenus divers en 2004.

La maîtrise des charges budgétées s'est révélée un objectif atteint en 2004. Cette situation est réjouissante mais ne doit pas faire oublier que des comptes équilibrés ou,

Gestion financière

Des trois lignes directrices suivies par le département des finances, deux ont été atteintes, soit le respect de l'équilibre budgétaire, conformément à la Loi sur l'administration des communes, ainsi que la conservation d'une charge de la dette à un niveau inférieur à 80 millions. L'objectif de poursuite du désendettement à hauteur de 25 millions par année n'a en revanche pas été atteint. Le niveau élevé des investissements réalisés (132,6 millions de francs), associé à un autofinancement total de 93,4 millions de francs, ont amené un endettement supplémentaire de 39,2 millions de francs.

Enfin, le premier plan financier des investissements a été présenté au Conseil municipal en 2004.

Emissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2004

Par l'arrêté du Conseil d'Etat approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 6 décembre 2003

le Conseil administratif peut renouveler sans autre, en 2004, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers;

Durant l'exercice écoulé, le Conseil administratif a procédé aux opérations suivantes:

Remboursements	Durée	Montant
Emprunt public 4,25%	6.05.1996 – 6.05.2004	200
Placement privé 4,25%	26.05.1994 – 26.05.2004	70
Placement privé 4,25%	18.05.1999 – 18.11.2004	200
Total		470

(en millions de francs)

Emissions	Durée	Montant
Placement privé Libor 6M	13.04.2004 – 13.01.2010	80
Placement privé 4,00%	6.05.2004 – 6.05.2014	200
Placement privé Libor 6M	25.05.2004 – 25.05.2013	70
Placement privé 3,80%	18.11.2004 – 18.11.2012	200
Total		550

(en millions de francs)

Financement des investissements et montant des engagements futurs

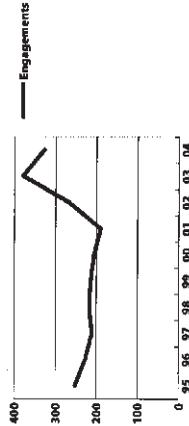
Le chiffre 5 du présent rapport « compte des investissements » propose une analyse des dépenses d'investissements comptabilisées en 2004 et leur mode de financement. Les commentaires qui suivent se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 2004 le Conseil municipal a voté pour 77 millions de francs de nouveaux crédits d'investissements, soit un montant nettement inférieur à celui accordé en 2003 (270 millions).

Le total des engagements s'élevait, au 31 décembre 2004, à 327 millions de francs, en recul de 52 millions de francs. Les hausses des deux dernières années ont été contenues à la fois par le niveau élevé de réalisation des investissements ainsi que le montant relativement faible des nouveaux investissements votés en 2004.

Une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer leur évolution au 31 décembre de chaque année :

(en millions de francs)	Engagements	Variations
1995	257	+ 37
1996	227	-25
1997	211	-16
1998	217	+ 6
1999	214	- 3
2000	206	- 8
2001	190	16
2002	268	+ 78
2003	379	+ 111
2004	327	- 52



Bien que le montant des engagements soit en recul, il reste historiquement élevé. Il convient de poursuivre ce mouvement de désengagement en faisant preuve de prudence quant aux montants des crédits extraordinaires votés, ceux-ci ne devant idéalement ne pas dépasser le montant budgété annuellement pour les dépenses d'investissement.

Information financière permanente

Le Conseil administratif a poursuivi en 2004 sa politique d'information financière concernant les crédits votés. A chacune de ses séances, avant de procéder à un vote, le Conseil municipal connaît l'incidence financière future de ses décisions grâce à un panneau affiché dans la salle des délibérations et au baromètre financier remis à chaque chef de groupe.

Au 31 décembre 2004, la situation se résume de la manière suivante :

(en mio de francs)	Montant	Incidence budgétaire annuelle (arrondies)
Crédits votés	77,2	9,1
Crédits à l'examen des commissions	59,7	9,2
Total	146,9	18,5

Gestion hôtelière Swissôtel Métropole

Les hôtels « 5 étoiles » genevois, en 2004, enregistrent un taux d'occupation moyen de 54,4%, soit une diminution de 3,1% par rapport à l'année 2003.

S'agissant du Swissôtel Genève Métropole, le taux d'occupation a passé de 68,4% à 66,2% en 2004. Cette diminution de 2,2% est donc moins importante que la moyenne de l'ensemble des hôtels « 5 étoiles » de Genève. Elle est le fruit d'une gestion efficiente.

Au niveau de l'occupation, le Swissôtel Genève Métropole reste dans le peloton de tête des « 5 étoiles » genevois et s'est même hissé au premier rang au cours de l'exercice écoulé (+ 9,5% par rapport au second).

La Ville de Genève est très satisfaite des résultats obtenus en 2004 grâce à la compétence et au savoir-faire de Swissôtel Raiffes.

Au niveau financier, l'exercice 2004 boucle avec un bénéfice de Fr. 3'012'802.— contre Fr. 3'244'278.— en 2003. Ce résultat tient compte de Fr. 1'136'909.— d'amortissement du matériel, du mobilier et des équipements, ainsi que des intérêts versés à la Ville de Genève, à savoir Fr. 1'859'252.—.

Le chiffre d'affaires s'élève à 19,4 millions de francs en 2004, alors qu'il avait atteint 19,8 millions de francs en 2003. A noter que la clientèle en provenance du moyen orient a fait défaut durant l'été, contrairement aux autres années. En outre, aucun congrès ou conférence important n'a eu lieu durant l'automne. Dans ces conditions, le résultat de l'exercice est tout à fait remarquable.

Quant aux charges d'exploitation, elles sont en diminution par rapport à 2003. Les principaux groupes de charges ont évolué comme suit:

les charges du personnel: - Fr. 96'300.—

Elles représentent 34,3% du chiffre d'affaires contre 34,0% en 2003.

Les marchandises et les autres charges d'exploitation: - Fr. 217'300.—

Les frais des marchandises diminuent quasiment en corrélation avec la décroissance du chiffre d'affaires, les autres frais d'exploitation étant stables.

Quant aux intérêts versés à la Ville de Genève, ils diminuent de Fr. 101'500.—

Bilans comparés 2004 - 2003

(en milliers de francs)	2004	2003	2004	2003
Actif	63 641,9	59 293,6	63 641,9	59 293,6
Immobilisations	55 894,0	53 356,8		
Terrains	1 001,7	1 001,7		
Bâtimens, mobilier, matériel	54 892,3	52 355,1		
Stock marchandises et fournitures	334,7	316,5		
Marchandises	287,5	246,5		
Fournitures, combustibles	67,2	70,0		
Réalizable et disponible	7 413,2	5 619,3	2 200,0	2 702,4
Actifs transitoires	71,2	120,6	1 716,5	1 941,6
Débiteurs, dépôts de garantie	6 347,6	5 097,8	483,5	759,8
Liquidités	994,4	399,9		
			3 012,8	3 744,3
			Bénéfice de l'exercice	

Comptes de résultat comparés 2004 - 2003

(en milliers de francs)	2004	2003
Produits d'exploitation	19 359,8	19 823,9
Charges d'exploitation	13 350,8	13 604,8
Marchandises et frais généraux	12 687,8	13 001,4
Entretien et maintenance	663,0	603,4
Bénéfice d'exploitation avant intérêts et amortissements	6 009,0	6 219,2
Amortissements	1 136,9	1 014,1
Intérêts versés à la Ville	1 859,3	1 960,8
Bénéfice net d'exploitation	3 012,8	3 244,3

Restaurant du Parc des Eaux-Vives

La comparaison 2004-2003 n'est pas significative puisque la réouverture de l'établissement a eu lieu en automne 2003.

Compte tenu de la longue période de fermeture de l'établissement, des efforts très importants de relance ont dû être déployés et devront encore l'être à l'avenir, les Genevois ayant perdu l'habitude de se rendre au Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Dans ces conditions, le chiffre d'affaires réalisé, à savoir 5,3 millions de francs, nettement supérieur à celui atteint par les précédents exploitants, est à considérer positivement bien qu'inférieur aux attentes.

Une explication possible à ce redémarrage en deçà des attentes est la publicité négative engendrée par l'article d'un critique gastronomique dans la presse peu de temps après la remise en exploitation. Malgré le démenti apporté par les distinctions reçues depuis lors, soit deux étoiles en quinze mois attribuées par le vénérable guide Michelin, la diffusion d'une image positive peine encore à s'imposer.

Sur le plan financier, le résultat de l'exercice est une perte de Ffs. 951'800.—.

Bilans comparés 2004 - 2003

(en milliers de francs)	2004	2003	2004	2003
Actif			Passif	
Total	5 998,6	5 185,7	Total	5 998,6
Immobilisations	3 291,8	3 226,1	Exigible à long et moyen terme	5 365,9
Terrains			Swissôtel compte d'invest.	5 165,9
Bâtiments, mobilier, matériel	2 821,8	2 734,1		
Immobilisations incorporelles	470,0	492,0		
Stock marchandises et fournitures	320,0	312,7		
Marchandises, fournitures, combustibles	320,0	312,7		
Réalizable et disponible	835,0	1 106,9	Exigible à court terme	572,7
Actifs transitoires	16,8	10,2	Créanciers, fournisseurs	572,7
Déficits, dépôts de garantie	218,0	366,4		
Liquidités	570,2	723,3		
Perte reportée	542,0			
Perte de l'exercice	951,8	540,0		

Comptes de résultat comparés 2004 - 2003

(en milliers de francs)	2004	2003
Produits d'exploitation	5 596,3	1 557,7
Charges d'exploitation	5 867,2	2 097,1
Marchandises et frais généraux	5 783,7	2 006,7
Enrison et maintenance	83,5	27,4
Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements	(609,9)	(499,4)
Amortissements	207,6	néant
Intérêts	133,3	50,6
Perte nette d'exploitation	(951,8)	(540,0)

Encouragement à l'économie Prix de l'Industrie, de la Jeune Industrie et de l'Artisanat

Prix de l'Industrie: OM PHARMA, Meyrin

Prix de la Jeune Industrie de Genève: ADDEX Pharmaceuticals, Plan-les-Quêtes

Ces deux prix ont cette année été attribués à des entreprises actives et performantes dans le domaine des sciences de la vie. Par leurs travaux de recherche et de développement, elles ont toutes les deux trouvé des débouchés commerciaux remarquables. La première s'illustre depuis 1997 sur les marchés par la durabilité de ses résultats, la qualité de ses produits et l'effort continu de recherche et de développement qu'elle poursuit; la seconde, créée il y a trois ans à peine, se situe à l'aube d'un parcours plein de promesses, puisque – selon les spécialistes de la branche – elle dispose d'un marché potentiel évalué aujourd'hui à plusieurs dizaines de milliards de nos francs.

OM PHARMA, fondée en 1997 avec pour objectif la recherche de médicaments excellents dans le secteur de l'immunologie. Cette entreprise genevoise réunit rigueur, flexibilité, savoir-faire et productivité ce qui fait sa renommée dans le monde. Avec ses 250 employés à Genève et plus de 200 brevets enregistrés, OM PHARMA se définit comme «première dans la cour des grandes».

ADDEX Pharmaceuticals, laboratoire pharmaceutique développe des médicaments pour le traitement des troubles du système nerveux. Start-up, née à Genève en 2002 a su surmonter les embûches de la création d'entreprise et a atteint ses objectifs grâce un encadrement scientifique de haute valeur.

En 2004, elle s'est vue gratifier plus de 50 millions de nos francs pour promouvoir son portefeuille de molécules cliniques et pré-cliniques.

Prix de l'Artisanat: Atelier BLYDR, Collectif de graphistes en Ville de Genève – Rue du Beulet

L'atelier BLYDR se compose de cinq graphistes: Nicole Beuchat, François Camellas, Silvia Francia, Daniel Kunzi, Lisa Leuch. Ils ont tous acquis leur formation dans les écoles supérieures d'art et d'arts appliqués de Suisse romande et de Suisse allemande. A cela, trois d'entre eux ont ajouté un diplôme de technicien en publicité. Conscients de l'importance de la formation et de la transmission du savoir, ils accueillent régulièrement des stagiaires et donnent eux-mêmes des cours dans différentes écoles professionnelles.

«Graphiste. C'est notre métier et nous tenons à notre identité professionnelle. Nous pratiquons un métier d'une grande richesse et qui ne cesse d'évoluer. Il nous assure la maîtrise de toutes les phases de conception, de développement et de réalisation d'un projet et nous permet de donner forme aux idées les plus diverses, au travers d'un large éventail de modes d'expression. Mais surtout, notre métier de graphiste tire sa substance d'authentiques racines artisanales». Ils sont cinq, entourés d'un photographe, d'une rédactrice, d'un spécialiste internet et d'un scénariste, tous indépendants. Dans cet ancien site industriel auquel ils ont redonné vie accueillent également un studio de films d'animation, un groupe d'architectes et un espace d'arts contemporains. La complémentarité de cet environnement professionnel de haut niveau fait de l'atelier BLYDR un véritable creuset de créativité. Chacun a ses propres clients, traite ses mandats spécifiques et assume son propre développement commercial. Il leurs arrive également de traiter des mandats en commun, jusqu'à organiser des concours internes afin de pouvoir proposer différentes approches d'un même problème, en fonction de la diversité des sensibilités personnelles. L'échange, le partage et la complémentarité sont les forces majeures de ce collectif de concepteurs. Entre les partenaires de l'atelier BLYDR, le dialogue est permanent. La dynamique de groupe est une réalité qui se vit au quotidien. Ils ont tous un très solide bagage professionnel et maîtrisent un registre impressionnant de connaissances, de techniques et de moyens d'expression. S'ils ont intégré les outils de l'infomatique dès leur apparition et s'ils restent constamment à l'écoute de l'évolution technologique dans le domaine des arts graphiques, ils ont la

même aisance dans les techniques traditionnelles, sur une feuille de papier, au pinceau ou au crayon. Les mandats qui leurs sont confiés sont extrêmement variés. Ils émanent des domaines culturel et artistique (arts plastiques, spectacle, musique), aussi bien que du secteur tertiaire, en passant parfois par la viticulture ou l'œnologie parmi d'autres créneaux de l'économie.

Artisans et commerçants en fête

Comme chaque année depuis 1994, la Ville de Genève, en collaboration avec la Fédération des Artisans et Commerçants (FAC), a renouvelé l'organisation d'une fête de quartier, démarche qui s'inscrit dans le cadre de l'encouragement à l'économie locale.

La manifestation a eu lieu les 27 et 28 août 2004 dans le quartier de la Terrassière, plus particulièrement le triangle de Villereuse.

Les participations financières de la Banque Cantonale de Genève et actives du GHI, de Radio Lac et de TV Léman Bleu ont une nouvelle fois contribué à la réussite de la fête, sans oublier les artisans et commerçants, ainsi que les institutions sociales qui ont oeuvré durant quatre mois pour présenter à un large public leurs activités sous une forme festive et ludique.

Grâce au temps clémente qui a régné durant les deux jours, la manifestation a remporté un large succès.

Les 26 et 27 août 2005, ce sont les artisans et commerçants du quartier de St.-Gervais qui seront en fête.

Délégations du Conseil administratif

Délégation à l'agenda 21

La réalisation des trois objectifs adoptés par le Conseil administratif en 2001 pour la mise en place de son Agenda 21 s'est poursuivie en 2004 sous la supervision de la Délégation à l'Agenda 21 présidée par M. Christian Ferrazino.

Depuis deux ans le nombre de projets a augmenté de même que le nombre d'acteurs concernés par l'Agenda 21 (fonctionnaires, habitants mais aussi conseillers municipaux, etc.). Afin de mieux exploiter les compétences et de mieux répartir les responsabilités au sein de l'administration, le Conseil administratif a décidé de revoir la composition, le rôle et le fonctionnement de la Délégation à l'Agenda 21 et de nommer des correspondants Agenda 21 dans chaque département. Cette démarche permettra d'augmenter la visibilité des actions engagées, de valoriser l'important travail déjà effectué, tout en poursuivant les ambitieux objectifs que nous nous sommes fixés.

La nouvelle Délégation à l'Agenda 21 est composée du Conseil administratif in corpore, des directeurs/trices de chaque département ainsi que de l'Unité Agenda 21. La Délégation s'appuie sur un groupe de travail interdépartemental opérationnel intitulé « Groupe Actions 21 ». Cette nouvelle organisation permettra de renforcer le travail transversal au sein de l'administration, et de manière plus large avec des acteurs externes (population, entreprises, associations, etc.) et les différents partenaires. Notre priorité consistant à mettre sur pied des actions et des projets concrets.

Comme chaque année, les projets mis en place en 2004, ont été gérés et coordonnés par l'Unité Agenda 21 en collaboration avec les groupes de travail interdépartementaux ainsi que les services concernés.

Mise en place d'une administration exemplaire

Système de gestion environnementale (SGE)

De nombreuses actions visant à intégrer les principes du développement durable à la place de travail administrative ont été réalisées en 2004: au niveau des achats, de la santé et de la sécurité, des déchets, de l'énergie et des déplacements. Parmi les 23 ac-

tions du programme environnemental, 12 sont maintenant terminées et 11 sont encore en cours. De plus, des indicateurs permettent de mesurer annuellement l'avancement des progrès obtenus. Parallèlement, deux séries de « Fiches Info » destinées à informer sur les «bons gestes» à adopter dans ces domaines ont été distribuées à l'ensemble des services de l'administration.

Information, formation et sensibilisation

Des cours de formation à l'attention des collaborateurs sont proposés chaque année. En 2004, aucun cours n'a pu être organisé par manque de ressources humaines.

L'Unité Agenda 21 a contribué, en 2004, en tant que membre du comité de pilotage, à la mise en place du Programme Transfrontalier et Régional de Formation des Acteurs Locaux au Développement Durable. C'est un projet financé dans le cadre d'Interreg III, initié par le Centre International de Formation des Acteurs Locaux (CIFAL). Des services de la ville ont été sollicités pour intervenir dans le cadre des sessions de formation. Des cadres de l'administration ainsi que les Conseillers municipaux ont été invités à participer à ce programme.

Information et participation de la population

Information, communication

La troisième édition des Journées genevoises du développement durable ont été organisées en partenariat avec le canton et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) du 11 au 13 juin 2004. La journée consacrée aux conférences avaient pour thème cette année «Le développement durable en pratique: analyse des échecs et des succès». La fête sur la plaine (12 et 13 juin) a accueilli plus de 15'000 visiteurs, soit trois fois plus que la première édition en 2002. Parmi les exposants, plus d'une douzaine de services de la Ville étaient présents.

Jeu Genève 21: ce jeu éducatif basé sur l'idée de l'empreinte écologique a été réalisé

leurs priorités en matière de santé et de qualité de vie dans leur quartier. Sur la base du processus de consultation, des scénarios ont été proposés aux habitants, experts, élus, lors d'ateliers organisés en mars 2004 dans le but de formuler des propositions concrètes. Une réappropriation de ce projet par les habitants du quartier de Saint-Jean/Charmilles s'est manifestée et se poursuit actuellement à travers un groupe de travail intitulé « qualité de vie et santé » dont l'objectif est d'assurer, avec les services de la ville et du canton compétents, un suivi du projet.

Indicateurs de développement durable

Participait en tant que ville-pilote à un projet d'évaluation de la durabilité dans les villes

La Ville de Genève est commune-pilote dans le cadre du projet de recherche « WinWin22 » mené conjointement par l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique (ID-HEAP) et le SANU (partenaire pour la formation et la durabilité), en partenariat avec l'Office du Développement Territorial (ODT). WinWin22 est un outil qui permet de planifier et documenter de manière optimale les résultats de nos actions en terme de développement durable et qui permet de comparer les coûts nécessaires à un projet de développement durable avec les bénéfices constatés. Plusieurs projets de l'administration ont été analysés avec cet instrument lors de la phase test qui s'achève en juin 2005.

par Agir 21 en collaboration avec l'Unité Agenda 21 et le Service cantonal du développement durable. Une version « jeu de table » a été développée pour l'édition 2004 et sera diffusée auprès des écoles, associations et communes intéressées.

L'Unité Agenda 21 et le Service cantonal du développement durable ont réalisé un film intitulé « L'instant durable », en collaboration avec les associations « un air de clown » et Imagia. Ce sont de petites séquences filmées où deux clowns parlent du développement durable. Les thèmes abordés sont les déchets et le recyclage, la consommation, la mobilité, la biodiversité, l'eau et le tourisme, le bruit ainsi que les changements climatiques. Ce film sera largement diffusé.

Un « Cube » (la Quadrature) d'approche sensorielle et artistique du développement durable a été développé spécialement pour l'édition 2004 de la Fête. Ce pavillon d'exposition sera aisément réutilisable lors d'autres manifestations.

Un diaporama de promotion de la fête a été monté et produit par le centre multimédia du Service de la promotion culturelle de la Ville de Genève. Il servira non seulement à promouvoir la fête mais à accompagner des demandes de financement.

Le Conseil administratif a chargé l'Unité Agenda 21 d'organiser une exposition sur les œuvres du photographe Yann Arthus-Bertrand « La Terre vue du ciel » en collaboration avec la Banque Lombard Dairier et Hentsch et les services concernés. L'inauguration de l'exposition est prévue le 12 mai 2005 et durera quatre mois. Elle rassemblera plus de 120 photographies dans le parc des Bâillons. Un espace permanent permettant de mettre en avant les activités de la Ville de Genève dans le domaine du développement durable est prévu pendant toute la durée de l'exposition.

Participation

L'Unité Agenda 21 a été partenaire du projet « Promotion communautaire de la qualité de la vie et de la santé dans le canton de Genève » dont l'objectif était de donner aux habitants d'un quartier (Saint-Jean/Charmilles) et de Meyrin, la possibilité de formuler

¹ Le Cital est rattaché à l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR).

Système de gestion environnementale (SGE)

Les indicateurs suivants permettent de suivre l'évolution du programme d'actions 2003-2007

Thèmes	Indicateurs SGE	31 décembre 2003	31 décembre 2004
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Cas d'assurance invalidité déclarés Formation et sensibilisation à Santé & Sécurité Indicateur d'érgonomie: % d'écrans plats (par rapport au nombre total d'écrans) Fourniture courante — % de produits écologiques sur la liste du Service des achats 	18 cas 1000 participants 33% d'écrans plats 31%	20 cas 400 participants 49% d'écrans plats 40,6 %
Achats	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation de papier recyclé (en % du total) 	98%	98 %
Papier	<ul style="list-style-type: none"> Consommation totale par employé administratif (en nombre de feuilles A4) Volume d'information disponible en ligne 	4 624 feuilles A4 4 255 Go	3 193 feuilles A4 7 754 Go
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> Taux (%) de poste de travail équipé pour le tri des déchets (papier) Composition de la poubelle administrative 	47% Non disponible	58 % 35,4 % papier et carton 0,4 % déchets spéciaux
Energie	<ul style="list-style-type: none"> Consommation de kWh thermique par employé Consommation de kWh électrique par employé Consommation d'eau (m3) par employé Nombre de postes informatiques Nombre d'imprimantes 	6 645 kWh/poste 1 888 kWh/poste 41 m ³ /poste 2 287 postes informatiques 1 066 imprimantes	6 397 kWh/poste 1 527 kWh/poste 37 m ³ /poste 2 438 postes informatiques 1 114 imprimantes
Déplacements	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'abonnements annuels personnels achetés Nombre d'abonnements annuels univers de service, transmissibles, achetés Nombre de vélos mis à disposition Nombre de véhicules de service remplacés par un véhicule Mobility CarSharing Nombre de km parcourus et nombre d'abonnements Nombre de participants aux cours Agenda 21/SAIE 	449 abonnements personnels 53 abonnements de service 53 vélos 2 18 570 km parcourus avec 10 abonnements 38 participants (2 cours)	660 abonnements personnels 151 abonnements de service (dont 47 transmissibles) 53 vélos 15 892 Km parcourus avec 15 abonnements 0 participant (cours annulé)

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

La présidence de cette délégation est confiée au Magistrat chargé des affaires sociales, à savoir à M. Manuel Tornare, Vice-Président du Conseil administratif. **MM.** Pierre Muller, Maire, et M. Patrice Mugny, Conseiller administratif, en sont les deux autres membres pour la législature 2003-2007.

En février 2004, la Ville de Genève a signé un accord de financement quadriennal avec la Fédération genevoise de coopération (FGC) portant sur un montant de CHF 7,500'000 par an destiné à financer des projets sur le terrain. Cet accord est l'aboutissement de négociations menées par le président de la délégation en 2003.

La délégation a auditionné à trois reprises la FGC, afin que celle-ci lui présente les 33 projets auxquels elle a affecté les fonds relevant de l'accord précité.

En outre, la délégation gère un montant de CHF 1'225'000 destiné à financer des projets de coopération décentralisée présentés par des villes ou divers projets présentés par des associations. Seuls les projets répondant aux critères du règlement municipal en la matière sont retenus. Ainsi, ce ne sont pas moins d'une centaine de demandes qui ont été pré-examinées. 57 d'entre elles ont fait l'objet d'une audition par la Délégation et 49 ont abouti à un financement.

La répartition géographique des projets soutenus tant par le budget accordé à la FGC que celui consacré à la coopération décentralisée est la suivante :

- Afrique 38 projets
- Amérique du sud 21 projets
- Moyen-Orient 6 projets
- Asie 5 projets

ainsi que dix projets d'information et un projet visant à lutter contre les mines anti-personnel.

La Ville de Genève a également soutenu la Croix-Rouge Suisse dans ses missions d'aide humanitaire en Iran et au Maroc suite à un séisme, à Haïti et en République Dominicaine suite aux inondations, encore à Haïti suite à l'ouragan « Jeanne » et au Soudan en raison du conflit au Darfour, le tout pour CHF 325'000, soit un dépassement de budget de CHF 75'000 sur le Fonds d'aide humanitaire.

Conformément à la volonté politique exprimée en début de législature visant à atteindre le 0,7 %, le Conseil administratif relève qu'il poursuit l'effort annoncé, ce dans la mesure où les crédits consacrés à la coopération sont en évolution et ont atteint cette année 0,45%. Il est à noter, que ce pourcentage ne tient pas compte des efforts consentis par quelques services municipaux qui pilotent directement des projets dans le cadre de leurs attributions et compétences spécifiques.

Délégation au mobilier urbain

En 2001, le Conseil administratif a créé une délégation au mobilier urbain. Placée sous la responsabilité de M. Ch. Ferrazino, Conseiller administratif, Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, elle réunit également les Magistrats des départements des affaires sociales et des sports et de la sécurité, avec à la demande, le conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles, pour ce qui concerne notamment le Fonds municipal d'art contemporain. Elle a charge d'examiner les projets relatifs à l'aménagement urbain ou à l'occupation des espaces publics, aux espaces verts et à la création ou la gestion d'éléments de mobilier urbain.

En 2004, cette activité a pris un essor particulier nécessitant la détermination des lignes directrices relatives au mobilier urbain en Ville de Genève, pour en assurer la cohérence, l'unité et l'harmonie. Ces dernières confirment les études et les développements menés ces dernières années pour valoriser les aménagements urbains, dans lesquels les futures pièces de mobilier urbain seront installées et visent, à plus large échelle, à améliorer l'image de la Ville de Genève.

Le nouveau modèle de bacs d'orangerie choisi suite au concours lancé l'an dernier a permis l'aménagement de nombreuses rues, places et espaces publics (rues Vignier, Leschot, Patru, de Carouge, Necker, place du Pré L'Evêque, etc.). Ces bacs ont aussi été utilisés dans le cadre d'aménagements éphémères ou temporaires ou pour l'équipement de nouvelles zones 30 km/h (La Cluse-La Roseraie). Dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade Cornavin, un modèle spécial a été développé pour répondre aux spécificités de ce site, notamment celles liées à la dalle du parking souterrain. Un projet est actuellement en cours en vue du renforcement du bac pour une utilisation à proximité des organisations internationales ou de sites sensibles pour en sécuriser les accès.

Tout en respectant les caractéristiques de durabilité économiques des produits du commerce, ces éléments respectent les critères de développement durables liés à l'Agenda 21 et apportent une esthétique urbaine contemporaine, hors des modes.

La délégation s'est également préoccupée d'une occupation désordonnée du domaine public par des éléments divers et hétéroclites. Dans cette optique, et pour suivre une politique de soutien des jeunes bureaux et des écoles, les bases d'un concours d'étudiants en design pour le développement de caissettes à journaux unifiées ont été élaborées. Le concours sera lancé en 2005. Un groupe de travail inter-départements a également été mis sur pied avec comme mission l'élaboration d'un cahier des charges permettant le choix, sur catalogue, d'un nouveau modèle de corbeilles à déchets.

Un mandat a été donné à un designer pour le développement d'une gamme de supports signalétiques unifiés pour la Rade afin d'assainir une situation très critique à ce niveau. Pour unifier le mobilier signalétique sur l'ensemble du territoire municipal, un projet de balisage piétonnier pour l'esplanade Cornavin a été développé dans le même esprit que les totems développés pour l'aménagement des futures zones 30 km/h. Ce même modèle de supports a été retravaillé par un mandataire afin d'équiper dès 2006 les principaux arrêts des lignes de transports et supporter les nouveaux afficheurs électroniques mis à disposition par les Transports publics genevois et des plans de quartiers. Une unité a été recherchée entre ces éléments et les nouveaux supports d'information des lignes de transports publics genevois, supports développés en concertation avec les services de la Ville de Genève. Une demande de crédit a été déposée en septembre pour la création et la pose de ces 100 supports signalétiques (PR-362 du 22 septembre 2004).

Le modèle lauréat de nouveaux pavillons de vente et de services pour le rééquipement de la rade est en phase de prototypage. Un pavillon témoin de pavillon glacier / petite restauration et son couvert de terrasse, développé en concertation avec les actuels exploitants sera installé durant l'été 2005 pour en tester les aspects fonctionnels et esthétiques. Une demande de crédit pour la réalisation de la première étape de remplacement des pavillons a été déposée en octobre et les premières auditions des commissions ont été initiées (PR-364 du 20 octobre 2004).

La délégation a également traité de l'affichage public, soit celui lié à la convention établie avec la Société générale d'affichage, soit dit « libre ». Elle a ainsi incité le Conseil administratif à créer deux groupes de travail ad hoc, l'un pour définir un nouveau concept directeur pour l'affichage « papier » sur le domaine public et privé vu depuis le domaine public, l'autre pour définir un règlement municipal sur les terrasses d'établissements publics.

En matière d'aménagement, la délégation a concentré ses efforts sur des dossiers urbains importants comme la revalorisation des quais de la rade, l'esplanade de Cornavin, la plaine de Plainpalais, les places du Molard et du Pré-l'Evêque.

Délégation « Fêtes et quartiers »

Bilan de l'activité et résumé du rapport 2004 de « la ville est à vous »

Bref rappel de la définition et des objectifs du projet :

« La ville est à vous » vise à promouvoir, dans les différents quartiers de Genève, des manifestations festives et culturelles de proximité susceptibles de favoriser la convivialité et un mieux vivre ensemble. Ces manifestations fonctionnent sur un principe simple : Réappropriation de l'espace public, la rue notamment, transformée le temps d'un week-end en un lieu de fête et de rencontre. Expression libre du citoyen invité à participer comme acteur et animateur de la fête et non uniquement comme consommateur. Ce projet a pour but d'aider en outre à une meilleure intégration des communautés étrangères.

Bilan de la première année

Cinq manifestations au total ont été organisées. Trois anciennes (les Grottes: le 8 et le 9 mai, Plainpalais: le 15 mai, les Pâquis: le 18 et le 19 septembre) et deux nouvelles (Saint-Jean le 12 et le 13 juin et la Jonction le 4 et le 5 septembre). Ces manifestations seront reconduites sauf celle des Grottes, organisée une année sur deux. La coordination de « la ville est à vous » a estimé que la fréquentation pour l'ensemble de ces manifestations avoisine 50.000 personnes.

Succès à deux niveaux

- Participation des habitants sous diverses formes, par différents apports (vide grenier, stands variés, animations diverses: jeux, musique, chants, etc.)
- Collaboration avec les associations actives dans les quartiers, collaboration entre services et/ou projets de la Ville (UAC, agents municipaux, pompiers, les « Yeux de la ville », etc.).

Mode de fonctionnement

Une coordination placée sous l'autorité du département des affaires culturelles dirige le projet. Cette coordination a mis en place des comités de quartiers dont la mission est de présider à l'organisation des manifestations. Pour les manifestations déjà existantes, l'apport de la coordination se limite à un soutien logistique et à des tâches précises et ciblées de l'organisation en accord avec l'association initiatrice. Un comité de suivi a été créé. Son rôle est d'assurer la cohérence dans la définition des objectifs de ces manifestations et de favoriser la collaboration entre les quartiers. Ce comité est composé de représentants des quartiers, de représentants des associations ainsi que de représentants des services publics opérant dans le quartier.

Le rôle de la coordination « la ville est à vous » est de promouvoir les manifestations et de veiller à la conformité de celles-ci à l'esprit général du projet. Il est attendu, à moyen terme, que les comités s'autonomisent et président à l'organisation de la manifestation. Le rôle de la coordination se limitant alors à assurer le relais entre les demandés, les attentes des associations et les moyens disponibles de la Ville.

Perspectives 2005	Suivant la volonté exprimée par le Conseil administratif, le projet va consolider sa collaboration avec les autres projets ou services de la ville opérant au niveau des quartiers et visant des objectifs similaires.
Calendrier des manifestations	Le rapport écrit de l'édition 2004 de « La ville est à vous » a été soumis au Conseil administratif et mis sur <i>l'intra-CM</i> à la disposition des conseillers municipaux.
Geisendorf	7-8 mai: nouvelle manifestation. Partenaires: Association des parents d'élèves, la maison de quartier des Asters, etc. Thème de la fête: Ecole et Afrique.
Eaux-vives	21-22 mai: nouvelle manifestation. Partenaires: Kultura, association des parents d'élèves, associations des roumains de Genève, le cradeau, la maison de quartier, le bateau, l'association Cheerah baby plage, etc.
Plainpalais (Voisins - voisins)	28 mai: manifestation existante. Partenaire: la maison de quartier de Plainpalais.
Saint-Jean	25-6 juin: manifestation existante. Partenaires et collaboration: coopérative Saint-Jean, UAC (unités d'actions communautaires) Hospice Général (service des requérants d'Asile), maison de quartier de Saint-Jean.
Concorde	27 août: nouvelle manifestation. Association partenaire: Association des habitants du quartier de la concorde.
Jonction	3-4 septembre: manifestation existante. Association partenaire: Tierra Incognita.
Pâquis	17-18 septembre: manifestation existante. Association partenaire: association « la rue est à vous ».

Évaluation des objectifs 2004 par missions et prestations

Autorités

Légende: degré de réalisation des objectifs

	Largement atteint
	Atteint
	Partiellement atteint
	Non atteint
	Abandonné

Dans ses réflexions stratégiques sur l'évolution de l'administration municipale, le Conseil administratif a étudié les fonctions qui lui étaient les plus proches. Il a pu constater que les structures en place, si elles répondaient aux besoins il y a encore quelques années, ne correspondaient plus à ceux d'aujourd'hui.

Vu notamment la forte augmentation des charges de travail, la complexité grandissante des dossiers traités au niveau du Conseil administratif et la volonté de donner une image forte et unifiée de l'administration municipale, le Conseil administratif a décidé de nommer un directeur général coiffant non seulement les services du Secrétariat général, mais exerçant en plus des fonctions de directeur général de l'ensemble de l'administration et de ses cinq départements.

M. Jacques Moret a été choisi pour ce poste de directeur général et est entré en fonction le 1er décembre 2004.

Secrétariat général Direction du secrétariat général

	Degré de réalisation		Degré de réalisation
1100	●	Refonte du système de gestion des suspens.	●
1200	●	Une étude a été réalisée à ce sujet. Il reste à la mettre en oeuvre.	
1300	●	Mise à jour des suspens du Conseil administratif et du Conseil municipal	
1900	●	Mise en place d'un service juridique	
2000	●	La coordination avec les juristes des départements s'est largement améliorée.	
2100	●	Révision des principaux outils servant de références pour l'organisation et le fonctionnement de l'administration (règlements, DGA).	
2200	●	Le concept a été défini et une base de connaissance a été réalisée. Il reste à documenter cet outil avec les règlements et directives en vigueur dans l'administration.	
3000	●	Direction	
3100	●	Elaboration d'un plan directeur par service (SRH, ACE, SRE).	
4000	●	Cet objectif a dû être reporté, pour des questions de priorité.	
4100	●	Gestion du personnel	
4200	●	Améliorer l'accueil et l'intégration des nouvelles collaboratrices et collaborateurs.	
4300	●	Un nouveau concept d'accueil des nouveaux collaborateurs a été mis en place.	
5000	●	Relations extérieures	
5100	●	Développer les relations avec les administrations municipales voisines.	
		Les contacts se sont intensifiés aussi bien avec les autres maires du canton qu'avec les villes francaises périphériques.	
		VARIATION DE PERSONNEL	
		VARIATION DE LOCAUX	
		AGENDA 21	

Secrétariat général Administration centrale

Degré de réalisation

1000 - ASSISTANCE ET CONSEIL AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1100.01 Améliorer la base de données CANDIDE.

L'ensemble des documents originaux inscrits en séance est désormais scanné et rattaché au point concerné. La transmission des informations ainsi que les recherches sont ainsi rendues plus rapides et plus aisées. Le recours aux photocopies est diminué.

Un accès spécifique « Ressources humaines » a été créé afin de permettre au SIRH de gérer directement dans la base ses dossiers généraux (Affaires générales du personnel). Il peut ainsi inscrire ses dossiers, les suivre et gérer les suspens.

1100.02 Créer une base de données complémentaire pour la gestion informatique de l'ordre du jour des séances.

Cet objectif a été reporté à 2005.
Le projet consistait en la création d'une base de données permettant de gérer la partie « ressources humaines » de l'ordre du jour et des procès-verbaux du Conseil administratif.

La mise en place de SAP a constitué la priorité et ne nous a pas laissés, tant au SIRH qu'à l'ACE, la disponibilité pour ce développement.

1200 Créer un Service juridique.

Cet objectif 2000 a été reporté à 1300 de la Direction du secrétariat général.

1300 Saisir les extraits de décisions du Conseil administratif des années 1998 et 1999 dans la base de données.

Tous les extraits des années 1998 et 1999 ont été saisis dans la base de données. La validation ainsi que la mise à disposition seront effectuées durant le 1^{er} trimestre 2005.

1400 Améliorer le suivi des suspens du Conseil administratif.

Cet objectif n'a pu être traité qu'à partir de décembre 2004. Il est maintenu pour 2005.

Degré de réalisation

1500.01 Fusionner et finaliser les bases « CANDIDE Dossiers du Conseil administratif » et finaliser la base « Documentation du Conseil administratif ».

La nouvelle version de la base de données CANDIDE « Dossiers CA », créée en 1998 avec la DSI, est opérationnelle.

Elle permet de gérer l'ensemble de la chaîne documentaire des archives courantes et intermédiaires du Conseil administratif.

Intégrant notamment un plan de classement et un thésaurus, cette base permet entre autre de répondre efficacement aux 450 à 500 recherches annuelles portant sur les affaires traitées par le collège des Magistrats, de gérer le prêt des dossiers y relatifs, et de procéder à leur versement aux Archives.

Il est à noter qu'une telle application informatique répond aux exigences documentaires de la Loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD).

Depuis 2002, cet outil de gestion électronique est présenté à des collaborateurs de la Ville de Genève. Plusieurs d'entre eux ont souhaité en disposer dans leur service.

La finalisation de la base « Documentation CA » est quant à elle reportée en 2005, car elle dépend de la disponibilité de la DSI.

1500.02 Définir une politique d'acquisition documentaire, évaluer et mettre à jour le fonds documentaire.

Cet objectif a été suspendu courant 2003, après la fermeture de la salle de documentation en raison de l'insuffisance de locaux au sein du Palais Eynard. Après redimensionnement, cet objectif est replanifié pour 2005.

1500.03 Maintenir les prestations relatives au travail documentaire.

Le traitement documentaire d'anciens dossiers du Conseil administratif a pu être réalisé par le biais de l'engagement, sur une courte période, d'une documentaliste temporaire.

Une auxiliaire est employée quelques heures par semaine pour le classement aussi bien des dossiers CA que de la documentation juridique. Ces ressources ponctuelles en personnel qualifié permettent à l'Unité Dossiers & Documentation de se concentrer sur ses missions.

Degré de réalisation



3100.03 Mettre en œuvre le Système de gestion environnementale: élaborer des procédures, créer les boîtes à outils pour les chefs de service et les fiches-infos pour les collaborateurs.

De nombreuses actions visant à intégrer les principes du développement durable à la place de travail administrative ont été réalisées en 2004: au niveau des achats, de la santé et de la sécurité, des déchets, de l'énergie et des déplacements. Parmi les 23 actions du programme environnemental, 12 sont maintenant terminées et 11 sont encore en cours. De plus, des indicateurs permettent de mesurer annuellement l'avancement des progrès obtenus. Parallèlement, deux séries de « Fiches info » destinées à informer sur les « bons gestes » à adopter dans ces domaines ont été distribuées à l'ensemble des services de l'administration.



3100.04 Mettre à jour le site Internet de l'Agenda 21 et ajouter des outils interactifs.

Par manque de ressources, il n'a pas été possible d'actualiser toutes les rubriques du site n'd'y ajouter les outils interactifs prévus. Seule la rubrique « News » a été tenue à jour.



3100.05 Identifier les projets issus du processus participatif à Saint-Jean.

Sur la base du processus de consultation, des scénarios ont été proposés aux habitants, experts élus, lors d'ateliers organisés en mars 2004, dans le but de formuler des propositions concrètes. Une réappropriation de ce projet par les habitants du quartier de Saint-Jean/Charmilles s'est manifestée et se poursuit actuellement à travers un groupe de travail intitulé « qualité de vie et santé » dont l'objectif est d'assurer, avec les services compétents de la Ville et du Canton, un suivi du projet.



3100.06 Élaborer des outils d'aide à la décision en matière d'Agenda 21, tels qu'un système d'indicateurs, pour le Conseil administratif, le Conseil municipal et l'administration.

La Ville de Genève est commune-pilote dans le cadre du projet de recherche « WinWinzza » mené conjointement par l'Institut des Hautes Études en Administration Publique (IDHEAP) et le SANU (cantonal) pour la formation et la durabilité), en partenariat avec l'Office du Développement Territorial (ODT).

Degré de réalisation



3000.01 Coordonner le Conseil municipal.

3300.01 Assurer un délai de trois mois maximum entre les séances du Conseil municipal et la publication du Mémorial.

L'objectif a pu être atteint grâce à l'engagement d'un nouveau correcteur en février 2004.



3300.02 Mettre en place un nouveau support informatique pour le Mémorial; transférer celui-ci sur CD-Rom.

Le DVD dédié en novembre 2004 contient l'équivalent de 2,50 mètres linéaires d'ouvrages relatant les débats du Conseil municipal de la Ville de Genève pendant ces dix dernières années (de juin 1994 à mai 2004). Celui-ci limite la consommation de papier, apportant ainsi sa contribution au développement durable.



2400 Mettre en place un nouveau module intégrant la décision du Conseil municipal sur le mode de paiement des jetons de présence.

Le projet d'acquiescer une application permettant la gestion des jetons de présence des Conseillers municipaux a été abandonné compte tenu du coût. Un programme informatique de gestion des jetons de présence sera développé à l'interne, grâce à l'appui de la DSI. Sa mise en exploitation est prévue pour 2007.



3000.02 Coordonner l'exécution des missions.



3100.01 Mettre en place les Directives de gestion administrative de niveau 1.

La réorganisation du secrétariat général et le marquage de ressources expliquent le retard de la réalisation de cet objectif.



3100.02 Refondre les supports des règlements municipaux.

Le contrôle du corpus des règlements a débuté en 2004, il sera terminé en 2005.

Courant 2005 les textes seront mis à disposition sur un serveur en collaboration avec la DSI.

Degré de réalisation

WinWinzz est un outil qui permet de planifier et documenter de manière optimale les résultats de nos actions en terme de développement durable et qui permet de comparer les coûts nécessaires à un projet de développement durable avec les bénéfices constatés. Plusieurs projets de l'administration ont été analysés avec cet instrument lors de la phase test qui s'achève en juin 2005.

4300. Informations et communications du Conseil administratif

4300 Refondre intégralement l'intranet.

Cet objectif est reporté à 2005.

4300 Créer une nouvelle ligne graphique «Villes de Genève» pour la papeterie et l'ensemble des supports (affichage, web, publications internes et externes...)

Un nouveau logo a été proposé. Une nouvelle ligne graphique est à l'étude.

5000. Gestion des archives de la Ville de Genève

5100 Mettre à jour les pages intranet et créer de nouveaux modules.

Les nouvelles pages intranet ont été mises en ligne à la fin de l'année. Elles comprennent de nouveaux modules et instruments de gestion pour les archives.

5200 Elaborer, mettre en place et diffuser une politique d'acquisition.

Le concept et le document sont prêts. Cette politique d'acquisition sera prochainement présentée au conseil administratif pour approbation.

5300 Concevoir et mettre en place un nouveau site web.

Le nouveau site web a été mis en ligne au mois d'octobre (www.ville-gc.ch/archives).

VARIATION DE PERSONNEL

Variation négative de deux postes due à divers transferts.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Après avoir étudié les flux d'informations internes à notre service et externes, nous avons mis en place des procédures afin que la transmission par messagerie électronique des documents soit systématiquement privilégiée. Ceci a permis de réduire la consommation de papier et d'accélérer la diffusion des informations.

Secrétariat général

Ressources humaines

Degré de réalisation

1300 Application du statut

1100

Définition d'une procédure d'élaboration budgétaire «ressources humaines» au niveau des départements.

Actuellement, les entretiens budgétaires en terme de ressources humaines consistent à recevoir l'ensemble des Directeurs de département et des chefs de services de manière séparée. En 2004, nous avons renforcé les entretiens avec les directions départementales dans un souci de cohérence et d'arbitrage.

Dès 2005, nous souhaitons organiser des entretiens orientés sur les départements. Cette organisation permettra d'entreprendre immédiatement des discussions avec la hiérarchie et d'éffectuer les arbitrages nécessaires.

1200.01 Définition d'un catalogue des règles de gestion du personnel (en termes administratifs et financiers) à l'attention des services de l'administration.

Au vu de la charge de travail, cet objectif a été temporairement abandonné.

1200.02 Transfert de la gestion des offres d'emploi dans les services de l'administration.

Depuis le mois d'avril 2004, la gestion des offres d'emploi (inscriptions publiques) est gérée directement par les services de l'administration. En transférant la gestion des offres d'emploi, nous avons permis aux services de gérer en temps réel la relation avec les postulants et d'assurer ainsi une meilleure réactivité dans le choix des candidats.

A titre d'information, la gestion des offres d'emploi (inscriptions restreintes) continue d'être assurée par le Service des ressources humaines.

1300.01 Suite à l'implémentation au 1^{er} janvier 2004 du module RH du logiciel SAP (gestion des salaires et gestion administrative du personnel), définition d'une stratégie de gestion informatisée des ressources humaines en Ville de Genève (formation, sinistralité, assurances, accueil, GED, etc.).

Le nouveau système d'information financier (SIS-SAP) a été choisi pour mettre en place, en Ville de Genève, un logiciel de gestion intégré qui comprend, en plus de modules budgétaires et financiers, un module dédié à la gestion administrative et financière du personnel.

Degré de réalisation

Pour le Service des ressources humaines, la principale nouveauté en 2004 a consisté à gérer administrativement et financièrement l'ensemble du personnel, quel que soit son type de contrat, dans une seule base de données.

Les options futures retenues portent sur la création d'ordres de gestion (reporting) pour les services de l'administration, la création d'un site intranet et l'acquisition d'un module de gestion pour la formation.

1300.02 Restructuration de la section des salaires par secteur de compétences.

La mise en place d'un logiciel permettant de gérer la population des employés dans une seule base de données a conduit le Service des ressources humaines à revoir l'organisation de sa section des salaires.

Des référentiels départementaux ont été désignés. Un système basé sur la polyvalence en cas d'absence a été également mis en place.

3000 Ressources humaines

2100.01 Favoriser l'engagement des apprentis, des stagiaires et des jeunes en emploi.

En mars 2004, une campagne de prospection a été mise en place en Ville de Genève, en vue de favoriser l'engagement d'apprentis et de stagiaires. Cette campagne a eu des effets positifs car elle a permis de stabiliser les engagements d'apprentis et de créer de nouveaux engagements notamment pour les stagiaires maturité professionnelle. Elle a sensibilisé les services et une réflexion de fond s'est engagée.

En 2004 également, une procédure relative à l'engagement des stagiaires a été approuvée par le CA. Elle permettra d'unifier les pratiques et de soutenir les services lors de l'engagement de stagiaires.

2100.02 Promouvoir la formation sur mesure.

En 2004, le nombre de formations sur mesure individuelles ou collectives a pratiquement doublé. Cette formule qui permet de cibler et de répondre au plus près aux besoins des services est en plein essor et sera favorisée à l'avenir.

Degré de réalisation

2100.03 Poursuivre l'accompagnement individuel ou collectif afin de promouvoir une gestion apprenante à partir des situations problématiques.

Les accompagnements ou coaching individuels ou collectifs ont été poursuivis en 2004, des procédures y relatives ont été mises en place. Ce mode d'apprentissage et de développement sur mesure sera poursuivi et intensifié en 2005.

2300.01 Diminuer les délais de traitement par un renforcement des actions entreprises dans le cadre de la procédure d'évaluation des fonctions.

Depuis début 2004, l'analyste en charge du traitement des demandes d'évaluation de fonction est en absence longue durée. Afin de pallier à cette absence, une nouvelle analyste a été engagée durant le 1^{er} semestre 2004. En 2004, 53 demandes d'évaluation de fonction ont été déposées au Service des ressources humaines. 74 demandes ont été traitées par l'analyste en charge des demandes d'évaluation, 31 ont été validées par les commissions ad hoc et 23 seront encore validées d'ici fin mars 2005. Seules 15 demandes sont encore à traiter. Il est à noter que ces demandes ont été déposées après la mi-novembre 2004.

2300.02 Conduire l'élaboration des fonctions-type.

En 2004, la Commission plénière d'évaluation de fonction a validé les fonctions-type des responsables des bâtiments scolaires et des métiers de l'horticulture. Il faut préciser que ces deux dossiers sont complexes et ont nécessité un gros travail de préparation, entre le Service des ressources humaines et les services concernés.

2600 Diminuer l'absentéisme par la sensibilisation, la clarification des rôles et des prestations auprès des chefs de service et du personnel (meilleure application du catalogue des procédures de médiation, de toxico-dépendances, du médecin du travail et des situations difficiles déjà mises en place).

Durant l'année 2004, les collaborateurs de la section santé et sécurité ont exprimé oralement pour chaque demandeur de prestations les différents rôles joués tant par les chargés des relations humaines que les personnes travaillant au sein de la section des assurances maladie et accidents que celles œuvrant pour la prévention des accidents.

Degré de réalisation

Cette clarification a permis de sensibiliser le personnel de la ville, ainsi qu'à fournir les éléments indispensables à l'élaboration d'une nouvelle politique de santé sécurité. Celle-ci a fait l'objet d'un rapport accepté par les membres de la Commission santé-sécurité.

2700 Diminuer la fréquence des accidents professionnels par une sensibilisation, une information du personnel et un catalogue de mesures.

Le Service des ressources humaines a poursuivi son travail de proximité avec les services en vue de les sensibiliser à la prévention des accidents professionnels. Les moyens utilisés ont été des réunions, de nombreux conseils et exposés.

4200.01

Mise sur pied d'un bilan social.

La mise en place de S&P a consisté à gérer l'ensemble du personnel, quel que soit son type de contrat, dans une seule base de données. Actuellement étant donné sa mise en place en 2004, elle ne nous permet pas un comparatif des données basé sur plusieurs exercices. Toutefois, cette implémentation doit permettre à l'avenir d'obtenir les données nécessaires à l'établissement d'un bilan social de manière plus aisée et plus rapide. Une réflexion est d'ores et déjà entreprise au sein du Service des ressources humaines.

Le Service des ressources humaines a néanmoins répondu à la motion 429 intitulée « La fonction publique en un clin d'œil ».

4200.02 Mise en place de la nouvelle évaluation du personnel (entretien sur le comportement et le travail des collaborateurs).

La nouvelle évaluation du personnel (entretiens statutaire) a été mise sur pied et le projet pilote s'est poursuivi en 2004. Le projet de généralisation de cet entretien en 2005 est élaboré et le dossier actuellement entre les mains du CA pour approbation.

4200.03 Renforcer le conseil juridique dans la gestion du personnel.

Le secteur juridique a été créé le 1^{er} mai 2004. Les premiers mois ont servi notamment à mettre en place un répertoire informatique afin d'intégrer chaque dossier juridique, de clarifier les démarches à entreprendre et d'agir en écoutant les délais de réponse. Cette dernière étape n'est à ce jour pas encore finalisée.

VARIATION DE PERSONNEL

Suite au vote du budget 2004 (44 postes), le Service des ressources humaines est actuellement doté de 39 postes.

En 2004, le Service a procédé à la mise au concours des postes suivants (nouveaux et vacants) :

- 1 Adjointe de direction
- 1 Chargée des relations humaines
- 2 Collaboratrices administratives
- 1 Collaborateur administratif
- 1 Collaboratrice scientifique
- 1 Collaborateur technique

De plus, deux stagiaires (maturité professionnelle) ont renforcé le secteur « développement - formation » pendant l'année 2004.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

DIVERS

Le nouveau système d'information financier a été un grand consommateur de ressources (temps) en 2004. Il a conduit la Direction du Service à organiser différemment l'organisation de la section salaire notamment. Ce projet se poursuit en 2005.

Contrôle financier

Degré de
réalisation

VARIATION DE PERSONNEL

3000 - Audit interne

2100 à 2200

Respect du plan de contrôle 2004 établi par la Direction en ce qui concerne :

- l'exécution des travaux d'audit,
- la qualité du rapport d'audit (fond et forme),
- les délais d'exécution des travaux.

Les collaborateurs attachés à l'équipe de projet SAP pour les années 2002 et 2003 ont été, à 90%, réaffectés à leur mission d'audit interne.

3000 - Révision externe

2100 à 2200

Respect du plan de contrôle 2004 établi par la Direction en ce qui concerne :

- l'exécution des travaux de révision,
- la qualité du rapport de révision (fond et forme),
- les délais d'exécution des travaux.

3000 - Missions

3100 à 3200

Respect des critères de qualité suivants, fixés par la Direction :

- satisfaction du demandeur quant à la pertinence des prestations fournies,
- délai de début d'intervention,
- délai de communication des recommandations (rapport).

Toutes les prestations sollicitées par les Directions de département et les services auprès du Contrôle financier ont reçu une réponse satisfaisante.

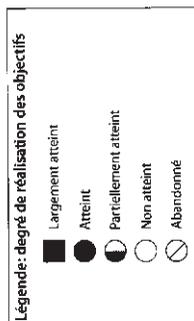
3400

Respect des critères de qualité suivants, fixés par la Direction :

- satisfaction des demandeurs quant au contenu et au déroulement du cours,
- délai de début d'intervention.

Degré de réalisation apparié sur la base du résultat des questionnaires remis aux participants du cours donné par le Contrôle financier sur l'audit interne dans l'Administration.

Département des finances et de l'administration générale



L'année 2004 s'est caractérisée au sein du département par un accroissement marqué des demandes adressées aux différents services et à la Direction par le Conseil municipal ou certains de ses membres.

Cette constatation est particulièrement vraie pour la Gérance immobilière municipale. En effet, malgré un audit complet réalisé en 2002-2003 par une grande société fiduciaire qui avait pour mandat de répondre à 60 questions élaborées par les Commissions du logement et des finances du Conseil municipal, des interrogations sont très régulièrement adressées à ce service. Cette profusion de demandes ne permet pas toujours un travail serein au sein du service et laisse aux collaborateurs l'image d'une certaine défiance vis-à-vis de l'activité qu'ils déploient.

A la direction du département, en raison de la complexification des ramifications interdépartementales, de plus en plus de sollicitations des autorités politiques ou des autres entités de la Ville ont été enregistrées et traitées. L'exercice 2004 a également été marqué par une activité soutenue sur le marché des capitaux puisque pas moins de trois emprunts privés ont été conclus, à taux variable. Enfin, la publication de comptes 2003 déficitaires a engendré une analyse détaillée des causes, notamment au niveau des revenus du centime additionnel.

La défense de la taxe professionnelle contre les velléités de quelques députés cantonaux de proposer sa suppression a donné lieu à une réflexion profonde au niveau de la Direction du département des finances et du service percepteur, ainsi qu'à de nombreuses simulations. Cette question, d'une importance cruciale pour la Ville compte tenu des montants en jeu – près de 15% des revenus fiscaux municipaux – et des résultats enregistrés aux comptes, trouvera vraisemblablement son épilogue en 2005.

Dans cette optique transversale, il est à noter que la mise en place d'une nouvelle procédure budgétaire, qui se heurtait pourtant à l'insécurité des services en raison de l'implémentation du progiciel SAP, a été un succès en terme de maîtrise de l'information. Elle a notamment permis au Conseil administratif, lequel a été amené à effectuer des

arbitrages difficiles dans le cadre de l'élaboration du budget 2005, de disposer d'une transparence et d'informations plus fiables pour arrêter ses décisions.

Enfin, conformément à la planification établie, le progiciel de gestion intégré (SAP) a été mis en production le 5 janvier 2004. Puis, dès l'été 2004, l'entrepôt de données (Business Warehouse, BW) et les outils d'analyse ont été mis à la disposition des services municipaux. Ce nouveau système d'information a non seulement remplacé les applications spécifiques utilisées précédemment pour l'élaboration budgétaire, la gestion financière et la gestion des ressources humaines, mais il a encore permis d'introduire une gestion intégrée et de nouvelles fonctionnalités telles que le contrôle de gestion et la logistique d'achats.

Direction et secrétariat du département

Degré de réalisation

1000 **Directifs et coordinations**

1100

Répondre à bref délai aux questions nécessitant des réponses écrites posées par les Commissions municipales

Dans la grande majorité des cas, les questions posées par les différentes Commissions ont rapidement trouvé réponse. Cependant, lorsque les interrogations des Commissaires sont de nature transversale et impliquent plusieurs services et départements, des délais plus conséquents sont nécessaires.

1200 **S'assurer en permanence de la qualité des prestations fournies par les services du Département et vérifier la réalisation des objectifs assignés aux services**

Des séances hebdomadaires ou mensuelles, selon la taille du service, se sont tenues tout au long de l'année 2004.

1300 **Garantir la coordination interdépartementale par l'intermédiaire de la Conférence des Directeurs et des divers Comités internes.**

Participer au déploiement du nouvel ERP SAP

Dans le cadre des projets menés par le département, cet objectif a été parfaitement rempli. Notamment, la mise en œuvre de la nouvelle procédure budgétaire a renforcé cette coordination puisque dans ce contexte les directions respectives de chaque département ont été fortement impliquées, aussi bien lors de l'élaboration du budget que dans les recherches d'économies.

A noter cependant que, sur un plan plus large, la Conférence des directeurs fonctionne au ralenti depuis le second semestre 2004.

1400 **Coûts financiers**

2100

Proposer une stratégie financière garantissant l'équilibre budgétaire, l'auto-financement des investissements et le désendettement progressif, puis mettre en œuvre les options politiques retenues

La Direction du département des finances milite toujours pour obtenir un équilibre budgétaire et un auto-financement total des investissements. Les choix politiques effectués n'ont, cependant, pas permis de concrétiser la politique défendue par le département et seul l'équilibre budgétaire a été respecté. Cette situation se recréera en 2005, puisque malgré une stabilisation des charges, le budget présente encore un déficit de financement.

Degré de réalisation

2200 **Participer à l'élaboration du programme financier quadriennal (PFO), élaborer le budget de fonctionnement quadriennal (BFO), rédiger le rapport à l'appui du projet de budget (PB).**

Réflexion et mise en œuvre d'un nouveau concept de budgétisation

L'élaboration d'un plan d'investissement a enfin abouti au dépôt du premier plan financier d'investissement devant le Conseil municipal en 2004. La présentation et le contenu du rapport à l'appui du projet de budget ont encore été améliorés, afin de répondre aux diverses demandes émises lors de l'examen des précédentes versions. Enfin, la nouvelle procédure budgétaire a été pleinement opérationnelle pour l'élaboration du projet de budget 2005.

2300 **Assurer le remboursement des emprunts arrivant à échéance et négocier leur refinancement en 2004. Suivre le marché des capitaux en vue d'assurer la protection des taux pour les emprunts futurs.**

Plusieurs emprunts ont été réémis en 2004, pour un montant de CHF 550 millions. La forte liquidité du marché et la note AA- (17/20) dont nous résilie Standard & Poor's ont permis d'obtenir des spreads de crédits très compétitifs. Par ailleurs, environ 10% de la dette de la Ville est désormais à taux variable, pour autant, ainsi la stratégie de financement engagée en 2003. Cette variabilisation, associée aux taux bas, diminue d'autant le montant des intérêts passifs.

2400 **Optimiser le placement de la trésorerie en fonction des possibilités du marché**

Après des années caractérisées, par un niveau de trésorerie important, l'exercice 2004 a vu ce dernier diminuer fortement, réduisant d'autant les opportunités de placement. Le département des finances pour suit néanmoins les opérations de placement de la trésorerie excédentaire auprès d'autres collectivités publiques en Suisse.

2500 **Analyser les comptes annuels et rédiger le rapport à l'appui de ceux-ci**

Comme le rapport à l'appui du projet de budget, le rapport à l'appui des comptes demeure un document évolutif, notamment en fonction des souhaits exprimés par les divers intervenants du monde politique ou administratif. Ce sont de forme complète celui de fond et l'analyse des comptes se voit chaque année plus précise.

Devoir de
réalisation

2600

Optimiser la gestion de la Fondation de Prévoyance en faveur du Personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) en fonction de sa situation actuarielle et des conditions du marché.

Analyser les scénarios engendrant des grandes fluctuations du nombre des assurés.

La stratégie de gestion de la Fondation de prévoyance a entièrement été revue en 2004. La structure du portefeuille a fondamentalement été remaniée.

L'analyse des différents scénarios a, pour sa part, été remise à une période ultérieure.

3000 **Relations extérieures**

3100

Assurer une actualisation permanente du site Internet.

Fournir des informations techniques aux instances politiques et aux citoyens

Diverses mises à jour du site Internet ont été effectuées en 2004, dans l'attente d'une refonte complète. Par ailleurs, la Direction du département continue d'apporter les réponses requises aux questions qui lui sont posées. De plus, diverses présentations ont été organisées à destination des instances politiques.

3200

Participer en fonction des délégations, aux diverses assemblées générales, conseils d'administration et de fondation et comités divers externes

Les membres de la Direction du département ont assuré la représentation de la Ville de Genève auprès des différents organismes concernés.

VARIATION DE PERSONNEL

Un étudiant de niveau universitaire a effectué un stage à la Direction du département des finances en 2004.

L'agent employée de commerce à la Direction du département a terminé sa période d'apprrentissage. Une réflexion pour créer un cursus pour apprenir au sein du département est en cours.

Enfin la Direction du département a accueilli son 4^{ème} avocat stagiaire en 2004. La durée de son stage a été de sept mois. Son expérience à la Ville de Genève est reconnue comme faisant partie des deux ans de stage requis pour se présenter aux examens du brevet d'avocat.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

La Direction du département invite ses services à développer les relations transversales, conformément aux recommandations de l'Agenda 21. Elle continue de militer activement pour ramener le niveau de la dette à un niveau à même de garantir l'indépendance financière des générations futures. Enfin, la messagerie électronique reste le principal outil de diffusion de documents.

Caisse municipale

5744

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir) Comptes rendus 2004

Degré de
réalisation

Degré de
réalisation

VARIATION DE PERSONNEL

1000 Gérer les liquidités (compensé de la Ville de Genève)

1100 Maintenir un niveau optimal des liquidités

La Caisse a toujours pu fournir les liquidités demandées tout en maintenant le niveau de ces dernières.

1200 Etablissement d'un aide-mémoire pour les remplaçants

L'aide-mémoire détaillé est finalisé. C'est un document incontournable à la disposition des remplaçants.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

La Caisse municipale effectue ses remboursements de frais dans la mesure du possible directement par virement bancaire, et ce afin d'éviter les déplacements inutiles.

Assurances

Degré de
réalisation

1000 Gérer le portefeuille des assurances

Les primes relatives principalement aux prestations 1110 (incendie) augmentent. Celles relatives aux prestations 1120 (dégâts d'eau) 1130 (bris de glace) varient en fonction des sommes assurées du parc immobilier.

Dès lors, l'objectif prioritaire est de respecter l'enveloppe accordée. Pour la prestation 1140 (vol) une adaptation des primes est inévitable suite à l'important sinistre survenu au Musée de l'horlogerie le 24 novembre 2002.

Malgré la réalisation de la hausse présentée sur les primes, le service des assurances a réussi à contenir celles-ci dans le cadre de l'enveloppe budgétaire accordée.

1200 Respect de l'enveloppe budgétaire accordée.

Les dépenses effectives en 2004 sont demeurées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire accordée.

1300 Respect de l'enveloppe budgétaire accordée.

Les taux de prime accidents des contrats de la Ville de Genève sont demeurés identiques à ceux de 2003 exceptés ceux de la SUVA pour lesquels une hausse généralisée a été décidée par le Conseil fédéral afin de permettre de financer l'indépendance des rentes.

2000 Conseil en assurance

2100 Poursuite de la formation personnalisée et suivie des collaborateurs des services partenariaux, celle-ci devant garantir le suivi correct des procédures administratives en cas de sinistres.

Les nombreux changements d'interlocuteurs dans les services partenariaux nous obligent chaque fois à remettre l'ouvrage sur le métier car, trop souvent, les nouveaux collaborateurs n'ont pas été suffisamment formés par leur prédecesseur en ce qui concerne les procédures administratives existantes entre nos services respectifs. Il apparaît important que les différents services partenariaux établissent des procédures de gestion à ce

2200

En collaboration avec le coordinateur santé et sécurité au travail, diminuer le nombre d'accidents professionnels, ce qui, à terme, devrait permettre de juguler la hausse des taux de primes accidents professionnels.

Par rapport à 2003, le nombre d'accidents professionnels a pu être réduit de 4%.

2300 Malgré une charge de travail en constante augmentation, offrir toute notre disponibilité afin de prodiguer des conseils utiles aux administrés lorsque ceux-ci sollicitent notre service.

Comme chaque année, notre service a pu répondre à toutes les sollicitations des administrés.

VARIATION DE PERSONNEL

Le taux d'activité des deux collaboratrices du service des assurances a été porté au 1^{er} février 2004 de 60 à 70% afin de traiter un volume de dossiers toujours plus conséquent.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Pai la nature de son activité et par sa culture Ville de Genève, notre service a poursuivi dans de nombreux dossiers l'application de la transversalité, paramètre essentiel dans le cadre du développement durable.

DIVERS

En raison d'une incivilité toujours plus marquée, la charge des sinistres de certains contrats comme l'assurance bris de glace s'est inscrite en sensible augmentation.

A noter également une hausse des accidents en matière de circulation pour lesquels les assurances responsabilité civile ont été imcées plus fortement à contribution. Heureusement, il s'agit pour l'essentiel de dommages uniquement matériels.

La mise en sécurité de nos musées a fortement sollicité notre service, en étroite collaboration avec différentes entités des autres départements concernés. Cette action a permis de mettre concrètement en application la notion de travail en équipe et de transversalité mentionnée à la rubrique Agenda 21 de ce rapport.

Enfin, l'implémentation du logiciel SAP a requis une forte implication de notre service, notamment dans la mise en place avec l'appui du Contrôle de Gestion d'outils analytiques permettant de suivre la gestion de différents objets, comme l'évolution du parc de véhicules de notre administration ainsi que des sinistres gérés par notre service.

Comptabilité générale et budget

Degré de réalisation



1100 S'adapter aux nouveaux processus d'élaboration budgétaire et donner des instructions précises aux services.

Toutes les instructions ont été adaptées à la nouvelle procédure budgétaire. Ces instructions seront peaufinées pour le prochain exercice au vu de l'expérience enregistrée en 2004.

1200 Renforcer tous les contrôles durant cette année de familiarisation avec SAP.

Les contrôles ont été suffisants pour garantir la production du budget 2005 selon les normes légales et administratives, mais certaines vérifications n'ont pas pu être effectuées. La réalisation de cet objectif reste une priorité pour 2005. En effet, l'ensemble des vérifications souhaitées n'a pas pu être entièrement réalisé faute de ressources disponibles.

1300 Garantir la publication dans les délais impartis, revoir la forme de certains tableaux dans le but d'améliorer leur compréhension, adapter le budget final 2004 (préparé sur BDC) aux nouvelles procédures et exigences par l'introduction de SAP.

Le budget 2004 a pu être transféré sans encombre dans le nouveau système. Par ailleurs, la présentation des tableaux et annexes s'est encore améliorée, répondant ainsi aux demandes de la commission des finances.

2000 Tenir à jour et publication des comptes

2100 Assurer le traitement et le paiement des factures fournisseurs dans les délais et avec la précision habituelle. Instaurer le contrôle systématique des imputations.

Des retards dans les paiements aux fournisseurs se sont produits jusqu'à fin août 2004. Ils étaient dus à des problèmes de jeunesse et à la complexité du nouveau logiciel pour le traitement des factures. Ces problèmes ont été surmontés et, dès l'automne, les fournisseurs de l'administration ont été (et sont toujours) payés dans les délais contractuels. Le contrôle systématique des imputations faites par les services n'a pas pu être instauré en 2004. Beaucoup de temps et de ressources étant dédiés à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel, ce domaine devra être repris en 2005.

Degré de réalisation



2200 Optimiser la rentabilité des excédents de trésorerie en utilisant la gestion des engagements.

Après plusieurs années avec une trésorerie excédentaire, nous travaillons désormais en flux tendu. Quelques placements ont néanmoins été effectués auprès d'autres collectivités suisses.

2300 Assurer que les virements correctifs sont émis régulièrement afin d'éviter une situation à jour des comptes; tirer profit de SAP pour en diminuer le nombre.

Conséquence du retard dans la mise en production de certaines fonctionnalités du système comptable informatique, les virements comptables n'ont pu être enregistrés qu'à partir du mois de mai. En outre, cette année d'adaptation des utilisateurs au système a généré une foule d'erreurs ayant nécessité des virements correctifs.

2400 Affiner la gestion des crédits d'investissement et des autres biens en profitant du nouveau système.

Le module immobilisation du progiciel SAP nous permet de suivre plus finement les crédits d'investissement, et ce dès le vote de la proposition de crédit.

2500 Revoir les tableaux et rapports à fournir dans le but d'en améliorer la clarté.

Le service poursuit l'amélioration de ses publications en tenant compte des remarques qui lui sont faites, notamment par les autorités politiques.

2600 Se familiariser avec la nouvelle application pour la création et la gestion des comptes, des accès, etc...

La familiarisation avec la nouvelle application ne s'est pas réalisée sans mal, mais aujourd'hui elle est maîtrisée.

Dans le
résumé

3000 Formation, assistance, instructions

3100 S'assurer avec la collaboration de la DSI pour le côté technique, que les services progressent dans la maîtrise de SAP.

Les services démontrent en général une maîtrise suffisante du nouveau système informatique. De manière générale, le nouveau système, pour fournir des informations de qualité, nécessite de meilleures compétences comptables dans les services. Une évaluation globale de la fonction comptable au sein de la Ville de Genève est une priorité pour 2005.

Par ailleurs, le poste de coordinateur informatique créé au sein de la Comptabilité générale prend tout son sens dans le cadre de cette formation des comptables.

3200 Compléter ou modifier certaines procédures et directives complètes afin de refléter les changements dus à l'introduction de SAP. Elaborer le détail des DGA relatifs à l'élaboration budgétaire et à la gestion comptable.

Les procédures et directives comptables nécessaires au bon fonctionnement de l'administration ont été communiquées aux services au fur et à mesure des besoins et améliorations apportées au système. En revanche, les DGA détaillées n'ont pas pu être revues, faute de temps.

VARIATION DE PERSONNEL

Conformément aux objectifs, un poste d'adjoint de direction a été créé en 2004 afin de pallier à l'absence de la sous-chef de service affectée à plein temps au projet SAP, et pour faire face aux nouvelles exigences amenées pour la mise en place de SAP, un poste de coordinateur informatique.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Le service continue de se conformer soigneusement aux recommandations relatives à l'Agenda 21.

DIVERS

La mise en production du système de gestion financier SAP s'est effectuée le 1^{er} janvier 2004. L'implémentation d'un système de cette importance nécessite, durant la première année d'exploitation, une énorme implication du service de la comptabilité générale.

A ce titre, les ressources et le temps investis par le personnel dans la poursuite de la construction de ce système complexe et la familiarisation avec son utilisation ont péjoré l'activité courante du service et gêné la réalisation de certains objectifs.

Une normalisation est attendue pour 2005.

Gérance immobilière municipale

Degré de réalisation

100% Gestion et entretien des immeubles

1100 Garantir la gestion financière des immeubles propriété de la Ville de Genève notamment:

- Maîtriser la tenue des comptes d'exploitation des immeubles
- Améliorer la qualité et la fiabilité des données dans la base de données
- Assurer la concordance des factures avec les bons de commandes et leur « archivage »

La réalisation de cet objectif a pris du retard. La maîtrise des comptes d'exploitation passe par la répartition des budgets d'entretien sur chaque compte. Cette opération est réalisée à 95% à fin décembre 2004, ce qui fait que les gestionnaires disposent de toutes les données ainsi que de l'outil adéquat à la fin du 1^{er} trimestre 2005.

Il s'agit de uniformiser le formatage des attributs liés à la définition des objets et de leurs localités. Cette mise à jour sera par ailleurs complétée après l'analyse des dossiers des localités de logements, que ceux-ci bénéficient ou non de l'aide personnalisée.

Aucune facture ne peut être payée si les prestations y relatives n'ont pas donné lieu à une commande préalable. De même les bons de commande sont archivés au moment où la facture est validée, après vérification, pour paiement.

1200 Analyser les dossiers ne bénéficiant plus d'aide personnalisée

- Favoriser les échanges d'appartements

Pour atteindre cet objectif il convient de maîtriser en premier lieu tous les paramètres liés aux occupants de logements. Dès lors qu'il n'existe pas de base légale pour obliger les locataires ne recevant plus d'aide personnalisée à fournir les renseignements, il s'avère que le travail à fournir est plus complexe et plus étendu qu'envisagé. Cet objectif sera conduit en 2005.

Dans le cadre de l'analyse des dossiers, et si une sous-occupation est détectée, des négociations sont entamées en vue de réaliser un échange. L'objectif est considéré comme atteint dès lors que près d'une proposition sur deux est acceptée (54 échanges réalisés par rapport à 121 propositions). Dans certains cas, des localités ont été contactées volontairement la GIM pour échanger leur appartement.

Degré de réalisation

1300 Diminuer les coûts non imputables au propriétaire par:

- Plus de rigueur dans l'établissement des états des lieux de sorties
- Réduire les durées des vacants liés aux changements de locataires

- Accroître le suivi après la remise des bons pour travaux

Un accent particulier a été porté sur la rédaction des états des lieux. Cet effort sera poursuivi de manière à maintenir cet objectif dans le futur. Les personnes habilitées à procéder à ces formalités ont reçu des instructions et leurs prestations ont été évaluées.

Pour atteindre cet objectif, la coordination entre le Service des Bâtiments et celui de la GIM doit être améliorée de manière à trouver concisément et dans la durée l'indisponibilité des logements entre le départ du locataire et l'arrivée de son successeur. Un gain a toutefois déjà été constaté au sein de la GIM.

Le suivi permanent des commandes a permis de diminuer la durée d'intervention des travaux de réparation dans les logements.

Assurer la bonne exécution des directives en matière immobilière, soit notamment:

- Connaître la valeur réelle des immeubles
- Améliorer la maîtrise des dossiers des droits de superficie
- Renforcer la sécurité dans les salles communales

Pour atteindre cet objectif la GIM doit recevoir du Service des Bâtiments un état complet concernant le Patrimoine financier. Les dernières valeurs calculées par le Service des Bâtiments sont celles au 31 décembre 2004. L'actualisation n'est par conséquent pas totale en 2004 compte tenu des diverses rénovations entreprises.

Les dossiers des droits de superficie ont été complétés par la documentation recueillie auprès des services partenaires. Les révisions des autres droits de superficie sont planifiées.

De manière à assurer le bon déroulement des manifestations, toutes les mesures nécessaires ont été prises. Les surveillants bénéficient d'une formation continue afin qu'ils puissent assurer la sécurité des personnes et des biens.

Degré de
réaction

2000 Application de la politique sociale de la Ville de Genève

2100 Maintien de la quantité et de la qualité des entretiens individuels avec les demandeurs de logement.

L'intérêt de cet objectif consiste en une connaissance approfondie des motifs invoqués à l'appui d'une demande de logement, ce qui implique un travail très minutieux et requiert une grande qualité d'écoute. Ces activités permettent par ailleurs de déterminer l'urgence sociale, liés aux requêtes.

2200 Réexamen chaque deux ans de tous les dossiers locataires bénéficiant d'un logement à loyer social, afin de vérifier le respect des règlements fixant les conditions de location des logements de la Ville

La proportion de dossiers entièrement examinés est de près de 85%.

9000 Gestion du service

9100.01 Améliorer la maîtrise des outils informatiques en formant, en interne, les collaborateurs à leur utilisation

Une formation à l'intention de groupes de géant-e-s ainsi qu'à leurs assistantes sur les applications informatiques a été dispensée. Des formations individuelles pour le personnel de la section juridique ont été organisées, tout comme d'interventions de la correspondante informatique pour des erreurs de manipulation.

9100.02 Améliorer la satisfaction de la clientèle

Une enquête de satisfaction des prestations des services de conciergerie a été menée sur deux périodes différentes. L'un des résultats a déjà été diffusé dans le GIM-Actuel n°11 de septembre 2004. Le résultat de la deuxième enquête fera l'objet d'un article dans une prochaine édition du GIM-Actuel

9100.03 Diminuer le taux d'absentéisme (maladie non certifiée)

Globalement le taux d'absentéisme est en diminution ce qui s'avère positif. Toutefois, le nombre d'absences pour maladie de très courte durée (sans certificat médical) est en augmentation. Une démarche afin de sensibiliser les personnes à d'ores et déjà été entamée afin de pallier à des absences « évitables ».

VARIATION DE PERSONNEL

- 1 comptable engagé par l'entremise du fonds de chômage de l'Etat
 - 2 stagiaires engagés par l'entremise du fonds de chômage Ville de Genève
 - 2 stagiaires (un à la section juridique qui a terminé son stage en 2004 et un à la comptabilité GIM)
 - 1 contremaître des concierges engagé sur le fonds Mobilité de la Ville
 - 1 responsable des géants succédant au précédent titulaire nommé à la Taxe professionnelle Ville
 - 1 juriste engagé succédant à la précédente titulaire nommée à la retraite
 - 1 secrétaire de géant engagée à la gestion
 - 1 collaboratrice à 50% engagée à la section juridique
 - 1 employé administratif engagé pour remplacer à terme l'huissier de l'accueil-réception du rez de chaussée
 - 5 Hôtel-de-Ville
- Globalement, il y a eu cinq départs en 2004.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

- 1 Au niveau de la gestion des déchets, la GIM test à jour quant aux moyens attribués aux différents domaines qu'elle gère : immeubles locatifs, immeubles administratifs, 14 et 5 Hôtel-de-Ville, 2 Cour St-Pierre) ainsi que pour les salles communales, à l'exception des fermages qui sont en cours de délation.

Taxe professionnelle

Degré de réalisation

1100.01 Assurer le recensement de tous les contribuables
 Les nombreux moyens à disposition (lecture FAO, FOSC, accès informatique au RC, à l'OCF, visites, sur place, etc.) permettent aux enquêteurs de tenir à jour le rôle et d'assurer quotidiennement le recensement des contribuables de la Ville de Genève.

1200.01 Veiller à assurer une bonne collaboration entre les contribuables, les mandataires et le service et donner rapidement suite à leurs demandes

Tous les contribuables qui en font la demande sont reçus par un interlocuteur compétent. Par ailleurs, le délai maximum de réponse a été fixé à sept jours ouvrables. A défaut, un accusé de réception est systématiquement envoyé au client.

1200.02 Etablissement d'un nouveau formulaire de déclaration facilitant la tâche tant des contribuables et de leurs mandataires que des taxateurs/trices
 Début 2004, un nouveau formulaire de déclaration a été élaboré. Son utilisation a cependant démontré qu'il était difficile de faire figurer tous les renseignements utiles à la taxation sur une seule page recto-verso. L'envoi d'annexes s'est donc avéré nécessaire.

1200.03 Développer la collaboration étroite avec l'administration fiscale cantonale afin d'uniformiser les principes généraux applicables en droit fiscal

Compte tenu des velléités du Grand Conseil de remettre en cause des fondements de la taxe professionnelle communale, les conditions cadre d'une discussion relative aux remises en 2004, l'initiation d'une collaboration plus étroite fera à nouveau partie des objectifs du service en 2005 si les relations entre les communes et l'Etat évoluent positivement.

Degré de réalisation

1300 Améliorer la rapidité du recouvrement (récupération des créances faisant l'objet d'un acte de défaut de bien)
 Le recouvrement des créances est systématiquement effectué dans le respect des délais légaux. S'agissant plus particulièrement de la récupération des actes de défaut de biens, une société genevoise a nouvellement été mandatée; il conviendra d'attendre 2005 pour évaluer les résultats obtenus.

1400 Diminution du nombre de réclamations déposées contre les bordereaux de taxation par le chef de taxation
 Le responsable de la section taxation a effectué de nombreuses analyses de dossiers avant envoi des bordereaux de taxation. Tous les dossiers présentant une taxe supérieure à CHF 50 000 ont notamment été contrôlés. Par ailleurs, en 2004, la Commission de réclamation en matière de TPC a été saisie de 72 requêtes de contribuables. A l'exception d'un dossier dont la taxation a été revue, toutes ont été considérées comme injustifiées et par conséquent rejetées.

1500 Poursuivre la révision des coefficients des différents groupes professionnels aussi fréquemment que possible
 Dans le cadre de la Commission 307, au sein de laquelle la Ville de Genève collabore activement, les taux des différents groupes professionnels sont régulièrement revus selon un planning pré-établi, respectant les normes légales. Le résultat de ses travaux a permis la modification des coefficients de taxation de 21 groupes ou sous-groupes.

1600 Fédérer l'ensemble des communes genevoises au sein de l'Association de la Taxe professionnelle des communes genevoises en vue de poursuivre l'uniformisation
 L'association de la taxe professionnelle des communes genevoises a été dissoute début 2004. En revanche, les principaux protagonistes en matière de TPC des plus grandes communes la prélevant continuent à se rencontrer régulièrement afin d'échanger leurs expériences.

VARIATION DE PERSONNEL

L'année 2004 aura vu la nomination d'une nouvelle cheffe de service, Mme Pascale Schubert, ainsi que d'un nouvel adjoint de direction, M. Christian Barlet.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Un nombre égal de collaborateurs par rapport à l'année précédente a maintenu son intérêt à la souscription d'un abonnement IFG.

L'édition d'un nouveau formulaire n'a que partiellement permis la suppression des annexes à la déclaration. En effet, il s'avère difficile de faire figurer sur une seule page retro-verso tous les éléments indispensables à la taxation.

Division de l'administration générale Direction de l'administration générale

Degré de réalisation

3000 Direction et coordination

1100 à 1300

Pour garantir la mise en production et l'extension optimales du nouveau progiciel de gestion intégré :

- assumer — avec la Direction des finances — la présidence du comité de pilotage du projet ISI, comprenant des représentants des services compétents et des services utilisateurs.

Le comité de pilotage a contribué à ce que, conformément à la planification établie, le progiciel de gestion intégré (SAP) soit mis en oeuvre dans les délais prévus et avec le niveau de qualité requis.

3000 Contrôle de gestion

2100

Pour améliorer les processus d'élaboration et d'exécution budgétaire :

- poursuivre la coordination des rapports à l'appui des projets de budget — ainsi que des rapports de gestion — en collaboration avec le secrétariat général ;

- participer à la mise en place de la nouvelle procédure budgétaire découlant du redéploiement du système d'information financier. Les documents financiers ont été édités conformément à la planification établie.

L'unité Contrôle de gestion a coordonné la nouvelle procédure budgétaire, en collaboration avec le Service de la comptabilité générale et le budget.

2200

Pour assurer la mise en production de la comptabilité de gestion dans le nouveau système d'information intégré (projet ISI), ainsi que l'exploitation de différents outils de gestion :

- contribuer à la formation des utilisateurs aux nouveaux outils de gestion.

L'unité Contrôle de gestion a assumé non seulement la formation des services à l'utilisation du module analytique du progiciel SAP, mais encore des actions de formation et de support sur les autres modules financiers et logistiques de SAP.

2300

Pour apporter une expertise en matière d'outils de gestion et d'organisations :

- mettre à disposition des ressources pour l'exécution de mandats spécifiques à la demande des directions départementales ou des autorités.

Sur demande du Département des affaires culturelles, l'unité de Contrôle de gestion a collaboré à l'étude des coûts de la Fête de la musique 2004.

2400

Pour répondre aux exigences des autorités politiques en matière de contrôle de gestion et aux besoins des services :

- poursuivre le déploiement d'une comptabilité analytique dans l'administration municipale ;

- garantir la qualité des documents et tenir à jour les bases de données relatives aux missions et prestations et à la gestion des objectifs ;

- pour le Contrôle de gestion, concevoir et réaliser des analyses multidimensionnelles au sein de la nouvelle plate-forme de reporting ;

- documenter les nouvelles procédures de comptabilité de gestion liées au nouveau système d'information intégré (projet ISI) ;

- mettre à disposition des services les informations liées à leur comptabilité de gestion (clés de répartition, unités d'oeuvres, etc.) ;

- créer et gérer les structures d'objets nécessaires au suivi analytique des services dans le nouveau système d'information intégré ;
- rédiger et mettre en oeuvre des règles de gestion.

La comptabilité analytique par prestations a été déployée dans 7 nouveaux services.

La priorité a été donnée à la mise en oeuvre du progiciel SAP au détriment des analyses multidimensionnelles basées sur la nouvelle plate-forme de reporting (BW).

L'unité Contrôle de gestion a paramétré et mis à disposition des services les structures d'objets nécessaires au suivi analytique dans SAP.

Degré de réalisation

9100 : Gestion du service

- **Pour faire face à l'évolution tant qualitative que quantitative des tâches confiées à l'unité « Contrôle de gestion » :**
 - adapter la structure et l'organisation de l'unité;
 - acquérir de nouvelles connaissances.

En fonction des nouvelles compétences dévolues à l'unité, Contrôle de gestion notamment en relation avec le déploiement du progiciel intégré SAP, un adjoint de direction a été nommé responsable de cette unité.

Degré de réalisation

- **Pour assurer la mise en production de la comparabilité de gestion au sein du nouveau système d'information intégré (projet ISI), ainsi que l'exploitation des différents outils de gestion :**

- soutenir les services dans la préparation de leurs rapports de gestion et boucler les analyses analytiques, leur porter assistance dans l'implémentation et le suivi des nouveaux outils informatiques.

Les services ont reçu l'appui de l'unité Contrôle de gestion pour l'édition des documents financiers et les boucler les analyses analytiques, conformément à la planification établie.

Pour améliorer la qualité du pilotage des subventions :

- contribuer à la conception et assurer l'exploitation dans les départements de la nouvelle solution informatique spécifique à la gestion des subventions (projet ISI).

Dans le cadre de la mise en oeuvre du progiciel intégré SAP, l'unité Contrôle de gestion a conçu et mis à la disposition des services des outils permettant le suivi détaillé des subventions.

3000 : Relations extérieures

3100 à 3200

- **Pour poursuivre un développement intégré du système d'information du territoire de la Ville (SITV) :**
 - représenter la Ville de Genève au Comité directeur du système d'information du territoire genevois (SITG).

Le Directeur de l'administration générale a présidé les séances du Comité directeur du système d'information du territoire de la Ville de Genève (SITV) et a participé aux travaux du Comité directeur du système d'information du territoire genevois (SITG).

Par ailleurs, il a également représenté la Ville de Genève au sein du groupe de projet télécom réunissant l'Etat, l'ACG et les SIG

VARIATION DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2004, neuf postes sont attribués à la Direction de l'administration générale. Ils sont répartis comme suit :

Unité	Postes
Direction	2,00
Contrôle de gestion	7,00
Total	9,00

Depuis la rentrée scolaire 2004/2005, la Direction de l'administration générale assure la formation de deux apprenties employées de commerce.

VARIATION DE LOCAUX

Le 23 août 2004, la Direction de l'administration générale a déménagé dans le bâtiment sis à la rue du Stand 35. Les places de travail attribuées à la Direction de l'administration générale se situent au 1^{er} et 2^{ème} étage de ce bâtiment de 7 étages.

AGENDA 21

Collaboration aux travaux du groupe « Système de Management Environnemental » (SME), piloté par l'unité Agenda 21.

Division de l'administration générale Achats et impression

Devisé de
réalisation

2000 Gestion des achats et des contrats

2100 à 1900

Pour faire face à l'évolution des besoins de la Ville de Genève, en prenant en considération les facteurs de développement durable:

- déployer l'organisation du service des achats en mettant sur pied l'unité « marchés publics »;
- améliorer la gestion des demandes d'achat émises par les services, dans le cadre du budget de fonctionnement et des crédits extraordinaires;
- augmenter la proportion des machines propres, en assainissant le parc de machines à nettoyer les bâtiments;
- limiter le nombre de véhicules et engins spécifiques propriété de la Ville de Genève, assainir le parc existant;
- réduire les livraisons d'annuaires téléphoniques en papier, en privilégiant la forme électronique;
- diminuer le nombre d'articles stockés dans les dépôts du service des achats, en organisant la livraison directe des fournisseurs auprès des services.
- Pour obtenir le meilleur rapport coût/qualité auprès des fournisseurs, en prenant en considération les facteurs de développement durable:
- adjuger le lot 2004 relatif aux contrats de nettoyage des bâtiments, dans le cadre de l'AIMP.

L'unité Marchés publics a été créée. Dans le cadre du redéploiement de l'organisation du service des achats, une adjointe de direction responsable des marchés publics et une acheteuse ont été engagées.

Les données intégrées dans les demandes d'achat ont été recensées, en vue de rationaliser leur traitement.

Aucun appel d'offres n'a été lancé en 2004 pour l'acquisition de machines de nettoyage.

Suite au vote de la PR-37 du 3 décembre 2003 destinée à financer une étude relative aux véhicules propres, l'analyse a débuté en collaboration avec l'Université de Genève et l'école polytechnique fédérale de Lausanne.

Une action a été engagée auprès des services en vue de réduire le volume d'annuaires téléphoniques en papier.

Devisé de
réalisation

L'externalisation des livraisons d'articles de gros volumes (papier A4, ex-suites-mains et papier hygiénique) a été mise en oeuvre. Le processus de externalisation poursuit son développement.

L'appel d'offres public relatif aux contrats de nettoyage des bâtiments (selon les critères AIMPI) est en phase finale de préparation.

2000 Solution de nettoyage

2100 à 2400

Pour faire face à l'évolution des besoins de la Ville de Genève, en prenant en considération les facteurs de développement durable:

- redéployer l'organisation du service des achats et plus particulièrement l'unité « logistique »;
- moderniser les machines de reproduction;
- renouveler la pileuse;
- assurer en interne les activités de mise sous pli, chaque fois que l'équipement technique le permet.

L'unité Logistique a été créée. Dans le cadre du redéploiement de l'organisation du service des achats, un adjoint de direction responsable de la logistique et une polygraphe ont été engagés.

Une analyse détaillée est en cours en vue du remplacement de la machine à relier et du changement de la solution d'impression.

Suite à l'analyse des besoins, le renouvellement de la pileuse sera effectué.

Les mises sous plis assurées en interne ont été augmentées et diversifiées.

2000 Information et communication

3100

Pour faciliter l'élaboration et le traitement des demandes des services:

- réaliser un catalogue des articles et des prestations réalisées par le service des achats.

Une étude a été initiée en vue de la création d'un catalogue interactif, intégrant les descriptions en images des articles disponibles. En l'état, le choix de la solution technique pour mettre en oeuvre ce catalogue n'a pas encore été déterminé.

Degré de
résolution



9000 - Gestion du service

9100

- Pour améliorer la qualité des instruments de pilotage du service et limiter la circulation de documents papier :**
- **appliquer la gestion électronique des documents comptables.**

La mise en oeuvre d'une solution de gestion électronique des documents (GED) a été effectuée au niveau de la corresponsabilité du service des achats (gestion électronique du courrier) et du suivi des flux d'information et des circuits de validation (Workflow SAP). Une étude est en cours à la DSI pour le scanpage et l'intégration éventuelle des documents comptables dans le Workflow SAP.

VARIATION DE PERSONNEL

L'organisation du service des achats a été redéployée conformément à l'analyse effectuée en 2003 et à la planification établie.

Àu 31 décembre 2004, vingt et un postes et demi sont attribués au Services des achats. Ils sont répartis comme suit.

Unité	Postes
Direction	1,00
Administration	5,50
Logistique	12,00
Marchés publics	3,00
Total	21,50

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 31

Collaboration aux travaux du groupe «Système de Management Environnemental» (SME), piloté par l'unité Agenda 21.

DIVERS

Le 12 mai 2004, le Conseil municipal vote le PR318 du 11 décembre 2003 destinée à financer le renouvellement/aquisition de mobilier, machines de bureau, Equipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'Administration municipale - tranche 2004.

Le 5 octobre 2004, le Conseil municipal vote le PR317 du 3 décembre 2003 destinée à financer l'entretien et le portage sur les dépenses engagées par l'introduction de véhicules propres au sein du port. Ville de Genève.

Division de l'administration générale Direction des systèmes d'information

Dégré de réalisation	Dégré de réalisation
<p>1100 - Exploitation</p> <p>1100 à 1200 Pour améliorer la disponibilité de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre le déploiement de l'infrastructure de haute disponibilité; - adapter les dispositifs de sécurité pour prendre en compte de nouvelles contraintes. <p>L'infrastructure de haute disponibilité a été progressivement mise en place en 2004, en particulier pour les serveurs de fichiers (Novell Netware) et le progiciel de gestion intégré (SAP). Les dispositifs de sécurité ont été partiellement adaptés, (murs pare-feu) et leur redéploiement se poursuivra en 2005.</p>	<p>2100 - Micro-informatique</p> <p>2100 à 2200 Pour accroître la qualité du service aux utilisateurs, dans un texte d'augmentation de leur nombre et des besoins qui en découlent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - planifier et assurer l'installation, ainsi que le renouvellement, des stations de travail et de leurs périphériques; - déployer une centrale d'appels intégrant la téléphonie et l'informatique (intégration « voix-données »). <p>Durant l'année 2004, le nombre de postes de travail est passé de 2267 configurations à 2438 configurations, soit une augmentation de 79%.</p> <p>Une centrale d'appels intégrant la téléphonie et l'informatique a été mise en place avec succès. Elle a permis de traiter 12127 appels ayant généré 2116 fiches d'intervention.</p>
<p>1300</p> <p>Pour augmenter l'offre de services accessibles sur l'infrastructure de communication de la Ville de Genève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - continuer le développement progressif du réseau de fibres optiques; <p>Pour concourir à améliorer les prestations pédagogiques assurées par l'Etat de Genève dans les classes de la Ville de Genève — en fonction de la proposition de crédit extraordinaire à déposer par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collaborer à la conception et à la réalisation du câblage informatique des bâtiments scolaires de la Ville de Genève. <p>Conformément à la planification établie, le réseau de fibres optiques a été développé en fonction des besoins et des opportunités.</p> <p>Le crédit extraordinaire relatif au câblage informatique des bâtiments scolaires de la Ville de Genève a été voté. En fonction des demandes exprimées par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, responsable de cette opération, la DSI collabore au suivi de la réalisation.</p>	<p>3005 - Systèmes d'information</p> <p>3100</p> <p>Pour répondre aux nouvelles exigences des autorités politiques en matière de pilotage financier et doter l'administration municipale d'outils de comptabilité générale et de gestion conformes à l'état de l'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en production le système d'information intégré (projet ISI) et les outils d'analyse relatifs. <p>Pour que les autorités politiques puissent bénéficier d'outils performants à l'appui de leur mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire évoluer les systèmes d'information des conseillers municipaux (Intr@pCAM) et du secrétaire général (Candidé). <p>Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déployer au sein de l'administration municipale les systèmes d'information prévus sur les Plans informatiques quadriennaux; - poursuivre le développement du système d'information du territoire de la Ville (SITV) en relation avec le système d'information du territoire genevois (SITG).
<p>1400</p> <p>Pour étendre le champs de prestations de la téléphonie à l'informatique (intégration « voix-données »).</p> <p>Les tests d'intégration de la téléphonie à l'informatique ont été finalisés. Cette nouvelle technologie est en exploitation pour la téléphonie de la Direction de l'administration générale et de la DSI, ainsi que pour le bac-kap du dispositif d'aïmerie du 35.</p>	<p>Conformément à la planification établie, le progiciel de gestion intégré (SAP) a été mis en production le 5 janvier 2004, puis l'entrepôt de données (Business Warehouse, BW) et les outils d'analyse ont été mis à la disposition des services municipaux dès le 26 février 2004.</p>

Directeur de
réalisation

Selon les demandes exprimées, les systèmes d'information des conseillers municipaux (Intr@CM) et du Secrétariat général (Candido) ont été adaptés.

En fonction de la planification établie et des ressources disponibles, les systèmes d'information prévus sur les Plans informatiques quadriennaux ont été déployés.

Au niveau du système d'information du territoire de la Ville (SITV) la DSI a engagé le redéploiement de l'infrastructure technique. L'opération ainsi engagée permettra d'améliorer les prestations offertes aux services municipaux, ainsi que de mettre à la disposition du public des données géographiques.

9000 - Gestion des services

9100 Pour améliorer la qualité du traitement des requêtes des services :
- concevoir et déployer un système de gestion du Plan informatique quadriennal (PIQ).

Un nouveau processus de gestion des demandes inscrites au PIQ a été mis en place dès le printemps 2004. A terme, ce processus permettra d'automatiser la gestion desdites demandes.

VARIATION DE PERSONNEL

Compte tenu du transfert d'un poste d'informaticien précédemment rattaché au SEVE, la DSI dispose d'un effectif de cinquante et un postes au 31 décembre 2004. Ils sont répartis comme suit :

Unité	Postes
Direction	100
Administration	500
Développement	14,50
Exploitation	20,50
Micronformatique	10,00
Total	51,00

Par ailleurs, la DSI assure la formation d'un apprenti informaticien et d'une apprentie employée de commerce.

VARIATION DE LOCAUX

Le 23 août 2004, la DSI déménage dans le bâtiment sis à la rue du Stand 25. Les places de travail attribuées à la DSI se situent au 1^{er} et 3^{ème} étage de ce bâtiment de 7 étages.

AGENDA 21

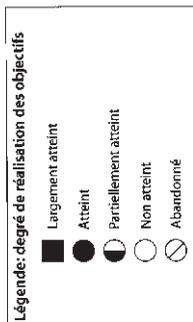
Collaboration aux actions menées dans le cadre de la Déclaration environnementale relative aux activités administratives de la Ville de Genève, adoptée par le Conseil administratif le 23 octobre 2002.

DIVERS

Le 11 février 2004, le Conseil municipal vote la PR-301 du 27 août 2003 destinée à financer la réalisation d'un cablage informatique permettant de raccorder 900 locaux situés dans les écoles élémentaires et primaires de la ville de Genève au réseau cantonal.

Le 8 septembre 2004, le Conseil municipal vote la PR-324 du 14 janvier 2004, destinée à financer la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2003 (PIQ 2003).

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie



L'exercice annuel 2004 a été marqué par la préparation d'une nouvelle organisation des services du département.

Plus particulièrement, la direction du département a été renforcée par la création d'un conseil de direction réunissant le directeur du département et les deux directeurs de division, dans le but d'organiser le travail de direction de manière collégiale, afin que les principales décisions concernant l'activité de l'ensemble du département soient prises avec plus d'efficacité.

Par ailleurs, une discussion générale avec tous les cadres du département a été menée dans le but de décloisonner l'activité des services et de garantir une collaboration transversale entre les services plus rapide et plus performante. Il a été décidé de supprimer les divisions et de regrouper les services par domaines d'activité. Quatre domaines ont été définis :

- Domaine de l'organisation urbaine, regroupant le service d'urbanisme, celui des opérations foncières et le nouveau service de la mobilité.
- Domaine des constructions, regroupant le service des bâtiments, le service d'architecture et le service de l'énergie.
- Domaine des espaces publics, regroupant le service d'aménagement urbain et le service du génie civil (lequel résulte de la fusion des deux services études & constructions et entretien du domaine public).
- Domaine de la voirie, comprenant le service Voirie – Ville propre, soit l'enlèvement et le tri des déchets ainsi que la propreté des rues.

Cette nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

S'agissant des nombreux projets et réalisations de notre département, on citera les éléments suivants :

Tout d'abord, grâce à un concours concernant la parcelle du foyer à Sécheron, un projet très important de construction de logements, d'un EMS et d'équipements de quartier a pu être défini et l'étude d'une demande d'autorisation de construire engagée. De la même manière, un concours d'architectes a permis de désigner un excellent projet de passerelle piétonne au-dessus des lignes CFF depuis Sécheron jusqu'à la Campagne Rigot.

En relation avec la politique de la mobilité, l'année 2004 a été marquée notamment par les difficultés de gestion sur la place Cornavin pendant l'achèvement du chantier de celle-ci. En grande partie, ces difficultés ont pu être surmontées, mais la nécessité d'une meilleure entente entre la Ville de Genève et les services de l'Etat (OTC) s'est révélée avec acuité.

Il en d'ailleurs été de même, lors de la première période de mise en oeuvre de la zone 30 dans le quartier de Cluse – Roseirie, où la situation est devenue désormais tout à fait satisfaisante.

Soucieux d'un aménagement qui préserve des services publics efficaces, notre département est intervenu avec succès pour le maintien (il est vrai avec des prestations réduites) des offices postaux de la rue de la Ferme et de la route des Acacias.

En matière de gestion des déchets, une évolution très positive s'est produite. Grâce à l'amélioration du tri des déchets par les particuliers, le volume des déchets ménagers non recyclables est en réduction, ce qui nous a conduit à réorganiser le service compétent de la voirie pour mettre plus de forces de travail sur le tri des déchets. Une attention toute particulière a été mise sur un tri des déchets plus performant dans les fêtes et manifestations publiques.

Direction du département

Degré de réalisation

1100. Direction du département

1100.01 Elaborer des solutions permettant de décharger le Magistrat de tâches et activités pouvant être déléguées

La mise en place du Conseil de direction (réunissant le directeur du département et les deux directeurs de domaines) a permis de décharger le Magistrat et de mieux concentrer les réunions de direction avec le Magistat sur les sujets les plus importants. De même, certaines simplifications de procédure interne en matière d'adjudication et de commande ont supprimé certaines des tâches fastidieuses incombant précédemment au Magistrat.

1100.02 Renforcer la structure de direction sur l'ensemble du département

Le renforcement doit encore se poursuivre au plan logistique (coordination des activités comptables, préparation budget, informatique, marchés publics, notamment).

1200.01 Coordonner les divisions et les services sur les projets menés en commun par plusieurs services

Pour assurer une meilleure transversalité, nous avons supprimé les divisions et créé des «domaines». Par ailleurs, la collaboration fonctionnelle entre services de différents domaines sera suivie dans des réunions spécifiques, incluant si nécessaires des services d'autres départements.

1200.02 Prévoir des chefs ou responsables de projets

Tout projet, impliquant notamment plusieurs services, est placé sous la responsabilité d'une personne bien définie.

1200.03 Développer la concertation avec les représentants du personnel en relation avec l'organisation et les conditions du travail

La concertation s'est développée. La discussion sur la nouvelle organisation du département la rendait d'ailleurs indispensable. Le déménagement de plusieurs services à la rue du Stand 25 a aussi provoqué la nécessité d'une concertation approfondie incluant en partie les conditions de travail.

1300

1300. Mettre en œuvre des procédures permettant des réalisations plus rapides et plus performantes s'agissant de projets menés en commun par plusieurs départements (par ex. affichage public, rénovation d'immeubles, bouquet de transports, dépôts sauvages de déchets, plan de verdissement de la ville)

La coordination s'est beaucoup améliorée dans certains secteurs (par exemple affichage public, bouquet de transport, dépôts sauvages de déchets). En matière de rénovation d'immeubles, des progrès restent à accomplir. Quant au plan de verdissement de la ville, les services impliqués dans la discussion sont intéressés, mais peu disponibles pour une activité importante permettant de déboucher sur des concrétisations comme le souhaiterait le service d'urbanisme.

2000. Aménagement, constructions et voirie

2100.01 Concrétiser définitivement le règlement sur le Plan d'Utilisation du Sol (PUS) et un règlement sur l'enlèvement et le tri des déchets

La mise au net du règlement sur le PUS a été faite et soumise à la Commission du règlement du Conseil municipal, qui a adopté le projet. En revanche, le règlement sur l'enlèvement et le tri des déchets reste à finaliser.

2100.02 Elaborer un plan visant à améliorer la végétation en Ville

Un travail important a été accompli sous la direction du service d'urbanisme. Ce travail sera intégré dans le plan directeur communal en voie de élaboration.

2100.03 Continuer la mise en œuvre d'une politique d'acquisitions foncières pour la construction de logements sociaux, d'équipements publics et de locaux pour l'administration municipale.

La politique d'acquisitions foncières s'est poursuivie selon les principes et priorités que nous avons fixés.

2200.01 Améliorer les moyens favorisant une solution rapide en cas de procédures retardant l'exécution de projets

Le meilleur moyen est d'éviter si possible les recours, notamment par une bonne concertation préalable avec les intéressés. En cas de recours ou de difficultés de procédure, la discussion et la volonté d'aboutir, éventuellement par compromis, constitue aussi un bon moyen. Dans certains cas importants de principe, il est cependant important de faire trancher le litige par l'autorité compétente.

Degré de
réalisation

VARIATION DE PERSONNEL

2200.02 ● Elaborer un fichier informatique des dossiers du service juridique permettant un accès différencié (noms, sujets, adresses)

VARIATION DE LOCAUX

2300 ● Etude des dossiers, préavis, analyse des rapports d'activité

A partir de 2005, la salle subventionnée par la direction de notre département (salle accordée à l'YPP) est transférée au Département des affaires culturelles.

AGENDA 21

3000 Relations extérieures

3100.01 ● Approfondir la problématique et la pratique de la collaboration avec les groupements de quartier dans une optique de démocratie participative

La consultation des habitants reste une constante de l'action de notre département. Mais la participation, pourtant indispensable, des services concernés de l'Etat est souvent très insuffisante, voire inexistante.

3100.02 ● Expérimenter la pratique de la médiation et notamment concrétiser des expériences de rénovations d'immeubles en vue de la création de logements associatifs

Une expérience est en cours à la rue de l'Industrie pour trois bâtiments.

3200 ● Préparation des prises de position et déclarations publiques du département, contacts avec la presse et les médias

3300 ● Représentation du Magistrat pour les relations avec les tiers extérieurs à l'administration

Régulièrement, la direction du département est appelée à remplacer le Magistrat pour des correspondances ou des entretiens avec des tiers.

Conservation du patrimoine architectural

Degré de réalisation	Degré de réalisation
<p>1000. Conseil</p> <p>1100.01 Fournir les bases théoriques et documentaires nécessaires aux services représentatifs du maître de l'ouvrage, dans le cadre des travaux de restauration à entreprendre sur les immeubles protégés ou dignes de protection.</p> <p>De nombreux éléments ont été communiqués aux services chargés des projets de travaux.</p> <p>1100.02 Anticiper les demandes en menant les études historiques.</p> <p>Les bâtiments sujet à des projets de travaux relativement importants des études historiques nécessaires.</p> <p>1100.03 Assurer les prestations de conseil et le support technique dans le cadre des chantiers en cours d'exécution.</p> <p>Un suivi régulier est assuré sur les principaux chantiers et le service a été disponible pour chaque demande particulière.</p> <p>1200 Préparer les arguments pour les préavis touchant à l'ensemble des procédures relatives aux problèmes de protection du patrimoine, en répondant aux demandes exprimées.</p> <p>Des documents ou préavis ont été transmis en vue de prise de position pour chaque demande formulée.</p> <p>1300 A la demande, fournir les conseils utiles, aux plans technique et déontologique, dans le cas des prestations fournies à des tiers par la Ville de Genève.</p> <p>Les travaux en cours sur les édifices placés sous l'égide de la Fondation pour la conservation des temples genevois ont été en partie suivis par la CPA, qui représente la Ville dans cet organisme.</p> <p>1400 Veiller à la cohérence entre les directives de conservation du patrimoine et l'application des principes de développement durable.</p> <p>La relation entre ces domaines est implicite; l'essentiel des conseils demandés visant à pérenniser la substance des bâtiments historiques.</p>	<p>2000. Recherche</p> <p>2100 Produire et commander les études historiques, afin de répondre dans les délais aux demandes de prestations de conseil et les publier sous une forme aisée tant pour la reproduction que pour la transmission.</p> <p>Les efforts consentis par le service pour améliorer la présentation des documents historiques et faciliter leur transmission ont porté leurs fruits. Toutes les études de 2004 existent sous forme informatique et sont largement illustrées dans le textes.</p> <p>2200 Reprendre la réalisation de l'inventaire historique du patrimoine en intégrant le projet aux études menées par les autres services du département et en adaptant sa forme aux contingences actuelles.</p> <p>La campagne est dominuée en suspens cette année, bien que des recherches ponctuelles aient été menées sur certains bâtiments, à la demande.</p> <p>2300 Effectuer ou commander les investigations spécifiques selon les nécessités particulières liées aux dossiers en cours, en suivant de près les projets et les chantiers.</p> <p>De nombreuses expertises ponctuelles ont été produites notamment pour des compositions de crépis, des analyses de couches picturales, des choix de teintes et de techniques de mise en œuvre etc.</p> <p>2400.01 Assurer la mise à jour de l'index bibliographique des bâtiments situés sur le territoire de la Ville, en adaptant sa forme aux nouvelles techniques de traitement des données.</p> <p>Seule une saisie restreinte a été reprise durant l'année.</p> <p>2400.02 Compléter la documentation technique.</p> <p>Les documents sont régulièrement tenus à jour.</p> <p>2400.03 Poursuivre et achever l'archivage des dossiers selon le modèle mis en place à l'occasion du transfert récent du service (objectif dont la réalisation complète se fera sur une durée de 4 à 5 ans)</p> <p>Un effort régulier est consenti pour la mise à jour de l'archivage.</p>

Degré de réalisation

2500.01 Compléter la formation du personnel du service dans les domaines scientifique et technique (formation continue).

Une personne a reçu une formation complète pour la maîtrise des outils PAC.

2500.02 Poursuivre les échanges périodiques avec les instances homologues.

Des contacts réguliers ont eu lieu tout au long de l'année, notamment par échange de documents écrits.

3100.01 Représenter la Ville de Genève auprès de la commission des monuments, de la nature et des sites, d'une part, au sein de la fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, d'autre part.

Le conseiller en conservation du patrimoine est délégué à ces représentations.

3100.02 Assurer la coordination par une participation régulière aux travaux de la commission des monuments, de la nature et des sites, d'une part, au sein de la fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, d'autre part.

Le travail effectué au sein de ces instances a été important, bien que, par périodes, en raison de la multiplication des séances, une présence continue n'a pas pu être assurée.

3200.01 Programmer, organiser et coordonner les manifestations qui se dérouleront dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, édition 2004.

L'événement, placé sous le thème de transports et circulations a rencontré un large écho auprès du public.

3200.02 Fournir les éléments nécessaires au développement des actions de communication menées par le département, pour ce qui a trait au domaine de la conservation du patrimoine.

Le service a été en mesure de fournir tous les éléments qui lui ont été demandé dans le cadre de la production de publications et des actions de communication.

9100 Gestion du service

9100

Coordination du personnel et distribution des tâches, planification horaire et définition des échéances, gestion financière et rapports, classement et archivage des dossiers relatifs au fonctionnement du service, gestion des fournitures de bureau et de la bureautique.

La gestion du service a été assurée de manière satisfaisante malgré les difficultés rencontrées, pour la mise en route du nouveau logiciel comptable.

VARIATION DE PERSONNEL

L'engagement de stagiaires a été reporté à l'année suivante pour des raisons d'organisation interne. Un architecte a été transféré en cours d'année et travaille désormais dans l'équipe du service.

VARIATION DE LOCAUX

Le service, qui disposait d'une surface d'environ 75m², a pu occuper des locaux voisins, ce qui lui a permis de doubler sa surface et de gérer d'une manière plus rationnelle la documentation dont il dispose.

AGENDA 21

Division de l'aménagement et des constructions Direction et secrétariat de la division

Degré de réalisation	Degré de réalisation
1000	2000
Direction et secrétariat	Aménagement et constructions
1100.01	2100.01
Organiser et répartir dans les services, les réponses aux interpellations du Conseil municipal	Contribuer à la mise sur pied d'une véritable stratégie d'acquisition foncière en lien avec l'urbanisme d'une part, et assurer l'aménagement urbain en lien aux constructions publiques d'autre part
La distribution et le suivi des réponses sont aujourd'hui optimaux, cependant de plus en plus de réponses nécessitent des études, ce qui prend plus de temps.	Une meilleure définition des lieux d'urbanisation en ville permet d'affiner la stratégie foncière et de porter l'effort dans des lieux précis.
1100.02	2100.02
Organiser la tenue à jour des objets renvoyés dans les commissions du Conseil municipal, afin d'assurer un meilleur suivi	Poursuivre les efforts en vue de la rénovation des bâtiments ainsi que la maîtrise énergétique
Les relations entre les directions de l'organisation urbaine et des constructions d'une part, et des espaces publics et de la voirie d'autre part, avec la présidence de la commission des travaux permettant de gérer au mieux le traitement des objets et leur suivi. Il en va de même avec la commission d'aménagement dont le suivi est assuré par le secrétariat du service d'urbanisme.	Le cadre des rénovations a maintenant été donné par le plan financier d'investissement qui sert de base à la planification des projets prioritaires, sur lesquels des efforts doivent être conduits, par le domaine des constructions regroupant les services d'architecture, des bâtiments et de l'énergie.
1200	2200
Assurer la coordination entre les services de la division et veiller à l'application des décisions du Conseil administratif et du Conseil municipal	Améliorer les outils de tenue à jour du PFG en donnant les moyens d'élaborer des priorités et travaillant sur un plan d'investissement plus réaliste
La nouvelle organisation mise en place dans le département, notamment avec un meilleur regroupement des activités par métiers, permettra encore d'améliorer le fonctionnement.	La proposition d'un ner plan d'investissement est la première phase d'une nouvelle méthode de planification. L'effort doit être porté sur l'information et l'échange des données avec les services de l'administration municipale et sa corrélation avec la planification de développement des projets tenus à jour par les services.
1300	2300
Assurer le partenariat pour la mise au point des projets entre les départements de la Ville et les services, afin de répondre plus efficacement aux objectifs et aux besoins exprimés, tout en maîtrisant les coûts	Poursuivre la mise en place de la méthode par éléments permettant la maîtrise des coûts et du projet GEPIM par des études et choix d'une solution de gestion du parc immobilier
Des séances régulières de coordination avec les directions de département et les services permettent une meilleure analyse des programmes et vérification des objectifs avant le lancement des études, ce qui permet d'optimiser le programme et ainsi de mieux maîtriser les coûts. Dans ce sens, la nouvelle organisation du département avec le regroupement des services d'architecture, bâtiments et énergie dans le domaine des constructions permettra certainement d'optimiser les projets et réalisations.	Le code de frais par éléments CEE est, maintenant, bien implanté dans les procédures d'évaluation et de contrôle du processus de construction des bâtiments. Des présentations de l'application de cette méthode ont été faites auprès de la Commission des travaux du Conseil municipal et l'attention de l'ensemble des membres de ce conseil, par ailleurs. Actuellement, la Ville de Genève est associée à l'Administration cantonale pour la mise en œuvre de bases de données communes portant sur la mise à disposition de valeurs de référence pouvant servir à l'évaluation de nouveaux projets.

Degré de
réalisation

L'intégration d'un nouveau système de gestion informatisée du parc immobilier dans SAP, le logiciel de gestion financière de l'administration municipale, a été évaluée par un groupe de travail composé de membres du comité d'évaluation, de représentants de la DSI et de mandataires externes. Cette évaluation s'est avérée positive, la mise en œuvre devra être entreprise dans un proche avenir.

Comme première étape de cette gestion informatisée, la mise en œuvre des plans de construction des bâtiments par Atelier CAD, est en cours ce travail portera sur plusieurs années afin que l'ensemble du parc soit traité. Néanmoins, les documents sont mis à disposition des utilisateurs au fur et à mesure de leur intégration dans l'immobilier à plans.

2400 Poursuivre les efforts pour élaborer des critères plus objectifs d'analyse des mandats et de maîtrise des coûts dans le cadre des concours

Des discussions sont en cours avec les services afin de définir les nouveaux critères pour les mandats quant à la maîtrise des coûts. Dans le cadre des concours, des propositions seront formulées pour les futurs concours qui serviront de tests.

2500 Poursuite de l'application des directives cantonales en tenant compte de l'évolution des règlements qui doivent être appliqués, modification des seuils financiers notamment

En 2004, les recettes se sont élevées à CHF 62 892, 124 listes de soumissionnaires ont été établies pour les entreprises et 3 pour les mandataires.

2600 Synthèse des préavis communaux sur les autorisations de construire, recevoir et renseigner les requérants, en fournissant des explications et justifications, recherches de solutions

764 dossiers ont été préavisés concernant des autorisations de construire, transformer, démolir et demander des renseignements. Ces dossiers sont repartis comme suit: 366 ont été préavisés favorablement, 395 ont été préavisés favorablement mais sous conditions et 73 ont été préavisés défavorablement.

Degré de
réalisation

2700 Réception des demandes, étude des dossiers, préavis, demandes de crédits pour les bâtiments culturels, installations pour handicapés, contrôle de l'exécution

Sur la base du Conseil municipal de la PR 260 le 3 juin 2003 concernant les subventions accordées à la restauration du Temple des Pâques et à celles du décor peint de la Chapelle de l'Escalade, les résultats des travaux dans ces deux temples ont été inspectés à satisfaction et les subventions ont été versées.

Sur la base du fonds créé par le biais de la PR 422, votée le 18 mai 1999, de la PR 58, votée le 16 mai 2001, ainsi que de la PR 760 citée plus haut, des subventions pour petits travaux ont été accordées et versées par le Conseil administratif pour la restauration de vitraux dans l'Eglise Anglaise Holy Trinity, pour un montant de CHF 16 490, et pour le nettoyage des Chapelles de la Basilique Notre-Dame pour CHF 53 700. Le solde disponible à ce jour sur ce fonds est de CHF 49 799.

D'autre part, trois installations pour handicapés ont été subventionnées: la transformation des wc de la sacristie de la paroisse St-Nicolas de Flüe, l'adaptation d'un appartement à l'usage d'une personne handicapée au 291, Louis-Favre et la création d'un ascenseur pour handicapés au Grand-Théâtre. Une attention soutenue est demandée aux différents services afin d'améliorer l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

3000 Relations avec les fournisseurs

3100 Présenter, discuter, participer à des séances de présentation de projets d'aménagement et de construction

La politique du département dans le sens de la participation et de formation à la population s'est régulièrement poursuivie. L'utilisation des moyens informatiques est largement pratiquée, ce qui facilite la compréhension des projets par un large public.

Deputé de
réalisation

3200.01 **Participation à des groupes de travail avec le DAEL, particulièrement pour les dossiers de Sâcheron et du projet de la gare des Eaux-Vives et de la liaison SEVA ainsi que des stations sur le territoire communal (Eaux-Vives, hôpital, notamment), participation au comité directeur TC 2005, au groupe de travail interdépartemental à la commission du Fonds d'énergie, à la commission des bâtiments universitaires**

En général positives, ces séances de travail assurent une bonne coordination des projets. Néanmoins, dans certains cas la nécessité de cette coordination ne semble pas toujours ressentie par l'ensemble des partenaires.

3200.02 **Membre du bureau d'European suisse et de l'Aspan suisse occidentale, membre de la FHUDI (Fédération internationale pour l'habitation), l'urbanisme et l'aménagement des territoires), rencontre avec les syndicats**

Les activités d'European Suisse se sont quelque peu ralenties en 2004 comme tenu du fait que la Suisse n'a pas trouvé de site à présenter au concours European. Plusieurs réunions ont eu lieu en collaboration avec le canton et le secrétaire général de la FHUDI en vue de la réalisation du congrès mondial qui se tiendra à Genève en 2006.

3300 **Représentation du DACV, du Magistrat et de la Ville de Genève lors d'inaugurations, vernissages, colloques, conférences, etc.**

Durant l'année 9 expositions de concours ou mandats d'études parallèles ont eu lieu au bâtiment d'expositions sis 12, quai du Rhône et 4 expositions des lauréats de projets ont été présentées à l'arcade d'information.

VARIATION DE PERSONNEL

Compte tenu de la réorganisation en cours, la création du poste d'administrateur informatique sera réexaminée en 2005.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Division de l'aménagement et des constructions Opérations foncières, information et communication

Degré de réalisation

Degré de réalisation

1000. Information, communication et documentation

1000. Opérations foncières

2100 **Information, communication et documentation**

2100.01 **Promouvoir, auprès de la population, les projets d'aménagement menés par la Ville de Genève par le biais de différents supports d'information et de communication, tels que le périodique d'information, le site internet, les conférences de presse, des affiches ou des expositions.**

1100.01 **Poursuivre la politique d'acquisition ou d'échange de terrains en vue de permettre la concrétisation de logements sociaux et l'aménagement d'espaces publics, etc.**

Le recours accru à des supports mobiles d'affichage (format A4) a permis de mener des actions d'information de proximité dans différents lieux stratégiques du point de vue de l'aménagement.

Le Conseil municipal a été saisi d'une proposition d'acquisition de terrain en vue d'une urbanisation du périmètre des Eaux-Vives (418 route de Crêpe).

Le Conseil municipal a été saisi de deux propositions d'acquisitions de parcelles en vue de réaliser à terme une zone d'équipements publics dans le quartier de la Forêt (Chemin Mestriez 7A / Avenue de la Toietti).

2200.01 **Coordonner, de manière concertée, les différents supports d'information mis sur pied par les services du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.**

1100.02 **Participer de manière efficiente, au projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives du point de vue des incidences foncières et de la consultation à mener avec la population concernée.**

Les séances de coordination interservices dans le domaine de l'information et de la communication ont permis d'engager diverses actions concertées (périodiques d'information de la Ville de Genève ou du Département, journées portes ouvertes, développement de nouvelles rubriques sur le site internet, etc).

PAC des Eaux-Vives

- Organisation d'une séance d'information publique suite à la constitution d'un groupe de concertation réunissant des représentants de partis politiques, de groupes d'intérêts, etc.

2300.02 **Gérer des bases de données liées à l'information et à la communication du Département.**

La mise en place d'une base de données sur le programme Lotus Notes a été effectuée.

1100.03 **Garantir la création de cheminements piétonniers dans les quartiers par le biais de la procédure relative aux requêtes en autorisation de construire et/ou par le biais de négociations auprès d'opérateurs privés.**

2300 **Créer et développer des moyens de communication visuels pour l'arcade d'information municipale au Pont de la Machine.**

L'aboutissement de négociations a permis d'ouvrir un nouveau tronçon piétonnier, entre le chemin des Tulpiers et l'école des Allières.

3000. Gestion du service

3100 **Gérer la formation de nouveaux collaborateurs en remplacement des départs à la retraite intervenus en 2002-2003 ou suite à de nouvelles orientations professionnelles en interne.**

1100.04 **Gérer le crédit d'investissement de Frs 2,5 mils destiné à soutenir le logement coopératif en Ville de Genève (arrêté N° 448) et en assurer sa promotion.**

Cinq expositions montrant les projets lauréats de concours d'aménagement et d'architecture ont été montées

Le projet de copropriété CODHA - Cigùe aux Ouches a bénéficié de cette aide et le chantier s'est terminé en automne 2004.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Division de l'aménagement et des constructions Urbanisme

Degré de réalisation	Degré de réalisation
2200	2200
Planification du territoire communal en application des lois et plans-cadre cantonaux, et des principes du développement durable	Évaluation des transformations du territoire communal et des besoins de la population
2200.01 Organiser et préparer les ressources pour un train de mesures destiné à favoriser un apport de verdure en milieu urbain (projet «maillage vert»).	1100.01 Mettre à disposition des services de l'administration municipale une lettre d'information sur l'évolution de la vacance des arcades et affectations commerciales en Ville de Genève.
Diverses expériences ont été réalisées débouchant sur quelques petites concrétisations (Square Gallifé) et mise à profit de certaines difficultés pour assouplir décisions et orientations	Cet objectif n'a pas pu être atteint faute de temps, de manque de données disponibles auprès de l'Office cantonal des statistiques et en raison d'une restructuration nécessaire des fichiers. Néanmoins, cet objectif est maintenu pour 2005.
2200.02 Identifier les domaines de mise à jour du plan directeur communal, mettre en place un comité de pilotage et préparer les ressources.	1100.02 Créer des liens opérationnels permanents entre URBA2 et les instruments d'aide à la décision, tels qu'un observatoire du logement, le potentiel à bâtir, plan de coordination.
En raison de priorités, la validation par le Conseil administratif de la proposition de demande de crédit relative à la révision du plan directeur communal de la Ville de Genève a dû être ajournée pour janvier 2005. Toutefois, l'identification des domaines de mise à jour ainsi que la coordination de principe avec le DAEL ont été effectuées.	Rédaction d'un premier rapport qui énonce les principes de la nouvelle base de données, mise en place d'un outil opérationnel (transition et d'une collaboration avec la Direction des Systèmes d'information.
2200.03 Contribuer activement au développement des projets Ville de Genève dans le cadre du PAC Sécheron; Foyer, passerelle et parc Rigot.	1100.03 Créer et rendre accessible la couche «vertures» sur le serveur SIT-V.
Participation active du Service d'urbanisme, notamment aux trois concours d'architecture organisés pour ces projets.	Suite à l'intérêt d'établir le lien entre le relevé existant des espaces verts de la Ville de Genève avec l'outil ICOMOS, la création de la couche «vertures» sur le site SIT-V a été mise en œuvre. Ce projet sera repris dans le cadre de la révision du plan directeur communal. En revanche, les réflexions menées en 2004 ont permis de proposer un découpage opérationnel pour l'aménagement.
2200.04 Elaborer le plan directeur du secteur de la gare des Eaux-Vives dans la démarche des «plans d'aménagement concertés».	1100.04 Organiser une présentation des données MémoCité dans le cadre de l'exposition de la maquette Ville de Genève.
La validation politique de l'avant-projet du plan directeur de quartier, dont les bases (en cours d'élaboration) nécessitent des vérifications approfondies de certaines orientations programmatiques (par exemple Comédica), est prévue dans le courant de l'année 2005 en parallèle à la procédure d'approbation des plans du CEVA (haltes et stations).	Dans le cadre de l'exposition «Portrait d'une ville» les statistiques ont trouvé leur place avec de nouvelles idées pour mieux traiter et communiquer les données statistiques.
2200.05 Elaborer le plan directeur du secteur de Rosemont en vue d'un éventuel déclassement.	1100.01 Organiser une exposition de la maquette Ville de Genève à la Bibliothèque de la Cité (voir prestation No 120).
Des difficultés de coordination et des choix de priorités n'ont pas permis de finaliser le plan directeur qui sera repris en 2005; dans le cadre des réflexions à mener en lien avec le projet CEVA. Entre-temps, une étude financée justifiant de la pertinence des diverses variantes étudiées par les trois bureaux mandetés est en cours.	Cette exposition qui s'est déroulée sur les deux mois d'été a remporté un vif succès (articles de presse, fréquentation soutenue, nombreux messages dans livre d'or) et a suscité diverses demandes (participation à l'exposition «Maquettes de l'expo» de Chêne-Bougeries et formation dans le cadre du CEPTA.

Degré de réalisation

3400.01 **Mettre en ligne le site internet de la maquette pour au plus tard l'inauguration de l'exposition (cf. objectif 1210).**

Le site internet a été mis en exploitation comme prévu pour l'inauguration de l'exposition «Portrait d'une ville». Il est régulièrement visité à raison de 90 personnes par jour.

3400.02 **Réaliser le dépliant de la 5ème promenade du Plan Piétons sur le thème de la verdure et monter un événement promotionnel en partenariat.**

Le dépliant a été diffusé comme prévu en juin 2004 et une inauguration comprenant la plantation de deux arbres, a eu lieu avec deux classes d'élèves de l'école de Pré-Picot en présence de deux Conseillers administratifs.

3400.03 **Obtenir une demande de crédit pour finaliser le réseau des promenades de la Ville de Genève et éditer un recueil synthétique.**

Le crédit a été voté par le Conseil municipal le 19 avril 2004 à l'unanimité.

3400.04 **Préparer les bases d'information, le partenariat et les ressources pour l'édition d'une promenade des organisations internationales.**

Un groupe de travail représentant la Ville de Genève, les organisations internationales et le service du Chef du protocole a été constitué. La rédaction du texte est pratiquement terminée et les informations pratiques, complémentaires recueillies. Sous réserve de certains aspects sécuritaires à vérifier, l'édition du dépliant promenade aura lieu lors du 60ème anniversaire des Nations Unies.

Degré de réalisation

2300.01 **Etablir les besoins en équipements scolaires pour le quartier des Eaux-Vives (cf. PAC Eaux-Vives).**

La réalisation des besoins scolaires en lien avec le projet PAC a été effectuée et validée.

2400.01 **Atteindre à une approbation et mettre en œuvre le programme d'assainissement des voies bruyantes 2004-2012.**

Comme prévu, le projet d'assainissement de la rue des Deux-Fontes a été déposé et le crédit OPA a été voté par le Conseil municipal le 5 octobre 2004.

2400.02 **Etablir et suivre en permanence l'impact du degré de sensibilité II dans la Vieille Ville en cas d'entrée en vigueur d'un nouveau plan d'attribution.**

Le suivi a été mis en place.

2500.01 **Développer l'expertise d'urbaniste dans le domaine des déplacements-transport.**

Tous les types de dossier ne étant pas encore présentés, il n'a pas été possible en une année d'explorer la totalité du champ d'expertise.

2500.02 **Accompagner la demande de crédit au CM en vue de son adoption et coordonner les études d'accompagnement au raccordement CEVA.**

La demande de crédit a été votée par le Conseil municipal à l'unanimité le 27 janvier 2004.

3000 **Assistance, vulgarisation et échanges professionnels sur la concertation source du territoire**

3300.01 **Constituer l'appui méthodologique et mener la concertation entre promotion et habitants dans le cadre du projet d'aménagement (par ex. Pestalozzi).**

Dans le cadre de l'élaboration du projet de plan localisé de quartier de Pestalozzi, un processus de concertation intégrant l'architecte, la promotion, les propriétaires concernés, les associations de quartier ainsi qu'une observatrice de la concertation a donné lieu à l'organisation de 8 séances qui ont permis une amélioration technique sensible du projet, dont l'enquête publique est annoncée.

Degré de réalisation

50% Gestion du service

9100.01 Mettre en place et gérer la nouvelle base de données comptables SAP.

La formation complète sur le nouveau système SAP n'a pas été possible vu les ajustements et directives qui sont intervenues au cours de l'année.

9100.02 Etablir le fonds d'archives du service.

L'inventaire des documents, l'élaboration et l'établissement des tableaux de bord de mise en place du plan de classement pour les archives papier du service ont été finalisés et validés comme prévu.

VARIATION DE PERSONNEL

Remplacement de l'urbaniste spécialisée dans le domaine des transports suite au départ à la retraite du titulaire du poste. Renouvellement du poste de documentaliste suite au départ de la titulaire. Par ailleurs, le service d'urbanisme a accueilli deux étudiants en été.

VARIATION DE LOCAUX

Pas de variation de locaux. Seuls deux bureaux ont été rafraîchis.

AGENDA 21

Approbation par le Conseil d'Etat du Plan Piétons et élaboration du concept «Mallage vert» qui sera intégré dans le futur plan directeur communal.

DIVERS

Les objectifs généraux annoncés par le Service d'urbanisme ont été atteints: l'année 2004 a en effet été consacrée à faciliter la concrétisation de projets de logements que ce soit par le biais de processus de concertation engagés dans le cadre de futurs plans localisés de quartier (Pestalozzi, Cité Universitaire par exemple) ou par le biais des préavis puisque selon le nouvel observatoire du Service d'urbanisme, on compte 557 logements prévus dans les requêtes favorablement préavisées (période 1^{er} mai à 31 décembre 2004). Ce qui signifie qu'entre la conduite des plans d'affectation et l'examen des requêtes, le quota des 150 logements à réaliser sur le territoire de la Ville de Genève par année, en vertu du plan directeur cantonal, est respecté.

Division de l'aménagement et des constructions Aménagement urbain et éclairage public

Degré de réalisation	1400	1500	1600
Degré de réalisation	●	●	■
1000	<p>Aménagement des transports publics</p> <p>Un des ingénieurs en transports du service effectue cette mission, en relation avec les autres services de la Ville et de l'Etat de Genève, avec les mandataires.</p> <p>Réduction de l'observatoire des modifications urbaines: sa plus simple expression, du fait du transfert d'un géographe au Service de la mobilité. Transfert du suivi du PPI à la Division de la voirie.</p> <p>L'accent sera porté sur la mise au point de nouvelles pièces du mobilier urbain: édicules de la flâne, poubelles, stationnement des deux-roues notamment. Le service poursuivra son programme de revalorisation de nouvelles places publiques et parcs publics, comme mentionné dans les PR-49 et PR-17 et suivantes. Le renouvellement des toilettes publiques fait l'objet de petits projets confiés à des architectes récemment installés. Le budget 2004 doit être adapté aux dépenses 2002 et 2003.</p>	<p>Le même effort que sur le domaine public est à fournir sur le domaine privé municipal par la revalorisation d'espaces publics, squares, cours intérieures avec les autres services municipaux et les riverains. Afin de tester des projets et les évaluer avec les riverains, les aménagements éphémères sont en développement.</p> <p>Le service a réalisé la Cour de la rue Royaume avec les autres entités municipales. La mise en place de bancs et bancs d'orangerie, l'entretien des terrains se sont accrus, répondant aux demandes des constructeurs, du Conseil municipal et des services.</p> <p>Le service a reçu la mission d'entretenir les parterres officiels, les bonnes télécommandées de contrôle d'accès, les bancs d'orangerie, les bancs, les sois de gravier. Une base de données géoréférencées, l'attribution de mandats de surveillance et de réparation réguliers permettront d'assumer la tâche sans développer le service.</p> <p>Les bases de données du mobilier urbain sont établies; des stages de géographes ont permis d'organiser la mise en place de nouveaux bancs sur le domaine public. L'entretien des terrains suit son cours, en relation avec les engagements pris, mais devra être accompagné d'une campagne d'analyse des sols afin de préciser les critères de mise en oeuvre.</p> <p>Le service met sur pied des concours pour étudiants, avec les universités européennes et les Hautes écoles spécialisées (aménagement éphémères, mobilier). L'aménagement urbain concernant directement l'environnement, les spécialistes du service poursuivront leur contribution à l'établissement de l'Agenda 21 et des manifestations publiques idoines.</p> <p>Le service a organisé une nouvelle édition du concours HES pour des aménagements éphémères. Plusieurs stages de géographes ont permis d'évaluer les aménagements de « zones 30 », les aménagements cyclométriques, l'équipement des cheminements piétonniers.</p>	<p>Le service a organisé une nouvelle édition du concours HES pour des aménagements éphémères. Plusieurs stages de géographes ont permis d'évaluer les aménagements de « zones 30 », les aménagements cyclométriques, l'équipement des cheminements piétonniers.</p>
1100	<p>Aménagement des transports publics</p> <p>Un des ingénieurs en transports du service effectue cette mission, en relation avec les autres services de la Ville et de l'Etat de Genève, avec les mandataires.</p> <p>Réduction de l'observatoire des modifications urbaines: sa plus simple expression, du fait du transfert d'un géographe au Service de la mobilité. Transfert du suivi du PPI à la Division de la voirie.</p> <p>L'accent sera porté sur la mise au point de nouvelles pièces du mobilier urbain: édicules de la flâne, poubelles, stationnement des deux-roues notamment. Le service poursuivra son programme de revalorisation de nouvelles places publiques et parcs publics, comme mentionné dans les PR-49 et PR-17 et suivantes. Le renouvellement des toilettes publiques fait l'objet de petits projets confiés à des architectes récemment installés. Le budget 2004 doit être adapté aux dépenses 2002 et 2003.</p> <p>Le designer attaché au service a mené plusieurs actions concernant l'affichage, les terrasses de café, les pavillons de la flâne, la signalétique, la conception du mobilier urbain avec le service. Le Département, le Conseil administratif. Plusieurs projets de places sont en cours, mais les projets liés aux transports collectifs sont en attente de décision de l'Etat de Genève. Plusieurs toilettes publiques municipales ont été créées suivant une nouvelle conception de gestion économique.</p> <p>L'information publique et la concertation sont les processus clés de l'aménagement urbain, tant entre administrations qu'avec les usagers, ce qui sera encore adapté à la multiplicité des types d'opérations (manifestations, aménagements définitifs ou éphémères).</p> <p>De nombreuses campagnes d'information (affiches, dépliants, lettres, de chantier, etc.) liées aux démarches du service, du Département et du Conseil administratif ont été réalisées ainsi que de nombreuses démarches de concertation publique (mobilité douce, aménagement urbain, aménagements éphémères).</p>	<p>Le designer attaché au service a mené plusieurs actions concernant l'affichage, les terrasses de café, les pavillons de la flâne, la signalétique, la conception du mobilier urbain avec le service. Le Département, le Conseil administratif. Plusieurs projets de places sont en cours, mais les projets liés aux transports collectifs sont en attente de décision de l'Etat de Genève. Plusieurs toilettes publiques municipales ont été créées suivant une nouvelle conception de gestion économique.</p> <p>L'information publique et la concertation sont les processus clés de l'aménagement urbain, tant entre administrations qu'avec les usagers, ce qui sera encore adapté à la multiplicité des types d'opérations (manifestations, aménagements définitifs ou éphémères).</p> <p>De nombreuses campagnes d'information (affiches, dépliants, lettres, de chantier, etc.) liées aux démarches du service, du Département et du Conseil administratif ont été réalisées ainsi que de nombreuses démarches de concertation publique (mobilité douce, aménagement urbain, aménagements éphémères).</p>	

Degré de
réalisation

2400 Devenu maintenant européenne et annuelle, le service poursuivra l'organisation de la « Semaine de la mobilité » et sa coordination cantonale et régionale. A cela se lient maintenant de nombreuses autres manifestations propylactique, festives et associatives.

L'objectif d'information et de sensibilisation de la population a été atteint, notamment grâce à l'ensemble des moyens de communication mis en oeuvre au travers de différents médias et supports, ainsi que par la mise en oeuvre de projets destinés à certaines catégories de la population (enfants, parents d'élèves, personnes âgées).

3000 : Eclairage, illumination du domaine public et assainissement des égouts de Genève

3100 Afin de rationaliser l'entretien des installations et concevoir les nouvelles, organiser les campagnes de restauration, le service assure la gestion d'une base de données géoréférencées et l'établissement de statistiques avec les SIG et le Service de l'énergie.

Mise à jour périodique biannuelle de la base de données.
Le chapitre statistique est à améliorer.

3200 L'architecte-éclairagiste participe à l'établissement des cahiers des charges de concours et à l'établissement de projets afin d'améliorer la qualité d'usage nocturne des réalisations urbaines, tout en maintenant raisonnable la consommation électrique. Des projets de mise en lumière d'infrastructures publiques sont confiés à des concepteurs lumières indépendants.

Rénovation des installations de l'éclairage public dans le cadre du budget. Ces rénovations ont permis l'obtention de subventions cantonales. Le renforcement de la cellule Eclairage public permettra non seulement d'améliorer ces prestations mais également de mettre en place un plan lumière répondant à l'objectif recherché.

Degré de
réalisation

3000 : Analyse et plans de déplacements

3100 Les règlements concernant les projets de modulation du trafic, de mandant des expertises environnementales dans les domaines des mesures de vitesse, des pollutions sonores et de l'air, le service est appelé à s'entretenir d'experts.

En fonction des demandes des associations locales, d'habitants, de parents d'élèves, le service entend des expertises pour évaluer les mesures à mettre en oeuvre pour diminuer les nuisances. Leur rythme se fait en fonction des demandes.

3200 Comme par le passé, suivant sa compétence légale, le service poursuivra son activité de mise à l'enquête publique de projets d'arrêtés de circulation et d'infrastructures de tramway ou ferroviaires. Il participe également à la coordination des projets de transports collectifs sur les plans cantonal et régional.

La mise à l'enquête publique des projets de règlementation de trafic et des infrastructures ferroviaires et de tramway se poursuit au rythme du planning arrêté par l'état.

3300 Le service poursuivra son activité d'expertise dans le cadre de la mise en place d'un plan de déplacements municipal, dit « bouquet de transports » et des plans de l'hôpital cantonal et des Nations unies.

Les efforts se poursuivent pour augmenter le choix des offres de déplacements, mis à disposition des collaborateurs de la Ville de Genève afin d'améliorer encore le degré d'écocompatibilité au sein de l'administration. S'agissant de la promotion de ces outils, aux entreprises genevoises, la mise en oeuvre d'ateliers et conférences a suscité la prise de conscience à de nouvelles entreprises et favorisé la concrétisation de nouveaux plans d'entreprise.

Degré de
réalisation

VARIATION DE PERSONNEL

—
VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Largement atteint.

Par la mise à disposition de ses spécialistes, sa contribution aux thèmes étudiés, le service est toujours actif dans la définition progressive de l'agenda 21. Un point de fonctionnement géographique en transports, a été mis à disposition de l'Unité Agenda 21 durant 6 mois.

3300 **Domaine en pleine évolution, vu les efforts de la Ville de Genève et du Fonds d'énergie cantonal, de recomposition des installations lumineuses, nombre de projets du service seront préparés avec le Service de l'énergie en vue d'obtenir des subventions cantonales et de réduire la consommation électrique, qui est une obligation liée à la promotion de l'Agenda 21.**

Une dizaine de projets ont été présentés et la subvention est de l'ordre de 30%.

3400 **Obligation légale qu'est l'éclairage des voiries, l'activité de maintenance se poursuivra.**

Très peu de réclamations de la part de la population, dominant un indice de satisfaction très favorable. Néanmoins cet objectif sera réexaminé dans le cadre de l'établissement du plan lumière mentionné ci-dessus.

Division de l'aménagement et des constructions Architecture

Degré de
réalisation

1000 Construire et rénover le patrimoine immobilier de la Ville de Genève

1010 à 1020

Validation des programmes des services demandeurs avant l'appel d'offres par des études de faisabilité et un chiffrage détaillé des coûts. Renforcement de l'atelier d'études de faisabilité par l'engagement d'un architecte projeteur.

Largement atteint pour les études.

Le deuxième poste d'architecte projeteur n'a pas pu être pourvu en 2004. Un poste temporaire à mi-temps pendant 6 mois a permis de renforcer l'équipe, notamment pour l'analyse des sites d'implantation du futur Musée des cultures.

1030 à 1040

Suivi et adaptation régulière des programmes des concours d'architecture et des procédures d'appels d'offres AIMP.

Le service a participé activement à l'adaptation du modèle d'appel d'offres pour tous les types de mandataires (architectes, ingénieurs civils, CVSE), en étroite collaboration avec les juristes du Département.

1050

Mise en place d'une planification de l'ouvrage permettant de diminuer les délais entre l'appel d'offres et la remise de l'ouvrage à l'utilisateur.

Les délais entre l'appel d'offres et la remise de l'ouvrage se sont raccourcis pour des opérations jugées prioritaires, telles que les crèches, les écoles et le périmètre du foyer de Sâcheron.

La phase de réalisation des projets est en nette augmentation. La rénovation d'immeubles de logement en très mauvais état n'a pas pu être traitée avec la célérité nécessaire, en raison du manque d'effectifs.

1060

Adaptation des contrats en adéquation avec les nouvelles normes et règlements.

Le service a participé activement à l'élaboration du modèle de contrat d'architecte.

1080 à 1090.01

Mise en place d'un nouveau logiciel de suivi comptable de chantier (lié au remplacement d'Eurozoom) et engagement d'un nouveau collaborateur pour assurer le contrôle financier des opérations.

Degré de
réalisation

Un comptable a été engagé le 1er mars 2004 et vient en appui à tous les collaborateurs pour le contrôle financier. Le logiciel SAP est maintenant opérationnel. Toutefois, la période d'adaptation a été longue.

1080 à 1090.02

Mise en place avec les tiers mandataires de la gestion des coûts par CFE (méthode par éléments).

Toutes les demandes de crédit soumises au vote du Conseil municipal ont été déposées selon la méthode CFE.

1120

Participation des habitants à l'élaboration des programmes et intégration des associations de quartier dans les jurys de concours; séances d'information régulières sur les projets et réalisations du service.

Des représentants des associations et des habitants du quartier ont participé au jugement du concours pour l'aménagement de la parcelle du Foyer de Sâcheron.

La participation des habitants des quartiers des Ouches et de Saint-Jean se poursuit pour les projets en cours.

2000 Établir les programmes et les appels d'offres

2010 à 2030

Traitement des requêtes en autorisation de construire déposées sur le territoire communal, visites sur place, expertise de l'objet soumis, consultation des autres services, rédaction et validation des préavis.

247 préavis ont été traités par le service en 2004.

VARIATION DE PERSONNEL

Le nombre de postes effectifs a augmenté par rapport à 2003, passant de 125 postes pour 13 personnes à 135 postes pour 14 personnes.

Un poste a été mis à la disposition de la Conservation du patrimoine architectural.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Division de l'aménagement et des constructions Bâtiments

Degré de
réalisation

1000 Gestion immobilière (évaluation du patrimoine immobilier)

1100 Entretien au mieux le patrimoine financier en fonction du budget alloué.

L'objectif a été atteint selon les priorités fixées en relation avec la gérance immobilière et le département des finances.

1100 à 1200

Nettoyer les immeubles de la Ville des graffitis et affiches qui les dégradent, afin de donner une bonne image de la Ville.

Budget partiellement utilisé en raison de la diminution des interventions dans certains quartiers, ce qui montre que la ténacité porte ses fruits.

1200 Entretien au mieux le patrimoine administratif en fonction du budget alloué.

L'objectif a été atteint en fonction des priorités fixées et définies par le Conseil administratif.

1300

Mise à jour annuelle des tableaux sur la dégradation des bâtiments.

Amélioration de l'appréciation de l'état de vétusté du parc immobilier et mise à jour des fiches en fonction des travaux entrepris durant l'année. Il convient maintenant d'exploiter au maximum ces données en relation avec le système informatisé de gestion du patrimoine.

1400

Mise au point de projets et études divers demandées par les différents départements.

Certains projets n'ont pas été réalisés et d'autres ont été abandonnés en cours d'étude. Par ailleurs, le Bureau d'étude ne comporte plus que deux collaborateurs contre trois en 2003.

1500

Maintenir et améliorer les installations techniques de sécurité incendie et vol dans les bâtiments.

L'amélioration des installations se poursuit en fonction des budgets alloués.

VARIATION DE PERSONNEL

Remplacement partiel, à ce jour, des collaborateurs partis en retraite

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Tris sélectif des déchets sur les chantiers. Réalisation dans les immeubles locatifs d'installations de stockage sélectif

Division de l'aménagement et des constructions Energie

Degré de
réalisation

1000 Assurer la maintenance, l'exploitation des installations fixes et des équipements immobiliers de la Ville de Saguenay

1100

Poursuite de la mise en œuvre du module GMAO pour la maintenance d'exploitation des installations techniques.

Etude et mise en place d'une procédure d'achat de combustible conforme aux dispositions de l'AIMP.

L'organisation de l'activité des surveillants d'installations est maintenant en quasi totalité gérée avec le logiciel de GMAO. Ceci nous a déjà permis d'améliorer la planification générale du travail et d'augmenter notre taux de réalisation des prestations demandées des installations de ventilation.

Concernant l'achat du mazout, la procédure adoptée par le service depuis plusieurs années a été confirmée quant à sa performance, et donc maintenue.

1200 Poursuite de l'évolution de l'organisation du fonctionnement de la section exploitations.

Etude et mise en place d'un concept de contrôle et de suivi de la qualité de l'eau distribuée par les réseaux sanitaires des bâtiments.

Cette année, le travail organisationnel a consisté tout d'abord à élaborer les cahiers des charges des différents membres de l'équipe d'encadrement, en identifiant leurs modes de coordination et de collaboration.

Ce même travail a été engagé avec l'équipe des surveillants d'installations et doit aboutir en avril à une nouvelle définition de leurs cahiers des charges, ainsi qu'à certaines adaptations relatives au mode de fonctionnement de la section exploitation. Ces différentes évolutions seront réfléchies et mises en œuvre dans la perspective de la future localisation des ateliers du service, beaucoup plus centrale qu'actuellement, prévue au Centre artisanal de la Jonction.

Concernant la question du suivi et de la maintenance des réseaux sanitaires des bâtiments, elle sera analysée dans le cadre de la clarification des missions respectives des services du Domaine des constructions.

Degré de
réalisation

1300 Poursuite du développement des systèmes de gestion à distance des installations.

Poursuite du programme de remplacement et d'adaptation des systèmes de réglage des chaufferies.

Etude et mise en place d'un programme d'assainissement et d'adaptation des installations de ventilation.

Toutes les chaufferies transformées en 2004 ont été équipées de systèmes permettant la communication à distance.

Un outil informatique permettant le suivi à distance des niveaux des citernes de mazout a été testé. Nos premières expériences ont mis en évidence que si l'outil est intéressant, en regard du ne génère pas de gain, et délivre une information moins précise que celle dont nous disposons déjà. Ce système sera par conséquent plutôt réservé à un suivi de citernes d'eau de récupération.

Cette année, ce sont quatre systèmes complets de régulations qui ont été remplacés et une dizaine ont été remis à niveau.

Les premiers projets d'assainissement d'installations de ventilation ont fait l'objet de pré-études techniques.

1400 Poursuite du programme de rénovation et d'adaptation aux normes OPAH des chaufferies du patrimoine bâti de la Ville.

Six chaufferies non conformes à l'OPAH ont été déposées.

Trois chaufferies ont été rénovées, soit dans le cadre de travaux d'investissements, pilotés par les services des bâtiments ou de l'architecture, et en collaboration avec notre service. Soit dans le cadre des crédits de politique énergétique que nous gérons directement.

Une nouvelle chaufferie a été créée, en remplacement de chaufferies individuelles au mazout ou au gaz.

Degré de réalisation

Cette année, l'énergie photovoltaïque prend son envol. Plusieurs installations photovoltaïques ont été mises en service :

- en mars, CS du Bois de Frénois, la toiture a été mise à disposition d'un tiers pour la construction d'une centrale photovoltaïque de 105 kWpC.

- en juillet, CS de Vermetts - buvette extérieure, la Ville met en service sa première centrale photovoltaïque, d'une puissance de 21 kWpC, intégrée à une construction, suivie en octobre par celle, de 39 kWpC, de la Salle de gymnastique Clémien de l'Écu.

En octobre, le conseil administratif décide la création d'un fonds destiné à recevoir les recettes issues de la vente de l'électricité produite par nos centrales photovoltaïques, et destiné à financer de nouvelles constructions.

Concernant la gestion durable de l'eau, trois installations de récupération d'eau de pluie sont en cours de réalisation: les bâtiments des Grottes 18-22, la salle de gymnastique chemin de l'Écu, ainsi que l'école des Duches. Une installation est en projet au centre artisanal de la Jonction.

La collaboration avec le service EDP de la Voie s'est poursuivie: les cinq bassins du Parc La Grange ainsi qu'une vingtaine de bornes fontaines ont été mis en circuit fermé, permettant ainsi de diminuer leur consommation d'eau de près de 50%.

Pour ce qui concerne la maîtrise de la demande d'électricité, diverses actions ont été engagées, parmi lesquelles ont pu citer le développement d'un circuit de rénovation d'éclairage, en collaboration avec le service des écoles. Il a été mis en œuvre dans trois d'entre elles. Ces travaux ont permis d'améliorer la qualité de l'éclairage, tout en diminuant les consommations d'électricité.

Poursuite de la recherche sur l'optimisation de régime de fonctionnement des moteurs électriques d'équipement.
Poursuite des essais d'intégration des systèmes de micro-cogénération couplés aux installations de chauffage.

Degré de réalisation

2100 Application de la politique énergétique basée sur la maîtrise de la consommation, l'optimisation rationnelle des besoins, le développement et la valorisation des énergies renouvelables.

Intégration dans les projets de construction et de rénovation des nouvelles dispositions définies par la Loi sur l'énergie en matière de concept énergétique et de garantie à la performance.

Les nouvelles dispositions réglementaires de la loi sur l'énergie du novembre 2003, qui oblige les collectivités publiques à élaborer un concept énergétique pour tout projet nécessitant une autorisation de construire, ont considérablement augmenté la charge de travail du service de l'énergie.

Des démarches ont été entreprises auprès du Scanté, afin d'optimiser les procédures en fonction du type de projet concerné, et en interne au domaine des constructions, afin d'adapter notre organisation en matière de gestion de projets de constructions et d'intervention sur le patrimoine bâti.

Durant cette année, ce sont ainsi plus d'une quinzaine de projets de construction qui ont fait l'objet d'une procédure de concept énergétique, telle que définie par la nouvelle réglementation.

Des projets de constructions de bâtiments à haute performance énergétique qui ont abouti ou sont en cours: la zénith écoparc des logements des Grottes 18-22 est terminée, la crèche de Châteaubriand, en cours de construction, obtiendra le label MINERGIE, décerné à la Ville, l'école des Duches, ainsi que l'ensemble des bâtiments de la parcelle de Sacheron seront construits selon ce même standard.

2200 Poursuite du programme de développement des énergies renouvelables sur le domaine bâti.

Poursuite du programme de gestion durable de l'eau.

Poursuite du programme de maîtrise de la demande d'électricité.

2300

Doyak de
réalisation

Le premier objectif n'a pas pu être traité cette année.

Pour ce qui concerne les systèmes de micro-cogénération couplés aux installations de chauffage, l'exploitation de la première installation mise en service à l'école de Contamines dégage un bilan technique très positif. Une évaluation complète de ce mode de production d'énergie est prévue en 2005.

Collaboration avec le Scant dans le cadre de la mise en place des objectifs de politique énergétique au niveau cantonal.

Les relations avec le Scant ont été nombreuses, et pour cette année, ont consisté essentiellement:

- à la mise au point des modalités d'application des nouvelles dispositions réglementaires applicables aux collectivités publiques en matière de concept énergétique dans les projets de construction nécessitant une autorisation.
- à la participation à diverses séances thématiques ou groupes de travail.

2500

Poursuite de la valorisation des activités du service à l'aide de publications et de l'exploitation du site internet.

La direction ainsi que plusieurs collaborateurs du service sont intervenus dans différentes conférences et séminaires, tant en Suisse qu'à l'étranger. Trois fiches infos ont été réalisées sur les thèmes de la climatisation « à zéro frais », sans climatiseurs, de l'électricité photovoltaïque « centrale photovoltaïque des Vernets », et de l'éclairage des communs d'immeuble, qui sera diffusée début 2005.

Le service continue de s'investir dans la gestion de programmes ciblés: que à l'attention des jeunes publics: l'Aventure Énergie avec les maisons de quartier des Acacias et de la Jonction; soutien à la construction d'une sono-mobile solaire par la maison de quartier Montbrillant; l'association Pre-en-bulle; programmes Ouvre Pédago développé dans quatre écoles primaires de la Ville, en collaboration avec le service des écoles tout au long de l'année scolaire 2004/2005. Le projet a été intégré au programme transfrontalier d'éducation à l'énergie (EDEN).

Doyak de
réalisation

Organisation, en collaboration avec les services de la Voirie, d'une conférence de presse sur le thème de la gestion durable de l'eau, à l'occasion de la fin des travaux de mise en circuit fermé des fontaines du Parc La Grande.

Tenu d'un stand d'information aux journées du développement durable, en association avec les maisons de quartier Acacias-Jonction. Animation d'une activité de construction de mini-bolides solaires.

5000 - Gestion du service

9100 Evolution du concept de comptabilité analytique et de contrôle de gestion au sein du service.

Pour le service de l'énergie, qui traite plus de 17 000 factures par an, et qui impure pour plus de 20 millions de francs de frais d'énergie et d'entretien des installations de chauffage et de ventilation sur les différents services de l'administration municipale, la mise en œuvre de SAP a constitué un changement important, qui a fortement mobilisé le personnel administratif du service. L'objectif prioritaire pour cette année était de procéder concrètement, aux paiements, aux imputations et au suivi général des comptes. Il a été atteint. Il conviendra de poursuivre en 2005, avec la mise en revue des outils de gestion tels que développés en cette fin d'année.

VARIATION DE PERSONNEL

L'effectif du service est de 28 postes. Durant cette année, nous avons enregistré 3 départs et une arrivée. Des recrutements en cours doivent aboutir tout début 2005.

VARIATION DE LOCALS

Aucune modification d'occupation des locaux. Préparation du déménagement du service, prévu pour 2005 sur deux sites: Stand 25 pour la partie « bureaux » et à Vélodrome 2 pour la partie « ateliers ».

AGENDA 21

Très forte implication du service de l'énergie dans cette démarche. A travers les différents projets conduits (voir objectifs détaillés), mais aussi dans l'organisation générale du dispositif. Agenda 21: une personne du service, a assuré la présidence du groupe SMC, une autre a été nommée coordinateur du département 2.

VARIATION DE PERSONNEL

L'entité Direction et secrétariat de la Division de la voirie comprenait, au 31 décembre 2004, huit postes.

Les mutations de personnel pour l'ensemble de la Division ont été les suivantes :

- 41 engagements de nouveaux collaborateurs
- 8 départs à la retraite
- 14 démissions ou contrats non renouvelés
- 1 résiliation de contrat
- 3 mises à l'invalidité

Au 31 décembre 2004, l'ensemble de la Division comprenait 490,5 postes, dont 454,5 étaient occupés et 36 vacants, le plus part en phase de recrutement.

VARIATION DE LOCAUX**AGENDA 21**

DIVISION DE LA VOIRIE

Logistique et technique

Devis de réalisation

3004 - Gestion et maintenance du parc des véhicules et engins de l'administration, hors SIS

1100 Gérer et entretenir le parc de véhicules et engins en poursuivant dans l'usage de produits et matériaux récupérables en vue de leur recyclage.

Si aucune augmentation du parc n'a été enregistrée en 2004, une diminution n'a toutefois pu intervenir.

La périodicité des visites au SAN pour les véhicules lourds est annuelle depuis juin 2004, ce qui a conduit un travail supplémentaire pour la maintenance de nos véhicules, d'où un dépeçage de crédit sur les comptes affectés à cet entretien.

1200 Finaliser le transfert des activités de l'unité gestion des véhicules de Gourgas à François-Dussaud.

Dès le 1er novembre 2004, toutes les activités liées à l'entretien et à la maintenance du parc automobile immatriculé de la ville de Genève (hors SIS) seffectuent sur le site de la voirie, rue François-Dussaud 10, ce qui constitue un parc de 450 véhicules et engins immatriculés, dont 191 ont été présentés au SAN pour la visite périodique.

3006 - Soins logistiques aux services de la voirie

2100 Acquérir des produits, équipements et matériaux répondant au mieux aux critères de développement durable (dégradabilité, recyclage, provenance, etc.).

L'achat et la gestion des biens et marchandises ont été effectués avec l'objectif d'acquiescer des produits, équipements et matériaux répondant au mieux aux critères du développement durable (dégradabilité, recyclage, provenance, etc.).

2200 Améliorer les locaux et installations destinés au personnel, tels que vestiaires, ateliers, dépôts et réfectoires.

Les interventions d'urgence sur les installations et locaux de la voirie, ainsi que les travaux de moindre importance ont été effectués par les soins du service, ou sur appel par le service des bâtiments.

Devis de réalisation

Nous sommes toujours en attente de travaux devant être entrepris par le service des bâtiments, notamment la réflexion des vestiaires du personnel, ainsi que la réflexion du portail d'entrée sur le site de François-Dussaud.

2300 Construire tables et bancs destinés au prêt et à la location.

Durant la période estivale, les ouvriers du matériel de fêtes ont construit 120 tables et 300 bancs, en remplacement du matériel détérioré ou usagé.

3100 Matériel de fêtes et autres manifestations et interventions sur le territoire de la ville de Genève

Maintenir le service de conseils aux organisateurs de manifestations qui ont recours au matériel du service.

Lentité manifestations et matériel de fêtes a répondu à 1411 demandes de matériel et de pavoisement émanant de sociétés diverses et de demandeurs privés, ce qui constitue une augmentation d'environ 10% par rapport à 2003.

3200 Accroître les interventions de nettoyage.

Sur appel de la police, du SIS, du service des agents de ville et du domaine public, des Transports Publics Genevois et de diverses autres provenances, 295 interventions ont été exécutées, représentant 4735 heures de travail, hors horaire.

Lors de diverses manifestations, le groupe d'intervention a posé et géré des tours de tri, des contenants à déchets et des supports d'information. Les déchets récupérés sont de l'aluminium, du compost, du papier et des déchets divers.

VARIATION DE PERSONNEL

Pas de changement par rapport à l'année 2003. Le service comptait 67 postes de travail.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Division de la voirie Etudes et constructions

Degré de
réalisation



1000 **Évalué**

1100.01 **Etablir le plan régional et le plan général d'évacuation des eaux avec les instances cantonales.**

Suite à l'élaboration de « l'image directrice du centre urbain du canton de Genève », nous avons entrepris durant l'année 2004, en collaboration avec les services cantonaux du Domaine de l'eau, le procureur AMP en vue de mandater un groupe d'ingénieurs spécialisés pour l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève (PGE). Le service a déposé une demande de crédit auprès du Conseil municipal pour les prestations d'ingénierie relatives à l'élaboration du PGE.

1100.02 **Développer les plans sectoriels d'assainissement s'inscrivant dans l'image directrice.**

Dans le cadre de l'image directrice, le service a redéfini certains bassins versants de la Ville de Genève, ceci dans le cadre d'études concernant la réflexion des chaussées et l'élaboration des plans localisés de quartiers.

1100.03 **Procéder aux études visant à la réalisation et/ou transformation des collecteurs, selon les principes définis par les plans sectoriels.**

Ces études seront entreprises dans le cadre du plan général de l'évacuation des eaux de la Ville de Genève (PGE).

1200.01 **Poursuivre et développer l'appui technique dans le cadre de l'établissement de projets d'aménagements urbains.**

Le service a participé avec tous les services concernés de la Ville de Genève et les mandataires (ingénieurs, architectes, ...) à l'étude de divers projets d'aménagement urbain. Le service a été sollicité à plusieurs reprises comme jury dans divers concours de mandat d'étude parallèle.

1000.02 **Etablir les dossiers techniques.**

A chaque étude d'une édition de chaussée, le service participe à toutes les sources de mise au point du projet, en collaboration avec les divers services concernés, afin de proposer toutes les solutions techniques envisageables.

Degré de
réalisation



2000 **Réalisations**

1200.03 **Veiller à l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables, ainsi que ceux répondant au mieux aux normes environnementales.**

Durant l'année 2004, le service a effectué des recherches techniques nécessaires en vue de la réutilisation de matériaux recyclés et recyclables. Dès 2005, les travaux seront exécutés avec du béton recyclé.

2000 **Réalisations**

2100 **Définir avec les entreprises et les mandataires les planings et méthodes d'intervention en veillant à minimiser l'impact des chantiers sur les riverains et usagers du domaine public.**

Les chantiers en cours d'exécution en 2004 :

- les rues des Maronniers, de la Hérche et de la Chapelle
- la place du Molard
- la place De-Chateaubriand et ses abords
- la place de la Navigation et ses abords
- la rue des Pâquis
- l'avenue Dumas
- la rue Charolieu
- le chemin des Ouches et la rue Camille-Martin
- la place des Nations
- la mise en place de plusieurs sites enterrés pour la récupération du verre.

2200 **Comité pour les chantiers portant sur l'assainissement, pour ceux plus vastes qui nécessitent des reprises complètes du domaine public, le dialogue avec tous les intervenants, et en particulier les riverains, est constamment amélioré.**

Dans la plupart des chantiers figurant dans la liste ci-dessus, d'importants travaux en sous-sol ont été entrepris pour l'amélioration des réseaux d'assainissement public.

2300 **Bien que plus rares, les chantiers strictement dédiés aux ouvrages d'art impliquent une coordination constante dans le terrain afin que la viabilité des lieux reste garantie.**

Aucun chantier d'ouvrages d'art n'a été ouvert en 2004.

Degré de
réalisation

3000 **Système d'information du territoire**

Finaliser les relevés d'éléments destinés à l'établissement du système d'information du réseau d'assainissement (cadastre).

3100

Durant l'année 2004, le service a poursuivi le recensement des éléments physiques (regards de visite, tuyaux de collecteurs, sacs d'eau pluviales, etc.) devant constituer le cadastre des égouts intégrés dans un système d'information du territoire.

3200

Intensifier l'information aux professionnels de la construction intervenant sur le domaine public et ses abords.

En collaboration avec les services de l'Etat, nous avons fourni toutes les informations nécessaires concernant l'altitude en limite de propriété (domaine public, domaine privé) aux professionnels de la construction (architectes et propriétaires riverains).

VARIATION DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2004, le service comprenait 15,5 postes de travail. Le demi poste en moins, par rapport à l'année 2003, a été transféré au Service entretien du domaine public.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Division de la voirie Entretien du domaine public

Degré de
réalisation

1900 : Travaux

1100.01 Apporter l'appui technique aux services chargés d'élaborer les projets d'aménagements urbains.

Les dossiers suivants ont été traités dans ce cadre :

rue Agasse
quai Charles-Pagé
rue de Bourgogne
rue Geetz-Mocin
chemin des Tulpières
route des Franchises
chemin de Villars
rue Chabrey
rue du Fossé Vert
quartier Liotard (zone 30)
quartier de Saint-Jean (zone 30)
rue du Grand Pré
route de Fromenex
avenue du Bouchet
rue du Grand-Bureau
rue Caroline
quartier de la Jonction

1100.02 Renforcer l'articulation lors d'interventions d'entretien compte tenu de la nécessaire coordination avec tous les utilisateurs des infrastructures du domaine public.

Dans le but de dynamiser et de simplifier les contacts entre les différents partenaires de la Commission de coordination des travaux en sous-sol (CC155), dans le cadre des avis de travaux émis par ses derniers, un collaborateur a été spécifiquement délégué afin de répondre à toutes les attentes décisionnaires.

Degré de
réalisation

1100.03 Veiller à l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables, ainsi que ceux répondant au mieux aux normes techniques et environnementales.

Les différents fournisseurs de matériaux de construction recyclés ont été sollicités afin que nous puissions être en possession de toutes les garanties requises en terme qualitatif des produits proposés. Bien que seule une partie d'entre eux ait répondu en 2004, permettant ainsi le processus, celui-ci a dû être décliné.

1100.04 Poursuivre les aménagements cyclables en veillant instamment à favoriser et sécuriser le stationnement.

Lors de la réception des plans de marquage provenant de l'OTC, où sont créés de nouveaux stationnements deux-roues, nous étudions systématiquement la possibilité d'y installer des épingles vélos. En 2004, 38 épingles ont été posées.

1100.05 Promouvoir l'usage de la bicyclette.

Information et communication : deux campagnes d'affichage SGA, édition d'une carte vélo en collaboration avec le canton de Genève (DIAE). Participation active à des manifestations publiques (journées du développement durable, fêtes de quartier, semaine de la mobilité, journées nationales du patrimoine). Nombreux contacts avec les milieux associatifs en vue de développer des projets communs ou de soutenir des actions ponctuelles.

1100.06 Veiller à sécuriser tous les aménagements facilitant le déplacement des piétons.

En réponse à diverses associations de parents et autres demandes de rive autres barrières, afin de répondre à des préoccupations sécuritaires.

En ce qui concerne les personnes à mobilité réduite, ainsi que les mal et non-voies, nous avons créé un groupe de travail en collaboration avec les différents associations intéressées par cette problématique, afin de répondre à des attentes en matière de signalétique et de confort vis-à-vis des cheminements piétons, accès aux PMG, etc.

1200	Poursuivre les études visant à la mise aux normes nouvelles des ouvrages d'art.	Degré de réalisation
1300	<p>1300.01 Contrôler systématiquement l'état des réseaux d'assainissement et éléments liés.</p> <p>boulevard Jacques Dalcroze place de Comavin boulevard Héloïse chemin Frank Thomas avenue Louis-Aubert rue de Chabrey rue de Saint-Jean</p>	<p>●</p> <p>●</p> <p>●</p> <p>●</p> <p>●</p> <p>●</p> <p>●</p>
1400	<p>1400 Réunir les informations permettant l'établissement du volet entre-tien du plan général d'évacuation des eaux.</p> <p>rue Agasse place des Casemates rue Iconor rue du Simphon rue du Vidoulet</p>	<p>●</p> <p>●</p> <p>●</p> <p>●</p> <p>●</p>
1500	<p>1500 Contrôler systématiquement l'état du marquage routier et établir le programme d'intervention.</p> <p>Zone bleue quartier des Charmilles, passages piétons rives gauche et droite, « zones 30 ».</p>	<p>●</p> <p>●</p>
1600	<p>1600 Planifier les études visant à l'installation de dispositifs de limitation de consommation, de recyclage et création de nouveaux points d'eau.</p> <p>Gaine de liaison quai Wilson, bacs tampons rue Silleim et plateau de Champel, nouvelles fontaines Chateaubriand, Pré-Févéque, square Mont-brillant</p>	<p>●</p> <p>●</p>
1700	<p>1700.01 Elaborer les dossiers destinés aux intervenants internes et externes.</p> <p>L'élaboration des dossiers a été réalisée de façon systématique, par exemple les bannières de la promenade du Lac.</p>	<p>●</p> <p>●</p>
1700.02	<p>1700.02 Créer une base de données «bannières».</p> <p>50% réalisée à ce jour, solde en cours.</p>	<p>●</p> <p>●</p>
2000	<p>2000 Réalisations</p>	<p>●</p>
2100.01	<p>2100.01 Systématiser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>En association avec le IJAU sur demandes ponctuelles de citoyens, ainsi que dans le cadre de nos divers aménagements, nous avons créé plus de 240 abaissements de trottoirs supplémentaires.</p>	<p>●</p> <p>●</p>
2100.02	<p>2100.02 Accroître et densifier l'information aux riverains des chantiers et minimiser leur impact.</p> <p>En plus des habituels panneaux d'information mobiles que nous posons au droit de tous nos chantiers (sans distinction du volume des travaux), nous nous sommes efforcés de systématiser la distribution d'avis « tous ménages » et la parution de communiqués de presse. Nous nous concentrons également sur l'information de proximité avec les riverains et commerçants.</p>	<p>●</p> <p>●</p>
2100.03	<p>2100.03 Poursuivre l'enlèvement systématique des graffiti sur les ouvrages et installations pour lesquels le service est compétent.</p> <p>L'ensemble des points de nettoyage de graffiti est contrôlé deux fois par semaine.</p> <p>274 nettoyages de graffiti sur monuments, fontaines, domaine public ont été effectués par les équipes Voirie.</p>	<p>●</p> <p>●</p>

Degré de réalisation

**2300.01 Procéder aux réfections systématiques du marquage routier.**

Les équipes de marquage du service ont posé 50 km de lignes diverses en peinture et matière à deux composants, 4150 signes de balisage (flèches, triangles, inscriptions de stop, bus, taxi etc) 1610 m2 de passages pour piétons, 500 m2 de surface rouge, 4 kit école et 26 logos « plan piétons ».

Les équipes de marquage du service ont supprimé: 11,5 km de marquage par l'application d'une peinture et par rabotage, 380 signes de balisage.

2300.02 Mettre en œuvre les zones bleues.

Les entreprises mandatées par la Ville de Genève ont effectué les travaux suivants: le marquage de la zone bleue Charmilles, zone 30 Cluse, divers marquages sur les rives droites et gauches.

2300 Conduire et/ou participer à la direction des chantiers d'entretien et de rénovation des monuments.

- 172 monuments ou sculptures ont été nettoyés et réparés par des spécialistes (sculpteurs, tailleurs de pierre).

- 74 plaques de rue ont été achetées

- 26 plaques de rue ont été posées

- 134 interventions sur des plaques de rue (travaux, déplacement, etc.)

- Diverses interventions d'urgence (huile, peinture sur trottoirs et chaussees, graffitis injurieux, etc.)

- Divers transports d'œuvres et de matériaux dans le cadre de plusieurs manifestations, tels que la fête de la musique, les fêtes de Genève, les aménagements éphémères.

2300 Poursuivre les travaux d'équipements des fontaines visant à diminuer les consommations d'eau.

Nous avons continué notre politique d'économie d'énergie.

Degré de réalisation

**2100.04 Réaliser les aménagements des zones 30 km/h.**

En 2004, nous avons prévu la construction de deux zones limitées à 30 km/h, soit les quartiers Cluse-Rosealie et de Saint-Jean.

Si le quartier Cluse-Rosealie a bien été achevé conformément aux objectifs que nous nous étions fixés, le démarrage des travaux du quartier de Saint-Jean a dû être reporté de quelques mois pour des raisons de modification de projet.

2200 Hormis les travaux d'entretien courant, accentuer les interventions de mise en conformité des ouvrages d'art, compte tenu des nouvelles normes de charges.

Au stade de notre étude, aucun ouvrage ne requiert de mise en conformité.

2300 Assurer l'entretien systématique du réseau d'assainissement afin d'éviter tout risque de dégradation accélérée et de pollution.

Avenue Blanc (mise en séparatif), rue de l'Évêché (reconstruction unitaire), rue Farnard, rue de la Madeleine (suite collecteur), chemin des Mines (mise en séparatif), rue de Neuchâtel (suite collecteur), boulevard d'Yvoy (mise en séparatif), rue de Saint-Jean (mise en séparatif), avenue de Saint-Clément (démolition), rue de l'Arrière; boulevard Emile-Jaquies-Dalozze; boulevard Helvétique (entre cours de Rive et rue du Rhône).

Au moyen de véhicules ad hoc (aspirateurs de boue ou cureuses), il a été nettoyé 6535 sacs d'eau pluviales et retiré 85,5 tonnes de boue et de déchets divers, soit 131 kg par sac. Et 82 tonnes de boue et résidus divers ont été retirés des collecteurs et 92 tonnes des séparateurs du garage de la Vairie.

Interventions pour caler des regards: 3 fois; pour déboucher des écoulements de fontaines: 30 fois; pour déboucher ou nettoyer les fosses à benne: 12 fois; pour déboucher les wc publics: 45 fois; pour remplacer des grilles: 26 fois; pour déboucher les écoulements des boxes du garage: 5 fois; pour changer des plateaux de regards: 3 fois; pour vidanger les wc chimiques: 10 fois.

Le groupe travaux est intervenu pour 16 accords à l'épout, 4 changements de sacs gouffres et grilles.

Deuxième
réunion

2700 **Procéder aux remplacements et réfections des barrières en recourant à des moyens internes ou externes.**

Restauration: 10 travées de barrières en fonte type Menn & Lullin déposées du quai E. Ansermet, la partie aval du quai de la promenade du Lac.
Nouvelle barrière: parc de la rue E. Pictet.
Peinture: place de la Madeleine, rue Toures Amies et terrasse A. d'Aubigné.

VARIATION DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2004, le service comptait 72,5 postes, soit 0,5 de moins qu'en 2003.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

La mise en place de matériel aux recyclés est systématiquement examinée.

Division de la voirie Levée et nettoyage

Degré de réalisation

1100 Collecte des déchets

Poursuivre les efforts en vue de diminuer les quantités de déchets en vase.

L'effort consenti par nos habitants pour le tri des déchets persiste. On observe une stagnation des déchets incinérables et une légère augmentation de la masse des déchets valorisables. L'augmentation de la masse totale s'explique par l'accroissement de la population.

A l'heure de la réalisation de ce document, l'intégralité du recensement des poids n'est pas disponible.

Une statistique complète sera élaborée à réception de l'ensemble des données.

1200

Promouvoir le tri des déchets afin que les fractions recyclables s'accroissent. Pour ce faire, mettre en place des sites enterrés de récupération du verre et doter ces espaces de systèmes de collecte destinés à l'aluminium, au fer blanc et aux pailles.

L'accroissement des poids concernant les diverses fractions de déchets recyclables s'effectue depuis deux ans à un rythme annuel d'environ 15%.

Le service entend poursuivre ses efforts en matière de communication et d'information.

En ce qui concerne les grandes fractions, tels les verres, usagés, ainsi que les déchets organiques, elles ont fait l'objet de campagnes ciblées afin de tenter d'obtenir de meilleurs taux de récupération.

L'enfouissement des contenants à verres se poursuit et, parallèlement, la recherche de nouveaux sites s'effectue en collaboration avec le service du génie civil.

Afin de favoriser la collecte des déchets organiques et du vieux papier dans les immeubles ne comprenant pas de locaux destinés à l'entreposage des sacs ou contenants, la Voirie participe, en collaboration avec les services d'architecture, des bâtiments et de la Gérance immobilière municipale, à l'installation expérimentale d'armoires de tri dans les allées des immeubles concernés.

Degré de réalisation

Il existe aussi une synergie avec le service cantonal de gestion des déchets (GEDC), afin d'inclure les propriétaires d'immeubles récalcitrants à se conformer à la loi qui impose la mise à disposition de récipients pour les localités.

1300 Accroître la déconstruction des objets encombrants aux fins de recyclage de leurs matières constitutives.

En ce domaine, les résultats continuent à être favorables. La masse de déchets encombrants collectés pour nos habitants tend toujours à se stabiliser. Cependant, il faut constater un accroissement important des déchets volumineux produits par les marchands du Marché aux puces, notamment des brocanteurs. Le service, en collaboration avec les Agents de sécurité municipaux, s'est investi afin de sensibiliser l'ensemble des marchands. Des infrastructures de collecte ont été mises à disposition sur la plaine de Plainpailais.

Actuellement, les résultats sont mitigés, voire décevants. Il est prévu de poursuivre les efforts afin de faire comprendre aux plus récalcitrants le bien-fondé de notre démarche.

Une statistique complète sera élaborée à réception de l'ensemble des données.

1400.01 Intensifier les campagnes incitant au bon geste afin que l'habitant soit sensibilisé au tri et facilite ainsi le recyclage.

Les véhicules poids lourd du service ont, tout au long de l'année, véhiculés des visuels incitant au bon geste en matière de tri sélectif des déchets.

1400.02 Information sur des thèmes ciblés.

Le service s'est investi dans le cadre d'une participation active aux journées du développement durable.

Il s'est aussi investi dans une collaboration avec le service des écoles et institutions pour l'enfance afin d'inciter les jeunes élèves en classes enfantines et primaires au tri sélectif des déchets dans les préaux d'écoles.

En ce qui concerne les aspects de sensibilisation à la collecte sélective des déchets organiques, les contacts de proximité avec le public se sont poursuivis. Parallèlement, régies et concierges ont de même été visités et quelques contrôles ont été effectués afin d'évaluer l'implication de tous les acteurs à cette collecte.

Degré de réalisation

2200 **Maintenir la fonction conseil aux organisateurs de manifestations et accroître la récupération des déchets triés lors de grandes manifestations.**

Par le biais d'interventions massives sur les lieux concernés, le service a tenu de sensibiliser le plus grand nombre au tri sélectif des diverses fractions de déchets.

Des actions de proximité ont été effectuées avec des chariots spécifiques au tri.

De nouvelles «ours de tri», plus légères, ont été installées à disposition des usagers.

Parallèlement, une campagne d'affichage sur des panneaux de la SGA a été mise en place pour compléter cette sensibilisation.

2300 **Adapter l'organisation du nettoyage dans le cadre de l'espace ouvert au public**

Un renforcement des moyens de nettoyage des espaces ouverts au public s'est effectué lors de la saison estivale.

En renfort au service des espaces verts et de l'entretien (SEVE), le service s'est investi dans quelques actions de nettoyage.

2400 **Maintien qualitatif de la prestation.**

Cette logistique est organisée pour faire face aux intempéries hivernales, de mi novembre à fin mars.

Le service est intervenu à quatre reprises, trois fois pour déneiger les voies les 26 et 29 janvier, ainsi que le 23 février.

Une intervention contre le gel s'est effectuée le 25 janvier.

2500.01 **Poursuivre les campagnes d'information longue durée encouragées la population au respect de la propreté.**

Le service a participé à la Journée du tourisme afin d'expliquer et de commenter les actions menées par la Ville en matière de propreté de la Ville.

Quelques encarts de sensibilisation ont été insérés dans le plan touristique de Genève.

En collaboration avec l'Etat de Genève, une plaquette sur les espaces de liberté pour les chiens a été réalisée.

Degré de réalisation

Une attention particulière a été portée au tri sélectif des déchets du Marché aux puces. En collaboration avec les Agents de sécurité municipaux, le service a mené des actions de sensibilisation en dialogant avec l'ensemble des marchands.

3000 - Nettoyement des infrastructures

3100.01 **Adapter l'organisation du nettoyage par secteur et de manière saisonnière en recourant notamment à des ressources externes.**

L'organisation des secteurs de nettoyage de manière saisonnière se poursuit. Elle évolue en fonction des impératifs liés à la fréquentation des routes et lieux publics.

Une attention particulière a été portée dans le cadre du nettoyage de la gare Cornavin, nouvellement aménagée, de ses alentours et du parcours de la nouvelle ligne 15 du tram.

3100.02 **Accroître le nombre de corbeilles à déchets.**

Cette année, la priorité pour l'installation de corbeilles à déchets s'est portée sur le cadre du nouvel aménagement de la gare Cornavin et de ses alentours, ainsi que du parcours de la nouvelle ligne de tram 15.

D'autre part, le maintien en bon état visuel et fonctionnel des récipients s'est poursuivi. Une logistique quotidienne est assurée à cet effet.

3100.03 **Accroître le nombre de cannettes.**

Progressivement, le nombre de cannettes s'est accru. Sans être spectaculaire, cet accroissement s'est effectué dans les périmètres entièrement sensibles. L'utilisation de ces appareils est aujourd'hui élevée dans les lieux des habitants de la Ville, le nombre de sacs dévolus au ramassage des déjections canines (1382100) est en constante progression et domine incontestablement cette évolution.

Degré de réalisation



2500.02 Mener des actions de communication de proximité en impliquant notamment les agents de sécurité municipaux.

Le service participe à la journée de conseils aux propriétaires de chiens, organisée par les agents de sécurité municipaux. Cette collaboration permet, entre autres, de sensibiliser à l'utilisation des cannettes et d'expliquer la démarche de la voirie engagée en matière de propreté des rues et des trottoirs.

Une vaste campagne de proximité concernant la sortie prématurées des sacs à ordures de l'entreposage sauvage d'objets encombrants et du nettoiement des trottoirs que doivent assurer les propriétaires devant leurs immeubles, a été engagée cette année en collaboration avec les Agents de sécurité municipaux.

Cette sensibilisation commence à porter ses fruits et quelques constats positifs encouragent à poursuivre cette démarche.

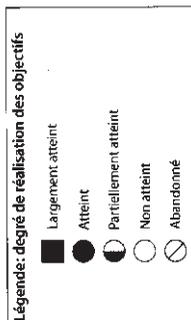
VARIATION DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2004, le service comptait 3075 postes de travail.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Département des affaires culturelles



de la musique, le site internet en cours de redéfinition, magazine DACtualité sur le web et sa version télévisuelle sur Léman bleu, nouvelle signalétique un Grütli) et a répondu à des demandes complémentaires comme l'étude sociologique sur les pratiques et attentes culturelles des Genevois. Un memento sélectif de la vie culturelle locale est désormais régulièrement affiché en plusieurs points de la cité, et diffusé sous la forme d'une affiche.

Le Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC) a fait face à une demande plus importante de soutiens (+20% de dossiers de subventionnement ou d'appuis divers à traiter). La définition de critères pour évaluer de manière pertinente les demandes dans le domaine cinématographique a abouti, avec la collaboration de professionnels. Une démarche semblable a été amorcée dans le secteur de la danse contemporaine. Le service a été très actif, bien entendu, dans la réalisation de la Fête de la musique, des concerts d'été et des concerts du dimanche, qui connaissent un nouvel élan. Le dispositif en faveur du théâtre populaire a été mis en place; il a permis de dynamiser deux salles (Piroëff et le Casino-Théâtre) appartenant à la Ville mais un peu délaissées ces dernières années. La présence du DAC au sein des nombreuses fondations a été assurée. Enfin, il faut signaler l'édition de deux dépliants explicatifs, sur les bourses, prix et ateliers, d'une part, sur les subventions ponctuelles, d'autre part. Ces deux dépliants sont destinés aussi bien à l'ensemble de la population qu'aux artistes eux-mêmes.

Pour leur part, les musées et les bibliothèques ont poursuivi leur mission de gestion patrimoniale. Les collaborateurs de ces institutions ont mis leurs multiples savoir-faire au service de la préservation des collections, de leur enrichissement et de leur mise en valeur par le biais de nombreuses publications et expositions.

Les Conservatoire et jardin botaniques ont connu un grand succès populaire avec la fête marquant le 100^e anniversaire de leur installation à La Console.

Aux côtés d'art et d'histoire, plusieurs salles ont été restaurées et nouvellement aménagées. 17 expositions temporaires ont été réalisées (6 au MAH, 2 au Musée Rath, 4 au Cabinet des estampes, 3 à la Maison Tavel et 2 au Musée Ariana) ainsi que la cin-

III-77

En 2004, le Département des affaires culturelles (DAC) a souhaité présenter ses objectifs de politique culturelle au travers d'une brochure intitulée «Genève, ville de culture». Ce document, largement diffusé, voulait donner une image claire des nombreux champs culturels dans lesquels le Département est appelé à agir. Par la volonté de transparence qu'elle manifestait, comme par les exemples d'actions à réaliser qu'elle proposait, cette brochure a inspiré le travail de l'année. Quatre priorités étaient définies, au service de la mission première du Département des affaires culturelles, améliorer l'ensemble des prestations à la population.

Le développement et la promotion des actions en faveur de l'accès de la population aux événements culturels, et notamment des jeunes, d'une part, mais aussi l'appui aux manifestations «La ville est à vous», d'autre part, sont des exemples d'opérations favorisant l'intégration par le moyen de la vie culturelle, en 2004.

De même, les discussions avec les acteurs culturels, des producteurs genevois de films au Syndicat romand des comédiens, et celles qui ont eu lieu avec d'autres collectivités publiques dans le cadre de l'établissement des conventions de subventionnement ou dans celui du groupe de travail pour une Maison de la danse, attestent du travail en cours en vue de repenser et peut être de réorganiser les partenariats et, plus généralement, le financement de la vie culturelle.

Ce travail s'est concrétisé par plusieurs actions précises au sein des services, dont les principaux sont énumérés ci-après.

A la Division art et culture, un travail en profondeur a été entrepris par le Service administratif et technique (SAT), notamment du point de vue de l'organisation et de la gestion des ressources humaines: recensement des problèmes, des contraintes, des demandes non-satisfaites, réorganisation interne importante, enfin mise en place d'outils de gestion.

Le Service de la promotion culturelle (SPC) a continué à améliorer ses prestations (nouvelle ligne graphique, suivi des visuels des manifestations du DAC comme la Fête

La Ville de Genève, « La Gazette des Délices », et a organisé une exposition temporaire consacrée à « Voltaire à l'Opéra », accompagnée de nombreuses manifestations annexes, telle que la présentation de Candide au Foyer du Grand Théâtre à l'occasion du cinquantenaire de l'IMV

quième édition de la Nuit de la science, consacrée cette année au thème « mesurer et compter ». 402/361 personnes ont visité le MAH et ses filiales, sans compter les 30'000 participants à la Nuit de la science.

Le Musée d'ethnographie a achevé le démantèlement de l'ensemble de ses collections dans le dépôt des Ports Francs. Il a marqué cet événement par une fête et une exposition. « Sans objets-Cent objets », présentant l'intégralité des collections sous forme photographique et donnant accès au public à la banque d'images de tous les objets. Il a également réalisé une exposition temporaire à l'annexe de Conches: « Gouliag - Le peuple des Zeks ». 18'092 personnes ont visité le Musée d'ethnographie (9'370 à Carli-Vogt et 8'722 à Conches).

Le Muséum d'histoire naturelle a réalisé trois expositions temporaires: « Myxomycètes: des amibes géantes », « Minéraux et Mycéliens. Science et saveurs. Boire et manger en Grèce à l'Âge du Bronze » et « Migrations & Barrières ». Il a actualisé huit vitrines permanentes et a édité plus de 100 publications scientifiques. 199'609 personnes ont visité le Muséum, soit 9% de plus qu'en 2003.

A la Division des bibliothèques, les Bibliothèques et discothèques municipales ont développé leurs actions en direction des jeunes lecteurs (collaborations avec les crèches et l'École des parents, création d'une bibliographie et d'un logo pour les livres destinés aux 12-18 ans) et des personnes âgées (acquisition de 900 livres à grands caractères et de 200 livres lus sur cassettes et CD, création d'un « Espace senior » dans six bibliothèques du réseau). Le nombre de prêts a augmenté de 9% par rapport à 2003 (1'600'000 prêts, soit en moyenne 7'500 prêts par jour).

La BPU – Bibliothèque publique et universitaire a élargi les possibilités offertes par le guichet virtuel sur internet (commande et prolongation des ouvrages, commandes inter-bibliothèques) et a réalisé, en collaboration avec les Bibliothèques municipales, une exposition et un catalogue consacrés au bédéiste et affichiste genevois Exern.

Quant à l'Institut et musée Voltaire (IMV), il a créé la première revue électronique de

Direction et secrétariat du département

Degré de réalisation

1000 Assistance au Conseil à la présidence du département

Poursuivre le travail d'information du nouveau Magistrat sur l'organisation, le fonctionnement, les activités des services et des organismes subventionnés.

1100

Mettre à jour les objectifs de politique culturelle selon les directives du nouveau Magistrat.

1200

Assurer les moyens nécessaires à la mise en œuvre des objectifs voulus par le nouveau Magistrat.

1300

1400.01 Poursuivre l'introduction des conventions de subventionnement.

Six nouvelles conventions de subventionnement ont été signées avec le festival Black Movie, le théâtre de Carouge, le théâtre Am Stram Gram, la Société de Lecture, le théâtre des Marionnettes et le Centre d'art contemporain.

1400.02 Mettre en place les procédures d'évaluation des conventions.

L'évaluation de la première convention, signée avec l'OSR en 2002, a été début-cette année et sera finalisée lorsque les comptes 2004 seront connus. Elle a permis de tester et valider l'ensemble des procédures d'évaluation. Les conventions suivantes seront évaluées selon le même modèle.

Degré de réalisation

1500.01 Poursuivre la mise à jour des cahiers des charges, à tous les niveaux.

Un certain nombre de cahiers des charges ont été mis à jour et les nouvelles demandes de réévaluations déposées durant l'année ont intégré le processus de traitement.

1500.02 Favoriser l'engagement de femmes dans des postes à responsabilité.

Conformément aux souhaits du Magistrat, le nombre de postes de cadres occupés par des femmes au DAC est en constante augmentation.

1600 Défendre les investissements indispensables pour l'entretien et la mise à niveau des bâtiments abritant des activités culturelles.

Le décaprement a défini des priorités en partant de la fabrication du Plan financier d'investissement sur 12 ans. Un suivi attentif est porté aux demandes des services et au suivi des réalisations.

1700 Assurer le suivi des dossiers en cours dans les divers groupes de travail.

Participation de la direction pour l'élaboration du PQO, du PFI, Participation aux séances du comité de pilotage du contrôle de gestion. De plus, le Magistrat préside la délégation « fives de quartier ».

2100 Terminer la mise à jour des procédures dans la gestion du personnel, en relation avec le SRH.

Plusieurs séances de travail ont eu lieu pour préparer l'introduction de l'entretien individuel annuel. Le processus doit débuter en 2005. Un certain nombre d'indicateurs reste encore à définir. La gestion des contrats temporaires et du personnel régulier a été modifiée afin de donner plus d'autonomie de gestion aux services. Il a été demandé une attention accrue sur les préavis dans le cadre de la période probatoire. Durant celle-ci, les relations de travail ont été rompues avec plusieurs personnes. Certaines situations difficiles ont été résolues en partenariat avec le SRH.

3200 Suivre la mise en œuvre des nouveaux outils de gestion informatique.

L'introduction du programme SAP a nécessité des ajustements. Il faudra un certain temps pour que son utilisation par les services soit optimum. Cet outil est encore en phase d'adaptation aux spécificités des services.

Division art et culture Service administratif et technique

Degré de réalisation	Degré de réalisation
1000 Logistique	3000 Subventionnés
1100	2100.01
Poursuivre la rationalisation des bases de données informatiques, notamment la BDS.	Organiser une planification globale des contrôles de niveau 3 pour les grands subventionnés.
Les efforts s'orientent vers l'utilisation des potentialités de gestion intégrées qu'offre le progiciel SAP.	Le SAT procède à un contrôle des comptes annuels des subventionnés, qui peut prendre trois formes selon les cas : - Contrôle de niveau 1 : simple lecture des états financiers remis, avec quelques vérifications de la bonne tenue comptable. - Contrôle de niveau 2 : lecture approfondie des documents reçus, pas seulement des comptes, avec possibilité de faire des demandes complémentaires (obtention de justificatifs). - Contrôle de niveau 3 : délégation de contrôle au Contrôle financier de la Ville ou à une fiduciaire expérimentée.
1200.01	2100.02
Poursuivre et terminer la restructuration de la section scènes culturelles.	Terminer l'introduction de la nouvelle billetterie électronique.
Reste à finaliser certaines validations par le Service des ressources humaines, (y dossiers en dix demandes)	Le module de base est achevé, mais l'extension du réseau est une tâche permanente.
1300.01	2100.03
Réorganiser les délégations de signature pour les collaborateurs chefs d'équipes en vue d'accroître leur autonomie de fonctionnement.	Revoir la procédure de transmission des documents dans le cadre des contrôles des comptes des subventionnés entre le SAAC et le SAT.
Cette délégation s'est effectuée par l'utilisation rationnelle de SAP.	L'excellente collaboration avec le SAAC a permis de finaliser rapidement cet objectif en distribuant clairement les responsabilités, entre les deux services.
1300.03	2200
Finaliser le plan directeur du SAT.	Augmenter de 5% le nombre de décors construits.
Certains procédés restent à formaliser.	La réforme des ateliers de décors de théâtre a permis de largement dépasser cet objectif.
1300.04	3000
Rédiger et mettre en application un règlement interne.	Comptes annuels
Certains procédés restent à formaliser.	3100 à 3300
1300.01	
Gérer le financement du remplacement des jeux d'orgue des salles de spectacles.	Mettre en service « Artifax » et développer les tableaux de bords de gestion des salles y relatifs, notamment les statistiques annuelles et le suivi des manifestations.
Certains procédés restent à formaliser.	Les tableaux de bord ont été développés sans le recours au programme « Artifax ».
1300.02	
S'adapter aux nouveaux outils informatiques, notamment par la formation des collaborateurs.	
Le programme de formation s'étend sur plusieurs années et concerne principalement le progiciel SAP dont la formation est assurée à l'interne du service.	

Division art et culture Promotion culturelle

Degré de réalisation

1000 Missions de promotion

1100.01 Organiser un concours de graphistes pour le visuel de la Fête de la musique, éditions 2005-2006-2007.

Un concours a été organisé en septembre 2004. La lauréate, choisie est Muriel Dégegne.

1100.02 Améliorer la diffusion du programme sur le site internet de la Fête de la musique (ignité horaire, sélection par style).

Le grille horaire du programme était disponible en ligne et une sélection par style possible. 1185105 accès sur le site Fête de la musique ont été enregistrés en juin 2004.

1100.03 Mener une étude sur le public de la Fête de la musique.

Deux autres études ont été menées et publiées en 2004: les pratiques et attentes culturelles des Genevois et l'offre théâtrale à Genève. Les résultats de l'étude sur les pratiques et attentes culturelles des Genevois sont à disposition sur le site internet du département.

1200.01 Editer une brochure de présentation du département des affaires culturelles.

Suite au concours organisé pour la nouvelle ligne graphique institutionnelle, la brochure a été éditée en mai à 15'000 exemplaires, présentée aux médias le 27 mai et diffusée tout au long de l'année.

1200.02 Produire dix numéros du magazine Dactualité.

Dix numéros ont été réalisés par le Centre multimédia et diffusés sur Le man bleu et à Mont-Blanc.

1200.03 Concevoir un CDROM sur le département des affaires culturelles.

Le support a été abandonné en raison du coût et de la performance du projet (site internet complet, édition d'une brochure de présentation).

1300 Organiser un concours de graphistes pour le visuel de Musiques en été, éditions 2004-2005-2006.

Le concours a été organisé en janvier 2004. La lauréate choisie est Silvia Francia.

Degré de réalisation

1400.01 Participer au projet de signalétique et d'accueil de la Maison des arts du Grilly en collaboration avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Une nouvelle signalétique a été mise en place à la Maison des arts du Grilly par le Service de la promotion culturelle. Par ailleurs, le département des affaires culturelles a rendu son présent au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie concernant les travaux envisagés.

1400.02 Créer des pages internet sur les salles de spectacles à Genève.

Une rubrique salles de spectacles a été ajoutée sur le site internet. Elle présente 47 salles à Genève et 14 salles dans la région.

1500.01 Editer une brochure de présentation des musées de la Ville de Genève.

La brochure Musées et centres d'art a été rééditée à 60'000 exemplaires.

1500.02 Développer la collaboration avec les offices du tourisme de la région.

Le Service de la promotion culturelle a participé aux deux bourses d'échanges d'information touristique à Douvaine. En outre, il a écrit deux forfaits «week-end cultures» en collaboration avec Genève Tourisme, à l'occasion des expositions «A Tombée des phis: chefs d'œuvre d'art chinois du Musée de Shanghai» au Musée Rath (du 16 septembre 2004 au 16 janvier 2005) et «Gaulag, le peuple des zeks» à l'Annexe de Conches du Musée d'Ethnographie (du 1er septembre 2004 au 2 janvier 2005).

1600.01 Mettre en place des écrans de diffusion dans des lieux culturels.

Des écrans de diffusion ont été installés dans les lieux suivants: Arcade d'information de la Ville de Genève, Muséum d'histoire naturelle, Bibliothèque de la Cité, Victoria Hall, Casino Théâtre. L'information présentée l'actualité culturelle, diffusée également au kiosque culturel de l'ONU et à Genève Tourisme, est renouvelée tous les mois.

1600.02 Développer un outil de gestion automatisé du prêt de matériel multimédia (formulaire base de données) en collaboration avec la DSI.

Une base de données a été mise sur pied en collaboration avec la DSI. Les demandes de prêt de matériel peuvent désormais être réalisées directement dans Lotus Notes par les services.

Degré de réalisation

1700 Publier un carnet sur les ateliers pour artistes plasticiens de l'Usine en collaboration avec le F.M.A.C.

Le carnet a été publié et diffusé aux artistes et dans les milieux concernés.

2000 Missions en faveur du public**2100 Maintenir le niveau de la prestation.**

Organisation de quatre cycles de quatre séances de cinéma des aînés (soit 2145 spectateurs en 2004, 2070 en 2003), achat et diffusion de cartes d'accès aux répétitions de l'Orchestre de la Suisse Romande (600), achat de représentations en miniature et billetterie pour les groupements de personnes âgées (8 202 billets, 5 934 en 2003), subventions pour des ballets à tarif réduit dans neuf théâtres (1 248 billets), au Grand Théâtre (600 billets) et aux Concerts du dimanche du Victoria Hall (7 638 billets).

2200 Développer l'offre culturelle en faveur des organismes sociaux par la recherche de nouveaux partenaires.

Un partenariat avec le Théâtre de Carouge a été conclu pour la saison 2004-2005.
Plus de 1500 billets ont été utilisés par les bénéficiaires d'organismes sociaux en 2004 (530 en 2003).

2300 Encourager l'accès des jeunes à la culture grâce à la carte 20 ans/20 francs.

1678 cartes 20 ans/20 francs ont été vendues en 2004 (470 en 2003).

9000 Gestion des services

9100.01 Gérer les ressources humaines: susciter un esprit d'équipe et une bonne ambiance de travail, maintenir la dynamique et la motivation, accueillir et intégrer deux nouveaux collaborateurs, former deux stagiaires, développer les compétences professionnelles et humaines du personnel par le formain (cours privés et formation interne), tenir à jour les cahiers des charges et réaliser les évaluations.

Le service a accueilli une collaboratrice scientifique et un collaborateur administratif, un chômeur en fin de droits et a formé trois stagiaires. 21 formations Ville de Genève ont été suivies par l'ensemble des collaborateurs.

Une formation en gestion de projet et un cours de correction typographique ont été proposés au service. Les cahiers des charges ont été mis à jour et chaque collaborateur a suivi un entretien d'évaluation.

9100.02 Gérer les ressources budgétaires et préparer les documents administratifs.

Le rapport à l'appui du projet de budget et le rapport de gestion à l'appui des comptes ont été complétés en fonction des objectifs du service.

9100.03 Gérer le matériel du Centre multimédia: acquérir le nouveau matériel, mettre à jour les bases de données et l'inventaire, sauvegarder les anciens supports sur numérique.

L'acquisition du matériel a été effectuée en fonction des besoins de fonctionnement du Centre, les bases de données ont été tenues à jour, la base de l'inventaire a été améliorée afin de permettre une gestion automatisée du prêt de matériel aux services de l'administration, la sauvegarde des documents vidéo s'est poursuivie selon les normes en vigueur.

VARIATION DE PERSONNEL

Deux collaborateurs administratifs, scientifiques à 50% ont été recrutés et intégrés.

VARIATION DE LOCAUX**AGENDA 21**

Optimisation des ressources informatiques (formulaire en ligne pour les sollicitations concernant les colonnes Morris et usage accru de le mail pour la correspondance).
Simplification des procédures et réduction du papier utilisé (attributions groupées et annuelles pour les subventions accès à la culture, photocopies recto verso et autres mesures ont permis de diviser par 2 ou 3 la quantité de papier consommé en 2004 pour ces prestations).

Division art et culture Service aux artistes et acteurs culturels

Page de
réfutation

1100.03 Mises en place de la politique culturelle

1100.01 Mener une réflexion sur les Prix et les bourses en particulier dans le domaine du livre.

Dans le domaine du livre, au cours des dernières années, le règlement d'attribution des bourses pour les auteurs a fait l'objet de plusieurs « totos débats ». En 2004, deux nouveaux membres du jury (qui en compte trois) ont été désignés, conformément à ce que prévoient les statuts. Il a alors été décidé que le règlement ne serait plus modifié jusqu'à l'échéance de la convention de la CCWL fin 2005. Les critères (sélection et attribution) méritent en effet d'être revus, compte tenu de l'expérience acquise au cours des dernières années. Ce travail est en cours au sein de la CCWL, des propositions concrètes de modification seront faites en automne 2005.

La réflexion sur les bourses d'aide à la création sera initiée en 2005, afin de décider s'il y a lieu de procéder à des modifications dans les conditions de participation à ces bourses. En 2004, des réflexions ont été menées sur l'adéquation de règlements pour certains boursés, notamment celle pour artiste confirmé et pour médiateur en art contemporain ; ces réflexions ont abouti à des révisions et à des ajustements des règlements.

1100.02 Renouveler la convention Lettres-frontière.

Créé en janvier 2003, Lettres-frontière est une association transfrontalière dont le but est d'initier et développer des échanges littéraires entre les régions de Rhône-Alpes et de la Suisse romande. L'association présente chaque année une sélection de dix ouvrages représentatifs de la création littéraire contemporaine de la Suisse romande et de Rhône-Alpes et attribue le prix Lettres frontière à l'un des dix auteurs sélectionnés.

La convention-cadre entre l'association Lettres frontière et ses partenaires institutionnels suisses et français a été signée en 2004 pour trois années reconductibles. Cette signature est d'importance puisqu'elle entraîne non seulement un indispensable soutien financier mais aussi un partenariat technique et opérationnel des co-signataires.

Les signataires sont : le Ministère de la Culture et de la Communication français, la Région Rhône-Alpes, le Canton du Valais, l'Assemblée des Pays de Savoie, les villes d'Annemasse, Genève, Nyon, Saint-Etienne et Thonon-les-Bains.

Legre et
réfutation

1100.02 Maintenir le niveau des prestations dans les domaines des soutiens à la création (théâtre, danse, musique, cinéma, arts plastiques, livres, écriture et édition), aux échanges, aux centres alternatifs et aux animations de quartier.

Les apports de la Ville de Genève en 2004, qui n'ont pas subi de diminution en cours d'exercice, ont pu assurer un niveau de subventionnement semblable à celui des années précédentes. Le Département n'a pas été informé de l'annulation de projets, en automne, qui auraient été la conséquence des coupures effectuées par l'Etat ; on peut en déduire que les indépendants ont travaillé dans des conditions plus sévères mais se sont efforcés de maintenir les projets qui avaient déjà l'appui de la Ville. En musique, le montant des crédits généraux a pu être maintenu et le principe de la diversité respecté dans leur attribution. Dans le domaine du soutien à l'édition (publication d'ouvrages à compte dédit), l'adaptation du montant des subventions ponctuelles attribuées par la Ville a permis de faire face à l'augmentation des demandes ponctuelles.

1100.04 Préparer la réorganisation de l'appui au théâtre institutionnel, d'une part, et au théâtre indépendant, d'autre part.

Le dispositif prévu pour le théâtre populaire a été mis en place. La compagnie du Caveau a entamé sa première saison au Théâtre Prodigé, la compagnie Confiture a signé une convention de trois ans pour quelle réalise une saison de printemps au Casino-Théâtre.

Des séances de travail ont été organisées avec le syndicat suisse-romand des spectacles et avec divers professionnels pour reformer le règlement d'attribution des subventions. Le processus est en cours.

1100.05 Renforcer le soutien à la diffusion cinématographique (festivals).

Le Département soutient trois festivals : Black Movie, une convention de subventionnement a été signée et les moyens alloués ont été accrus de CHF 30'000, Festival International du film des droits humains : une convention a été préparée mais non signée au dernier moment, suite au retrait de l'Etat. La manifestation a eu une augmentation de CHF 30'000 ; Cinéma Tout Ecran : une convention est en cours d'élaboration, la manifestation a eu une augmentation de CHF 20'000.

Degré de
réalisation

De plus, le Conseil municipal a accepté de consolider ce soutien en accroissant encore la ligne budgétaire. Cette mesure, décidée en 2004, pourra être appliquée dès 2005. Il apparaît aujourd'hui que le Festival du film des droits humains aura besoin d'une contribution complémentaire de CHF 20 000 en 2006.

1100.06 Renforcer le soutien à la création cinématographique en opérant un transfert de moyens vers le Fonds Regio.

Le Conseil municipal a accepté de verser un montant de CHF 250 000, qui sera effectif dès 2005. Ce transfert répond à une demande des cinéastes.

1100.07 Soutenir la danse contemporaine au travers d'une manifestation estivale nouvelle.

En prolongement de la fête de la musique, une manifestation doit être organisée dans le cadre de la cour du Musée d'art et d'histoire. Les consignes de sécurité, en ce lieu, rendaient impossible cette réalisation durant l'été. En 2005, cette manifestation pourrait être organisée en un autre lieu (Laincy), dans le cadre des projets de construction d'une Maison de la danse.

1100.08 Participer aux projets de nouvelle Comédie et de Maison de la danse.

1100.09 Réaliser l'évaluation des premières conventions de subventionnement signées.

L'évaluation des premières conventions de subventionnement a débuté en 2004 et sera finalisée comme prévu en 2005.

1100.10 Etablir de nouvelles conventions de subventionnement.

Six nouvelles conventions ont été signées: Black Movie, Théâtre de Carouge, Théâtre Am Stram Gram, Théâtre des Marionnettes, Société de lecture et Centre d'art contemporain.

1100.11 Réorganiser le soutien aux auteurs et aux éditeurs.

La réflexion est engagée avec les représentants des milieux professionnels, notamment le Cercle de la librairie et de l'édition.

Degré de
réalisation

1100.12 Revoir plusieurs règlements, commissions de présais et jurys.

L'accès à la production cinématographique, les bourses pour les artistes confirmés et les bourses pour les médiateurs en art contemporain ont été revues en 2004. Le dossier des bourses d'aide à la création sera examiné en 2005.

1100.13 Suivre le projet de réponse à la motion 145 du CM «Bienvenue à Genève».

Le Fmcac a été invité par les CFF à participer aux travaux du jury dans le cadre du concours d'architecture lancé pour la transformation de la gare Cornavin, dans lequel s'insérerait une option «intervention artistique». Le nom du lauréat du concours n'a pas encore été divulgué officiellement par les CFF.

1200.01 Participer aux Conseils de fondations (Fondation d'art dramatique, St-Gervais Genève, Théâtre de Carouge, Fondation pour l'art moderne et contemporain) et autres instances (Arfluvial-BFM, Auditorium Archa-Wilsdorf, Commission culture du CREG, Cité universitaire, Commission sociale et culturelle de l'Université, Conseil de surveillance du Fonds intermittents, Groupe de suivi de Lettres-frontière, Groupe de coordination fonds cantonal – fonds municipal, Groupe de travail BAC-3).

Depuis 2004, le SAMC représente la Ville également au conseil de fondation du Conservatoire.

1200.02 Assister aux assemblées générales ou séances particulières sur demande des associations.

Participation à l'assemblée générale du Cercle de la librairie et de l'édition de Genève, ainsi qu'à deux séances du comité de cet organisme. Participation à une journée de réflexion des associations d'artistes à l'initiative du CABA.

1200.03 Participer selon directives à des manifestations culturelles particulières.

Le SAMC a été présent dans diverses manifestations telles que vernissages d'expositions, Prix de la Société genevoise des écrivains, lectures et rencontres littéraires, Journées de Sadeur, Journée de la danse à Béne, Semaine de la mobilité et Marche des quatre saisons.

Degré de réalisation

1200.04 Participer selon directives à l'organisation de manifestations artistiques.

La Concellerie culturelle de l'art contemporain a été chargée de la mise sur pied et de la coordination d'un nouvel événement. Découvrir/redécouvrir, exposition d'artistes accés à Genève (avec concours de sélection en 2004 et exposition en 2005).

Le SVAAC s'est également occupé de l'animation musicale de la Conférence Métropolis. Il a été le principal organisateur de la Fête de la musique et de Musiques en été, et a participé à l'organisation de « la ville est à vous ».

1200.05 Suivre le nouveau procès intenté contre la Ville concernant les nuisances de l'Usine.

La Ville a obtenu gain de cause et le dossier est clos.

2000. Application de la Loi sur les contributions

2100.01 Actualiser et faire évoluer la Base de données des subventionnés.

La base de données a été actualisée afin de permettre la bonne marche de l'activité.
La réflexion sur l'évolution de cette base a été mise en attente, ceci afin de vérifier si le logiciel SAP peut répondre aux besoins du service.

2100.02 Organiser et suivre la réalisation des concours d'art public.

Il n'y a pas eu de concours d'art public pilotés par le Fimac en 2004, aucun ouvrage d'architecture ou projet dans l'espace public nécessitant la présence d'une intervention artistique dans l'espace public, n'ayant démarré.

2100.03 Etendre aux domaines du livre et des arts plastiques les procédures mises en place pour les subventionnés de l'art musical et des arts de la scène.

Deux décrets explicatifs ont été édités, l'un sur les bourses et les prix et l'autre sur les subventions.

2000.4 Poursuivre l'animation et la gestion des commissions de préavis, des jurys et des attributions de bourses.

Les divers jurys et les commissions de préavis se sont réunis conformément aux agendas et ont pu assurer le traitement des demandes d'appel. La quatrième session de la Commission Cinéma a été supprimée, les moyens alors disponibles étant entièrement engagés.

Degré de réalisation

Le nombre de demandes de bourses est resté stable par rapport à l'année précédente. En revanche, deux nouvelles bourses, la bourse pour artiste confirmé de plus de 35 ans et la bourse pour médiateur en art contemporain, ont apporté de nouveaux demandeurs puisqu'elles concernaient des participants différents, qui n'avaient pas accès aux autres bourses existantes. Dans le domaine de l'illustration, il y a eu deux demandes de bourses supplémentaires.

2100.05 Poursuivre la gestion administrative et comptable des demandes et attributions de subventions, ainsi que des conventions de subventionnement.

Dans le domaine de l'art contemporain, le nombre de demandes pour des soutiens ponctuels a doublé, probablement en regard au fait que la mise en œuvre d'une mission de soutien des artistes plasticiens par le Fimac est encore relativement récente (la novembre 2001). Le nombre de demandes a également été en augmentation dans le domaine de l'aide à la production cinématographique. En revanche, il y a eu une diminution (apparemment exceptionnelle) dans le secteur chorégraphique. En musique, le flux est relativement constant, avec peut-être une légère augmentation du débit, notamment pour des festivals. Dans le domaine du livre, l'augmentation est marquée d'année en année.

2100.06 Résoudre les questions du Cartel des chorales classiques et de Wee-lamix.

Cartel des chorales classiques: Toutes les exigences du cartel ne pourront pas être satisfaites. Néanmoins, les moyens de production ont été réglés avec l'augmentation des subventions.
Wee-lamix: Affaire réglée par le soutien à l'association techno D3, qui poursuit la même activité dans le même local.

2100.07 Participer aux séances de la Commission consultative pour la mise en valeur du livre.

La commission consultative se réunit six fois dans l'année et est présidée par le directeur et alternativement par le DAC et le DIP. Le rapport d'activité annuel de la commission est publié au printemps.

2000.01 Organiser et animer les séances de jurys, d'usagers, etc. (notamment l'attribution des ateliers pour artistes plasticiens).

Degré de réalisation

**2300.02 Suivre le développement du projet « les enfants de Töpffer », en particulier les Prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée.****2300.03 Préparer la Fursur de lire 2005.**

Une structure ad hoc par CTP (organisation technique de projet) a ainsi été mise en place. Un comité d'orientation a été mis sur pied. Reunissent une vingtaine de professionnels du livre – bibliothécaires, éditeurs, libraires, animateurs et chroniqueurs spécialisés – ce comité avait pour mission de déterminer le thème de la Fursur de lire 2005 et d'en imaginer les déclinaisons. Suite à cette première étape, un Comité d'organisation a été constitué pour réaliser la manifestation. Les grands orientations thématiques ont été définies de sorte que puisse débiter le travail de programmation proprement dit.

**2300.04 Poursuivre la mise de la Fête de la musique.**

La Fête de la Musique est, par sa nature même, en évolution constante. Son contenu et sa géographie ne cessent d'évoluer en adéquation avec l'offre des musiciens et la demande du public, et en fonction de l'imagination des organisateurs. Quant à son organisation administrative, elle correspond aujourd'hui à l'ampleur qu'a prise la Fête au fil des ans.

**2300.05 Poursuivre l'amélioration de la qualité et de l'attractivité des saisons de concerts d'été et d'hiver.**

L'objectif quantitatif, à partir de 2001, était de 300 auditeurs par concert d'été ou par concert d'orgues en hiver, et une moyenne de 1000 auditeurs pour les autres Concerts du Dimanche. (cf. tableau des fréquentations figurant en annexe).

Quant à l'amélioration qualitative de l'offre, les affiches parlent d'elles-mêmes pour qui connaît le repertoire et les artistes proposés. Le Jazz (parait) et les musiques colorées à la Scène Elia-Fitzgerald (gratuites) connaissent, quant à elles, une audience relativement constante, selon l'attractivité de l'affiche – et les conditions météorologiques...

Degré de réalisation

**2200.02 Veiller au maintien de la qualité et de la quantité des prestations.**

Des réunions de suivi ont été effectuées avec les usagers des locaux, notamment les artistes à l'Usine et au Grütli, afin de s'assurer du bon déroulement de leur séjour dans les locaux attribués. La salle de l'Alhambra, dans l'attente de sa rénovation, a pu recevoir des manifestations relevant de disciplines variées, comme une partie du « Chantier piémontais », des répétitions de projets théâtraux, des projections de films.

**2200.03 Suivre l'application des conventions de mise à disposition des locaux.**

Le transfert progressif des charges relatives aux fluides est en cours. Deux nouvelles conventions ont été signées. L'une concernant la Villa Durot et l'autre un studio de danse à la Maison des arts du Grütli.

**2200.04 Préparer les éventuels aménagements de locaux (réattributions, travaux, etc.).**

Le SAAC a participé aux travaux de réaffectation de la salle Ernest Ansermet. Un studio de danse a été réattribué à la Maison des arts du Grütli et un atelier supplémentaire pour un plasticien a été créé à l'Usine.

**2200.05 Veiller conjointement à d'autres services de l'administration, au respect des normes de sécurité.**

Les institutions théâtrales élaborent des dispositions et des cahiers des charges ad hoc. Une journée d'orientation a été organisée à leur attention au Forum Meyrin. Des postes spécifiques devront être créés.

**2200.06 Participer au comité de pilotage et au comité directeur de Musinfo.****2200.07 Accompagner les projets de rénovation de l'Alhambra (maison de toutes les musiques), du bâtiment d'art contemporain, du Théâtre de l'Orange et du Grütli.**

Les travaux seront réalisés par d'autres départements.

**2300.01 Participer au groupe de pilotage de la Nuit de la Science.**

Participation à deux séances de pilotage.

	Degré de réalisation
<p>2400.01 Continuer l'acquisition d'œuvres mobiles, dans une perspective de constitution du patrimoine.</p> <p>Parmi les acquisitions: Installation vidéo de Yan Duyvendak et Inmadalatorasagari; série de dix dessins numériques de Isabelle Humet; sculpture-installation de Mai Thu-Penret; tableau, huile sur toile de Uwe Wittwer; installation multimédia de Jérôme Leuba. La liste complète des acquisitions du Fmact figure dans le tableau des subventions ponctuelles du DAC à la fin du présent rapport.</p>	●
<p>2400.02 Démarrer une collaboration avec le Service des écoles pour la surveillance des œuvres situées dans les préaux et dans les bâtiments scolaires.</p> <p>L'objectif a été redéfini et est devenu surveillance des œuvres à caractère ludique». Il faut encore l'étendre aux autres œuvres.</p>	●
<p>2400.03 Engager des travaux de restauration de plusieurs œuvres dans l'espace public.</p> <p>Une seule œuvre a bénéficié de travaux pour l'instant: la mise en lumière du tunnel du Valais de l'artiste François Morelet (en concertation avec le Fonds cantonal d'art contemporain). L'objectif sera poursuivi en 2005.</p>	●
<p>2400.04 Améliorer le conditionnement et le stockage des œuvres dans les dépôts.</p> <p>De nouveaux meubles de rangement ont été acquis, le système de consultation des œuvres sur place a été amélioré. Les œuvres ont été classées et rangées pour occuper l'espace de manière optimale.</p>	●
<p>2500.01 Renforcer les prêts des œuvres dans l'administration et à l'extérieur.</p> <p>La pratique du bouche à oreille et la panopie d'une chorégraphie sur les prêts d'œuvres dans l'administration ont permis d'augmenter cette opération de sorte, le succès a été tel que presque toutes les œuvres, qui peuvent être accrochées ou exposées pendant un certain temps facilement et sans risque de mauvaise conservation, ont été prêtées.</p>	●
<p>2500.02 Tester et mettre en production le questionnaire informatisé des prêts.</p> <p>Les tests sont quasiment terminés, mais la mise en production n'est pas opérationnelle.</p>	●
<p>2500.03 Etudier et proposer une nouvelle signalétique des œuvres dans l'espace public.</p> <p>De nouveaux paramètres, concernant notamment les œuvres à proximité des écoles, ont montré qu'il faudra obtenir d'autres éléments concrets pour délimiter cette étude de manière complète en 2005, dans de meilleures conditions.</p>	○
<p>2500.04 Créer un logo Fmact.</p> <p>Des travaux de préparation ont été effectués (concours d'étudiants avec le IFAD) mais l'objectif a été abandonné suite à la réforme de la charte graphique de la Ville de Genève.</p>	○
<p>2500.05 Préparer la publication du catalogue Fmact 1991-2003 (imprimé (campagne photographique et maquette imprimée).</p> <p>La campagne photographique est terminée, la maquette est en préparation, la publication paraîtra en mai 2005.</p>	●
<p>2500.06 Poursuivre la publication du catalogue Fmact 1991-2003 sur Internet.</p> <p>La publication est presque terminée, elle sera mise en production au printemps 2005.</p>	●
<p>2500.07 Publier une plaquette des travaux des artistes plasticiens au bénéfice des ateliers de la Ville.</p> <p>La plaquette présente les travaux des artistes au bénéfice d'ateliers à l'Usine entre 2001 et 2003.</p>	●
<p>2500.08 Poursuivre les actions de médiation culturelle autour d'une œuvre dans un espace public ou médiation-exposition d'œuvres mobiles dans un espace spécifique.</p> <p>Plusieurs actions ont été menées: visites guidées durant les Journées européennes du patrimoine 2004, parcours art contemporain à vélo avec IASPIC durant la semaine de la mobilité, conférence à l'ESBA sur le Fmact et l'art public.</p>	●

Comité de
religion

2500.09 Réaliser une brochure de promotion de toutes les activités de la Ville dans le domaine du livre.

L'idée d'éditer une brochure a été abandonnée, mais l'ensemble des informations est disponible sur le site Internet de la Ville. Ce projet pourrait revenir d'actualité une fois le renouvellement de la convention de la CCLMVL ratifié (février 2005).

2500.10 Elaborer un concept de soutien à la diffusion des films genevois à Genève et éventuellement à l'extérieur.

Cet objectif est reporté. La manifestation «Genève fait son cinéma» deviendra «Genève fête son cinéma» en juin 2005 et constituera une étape d'un concept de soutien.

VARIATION DE PERSONNEL

Le taux d'activité d'une collaboratrice administrative du FIMAC est passé de 50 à 80 %.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Utilisation de vaisselle compostable lors de la Fête de la musique et amélioration du tri des déchets.
Transfert des frais d'énergie aux bénéficiaires des locaux, ce qui les incite à diminuer leur consommation.

DIVERS

La fréquentation des concerts organisés par le SAAC (cf. objectif 2300.05) est présentée en annexes.

Division des musées Conservatoire et jardins botaniques

Degré de réalisation

1100. Exploration

1100.01 Suite des travaux sur le terrain en Suisse, en Afrique et en Amérique du Sud.

En 2004 en Suisse: récoltes et études de lichens lignicoles (Montricher), d'hépatiques et de mousses (Genève), recensement d'espèces rares et menacées ainsi que des espèces envahissantes (Genève); en Afrique: inventaire et cartographie de la flore du Darinra (Madagascar), gestion et étude de la biodiversité en Côte d'Ivoire; en Amérique du Sud: Flora neotropica, Flore du Paraguay avec un nouveau volet sur les mousses, récolte pour étude sur les Gesneriaceae (Brésil).

1200. Suite des travaux d'expertises par l'Unité de Conservation.

Notamment:

- suivi de la population résiduelle de *Litorella uniflora* à Méséry, grâce à la multiplication effectuée aux CJB; renforcement de la station par 728 individus, réintroduction dans le Canton de Genève à la réserve de la Pointe-à-la-Bise (132 individus).
- suivi de l'unique station genevoise de *Potentilla alba* (et *Potentilla hybrida*) au Bois de Bay; Première mesure d'entretien pour sauver la localité (éclaircissement de la forêt) effectuée dans le cadre de la collaboration avec le SPNIP.
- suivi de l'unique localité de *Linna helvetica* à Genève et culture ex-situ en vue d'un renforcement de station.
- étude des risques liés au chantier de rénovation de la Seynir/ pour les espèces menacées dans ce périmètre par le chantier prévu en 2005. Prélèvement des espèces menacées en vue de multiplication et réintroduction après travaux (en collaboration avec le SPNIP).
- récolte d'espèces menacées en Valais et participation à des projets de renforcement de station ou de réintroduction.

1300.01 Suite des collectes de graines en vue d'échanges.

Appellants que ces collectes permettent des échanges de graines entre Jardins botaniques, via l'Index Seminum.

1300.02 Prospection en vue du remplacement de l'actuel titulaire du poste de grainier (successeur Lachard).

Le poste du titulaire a été pourvu par une postulation interne.

Degré de réalisation

2000. Conservation

2100.01 Bibliothèque; poursuite de l'effort de rattrapage de reliure des ouvrages anciens.

Stagissant d'un effort de rattrapage, des ressources internes attribuées à la bibliothèque ont été réallouées à cette activité fondamentale pour le maintien en bon état de la collection. En 2004, le budget alloué à ce poste était de CHF 1'009.15. En 2004, CHF 217'435 y ont été consacrés.

2100.02 Suite des activités de traitement et de classement des collections.

À la bibliothèque, cet objectif a été fortement contrarié par des mouvements de personnel non prévus. Le bibliothécaire principal ayant quitté l'administration, son remplaçant n'a été nommé qu'en juin. Vu les disponibilités de personnel qualifié sur le marché de l'emploi, ce n'est qu'en fin d'année que le troisième poste de bibliothécaire a été pourvu, permettant dès lors à la bibliothèque de retrouver son niveau normal d'activité. Au niveau de l'herbier, ce sont près de 30'000 échantillons qui ont été nouvellement montés et inventariés. Environ 150 prêts d'échantillons d'herbiers ont été consentis.

2200.02 Mise en place d'une structure permanente géant le catalogue informatisé des types de l'herbier.

Mise en route du processus de catalogue des échantillons «types» prévus dans les herbiers. Grâce au soutien de la fondation Mellon (projet «African Plant Initiative» - API), les CJB ont pu engager le personnel et acquérir le matériel nécessaire à l'informatisation des «types» d'Afrique (base de l'information et digitalisation des spécimens). En parallèle, les scientifiques ayant en charge la gestion des herbiers ont également entrepris le travail d'informatisation des «types» non africains. Le catalogue des types de l'herbier Hedwig (mousses) est doré et déjà disponible à partir de la rubrique Base de données du site des CJB (www.ville-ge.ch/cjb/bd/hedwig/index.php).

2300.02 Mise à disposition sur internet d'une base de données des taxons africains sur la base du Lebrun & Stork.

La fondation Mellon (projet API) ayant choisi la base de données des taxons africains développée aux CJB comme référence, une nouvelle structure d'échange de données a dû être mise en place entre Pretoria (Afrique du Sud), Kew (Royaume-Uni) et les CJB.

Degré de
réalisation**3100.05 Mise en place d'un appui au système de gestion des éditions (succession Meuwly).**

Le système de gestion des éditions des CIR a été restructuré en 2004. Dans le cadre d'une restructuration interne des postes, un poste de col laborateur scientifique à plein temps a été pourvu en mai 2004. Cette personne seconde efficacement le conservateur - rédacteur des publications - dans les tâches de gestion des manuscrits et de préparation de leur publication.

Le poste de typographe a été réduit à 50% et a été repourvu en février 2004. Grâce à ses compétences professionnelles et à son expérience, ce nouveau collaborateur s'est rapidement familiarisé avec les spécificités de l'édition scientifique botanique. Les objectifs définis dans le secteur d'éditi ons ont été remplis en 2004.

3300 Suite des activités d'enseignement universitaire.

17 cours ont été donnés par des membres des CIR dans diverses institutions, essentiellement universitaires (Université de Genève et de Lau sanne).

4000 - Communication**4100.01 Dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de l'installation du Jardin botanique à La Console, amélioration de la signalétique.**

Partiellement atteint à cause d'une surcharge de l'atelier d'imprimerie.

4100.02 Suite des activités d'entretien du Jardin.

A noter la restauration d'une deuxième partie du réseau d'arrosage des rocailles, l'installation de dalles en béton lisse sur le chemin devant la maison des jardiniers, et l'aménagement de nouvelles couches de cultures à proximité des serres expérimentales.

4200.01 Organisation d'une manifestation marquant le 100^{ème} anniversaire de l'installation du Jardin botanique à La Console.

Cette manifestation a dépassé les attentes. A noter une excellente fréquentation, une bonne visibilité des activités, des animations transculturelles, une forte participation du personnel.

Degré de
réalisation

Le soutien de la fondation Meillon a également permis l'engagement du personnel nécessaire au bon déroulement de ce projet.

3200.03 Suite des activités d'information des collections.

Mise en production du nouvel outil de catalogage et de gestion des herbiers. Aujourd'hui le Système d'Information Botanique des CIR (SIBG) prend en charge l'ensemble des activités liées à l'exploitation des collections d'herbiers, que ce soit au niveau des projets de recherche ou de la gestion des collections proprement dites, avec comme objectif à long terme la mise en place d'un catalogue des herbiers de Genève.

3300 Suite des travaux sur les collections par des expert extérieurs.

Plus de 70 visiteurs scientifiques ont travaillé directement sur les collections des CIR.

3400 - Recherche**3100.01 Distribution de la Flora alpina.**

Les derniers travaux préparatifs se sont achevés au printemps et la Flora alpina, premier atlas complet des 4500 plantes vasculaires des Alpes, est parue le 10 juin 2004 (conférence de presse de présentation à Karlsruhe le 14 juin). Une exposition aux CIR est prévue au printemps 2005.

3100.02 Travaux d'édition dans le cadre du projet Flore de Corse.

En 2004, édition du volume 2 des Asteraceae (Compositae); par ailleurs l'objectif d'édition une Flore de Corse (le Flore Corsica) se poursuit avec 22 familles traitées et la publication de trois nouvelles espèces découvertes pour cette région.

3100.03 Fin de la check-liste des Monocotylédones du Paraguay.

Une liste de 16 000 noms a été établie couvrant tant les Monocotylédones que les Dicotylédones, 70% du travail (total) a été accompli.

3100.04 Suite de la clé de détermination des familles et des genres du Paraguay sur internet.

Reporté à moyen terme.

Degré de réalisation

5100.02 **Coopération au développement : suite du programme de formation de botanistes et de médiateurs du Sud.**

Ce programme de coopération au développement durable à travers l'éducation environnementale (EE) et l'étrécobourisme a permis en particulier d'organiser un séminaire pour les enseignants à Dakar (Centre EE du Parc de Ham) et l'inauguration de « Hierbas », le nouvel espace socio-éducatif autour des plantes à fibres boliviennes (programme EPA, La Paz).

5300.01 **Fin du recensement des espèces rares du canton (fougères et plantes à fleur) en vue de l'établissement d'une liste rouge.**

Ce recensement n'a pu être que partiellement effectué en raison des conditions rencontrées sur le terrain, particulièrement pendant la canicule de 2003. Au départ, 422 espèces figuraient sur la liste pour 2'200 indications kilométriques issues de la cartographie du canton (indication de la présence d'une espèce dans un conté kilométrique). Au final 2'078 localités ont été recensées concernant 288 espèces. Le travail effectué par les botanistes sur le terrain a été très minutieux et ils ont également recueilli des données intéressantes sur 277 espèces supplémentaires. Il est prévu d'établir une première liste rouge d'après ces données en 2005.

5500.02 **Suite de la collaboration avec le service des Forêts, de la Protection de la Nature et des Paysages.**

En 2004, la collaboration a porté notamment sur le recensement de prairies de qualité (établissement de plans d'action), la campagne de repérage des espèces rares du canton, la lutte contre les néophytes envahissantes, quelques actions de sauvegarde d'espèces menacées, et particulièrement l'intégration du canton de Genève à la coordination régionale pour la protection de la flore, initiée par les services de protection de la nature des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel (les CJB y figurant comme experts scientifiques).

Degré de réalisation

4200.03 **Suite des activités dans la salle du Chêne.**

Deux expositions ont pu être placées dans la petite salle du Chêne.

4300.04 **Participation entre autres à la Marche de l'Espoir.**

Cette Marche de l'Espoir, les CJB ont aussi participé aux Journées du développement durable en juin sur la Plaine de Plainpalais et à la Nuit de la Science sur le thème des « Envahisseurs ». Par ailleurs, une exposition dédiée sur le même thème a pris place dans la serre tempérée des CJB.

A noter qu'une œuvre de commande, appelée « Envahisseurs », des artistes Gerda Steiner et Jörg Lenzinger, a été placée en face de la serre tempérée pendant l'exposition. Cette œuvre installée dans un contenant a ensuite été présentée à la Nuit de la Science, puis est revenue pendant l'été aux CJB.

4300 **Suite des visites guidées, grand public et formateurs.**

Tout en suivant le rythme habituel des visites guidées, cette année a été consacrée à la mise en place d'une nouvelle formule, faisant appel aux collaborateurs des CJB pour présenter une thématique particulière par visite.

4400 **Suite de la participation au fonctionnement de la Fondation Aubert.**

Essai de mise en place d'une médiation scientifique au niveau du Jardin de Champoux.

5000 **Protection de la Nature**

5100.01 **Protection de la Nature en Suisse : suite du développement d'une application géant la couche végétale dans le cadre du Système d'Information du Territoire à Genève (SIEng/SITG).**

Mise en place d'un projet de Système d'Informations pour la gestion de la flore et la végétation sauvage dans le cadre du Système d'Information du Territoire à Genève (SITG), coordination avec le Système d'Information du Territoire à Genève (SIEng/SITG). Réflexion sur l'intégration des parcs (SEVE).

VARIATION DE PERSONNEL

Le nouveau poste voté par le Conseil municipal a permis l'engagement d'un conservateur à temps plein affecté à une meilleure exploitation scientifique et éducative des serres tropicales.

VARIATION DE LOCAUX

Comme prévu, les CIB ont repris les locaux du Bot. Il auparavant loués à l'Université. Les travaux de rénovation nécessaires après trente ans d'occupation par le précédent locataire ont occasionné différents retards. Mais, car les locaux ont été libérés en octobre 2003, ce retard qu'en décembre 2004 que nous avons pu investir les lieux. Il faut remercier le service des bâtiments pour l'excellente collaboration que nous avons eue sur ce dossier délicat.

Des discussions ont eu lieu avec le service d'architecture sur la rénovation de La Console et sur le programme d'agrandissement de l'herbier et de la bibliothèque, ainsi que sur la création d'un espace d'accueil des publics (Bot. V). La problématique de la buvette a aussi été abordée, notamment à travers la motion 459.

AGENDA 21

Facette régionale et de proximité

Le projet « Patrimoine Vert » cherche à mettre en place un système d'information à référence spatiale de la biodiversité régionale. L'effort principal de cette année s'est porté sur la consolidation des données de base et l'acquisition des données de terrain.

Facette Genève internationale (subventionnée par le fond de coopération de la Ville de Genève et par des sponsors privés)

Le programme cadre des CIB au Sud utilisant l'ethnobotanique appliquée et l'éducation environnementale pour améliorer les conditions de vie des populations défavorisées, a été poursuivi avec succès sur les axes suivants:

PARAGUAY:

- à Asunción: éducation environnementale appliquée aux plantes médicinales dans le cadre du Centre d'éducation à l'environnement d'Asunción (CEMA), amélioration de la collection de plantes médicinales du Jardin botanique (probablement la plus complète d'Amérique du Sud avec plus de 600 espèces en culture), collaboration active au programme Tesarekta de la Croix Rouge Suisse (soo'oo paysans touchés par ce programme dans plus de 37 communes); rédaction d'un guide des plantes médicinales du Paraguay, nombreux séminaires et ateliers;

à Genève: gestion qualitative de la collection, multiplication et caractéristiques culturelles des espèces en culture.

- **BOLIVIE** (La Paz): inauguration par P. Mugny de la deuxième étape des « Jardins ethnobotaniques » de La Paz (jardins éducatifs autour des plantes utiles bolivienues et leurs relations avec la population de La Paz); deux serres des plantes à fibres (unique en Bolivie). Création, en collaboration avec la Fondation Oupou, la Municipalité et l'Université de La Paz, d'un pôle interactif muséographique autour des plantes artisanales bolivienues (fibres, artisanat, etc) et du commerce équitable.
- **BRÉSIL** (São Paulo): évaluation lors d'un voyage officiel (P. Mugny, novembre 2004) des possibilités de collaboration avec le Jardin botanique de João Pessoa et différentes instances de l'état du Paraíba (Inord-est brésilien). Signature d'une convention avec l'IBAMA (organisme fédéral de l'environnement et de la conservation environnementale au Brésil).
- **SÉNÉGAL** (Dakar-Hann): séminaire de formation continue à l'attention des enseignants dans le Centre d'éducation environnementale au Parc de Hann (CEEH), amélioration du cadre botanique et des collections du Jardin ethnobotanique (collection des plantes utiles, du Sérényal); nombreux cours et ateliers dans le CEEH en collaboration avec la mairie de Hann et le Bureau de liaison Suisse - Sénégal (ORF-DDC).
- **CÔTE D'IVOIRE** (Abidjan-Adopoboumé): collaboration avec l'Académie Suisse des Sciences Naturelles, programme éducatif interactif pour la sauvegarde de la forêt d'Adopoboumé; rédaction d'un guide à l'attention des enseignants.
- **BURKINA FASO** (Ouagadougou): collaboration avec le Parc urbain Bangr Weogoo et l'IRD (Institut pour la Recherche et le Développement) pour la mise en place d'un Centre de documentation et d'éducation environnementales dans les structures du parc. Inauguration de ce centre en novembre 2004 par M. C. Ferrazino, promoteur du projet.

Division des musées

Musée d'art et d'histoire

Degré de réalisation

1000 Acquisitions

1100 Mise à jour de la politique d'acquisition.

La politique des acquisitions des Musées d'art et d'histoire formulée en 1996 a été réactualisée dans le cadre du collège des conservateurs et un nouveau document élaboré en 2003. Ce document présente le bilan de la politique des acquisitions 1996-2002, ainsi que les perspectives pour les 5 ans à venir et pour l'ensemble des départements et filiales des MAHs (objectif atteint au bilan 2003).

A la faveur de l'entrée en fonction du nouveau conservateur du Musée de théologie et de théologie au 1^{er} juin 2004, la réflexion sur le remplacement des pièces volées en novembre 2002 et l'acquisition de pièces complétant la collection a été approfondie.

1200 Procéder aux nouvelles acquisitions en appliquant la politique d'acquisition.

Objectif atteint dans la mesure des moyens financiers à disposition (résultat d'acquisition du Département des affaires culturelles et fonds spéciaux en faveur des Musées d'art et d'histoire). Il convient de mentionner tout particulièrement l'acquisition du fonds photographique Fred Bonsornais-Victor Berard.

L'institution a également pu bénéficier en ce domaine de soutiens provenant de fondations privées et de mécènes qui ont contribué à l'enrichissement des collections par des soutiens financiers ou des donations, dont les plus importants sont mentionnés en annexe.

1300 Publier les nouvelles acquisitions.

Les acquisitions réalisées en 2003 ont été publiées dans la revue GENAVA 2004, No III (parution décembre 2004). Les nouvelles acquisitions et les donations sont également publiées à la faveur d'articles spécialisés, de catalogues raisonnés ou de catalogues d'exposition. Les acquisitions de la BAA sont cataloguées dans la base de données des bibliothèques (www.ero.ch), les documents précieux étant publiés dans GENAVA.

Degré de réalisation

2000 Conservation

2100.01

Poursuivre la mise en œuvre de la première phase du nouveau plan directeur des réserves des MAH en recherchant de nouveaux dépôts pour reloger les collections du Cabinet des estampes et du Cabinet des dessins, de même que la collection de tissus.

Les projets soumis n'ont pas reçu l'approbation du CA. Cabinet des dessins: la Villa La Concorde devant être libérée avant le 31 août 2004 (décision CA du 28.4.04) en vue de sa nouvelle affectation, et en l'absence de nouveaux dépôts réunissant les conditions nécessaires à la conservation des collections du Cdd, une solution d'urgence a dû être recherchée. Les anciens bureaux occupés par la direction au MAH, qui abritaient une collection déposée aux Départements des arts appliqués, ont été libérés pour accueillir les collections du Cdd (227m2). Un espace de consultation a été aménagé pour les chercheurs.

Collection de tissus: l'attention a été portée sur une amélioration des conditions de conservation dans les réserves actuelles.

2100.02 Poursuivre le reconditionnement des collections d'estampes et de dessins.

Le déterrage du Cdd a permis de rationaliser le conditionnement des dessins par formats. Ce premier rangement a dû se faire dans l'urgence du démenagement. Il conviendra en 2005 d'améliorer ce rangement tout en procédant au recolement des collections. Au CdE, l'opération se poursuit normalement sur le long terme.

2100.03 Poursuivre l'installation des archives Ecart, de leur dépouillement et de leur étude, en vue de leur consultation par le public et de leur exposition au gré de manifestations temporaires.

Les archives Ecart ont été transférées à la Promenade du Pin 5, dans les locaux de la conservation du CdE. S'agissant d'une importante masse de documents et d'un nombre considérable d'œuvres originales déposées jusqu'alors provisoirement dans deux bureaux du Musée Rath, leur réaménagement est dépendant d'un local pouvant les accueillir à moyen terme.

Degré de
réalisation**2100.04 Poursuivre les campagnes de contrôle et de restauration.**

Les différents départements et filiales des MAHs ont poursuivi leurs campagnes de contrôle et de restauration selon les priorités définies en ce domaine.

Toutefois, depuis avril 2004, la rénovation et l'évacuation du bâtiment des Casernes qui abrite le laboratoire et les ateliers de restauration ont beaucoup ralenti leur travail. Les travaux en ce qui concerne la fermeture des ateliers depuis fin novembre 2004.

2200.01 Poursuivre la documentation des collections et le travail de vérification des données d'inventaire.

Plus de 12 000 enregistrements ont été saisis en 2004. L'inventaire informatique compte actuellement 308 686 enregistrements, tous départements confondus. Le rythme de saisie est légèrement supérieur à celui de 2003 (env. 11 000 fiches).

2200.02 Améliorer la performance des outils de consultation et de mise à jour de l'inventaire des collections, corriger, si nécessaire, les dysfonctionnements et simplifier les opérations courantes.

Au fil des ans, un nombre important de demandes de corrections et de modifications des applications Musinfo s'est accumulé. Un tri de ces demandes et une réévaluation des priorités ont été réalisés. La plupart des demandes ont été traitées grâce aux efforts réalisés par le DSI.

2200.03 Améliorer la qualité du support micro-informatique.

Il s'agit du support micro-informatique offert en interne par les collaborateurs de l'IDS. Depuis début 2003, le correspondant informatique titulaire travaille à mi temps. Il est assisté par un collaborateur dont le temps de travail est partagé avec le service de presse. Dans ces circonstances, il est difficile d'assurer un niveau de support satisfaisant. Il n'y a pas été possible en 2004 de combler ce manque de disponibilité, cependant, un effort de coordination accrue a permis de pallier les difficultés.

Degré de
réalisation**2200.04 Mettre en place une politique cohérente de gestion des images, de production et de stockage jusqu'à leur consultation et diffusion.**

Les procédures de production des images numériques ont été simplifiées et les normes appliquées par les MAHs actualisées en fonction des nouvelles technologies. Cependant, il manque encore certains éléments pour rendre cette approche complètement cohérente. La situation juridique par rapport aux droits d'auteur, très complexe, doit notamment être clarifiée.

2300.01 Lancer le projet de mise en place d'une photothèque numérique afin de résoudre le manque d'espace.

Un prototype de photothèque numérique a été réalisé en 2003. Son développement a continué en 2004. Cet outil est jugé satisfaisant d'un point de vue ergonomique, mais certains aspects techniques doivent être revus en fonction des orientations techniques de la DSI. La photothèque numérique ne sera vraiment utile uniquement lorsque la numérisation des fonds existants de la photothèque actuelle sera terminée.

2300.02 Entreprendre la numérisation des fonds existants.

La numérisation des fonds existants est une tâche de longue durée, dont le rythme dépend des ressources humaines disponibles (stagiaires, civilisés, action chômage). La photothèque à elle seule dispose d'environ 80 000 images et certains secteurs de conservation gèrent leur propres collections d'images. La numérisation systématique des fonds de la photothèque a été entreprise, ainsi que de la diatrique de l'Ariana. D'autres fonds, notamment celui des instruments de musique, ont pu être entièrement numérisés. Environ 4 000 images ont été traitées pendant l'année 2004.

La BAA a poursuivi la numérisation de ses fonds anciens et reçu un budget extraordinaire pour la conversion rétrospective des fichiers papier.

2400 Préparer l'aménagement de nouveaux dépôts de livres dans le cadre de la rénovation de la Promenade du Pin et la mise sous sécurité des livres et documents précieux de la BAA et du Cabinet des estampes.

Le dossier concernant la rénovation intérieure du bâtiment et sa mise en œuvre par le service des bâtiments n'a pas progressé en 2004, en dépit des sollicitations des MAHs relayées par le DAC.

Degré de réalisation

3100.01

3100.01 Poursuivre les recherches sur les techniques de conservation et de restauration des objets des collections.

Voir objectif 2100.04.

La restauration et la sauvegarde des travaux vidéo de la collection contemporaine du Département des beaux-arts ont fait l'objet d'une étude menée par Saint-Gervais, Centre pour l'image contemporaine, en vue de la sauvegarde de ces œuvres dans la durée.

3100.02

3100.02 Poursuivre l'étude au plan technologique du rebelle de Konrad Witz en vue de l'exposition qui lui sera consacrée.

Les contenus de l'exposition et de la publication qui l'accompagnera ont été définis. 650 images de dessin sous-jacent ont été traitées et assemblées. L'étude technologique, ainsi que la préparation de l'exposition et du catalogue se poursuivront en 2005.

3100.03

3100.03 Étudier au plan technologique les peintures des anciens Pays-Bas (1480-1620), en vue de la préparation de l'exposition et du catalogue raisonné qui leur sera consacré.

Les examens et analyses de la plupart des peintures sont terminés et les textes techniques du catalogue en cours d'élaboration. Poursuite, fin de l'étude et de la rédaction des textes courant 2005, l'exposition programmée à l'automne 2005 au MAH.

3100.04

3100.04 Renouveler les appareils et instruments scientifiques adaptés aux nouvelles technologies.

Le renouvellement des appareils et instruments scientifiques est en cours selon le plan et l'ordre des priorités établis en 2003 (pour 2004: remplacement de la photographie argentique sur les microscopes avec un système numérique; achat d'un appareil photo numérique; réflex pour la documentation du travail des ateliers de restauration; remplacement du tube usé de l'appareil de réflectographie infrarouge). Il se poursuivra en 2005.

Degré de réalisation

3100.05

3100.05 Poursuivre et développer les instruments de contrôle de conservation préventive.

Un nouveau plan stratégique pour la disposition des humidificateurs au MAH a été adopté, et trois nouveaux humidificateurs acquis. Onze humidificateurs vétustes attendent encore leur remplacement. Plusieurs sondes électroniques thermohygrographiques ont également pu être achetées et installées au MAH et à la BAA.

Une chambre anoxique installée au dépôt Haroch a été mise en fonction.

3200.01

3200.01 Publier la revue Geneva.

Parution de GENAVA III, Edition 2004 de la revue scientifique des MAH, comportant un dossier sur l'art sacré à Genève.

3200.02

3200.02 Poursuivre la publication des collections des MAH.

La collection exhaustive des peintures et dessins de Félix Vallotton a été publiée dans un catalogue pour lequel a été étudiée une formule adéquate pour la publication de collections et de fonds relevant aux différents types d'objets conservés au MAH; cette publication accompagnerait l'exposition « Félix Vallotton dans les collections du Musée d'art et d'histoire ».

Le catalogue des dessins français a été édité à l'occasion de l'exposition inaugurée en décembre 2004.

La publication des céramiques chypriotes conservées au MAH a pu être menée à terme grâce au soutien d'un généreux mécène (parution décembre 2004).

3200.03

3200.03 Publier divers catalogues d'exposition.

La liste des catalogues et publications édités en marge des expositions en 2004 sera publiée dans GENAVA 2005.

3300.01

3300.01 Poursuivre la formation des collaborateurs et des stagiaires.

Degré de réalisation

3300.02 Réaliser le programme de cours du Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS) en collaboration avec l'Université avec pour objectif d'organiser la relève au niveau des ressources humaines des MAH.

Trois stagiaires ont été accueillis dans le cadre de leur participation au DESS (Département des arts appliqués, Département d'archéologie et Cabinet des dessins).

4000 Communication et diffusion

4100.01 Planifier l'aménagement de la salle consacrée à l'art byzantin en vue de l'intégration d'une collection privée très importante.

La collection est parvenue au Musée le 25-11-2004. Son étude progresse bien et les travaux d'aménagement ont été planifiés pour 2005. L'ouverture de la salle est prévue pour début 2006, parallèlement à la publication de la collection.

4100.02 Planifier le réaménagement des salles consacrées à l'archéologie locale et régionale, ainsi que de la salle Kerma.

Salles d'archéologie locale et régionale: la planification de leur aménagement a débuté en collaboration avec le secteur architecture-décoration d'intérieur et l'équipe de Charles Bonnet qui dirige les fouilles au Spidari. La convocation du comité scientifique constitué à cette fin est planifiée pour mars 2005.

Salle Kerma: le concept de redéploiement de la salle Kerma a été défini. Les travaux d'aménagement devraient commencer en septembre 2005, l'ouverture de la salle étant prévue pour le printemps 2006.

4100.03 Etudier la réalisation par étapes d'une nouvelle présentation des collections au Musée d'histoire des sciences.

La rénovation de deux salles d'exposition permanentes, la salle des cadrans solaires et la salle Mayer (astronomie) a été réalisée. Une planification a été établie en vue d'une nouvelle présentation des salles dédiées au microscope et à l'anatomie, les travaux étant prévus courant 2005.

Degré de réalisation

4100.04 Approfondir le concept de présentation des collections du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie en vue de sa réouverture.

Un projet muséographique pour le réaménagement du Musée a été proposé, qu'il s'agira de développer dans le cadre d'un groupe de travail en vue de sa finalisation.

4100.05 Poursuivre l'amélioration des présentations permanentes dans les autres filiales.

Effort pour la mise en valeur des collections permanentes s'est poursuivi.

Au MAH, nouvelle salle des antiquités égyptiennes inaugurée le 28-1-04. Au Département des beaux-arts plusieurs salles ont été restaurées et nouvellement aménagées (salle Corot, Toulou, Vallotton; nouvel accrochage des pastels, avec une mise en évidence des principales œuvres de Maurice Quentin de La Tour et de Liotard, et l'intégration d'une nouvelle acquisition (pastel de Rosalba Carriera).

Maison Tavel: sous le titre «Genève, vues cardinales», nouvelle présentation réalisée dans la salle du 1er étage, côté rue.

Musée Ariana: Aménagement de deux salles réservées à la mise en valeur des fonds contemporains (meubler d'exposition financé par un mécène). Fabrication d'une vitrine spéciale pour la présentation d'un don important (financée par réserve sponsoring).

4200.01 Réaliser le programme des expositions temporaires des MAH: 6 d'importances différentes au MAH et 2 au Musée Rath, 4 au Cabinet des estampes, 3 à la Maison Tavel, 2 au Musée Ariana.

Le programme des expositions a été réalisé malgré la surcharge de travail engendrée par les démnagements successifs – et non planifiés – auxquels les MAHs ont dû faire face en cours d'année. Déménagement de la collection du Cabinet des dessins, déménagement d'une collection d'arts appliqués déposés au MAH, transfert de la collection du Musée de l'horlogerie (pour répondre aux exigences de la compagnie d'assurance), et enfin, évacuation des bureaux de la direction, de l'administration et des départements de la conservation, logés dans le bâtiment des Casernes dont la restauration intérieure a demandé des interventions plus lourdes que prévu.

Degré de
réalisation



4300.02 Développer l'axe de formation pour les formateurs, enseignants, animateurs socioculturels, éducateurs spécialisés et de la petite enfance.

L'accent prioritaire a été mis sur la formation des enseignants des écoles publiques genevoises, dans la logique de ce qui était établi dans le cadre de la Commission Ecole-Musée (EG-VG) + Inspection académique de Haute-Savoie. A ces formations viennent s'ajouter les interventions dans les forums, colloques et formations rassemblant les professionnels de musées. Par contre, par manque de temps disponible, il n'a pas été possible de toucher en 2004 les animateurs socio-culturels et les spécialistes de la petite enfance.

Un séminaire d'un après-midi sur le thème « Une Europe fascinée par les Orient », en rapport avec les collections du Musée d'art et d'histoire et piloté par le Département des beaux-arts, a été organisé dans le cadre de la formation continue « Enseigner – Apprendre l'histoire de l'art » offerte aux enseignants du Cycle d'orientation de Genève (participation des conseillers responsables de collections du Département des arts appliqués, du Cabinet des dessins, et du Département des beaux-arts/collection des XXe et XIXe siècles).

4300.03 Poursuivre la mise en œuvre et la coordination des partenariats co-éducatifs.

Le secteur ADP a poursuivi et développé en 2004 les partenariats Primaire-Musée, CO + Post-obligatoire-Musée, Hautes écoles-Musées, Université-Musée, Ecoles privées-Musée. D'autres types de partenariats éducatifs ont été poursuivis avec des fondations et/ou des associations.

Les deux nouveautés et avancées notables de l'année 2004 sont : l'établissement de la convention de partenariat entre l'Inspection académique de Haute-Savoie et les Musées d'art et d'histoire de la Ville de Genève et la réalisation du premier dossier pédagogique dans le cadre de la commission écoles-musées.

Degré de
réalisation



Dans ce contexte, il a été décidé de prolonger l'exposition consacrée à Félix Vallotton au MAH et de retarder l'ouverture de l'exposition de dessins français du Cabinet des dessins, initialement prévue le 30 septembre, au mois de décembre. Une exposition-obsser a dû être annulée. En attendant l'aménagement de la nouvelle salle consacrée à l'art byzantin, reporté à fin 2005, une présentation des icônes grecques et russes de la collection du Musée d'art et d'histoire a été réalisée.

4300.01 Réaliser la Nuit de la science et poursuivre le programme de concerts et autres événements au MAH et dans les filiales.

La cinquième édition de la Nuit de la science consacrée au thème « mesurer, compter », a eu lieu les 3 et 4 juillet. 350 participants représentant plus de 70 institutions ont tenu des stands et présenté des animations, spectacles, conférences à un public estimé à 30 000 personnes.

Un important programme de manifestations, en rapport avec les collections et les expositions a été réalisé dans les MAHs et dans les filiales. Dans le cadre de l'exposition de chefs d'œuvre provenant de la collection du Musée de Shanghai au Musée Rath, une série de trois concerts exceptionnels donnés par la troupe du Shanghai Suzhou Opera a été organisée au Musée Aïana.

4300.01 Poursuivre le travail de médiation-présence par la programmation de rendez-vous adressés aux adultes, aux familles et aux jeunes en cadre scolaire et extra-scolaire.

25 571 personnes réparties en 1702 groupes (collections permanentes et expositions temporaires) ont suivi la programmation offerte par l'accueil des publics : 1250 classes (dont 608 reçues par l'ADP), soit 4153 élèves ; 24 groupes d'enseignants en formation, soit 498 personnes ; 197 visites commentées pour adultes, soit 4263 personnes ; 134 visites publiques, soit 5161 personnes.

Ont également été proposés 58 moments interactifs (12 sujets), soit 31850 personnes, et 31 ateliers (83 rencontres, 12 sujets), soit 266 personnes.

A cela s'ajoutent les participants à divers programmes culturels : Musée/Musique, Fête de la musique, Nuit de la science, Cartes blanches au public.

Degré de réalisation

4300.04 Intensifier le développement d'outils de médiation-support à l'attention des visiteurs libres : documents écrits, enregistrés, supports visuels et multimédia.

Poursuite du recensement du site internet ADP sur sa vocation d'outil de formation plus que d'information; développement de Grammes de cuisine pour les collections et les expositions temporaires; réalisation de publications: Jeunes publics, de dossiers pédagogiques; parcours-découverte écrits, et de divers supports interactifs d'aide à la visite.

4400.01 Couvrir, en terme de communication, l'ensemble des activités des MAH (expositions, manifestations, collections).

4400.02 Développer le site internet des MAH.

Le site web des MAHs doit être mis à niveau, mais les MAHs ne disposent pas d'infographiste attiré pour gérer leur site web. Jusqu'en été 2003, la maintenance en a été assumé par des stagiaires de maturité professionnelle. Actuellement, le travail est effectué par un infographiste placé par l'OCCE, disponible à 400€. Cependant, une analyse détaillée du site web actuel a été réalisée en vue de sa mise à niveau technique et graphique. Les premières améliorations ont déjà été effectuées dans le sens de la simplification de l'utilisation et de la maintenance du site.

4400.03 Procéder à l'étude de la diffusion publique via le net d'une partie de l'inventaire.

L'étude s'est portée sur les aspects technique et scientifique de la diffusion des collections via internet. Sur le plan technique, un problème majeur a surmonter est la difficulté d'exploiter directement les données contenues dans la base de données Musinio. Celles-ci sont critiques pour le fonctionnement de l'institution et doivent être protégées. L'extraction et la publication d'une partie des données est possible mais nécessitent une mise à jour régulière. D'un point de vue scientifique, les données de l'inventaire nécessitent une vérification, un décodage et un nettoyage afin de les rendre publiable.

Degré de réalisation



Ce travail peut être effectué sur des sous-ensembles extraits de la base de données, mais la duplication des données augmente de nouveau la charge de maintenance et n'est pas une solution durable à long terme. En conclusion, il s'avère que la publication des données sous forme d'une photométrie numérique serait une piste plus facile à maintenir.

4400.04 Poursuivre la réalisation du projet de signalétique autour du Musée d'installation des sciences.

L'installation en plein air «Flâneries scientifiques» (jum 2004) propose autour de la villa Bartholin une série de dispositifs faciles à manipuler, répliques d'instruments emblématiques des collections du MHS.

9000.01 Gestion du service

9100.01 Poursuivre l'amélioration des installations de climatisation et de sécurité au MAH et au Musée Rath.

Au MAH, le système de sécurité a été entièrement renouvelé. Par contre, le remplacement des installations climatiques doit être étudié dans le cadre du réaménagement complet du Musée (voir objet 119100.02).

Au Musée Rath, une étude a été réalisée. Le crédit d'étude n'a pas encore été demandé par le Département des travaux.

9100.02 Poursuivre l'étude de rénovation du Musée d'art et d'histoire.

La Motion 405 pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire déposée en décembre 2003 a été acceptée par le CM en séance du 7 mai 2004. Le

CA a lancé les études des travaux prioritaires à réaliser en tenant compte de l'urgence, avec proposition de crédit d'étude à déposer au CM. L'atelier d'architectes mandaté a établi une estimation sommaire des coûts.

9100.03 Rénover les façades du bâtiment des Casemates et améliorer les conditions climatiques.

Le chantier de rénovation a été entrepris en été 2004, et devrait être achevé au printemps 2005.

9100.04 Poursuivre le réaménagement intérieur de la Promenade du Pin 5.

Ce dossier n'a pas progressé en 2004, en raison des sollicitations des MAHs relayées par la direction du DAC.

Degré de
réaction

9100.05 Planifier l'aménagement du Musée de l'horlogerie dans son ensemble - y compris les combles- et en améliorer la sécurité.

Le Conseil administratif a déposé le 2 juin 2004 une proposition en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 260'000 destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée. La proposition a été renvoyée en commission des travaux par le CM lors de sa séance du 21 juin 2004. Le rapport de la commission est attendu.

VARIATION DE PERSONNEL

En 2004, très légère augmentation de personnel fixe des Musées d'art et d'histoire dans le domaine de la surveillance, notamment. Les postes demandés ont été obtenus (4 surveillants à 100%, 1 adjoint administratif à 99%, 1 comptable à 99%). Pour l'ensemble du service, les effectifs au 31 décembre 2004 sont les suivants:

personnel fixe: 207 personnes

personnel temporaire: 43 personnes (sur l'ensemble de l'année, dont 15 personnes sur budget MAH, les autres étant prises en charge par le SRH, budget Action-chômage VGE)

stagiaires: 12 personnes

Pour répondre aux besoins permanents, en particulier dans les secteurs de l'administration, de la sécurité, des ateliers et de la promotion, les MAH ont été amenés, comme les années précédentes, à recourir à du personnel de l'OCCE; ils ont ainsi accueilli 131 collaborateurs sous contrat OCCE, représentant 51 postes à 100%. Le domaine de la conservation fait régulièrement appel à des stagiaires universitaires pour renforcer les équipes scientifiques en vue de la préparation des expositions. La gestion de ces engagements ponctuels, le recrutement, la formation et l'encadrement de ce personnel d'appoint, représente un effort considérable pour les collaborateurs des MAH. La motivation de ce personnel d'appoint, notamment à la surveillance, reste un problème évoqué depuis plusieurs années. A diverses reprises, et comme les années précédentes, des salles d'expositions ont dû être momentanément fermées par manque d'effectifs de la surveillance.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

DIVERS

Le rapport complet des activités des Musées d'art et d'histoire est publié annuellement dans GENAVA, revue scientifique de l'institution.

La fréquentation des Musées d'art et d'histoire est présentée en annexe.

Degré de réalisation

1000. Construction

1100.01 **Arrivée du démantèlement de l'ensemble des collections dans le nouveau dépôt; travaux de préparation, emballage, transport, classement et surtout rangement des objets.**

Pour marquer le fin du démantèlement de ses collections, le Musée a organisé une fête à Carl-Vogt les 12 et 13 juin 2004. Ce fut l'occasion aussi du vernissage de l'exposition « Sans objets-Cent objets », présentant l'inspiration des collections des objets du Musée d'ethnographie sous forme photographique et donnant accès au public à la banque d'images de tous ces objets. Sans doute une première mondiale.

1100.02 **Traitements et restaurations ponctuelles.**

Les conditions désastreuses de stockage à Carl-Vogt, longtemps décriées, avaient mis un certain nombre d'objets dans un piteux état et ont rendu leur restauration nécessaire avant leur démantèlement. Peu de dégâts lors du démantèlement par la bonne maîtrise des opérations par le personnel du Musée.

1100.03 **Construction et installation d'équipements de rangement dans nos nouveaux dépôts.**

Les équipements installés répondent bien aux besoins.

1100.04 **Réorganisation des collections et des procédures de travail selon la nouvelle structure des dépôts.**

L'objectif 2004 consistait en la mise en place dans leurs nouveaux rangements des collections a été largement atteint. La qualité du travail réalisé dépassant largement les attentes. L'adaptation des procédures et méthodes de travail en conséquence de cette nouvelle localisation a été faite en fonction des moyens. A l'usage, il faudra relever les problèmes que pose cet éloignement et les consignes de sécurité: problème de temps, d'organisation et de transport.

Degré de réalisation



1100.05 **Mise en place d'une politique de conservation préventive, notamment pour le nouveau dépôt des Ports Francis.**

Les conditions climatiques naturelles des locaux présentent une réelle menace à moyen et long terme sur les collections, mais des mesures de contrôle de ces conditions qui sont à l'étude, devraient permettre d'y remédier. Le Musée a développé une procédure d'intervention en cas de problème hygrométrique qui est opérationnelle.

1200.01 **Arrivée de l'inventaire informatisé des collections avec photographie numérique, de manière à couvrir l'ensemble des objets des collections, notamment pour répondre aux besoins du démantèlement et aux nouvelles procédures de travail.**

Plus de 70'000 photos numériques réalisées pour couvrir l'ensemble des collections des objets 3D du Musée. L'ensemble est réuni dans une banque d'images reliée à l'inventaire informatique.



1200.02 **Identification de toutes les collections non 3D (gravures, photos, films, cartes, etc.) en vue de leur inventaire et de leur exploitation dans la future médiathèque du Musée.**

Une partie des documents iconographiques (hors du département d'anthropologie visuelle) a été également traitée à l'identique des objets 3D.



1300 **Achats et accueil de dons d'objets pour l'enrichissement des collections selon les opportunités et conformément à la politique d'achat.**

En 2004, il y eu peu de nouvelles acquisitions.

- achats de trois objets pour un montant total de CHF 7'180 (une flûte et un tambour d'Inde et une tarente d'Indonésie);
- acquisitions par dons au Musée de 50 objets d'Europe (essentiellement des objets usuels de Suisse de divers époques), de 21 objets d'Asie (pièces de vêtements, théières, statues, ... de Chine, Japon, Afghanistan) et objets d'Amérique (pendentifs, couronnes en plumes, ... du Brésil).

Degré de réalisation

2300.01 Préparation des enseignements donnés dans les universités de Genève et Lausanne. Suivi des étudiants, diplômés et stagiaires pour leur formation, les examens et la correction de leurs travaux.

Enseignements donnés à la Faculté des sciences de l'Université de Genève (Département d'anthropologie et d'écologie), par M. Ninian Hubert van Blyenburgj)

Enseignements donnés à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne (Section de langues et civilisations orientales), par M. Jérôme Ducor.

2300.02 Mise sur pied d'un enseignement intégré en ethnologie au Département d'anthropologie et d'écologie de l'Université de Genève.

(Le programme est toujours en développement.)

3000 : Communication

3100.01 Travaux de rafraîchissement de toutes les salles d'exposition de Carl-Vogt en vue de leur réouverture courant 2004 (sols, murs et création de plafonds techniques).

Aucun des réaménagements prévus à Carl-Vogt n'ont été réalisés. En effet, l'étude de différentes stratégies pour le bâtiment de Carl-Vogt, en raison des incertitudes quant au projet de nouveau Musée d'ethnographie, a retardé les instances décisionnelles, et les travaux n'ont pas pu être entrepris en 2004.

3100.02 Réaménagement de l'entrée de Carl-Vogt avec la création d'une partie accueillie d'une partie « libre » et d'un coin repos.

Le programme réduit de rafraîchissement des salles ne permet pas ce réaménagement.

3100.03 En vue de la réouverture de Carl-Vogt, étude et réalisation des nouvelles expositions pour les salles « permanentes ».

Etudes toujours en cours pour la réouverture en 2005.

3200.01 Réalisation et inauguration de l'exposition temporaire « Kerala » à Carl-Vogt.

En raison des travaux du déménagement des collections, l'inauguration de l'exposition a été planifiée pour mars 2005. Les travaux de préparation et montage de l'exposition ont néanmoins beaucoup avancés.

Degré de réalisation

1400 Achats pour la bibliothèque en fonction des recherches des conservateurs. Enregistrement des achats et dons dans la base de données du réseau des bibliothèques romandes. Service de prêts interne, pu-bliks et interbibliothèques.

Les acquisitions ont été menées conformément aux demandes des scientifiques du Musée. C'est-à-dire environ 250 monographies et 75 titres de périodiques.

3000 : Recherche

2100 Recherches pour documenter les collections, notamment en vue de la préparation des nouvelles expositions prévues pour la réouverture de Carl-Vogt (Kerala, exposition de réouverture) et Conches (Goulag), et les publications en relation.

Conforme aux besoins des scientifiques.

2200.01 Rédaction de documents de synthèse des recherches en vue de la documentation des expositions et publication des catalogues accompagnant les expositions.

L'exposition « Goulag - Le peuple des Zeks » a donné lieu à la production d'une publication du même titre. Les recherches menées au Kerala ont permis au conservateur de rédiger une thèse de doctorat répondant au titre de « Les Feux de la Désesse: indels villageois du Kerala (Nord ou Sud) ».

Un catalogue intitulé « KERALA, des dieux et des hommes », réunissant des photos et textes a également été produit. Ces deux documents accompagneront l'exposition qui sera inaugurée le 15 mars 2005 à Conches.

2200.02 Organisation et/ou participation à divers congrès et comités de travaux en relation avec les activités scientifiques du musée. Rédaction et publications des rapports de synthèse y-relatifs.

Fu plus des participations à diverses rencontres scientifiques, le Musée a poursuivi ses colloques internes afin de développer la réflexion sur la recherche muséographique en anthropologie pour préparer les futures expositions.

Degré de réalisation

3300.02 Réalisation et inauguration de l'exposition temporaire «Goulag» à Conches.

L'exposition a été inaugurée et s'est tenue selon le planning.

3300.01 Etude, organisation et suivi d'un nouveau programme d'accueil des classes et autres publics; mise sur pied, organisation et suivi d'un programme d'animations.

18'092 visiteurs (9'370 visiteurs à Carl-Vogt et 8'722 visiteurs à Conches).
Le secteur Accueil des publics et communication a maintenu un programme d'activités publiques tout au long de 2004, même pendant les périodes de fermeture du Musée pour cause de démenagement (janvier - juin 2004) et de travaux (novembre-décembre 2004):

- Poursuite du programme de rendez-vous dominicaux jusqu'au 21 mars 2004: «Le Musée-semblable...» qui a permis à 2'267 personnes de se familiariser avec le démenagement et les collections du musée;
- 12 - 13 juin: week-end d'animations marquant la fin du démenagement: Portes ouvertes et grand déballage;
- Organisation de visites guidées dans les dépôts des Foris-Francis;
- Accueil de différentes conférences et participation à l'accueil de spectacles (Avant que tout soit blanc/Teatro Due Puntis; Mystères de Noël/Parnalal's Puppets);
- Participation aux grands rendez-vous culturels Ville de Genève (Fête de la musique, Nuit de la Science et Fuirer de lire) ainsi qu'aux journées organisées par indigénève et au Festival Filmar en Amérique;
- Organisation de visites guidées de l'exposition Goulag.

3300.02 Redéfinition d'une politique éditoriale pour le Musée et formation d'un comité de rédaction.

- a) Nouvelle politique éditoriale
- Création d'un comité de rédaction du Musée;
- Décision de toujours faire des livrés en co-édition pour assurer une diffusion plus large.

Degré de réalisation

- Remonte du BCGA (Bulletin du centre genevois d'anthropologie) en «labour», revue annuelle de vulgarisation scientifique, avec un comité de rédaction réunissant le Dpt d'anthropologie de l'Université de Genève et le Musée d'éthnographie; premier numéro prévu pour 2005;
- Redéfinition de la revue Totem en une «news letter» (séquence augmentée, contenu allégé orienté vers la présentation des événements);
- Production d'un rapport annuel interne (format simple relié).

b) Productions du MEG en 2004

- Numéros 46 et 47 de la revue Totem;
- Plusieurs ouvrages et catalogues d'exposition en partenariat avec des éditeurs extérieurs:
 - «Goulag, le peuple des zeks» (MEG/Infofol); «Voyage au pays du Goulag» (MEG);
 - «Kerala, des dieux et des hommes», avec une version en anglais («Kerala, of Gods and Men» (MEG/Contients));
 - «Les feux de la déesse. Rituels villageois du Kerala (Inde du Sud)» (Payot)

3400.01 Promotion générale des activités du musée.

Communication institutionnelle:

Automne 2004: début des travaux liés à la création d'une nouvelle identité institutionnelle et à l'amélioration de la visibilité et de l'image du Musée d'éthnographie au boulevard Carl-Vogt et à Conches.

Promotion des activités temporaires:

6 événements (Le Goulag, Journées portes ouvertes le grand déballage, Sans objet - cent objets, Saisons indiennes, Cent objets - le choix du public, Auother: Passage to India) auront fait l'objet en 2004 d'un programme de communication (pp, Service de presse, publicité).

Comité de
révision

3400.02 **Poursuite du programme de formation permanente pour le personnel d'accueil et surveillance des visiteurs, en collaboration avec les autres musées de la Ville de Genève.**

Un premier cours a été très apprécié par le personnel d'accueil.

9100 **Gestion des services**

9100 **Poursuite de la restructuration interne du Musée selon le nouvel organigramme.**

La mutation est toujours en cours afin de donner le Musée d'une structure et de procédures de travail qui lui permettront de relever ses nouveaux défis.

VARIATION DE PERSONNEL

Un poste de conservateur responsable des nouvelles technologies a été créé. Cette personne est chargée de développer des outils modernes pour la gestion et la présentation des inventaires des collections.

Le poste de collaborateur technique-scientifique n'a pas été pourvu, mais mis à disposition de la Direction du département.

VARIATION DE LOCAUX

cf commentaires de l'objectif 3100.01

AGENDA 21

Le projet de nouveau musée est toujours d'actualité et plusieurs alternatives sont à l'étude.

Division des musées Muséum d'histoire naturelle

Degré de réalisation	Degré de réalisation
1000	3000
Conservation	Communication
1100.01 Protéger les collections conservées à sec (insectes, mammifères, oiseaux) des parasites.	2200.01 Promouvoir la présence du Muséum au sein de la communauté scientifique internationale.
Fumigation effectuée suite à une attaque parasitaire sur plusieurs oiseaux.	Activité au sein de sociétés internationales (ex.: Commission internationale de nomenclature zoologique) et de comités de lecture de revues scientifiques (ex.: <i>Arthropoda selecta</i> , Russie)
1100.02 Favoriser la conservation de collections de tissus et de spécimens par la conservation à basses températures (moins de -80°), ainsi qu'en alcool isopropylique.	2200.02 Publier la <i>Revue suisse de Zoologie</i> (4 fascicules), la <i>Revue de Paléobiologie</i> , et <i>Le Rhinophile</i> , vol. 6 de <i>Instrumenta Biodiversitati</i> .
1200.01 Poursuivre l'identification des collections par des chercheurs confirmés externes au Muséum.	Les revues ont été publiées.
Il y a eu à peu près 140 visiteurs scientifiques dans les départements du Muséum et une centaine de publications dues à des chercheurs étrangers.	2300.03 Organisation de congrès au Muséum.
1200.02 Continuer l'informatisation des collections.	Deux congrès internationaux ont été organisés par et au Muséum dans le domaine de l'entomologie.
24 688 nouvelles fiches ont été saisies cette année, dont environ 13 000 pour les collections d'insectes et d'autres arthropodes.	2300.01 Garantir le bon déroulement des travaux de diplôme et de thèse réalisés au sein du Muséum.
1300 Compléter les collections de spécimens et de tissus.	Mise à disposition de pièces de travail et supervision par des chercheurs du Muséum (huit travaux de diplôme, huit thèses de doctorat).
Dépôt d'une centaine d'espèces de poissons et de chauves-souris.	2300.02 Participer à la formation universitaire.
1400.01 Fournir aux scientifiques et au public une documentation actualisée répondant à leurs besoins.	Trois cours universitaires et organisation de stages (ex.: biologie marine).
329 monographies ont été acquises en cours d'année.	3000
1400.02 Gérer la bibliothèque «Nos Oiseaux».	3100.01 Réactualiser les vitrines existantes.
Une convention a été signée entre la Société «Nos Oiseaux» et la Ville de Genève concernant le dépôt de leur bibliothèque et sa gestion par le Muséum.	Le programme d'actualisation se poursuit. Huit vitrines ont été actualisées dans les domaines suivants: poissons, oiseaux et mammifères, relief de la Suisse. Il s'agit d'un travail au long cours.
2000	3100.02 Finir la réalisation un «Podium central» sur le thème des poissons marins.
Recherche	L'achèvement du podium central a été ralentie par des imprévisibles.
2100 Poursuivre des projets de recherche et publier les résultats en mettant en valeur la richesse des collections.	3100.03 Renover et moderniser l'animation «Relief de la Suisse».
Il y a eu plus de 100 publications scientifiques découlant des projets du Muséum (ex.: Biodiversité des poissons d'Amérique du Sud, Inventaire qui ont été remplacés.	

Devisé-
réalisation

3200.01 Préparer une grande exposition temporaire payante consacrée aux migrations, en automne.

L'exposition «Migrations & Barrières» est ouverte au public, depuis le 30 novembre 2004 et durera jusqu'au 10 juillet 2005 (entrée libre).

3200.02 Présenter de petites expositions supplémentaires.

De nombreuses sollicitations et opportunités ont permis de présenter pour de petits événements temporaires. Ex.: Myxomycètes; des amibes géantes (du 9 mars au 29 août); «Minares et Mycéniens; Science et savoirs; Boite et manger en Grèce à l'âge du Bronze» (du 28 avril au 11 juillet).

A ceci il convient d'ajouter les expositions à l'extérieur dont «Piranhas; envivés» organisée en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle, Paris (Paris, l'aquarium de la Porte Dorée; plus de 250 000 visiteurs).

3300.01 Soutenir l'animation pédagogique en s'assurant la collaboration du DIP.

Objectif atteint, malgré le retrait du DIP du dispositif. Le poste d'animateur jusqu'ici financé par le DIP a été remplacé par un poste de Conseiller pédagogique dont l'activité se répartit comme suit: 50% pour l'animation pédagogique au Muséum et 50% pour la coordination Ecoles-Musées.

3300.02 Organiser des animations et des événements ponctuels de sensibilisation, ainsi qu'éditer des brochures ou ouvrages didactiques.

Des animations ont été organisées.
Ex.: les animations du mercredi, présentées par les chercheurs du Muséum (amphibiens; reptiles; oiseaux aquatiques).
Plusieurs brochures pédagogiques ont été éditées.

3300.03 Encourager les activités du Centre de coordination ouest pour l'éducation et la protection des chauves-souris.

Mise à disposition de l'infrastructure du Muséum; participation à la «Nuit des Chauves-souris».

3400.01 Promouvoir le Muséum en informant efficacement le «grand public» de ses manifestations et activités (6 campagnes d'affichage par an, présence régulière dans les medias, etc.).

Affichages pour «Minares et Mycéniens» et «Migrations & Barrières»; participation à plusieurs émissions TV et radios; actualisations régulières du site web.

Devisé-
réalisation

3400.02 Assurer l'accueil optimal des visiteurs, ainsi que la sécurité et la garde des galeries.

Les surveillants ont suivi des cours de formation et des exercices d'évacuation ont été effectués.

3400.03 Rentabiliser les infrastructures du Muséum: ventes de publications scientifiques, de brochures de sensibilisation, recettes de visites commentées et de conférences, expertises réalisées pour des tiers, locations de salles, etc., ainsi que les prestations offertes à d'autres services ou organismes.

Par exemple, 80 visites guidées payantes et 107 séances et réunions ont été organisées.

3400.04 Entretien des rapports de qualité avec les interlocuteurs privilégiés du Muséum.

Participation active à des projets communs, avec les interlocuteurs privilégiés du Muséum (ex.: Amis du Muséum; OFEPP; Académie suisse des sciences naturelles).

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

Location d'une partie d'un local de stockage sis rue Blanche. Réfection du sol du lieu d'exposition temporaire au troisième étage, changement de l'équipement de sécurité, anti-intrusion, peinture, papiers et cages escaliers bâtiment public, réparation stores, dans divers locaux, réfection deux bureaux, changements de toutes les portes de communication, pose nouvelle cuisine cafétéria.

AGENDA 21

Rééquilibration systématique et en routine de matériaux usagés (papier-carton, PET, verre, aluminium, produits chimiques, etc.). Gestion automatique de l'eau et de l'électricité. Education et sensibilisation du public. Quatre travaux de diplôme achevés, animations et expositions consacrés à l'environnement.

DIVERS

La liquidation du Muséum est présentée en annexe.
Remarque: Le Muséum d'histoire naturelle publie chaque année un rapport annuel exhaustif qui est envoyé, entre autres, au élus et aux médias.

Division des bibliothèques

Bibliothèques et discothèques municipales

Degré de réalisation

1000 Mise à disposition de collections sur tout support, adaptées à tous les publics, touchant tous les domaines de la connaissance, accessibles et traitables.

1100.01 Créer un «Espace senior» dans six bibliothèques du réseau.

900 livres, grands caractères et 200 livres lus (cassettes audio et disques compacts) ont été acquis. Ils seront mis à disposition des usagers dès janvier 2005. Deux importantes bibliographies accompagnent les collections.

1100.02 Développer avec l'Association Lire et écrire le projet «Venir à la Bibliothèque».

Les contacts avec l'Association sont maintenus. Les besoins en formation d'utilisation de la Bibliothèque par les apprenants se sont moins fait sentir cette année.

1100.03 Poursuivre et développer la collaboration avec les crèches de la Ville.

Accueil personnalisé, des enfants des crèches et jardins d'enfants en dehors des heures d'ouverture du prêt au public, lectures d'albums spécifiquement choisis pour les enfants.

Édition d'une bibliographie thématique « plaisir des images, plaisir des mots » qui propose un choix de plus de 260 ouvrages pour les enfants de 0 à 4 ans. Cette bibliographie a été distribuée dans toutes les crèches de la Ville. Un prêt longue durée des ouvrages figurant dans cette bibliographie est en préparation pour 2005.

Les bibliothèques municipales sont partenaire actif de la semaine du livre et de la petite enfance.

Mise en place de rencontres intergénérationnelles entre les personnes âgées et les enfants en collaboration avec le mouvement des aînés dont les membres content pour les enfants des crèches.

Rencontres en soirée ou à midi avec les éducateurs-trices dans les crèches pour leur présenter des livres destinés à la petite enfance et dialoguer avec les éducateurs.

Le projet «des pages de plaisir partagés» organisé par les BMU et l'École des parents propose aux parents accompagnés de leurs enfants un atelier autour de la découverte de la Bibliothèque et aborde la problématique du choix des livres pour les tout petits en présence d'une logopédiste.

Degré de réalisation

1100.04 Accueillir les adolescents à la bibliothèque et leur proposer un programme spécifique de lecture et d'animations culturelles.

Les bibliothécaires spécialisés dans le domaine des lectures des adolescents ont proposé une nouvelle bibliographie qui répertorie plus de 200 titres destinés aux jeunes de 12 à 18 ans. Ces documents peuvent être répertoriés grâce à un nouveau logo posé sur les livres.

1100.05 Promouvoir les services spécifiques sur le site internet des bibliothèques municipales.

Cette promotion des services spécifiques sur le site internet concerne actuellement la mise en ligne du catalogue des BMU. Le projet avance de façon très satisfaisante et la première version du catalogue sera disponible au tout début 2005.

1100.06 Développer l'offre d'information documentaire en ligne.

L'étape 2004 a été réalisée: mise en ligne d'un petit «clip» pour la promotion des Bibliothèques, de deux conférences sur la musique, une information plus précise sur les tournées des biblobus et de nombreuses bibliographies thématiques dont la revue de critiques littéraires «Enjeu de lire». Promotion des activités culturelles par la mise en ligne d'un programme plus développé que celui accessible sur le support papier. Présentation développée de bibliographies, des discographies et sites internet en relation avec le «Salon musical».

1100.07 Offrir aux usagers un plus grand nombre de postes d'accès public aux ressources numériques.

La Direction des systèmes d'information n'a pas pu disposer des ressources nécessaires pour permettre une réalisation en 2004. Un calendrier a été redéfini avec la DSI pour 2005.

1100.08 Fabriquer et améliorer le service aux publics par le renouvellement du matériel informatique.

L'absence de moyens accordés dans le cadre du plan informatique quadriennal ne pas permis d'atteindre cet objectif.

Deux de réalisation

1100.09 Poursuivre l'étude d'opportunité pour la migration vers un nouveau logiciel de gestion documentaire.

L'étude d'opportunité a nécessité de nombreuses visites extérieures. Un rapport interne intitulé «Évaluation logiciel» a permis l'évaluation comparative de trois perspectives d'avenir du système de gestion documentaire du réseau des Bibliothèques municipales de la Ville de Genève. Il comporte les informations nécessaires qui ont permis de mieux définir la stratégie des BMU.

1100.10 Accueillir, former, informer les usagers.

Cette année encore, le chiffre des prêts de documents est en hausse avec 1'600'000 prêts soit 9% de mieux qu'en 2004. Le nombre d'usagers actifs sur le réseau informatisé (marque encore le bibliobus, les discothèques et la bibliothèque des sports) est également en hausse.

1200.01 Gérer la collection du réseau des BMU par objectifs.

Le réseau des BMU a acquis 50'500 nouveaux documents.

La gestion des collections se découpe en deux activités:

1. Développement du projet gestion des collections:
 - Secteur des périodiques adultes: répartition en domaines, sous-domaines, thèmes
 - Fonds multimedia réseau: mise en place de nouvelles structures pour les ouvrages large vision et les textes lus
 - Mise en place du groupe maintien de cohérence du sous-domaine religion
 - Mise en place du groupe romans en langues étrangères
2. Suivi des activités qui sont passées du stade de projet au stade de fonctionnement courant:
 - Mise à jour annuel de l'outil gestion des collections par objectifs 2004-2006: vue par contenus, vue par fonds, vue par types de documents
 - Suivi du groupe cohérence de collection du domaine bande dessinée.

Deux de réalisation

1200.02 Editer des bibliographies thématiques afin de favoriser la curiosité des usagers et leur permettre de faire des découvertes.

Plusieurs bibliographies thématiques qui présentent plusieurs milliers d'ouvrages ont été éditées et mises à disposition des usagers. Le tirage à plusieurs milliers d'exemplaires rencontre toujours un très grand succès:

- Plaisirs des images, plaisirs des mots (pour les petits)
- Les illustrateurs suisses
- Livre à toi (pour les petits)
- Enjeu de lire (pour adultes)
- Serstois de tes yeux pour lire (pour les adolescents)
- De mai 68 au C8 (accompagne une exposition)
- Homosexualité - bisexualité - transsexualité (accompagne la Phid 04)
- Le Moyen-âge (accompagne une exposition)
- Contes de Pou-d'âne et Blanche Neige
- Genève se livre (Commission consultative pour une mise en valeur du livre)

1200.03 Terminer l'harmonisation des index d'interrogation des bases de données.

L'harmonisation des index de tous les mots-matière est terminée pour le secteur imprimés adultes et pour le secteur documents audiovisuels. Les collaborateurs du secteur imprimés jeunes doivent encore modifier les renvois de N à Z. Un manque de ressources en personnel n'a pas permis de réaliser totalement l'objectif.

1200.04 Poursuivre la création du catalogue informatisé des discothèques.

En 2004 tous les nouveaux documents acquis ont été répertoriés dans la base de données. En tout point du réseau il est possible de connaître les nouvelles acquisitions des discothèques. Ce service sera prochainement accessible via internet.

1200.05 Démarrer l'informatisation du catalogue de la collection de Jazz.

Suite à l'engagement de cinq collaborateurs à temps partiel, plus de 4'000 documents ont déjà été traités.

Degré de réalisation

1300.04 Poursuivre et favoriser les partenariats transversaux avec d'autres services de la ville et plus particulièrement avec celui de la Petite enfance.

L'excellente collaboration avec la Délégation à la Petite enfance et le projet « A la page » se poursuit. Les BMU travaillent à l'instauration de liens entre les BMU et le Service social pour favoriser la présence du livre dans certains lieux de vie.

1300.05 Poursuivre la collaboration de critique littéraire avec l'Institut Suisse jeunesse et média.

Les BMU sont membres du jury du « Prix du meilleur livre suisse » dont le prochain lauréat sera désigné en novembre 2005. Toutes les séances se déroulent à Zurich, une collaboratrice participe à la sélection romande et suisse allemande.

Les BMU ont accueilli et mis en valeur lors d'un vernissage officiel l'exposition « Schau genaul! Regardet! Look twice » préparée par l'Institut, l'école et média.

1300.06 Participer au projet « Passeport vacances » avec le DIP.

Ce projet est mené en collaboration avec le Bureau de l'égalité. Trois rencontres ont eu lieu en juillet 2004 avec une vingtaine d'enfants qui sont venus passer un après-midi à la salle d'exposition de la bibliothèque de la Cité pour la création d'un livre sur l'égalité entre garçons et filles.

1300.07 Organiser ou participer à l'organisation de prix littéraires.

En 2004 les BMU ont participé à l'organisation des Prix:

- Enfantaïse
- Chronos
- Lettres Fromière
- Sang d'ence
- IMPAC Dublin Award

L'organisation de ces prix rencontre une très large participation des lecteurs et des professionnels.

Degré de réalisation

1200.06 Développer un outil d'importation des données pour la gestion des commandes.

L'outil a été développé par le Service des systèmes d'information des Bibliothèques municipales, il est en production.

1300.01 Promouvoir les BMU dans les quartiers.

Les BMU se font connaître par différents canaux d'information: le bouche à oreille (essentiellement), les journaux de quartier, « Vivre à Genève », le dépôt de papillons d'information dans des lieux bien répertoriés pour leur fréquentation (tour public, les animations en collaboration avec des associations de quartier, un concours auprès des commerçants du quartier de la Jonction, des contacts réguliers avec les crèches et les écoles de quartier, les maisons de quartier, les club d'airnés, la présence dans les agendas de la presse quotidienne.

1300.02 Obtenir une bonne signalisation extérieure de tous les services.

Ce projet fait partie d'une réflexion globale du DAC. Il sera mis en place en 2005.

1300.03 Orienter le travail d'animation culturelle dans le but de promouvoir plus spécifiquement la lecture, l'accès à la connaissance et la fréquentation des bibliothèques. Construire un espace où peut avoir lieu le dialogue avec autrui.

Actions menées durant l'année 2004 (liées aux projets 1100.03 - 1100.04 - 1300.07):

- Promotion de la lecture chez le tout petit (action « Des pages de plaisirs partagés » et « Plaisir des images, plaisir des mots »)
- Promotion de la lecture pour les 2-4 ans (visites organisées de très nombreux jardins d'enfants)
- Promotion de la lecture pour les 6-8 ans (atelier de dessin et d'écriture avec Anne Wilsdorf)
- Promotion de la lecture pour les adolescents avec « Sers-toi de tes yeux pour lire ». Nouveau logo pour cette collection.
- Promotion de la lecture par les prix Enfantaïse (7-10 ans) et Chronos (10-13 ans). De plus en plus d'enfants viennent s'inscrire pour les deux prix.

Degré de
réalisation

En collaboration avec le Musée d'Ethnographie dans le cadre de l'exposition « Visages d'une lune pour la reconnaissance », les BMU ont travaillé avec la Société pour les peuples menacés et réintégré.

Une conférence littéraire a été accueillie à l'occasion de la remise de prix du concours d'écriture des Raizez, association culturelle Brésilienne.

Les partenariats avec le Consulat du Portugal se poursuivent à l'occasion de l'accueil de la bibliothèque publique du consulat du Portugal dans les murs des BMU. Cette bibliothèque de près d'un millier d'ouvrages sera mise à disposition des membres de la communauté portugaise en 2005.

2000 - Formations, recherches et innovations

2100.01 Maintenir les BMU comme lieu de formation pour les apprentis, les étudiants HES et CESID.

Tout au long de l'année, les BMU accueillent et forment des stagiaires en pré-formation HES ou dans le cadre des études. Les BMU poursuivent la formation d'un apprenti.

2100.02 Assurer un enseignement régulier au CESID/HES/BBS/CLP

Plusieurs collaborateurs ont assuré leur enseignement dans diverses structures de formation CESID/HES/BBS/CLP.

2200.01 Être présents dans le monde bibliéconomique en Suisse et à l'étranger par la rédaction d'articles pour les revues professionnelles et en donnant des conférences.

Plusieurs articles ont paru dans les différentes revues professionnelles.

2300.01 Maintenir une présence active dans les associations professionnelles afin de favoriser les débats et de s'enrichir mutuellement.

Plusieurs collaborateurs des BMU sont au comité d'associations professionnelles (CLP, BBS, AIGBD, AIGCI, P). Toutes les informations recueillies sont transmises lors des réunions d'informations. Les grandes orientations des BMU sont présentées aux bibliothèques de Suisse lors de ces rencontres.

Degré de
réalisation

1300.08 Présenter tout au long de l'année des auteurs et illustrateurs pour la jeunesse.

En plus de l'activité courante de mise en valeur des textes pour la jeunesse durant l'année 2004, les BMU ont invité :

- Dominique de Saint-Mais auteure des Max et lili, en compagnie de son éditrice Pascale Gallimard,
- Isabelle Gauray, éditrice de Passage Piétons,
- Anne Wildorf, pour un atelier de dessin et d'écriture dans cinq bibliothèques sur une période de deux mois,
- Adam Adepoju, de la Compagnie Naforo Ba Text-conteur africain
- Sam Cammarozzi, conteur.

Les animations du mercredi et du samedi sont assurées tout au long de l'année. Le programme annuel peut être consulté dans l'agenda BMU.

1300.09 Mettre sur pied un atelier d'écriture destiné aux Aînés.

Un atelier a été organisé à la bibliothèque des Pâquis et s'est poursuivi avec un très grand succès à la bibliothèque des Minoteries.

1300.10 Collaborer avec Pro Helvetia dans le cadre d'expositions et d'invitations d'auteurs suisses et étrangers.

Les BMU ont collaboré avec le Centre de traduction littéraire de Lausanne lors de la rencontre avec l'auteur chinois Leung Ping-Kwan et la Compagnie Main pour la lecture des textes de Jérôme Mézard.

Les BMU ont également présenté l'exposition « Schrauf, genou ! Regarde ! Look twice ! variations autour du livre d'images 1950-2000 de l'institut Jeunesse et média.

Ces partenariats sont soutenus par Pro-Helvetia.

1300.11 Poursuivre les partenariats avec les Communautés étrangères afin de favoriser le dialogue interculturel.

A la bibliothèque de la Cité, les contes en allemand, italien, arabe et grec se sont succédés en automne. Les membres bilingues des communautés sont venus nombreux écouter les contes en français et dans la langue de leur pays.

Les BMU ont fêté les 25 ans de la Discothèque des Minoteries avec les Associations grecques de Genève et le groupe Douros Ichus.

Degré de
réalisation



VARIATION DE PERSONNEL

Engagement d'une bibliothécaire pour la gestion de la webthèque et sélection d'une secrétaire à mi-temps dont l'engagement est réalisé en janvier 2005. Transfert d'un demi-poste de bibliothécaire du Service des sports pour la bibliothèque des sports.

VARIATION DE LOCAUX

Pas de changement

AGENDA 21

Mise en route du projet « les nostalgiques » : il s'agit de la création d'un nouveau fonds, constitué de documents audio-visuels âgés de plus de 10 ans et ne présentant plus d'intérêt majeur pour les collections des discothèques et médiathèques. Ces documents sonores qui auraient dû être détruits, seront réparés dans les bibliothèques de quartier.

Mise en route du projet « livres nomades » : tout au long de l'année, des lecteurs offrent des livres aux BMU. Une partie intègre les collections, mais le reste est déposé dans des paniers disposés à l'entrée des bibliothèques et peut être emporté par les personnes intéressées. L'opération « livres nomades » consiste à déplacer ces paniers dans des lieux extérieurs (parcs durant l'opération « chaises longues », lieux d'accueil, préface à la fureur de lire).

DIVERS

Augmentation significative des prêts de documents soit 9% de mieux qu'en 2003 : 1 594 300 documents ont été prêtés. Les BMU comptent près de 1000 abonnés actifs de plus sur le réseau. Le détail des statistiques 2004 figure en annexe.

9100.01 Informatiser l'inventaire de l'économat du réseau.

L'introduction de SAP a impliqué de différer ce projet. Une période d'observation et de réflexion a paru nécessaire afin de déterminer la pertinence d'engager ou non des ressources dans la conception, le développement et la réalisation de ce projet.

9100.02 Poursuivre l'automatisation des activités administratives.

Dans l'étape 2004, le Service des systèmes d'information des BMU a développé deux outils. Le premier est un système interne de saisie automatique des RIA. Le second est une nouvelle version de l'outil de gestion des commandes des documents pour les Services scientifiques, secteur imprimés. Ces deux outils ont été intégrés à l'intranet des Bibliothèques municipales et peuvent être utilisés depuis chaque poste de travail.

9100.03 Terminer la mise en place de la facturation des contentieux sur le réseau.

L'ensemble des services aux publics a été intégré dans la facturation déléguée.

Division des bibliothèques Bibliothèque publique et universitaire

1000	2100.02	2200.01	2200.02	2300	3100 à 3200	3300	
1100	1200.01	1200.02	1300	1300	2000	2100.01	
1000	1100	1200.01	1200.02	1300	2000	2100.01	
<p>1000 Constitution et traitement des collections</p> <p>La réalisation de cet objectif permet un bon suivi des commandes, ainsi que le contrôle des sommes engagées. Les données ne sont malheureusement pas encore intégrées à la base centrale RERO; cela devrait être fait en 2005.</p>	<p>1100</p>	<p>1200.01 Utilisation de bases de données extérieures en vue de rationaliser le catalogage dans le cadre de RERO.</p> <p>Seule la reprise des données bibliographiques de la Bibliothèque nationale de Suisse a été réalisée, ce qui constitue pourtant une économie modeste mais réelle du travail des bibliothécaires.</p>	<p>1200.02 Informatisation du catalogue des manuscrits.</p> <p>Le catalogage des manuscrits est désormais réalisé dans une base de données XML/EXAD (Encoded Archival Description). Cette réalisation d'avant garde, très proche de celle des Archives de la Ville, connaît déjà un succès international. Cet objectif a été atteint grâce au soutien de la DSI.</p>	<p>1300</p> <p>Établissement d'un processus de contrôle de qualité.</p> <p>Le personnel a été sensibilisé aux dysfonctionnements notés et a fourni un gros effort pour l'amélioration de l'équipement des livres (tenette, douille, collage des code-barres, etc.). De nombreux points ont été corrigés, mais le collage des code-barres doit encore être amélioré, notamment en ce qui concerne les ouvrages anciens.</p>	<p>2000 Services au public</p> <p>3100 à 3200</p> <p>Extension des fonctions du guichet virtuel pour le public: prolongation des ouvrages à travers Internet, fourniture de documents (articles), par exemple.</p> <p>Désormais, à travers Internet, de nombreux lecteurs commandent de façon autonome leurs ouvrages en magasin, effectuent leurs prolongations éventuelles et utilisent le prêt-entre bibliothèques. Cette réalisation informatique a rencontré un accueil enthousiaste auprès des utilisateurs. Plus de la moitié des demandes de prêts provenant des magasins est désormais réalisée à travers le guichet électronique.</p>	<p>2100.01 Mise en place du transfert des documents stockés dans les magasins extérieurs vers la BPU.</p> <p>Un système de navette a été mis en place pour apporter à la BPU, une fois par semaine, les documents demandés par les lecteurs. Une partie des fonds (un peu plus d'un kilomètre linéaire d'ouvrages) a en effet été transféré dans un magasin extérieur au Quai du Seujet. L'espace libéré aux Bâtons est destiné à accueillir les nouvelles acquisitions.</p>	<p>2100.02 Poursuite des inventaires dans le cadre du programme PAC sur la base de 3 kilomètres d'inventaires annuels.</p> <p>Les inventaires annuels ont désormais atteint le rythme de croisière que la BPU voulait leur donner.</p> <p>2200.01 Intégration du responsable des magasins au programme PAC (Preservation and Conservation).</p> <p>Une surcharge de travail n'a pas permis d'atteindre totalement cet objectif.</p> <p>2200.02 Intégration progressive des autres types de documents (iconographie, manuscrits, etc.) au programme PAC.</p> <p>La BPU a élaboré un plan détaillé de restauration d'une partie des collections iconographiques. Un crédit extraordinaire pour le Centre d'iconographie genevoise a été déposé devant le Conseil municipal. Il a été examiné par la Commission des arts et de la culture. Le vote d'un crédit d'investissement permettra la réalisation du premier volet du plan de restauration.</p> <p>3000 Services au public</p> <p>3100 à 3200</p> <p>Extension des fonctions du guichet virtuel pour le public: prolongation des ouvrages à travers Internet, fourniture de documents (articles), par exemple.</p> <p>Désormais, à travers Internet, de nombreux lecteurs commandent de façon autonome leurs ouvrages en magasin, effectuent leurs prolongations éventuelles et utilisent le prêt-entre bibliothèques. Cette réalisation informatique a rencontré un accueil enthousiaste auprès des utilisateurs. Plus de la moitié des demandes de prêts provenant des magasins est désormais réalisée à travers le guichet électronique.</p> <p>3300 Numérisation sélective des documents demandés en reproduction en vue de leur chargement sur le serveur de documents électroniques RERO.</p> <p>La surcharge du Service de reproduction de la BPU n'a pas permis d'atteindre cet objectif. Seules quelques réalisations plates ont été finalisées.</p>

Degré de réalisation

10000 **Création d'un espace de lecture**

9100 Introduction de TimeTool.

(et outil a été implémenté sans difficulté majeure et a permis l'introduction, dans un cadre strictement contrôlé, de l'histoire variable dans le bâtiment des Bastions.

VARIATION DE PERSONNEL

Une gardienne a quitté et un gardien également à 50% ont été engagés pour la surveillance de l'Espace Ami Lullin.

VARIATION DE LOCAUX

Dans le bâtiment des Bastions, la Salle de lecture a été complètement rénovée et mise en conformité avec les normes de travail actuelles. Cet espace a été rouvert au public au début du mois de décembre et a connu un succès immédiat. A l'Institut et Musée Voltaire il y a eu également une collocation de locaux qui permettra l'agrandissement de l'espace d'expositions.

AGENDA 21

La bibliothèque poursuit un strict tri de ses déchets, notamment en ce qui concerne le papier et le carton.

DIVERS

L'introduction du « guichet électronique de la BPU » (objectif 3100) permet, aux lecteurs d'effectuer eux-mêmes leurs opérations de demandes de prêts, de prolongation et de réservation. La conséquence de ces nouvelles facilités est une augmentation de 33% du prêt entre bibliothèques.

Degré de réalisation

3400 **Formation du public aux ressources numériques offertes par la BPU et ses filiales (périodiques électroniques, documents numériques, etc.).**

Les bibliothécaires ont reçu une formation et vont à leur tour former les lecteurs en 2005.

4000 **Mise en valeur des collections**

4100 **Elaboration d'un programme de travail sur les manuscrits dits « Comités latents » (fin moyen âge) en collaboration avec l'Université.**

Cet objectif a été reporté. Il doit s'inscrire dans un vaste projet présentant les trésors de la BPU en 2006.

4200.01 **Exposition et catalogue consacrés au bédésiste et affichiste genevois Exem.**

En collaboration avec les bibliothèques municipales, la BPU a organisé une exposition rétrospective à la bibliothèque de la Cité. Elle a connu un grand succès et a bénéficié d'un large écho dans la presse.

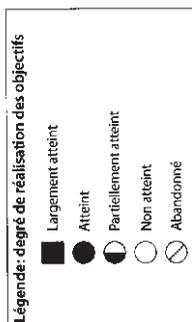
4200.02 **Exposition consacrée à « Voltaire à l'Opéra » à l'IMV.**

L'IMV a monté une exposition appréciée du public et accompagnée de nombreuses manifestations annexes, notamment un cycle de conférences sur le sujet. Les manifestations se sont terminées le 2 octobre par une présentation de Camille mis en opéra par Jean-Marie Curi au Foyer du Grand Théâtre, à l'occasion du cinquantième de l'IMV.

4300 **Elaboration d'un premier plan de numérisation du patrimoine genevois imprimé et manuscrit.**

Le plan de numérisation du patrimoine genevois est très bien avancé, mais n'a pas encore pu être finalisé. Par contre, le service des nouvelles technologies de la BPU a mis sur le web la première revue électronique de la Ville de Genève: « La Gazette des Délégués ». A la revue électronique de l'Institut et Musée Voltaire « destinée au grand public comme aux spécialistes.

Département des sports et de la sécurité



Les installations sportives continuent à être gérées de manière optimum par le Service des Sports. Quant aux écoles de sports pour les enfants, elles ont connu un énorme succès cette année encore.

Le Service d'Assistance et de Protection de la Population s'est occupé de l'accueil des sans-abri pour la deuxième année consécutive (forte augmentation de la fréquentation par rapport à l'année précédente). La réforme de la protection civile s'est aussi poursuivie de manière satisfaisante. De nombreuses missions de formation et d'évaluation des besoins ont été menées dans plusieurs pays africains.

Un dossier-type d'évacuation des bâtiments et un cours de sensibilisation ont été créés dans le cadre du contrôle et de la formation des équipes de sécurité des bâtiments de l'administration.

En 2004, de nombreux groupes de travail ont été organisés, auxquels ont participé le Magistrat et certains de ses collaborateurs directs, concernant notamment l'affichage et les procédés de réclame en général, l'aménagement des quais et le mobilier urbain.

De nombreuses commissions consultatives avec les associations d'artisans et de commerçants et avec les forains ont été organisées et présidées par le Magistrat.

En ce qui concerne le problème de la conversion des amendes d'ordre en contraventions, il n'est, à ce jour, toujours pas résolu (nous sommes toujours dans l'attente d'une décision du Département de Justice, Police et Sécurité).

Il en va de même de la question des modalités de versement du produit des amendes d'ordre infligées par la Fondation des parkings à la Villa de Genève : le Département de Justice, Police et Sécurité doit encore se prononcer.

En matière de contrôle du stationnement, la gestion des zones bleues donne entière satisfaction. Tout le territoire de la Ville de Genève est désormais couvert par les Agents Municipaux. Les objectifs découlant des décisions initiales relatives à la gestion de ces zones ont été réalisés.

Comme en 2003, les actions de surveillance de la circulation automobile à la rue du Rhône, à la rue de la Corratierie et à Saint-Gervais ont permis d'améliorer la fluidité du trafic.

Conformément à la convention ASM, les Agents de Sécurité Municipaux ont prêté main forte à la Gendarmerie à de multiples reprises. Cette collaboration a été entièrement satisfaisante.

Compte tenu de l'augmentation très importante du nombre des transports sanitaires durant l'année 2004, la structure administrative du Service d'incendie et de Secours doit absolument être renforcée (notamment au niveau de la comptabilité).

Direction et secrétariat du département

Degré de réalisation

1000 Direction et coordination

1100 à 1300

● **Elaborer la politique du Département, mettre en place et surveiller son application par les services.**

Apporter aux chefs de service un soutien à leurs actions.

Grâce aux réunions hebdomadaires avec les chefs de service, la politique élaborée par le Département est explicitée au fur et à mesure. Sa mise en œuvre est ainsi vérifiée de façon permanente.

Les chefs de service, tout le point de la situation de leur service, ce qui permet, par un dialogue constant, de suivre l'avancement des dossiers et de prendre les décisions adéquates.

3000 Relations internes

3100 à 3200

○ **Développer les relations Internationales.**

Le Département s'est limité au maintien des relations existantes. Cette situation est due à une surcharge de travail que nous pouvons attribuer en partie à la diminution d'un demi poste transféré au Département des Affaires Culturelles), à l'impossibilité d'engager un collaborateur (poste voté en 2003 vu le manque de locaux, ainsi qu'au temps consacré à la préparation du changement de directeur du Département.

VARIATION DE PERSONNEL

Actuellement neuf postes, à savoir perte d'un demi poste au profit de la bibliothèque sportive. Malgré le vote d'un poste supplémentaire pour l'exercice 2004, l'engagement de ce collaborateur n'a pas pu avoir lieu faute de locaux.

VARIATION DE LOCAUX

Pas de variation. Les deux bureaux prévus ne sont toujours pas à disposition, mais ils devraient l'être prochainement.

AGENDA 21

Tout au long de l'année, nous avons veillé à l'application d'une politique respectueuse de l'environnement par les services, tant en matière de produits, de vêtements que d'installations.

DIVERS

Nous avons développé la synergie entre les services qui, de plus en plus souvent, travaillent ensemble lors de manifestations (par ex. prologue du Tour de Normandie, les championnats du monde de badminton, le relais de la flamme olympique...), lors de soirées etc.

Il convient également de relever que :

- nous avons eu de nombreux contacts avec la Conseillère d'Etat chargée du Département de Justice, Police et Sécurité, concernant le contentieux découlant des amendes d'ordre,
- la loi permettant à l'Etat de confier à la Ville la conversion des amendes d'ordre en contraventions a été votée
- nous avons demandé à la Conseillère d'Etat d'accorder à la Ville cette compétence,
- nous sommes en attente d'une réponse.

Le développement des sports de rue est en progression : il s'inscrit dans le cadre plus général du sport populaire que nous développons depuis de nombreuses années et auquel nous restons constamment attentifs (développement des patrimoines de quartiers par exemple).

Sports

Degré de réalisation

1300 - Équipements et installations sportives

Maintenir le niveau d'entretien et de maintenance des équipements et installations pour en garantir la bonne qualité.

Dans les limites des possibilités du budget de fonctionnement, les équipements et installations ont fait l'objet de mesures d'entretien et de maintenance adaptées aux besoins. Le personnel du service a été particulièrement sollicité en raison de l'augmentation, notamment de la fréquentation de nos usagers dans nos installations. Les services compétents ont largement participé aux gros travaux d'entretien et de rénovation. Citons pour exemples la réflexion des terrains de pétanque du boulevard, la rénovation du collecteur du chauffage du centre sportif des Vernets ou encore la révision du système hydraulique du fonds mobile du bassin de Pâques-centre. Toutefois, d'importants projets tels que la rénovation intérieure de la patinoire, la réflexion des courts de tennis du club D'aza, Miermont ou encore le remplacement du terrain d'éclairnement du Bois-de-la-Batte sont toujours à l'étude ou en phase de vote auprès du Conseil municipal.

Garantir une planification des salles et terrains de sports optimale répondant aux besoins des usagers, clubs et public.

La section exploitation n'a pas ménagé ses efforts pour donner satisfaction aux très nombreuses demandes de réservations (de l'ordre de 800) des clubs sportifs. En dehors des heures réservées aux associations et clubs, le grand public a largement utilisé nos installations : citons pour exemples les 400 000 entrées aux Vernets (patinoire et piscine), les 307 000 entrées à la piscine de Varemboé ou encore les 21 500 heures de badminton jouées à la Queue d'âne. La question informatique des agendas et calendriers de même que le contrôle et l'occupation réels, permet de gérer au mieux l'occupation de nos surfaces sportives. Toutefois, des demandes particulières liées au développement de nouvelles disciplines sportives ou à l'évolution de sports existants n'ont pu être satisfaites par manque d'infrastructures ou de disponibilité suffisante.

2100.01 - Poursuivre l'accroissement des écoles de sports pour les jeunes.

Les écoles de sports d'été se sont enrichies de deux nouveautés, le handball et le VTT, portant ainsi le nombre total des disciplines sportives proposées à 27. Un nouveau record d'affluence a été atteint avec 7 860 participants aux cours.

Les écoles d'hiver ont également été développées par la création d'une nouvelle école de VTT et de cours supplémentaires organisés le samedi matin. Un soin particulier a été apporté au choix des moniteurs afin de garantir un enseignement de qualité répondant aux impératifs de sécurité.

2100.02 - Examiner les possibilités de développement du « sport de rue », activités destinées aux adolescents.

Une visite au skate park de Lugano a permis de fournir des éléments en vue d'examiner l'implantation d'un tel équipement en ville. Le patrimoine de quartier aux Charmilles a connu un développement remarquable et plusieurs sites sont à l'étude pour étendre cette activité à d'autres quartiers. L'examen des besoins des pratiquants de skate, in-line, planche à roulettes et autres vélos BMX met en évidence la nécessité de créer à Genève une installation « indoor ».

2200 - Compléter l'offre des prestations pour le grand public et en assurer la variété notamment en étudiant l'organisation d'une Fête du Sport.

Le projet de Fête du Sport a été largement retremisonné pour des raisons économiques budgétaires. Les activités sportives organisées par le service et proposées au grand public comprennent une fréquentation régulière, notamment l'imaginaire sportif genevois. De nouvelles animations ont été développées à la patinoire dans le cadre des soirées « disco sur glace » et lors de la fête de la glace, manifestation commune à l'ensemble des patinoires romandes. Lors des grandes manifestations également, le public répond toujours présent, par exemple aux championnats d'Europe de badminton ou lors du prologue du Tour de Romandie cycliste. Enfin, un événement exceptionnel a rencontré un immense succès populaire : le passage de la flamme olympique à Genève le 24 juin.

Degré de réalisation

2300 - Organisation de prestations sportives offertes au public

Devisé de
réalisation

3200 Offrir aux associations ou fédérations organisatrices un soutien technique et logistique en personnel qualifié.

Les compétences de notre personnel sont sollicitées lors des nombreuses manifestations de toute nature organisées en partenariat avec les associations et fédérations. Toutes les catégories de personnel sont touchées, des cadres, invités à être membres de comités d'organisation, au personnel technique (par exemple les arbitres) ou administratif. Cette année, cet engagement fut particulièrement marqué lors des championnats d'Europe de badminton, du protocole du Tour de France, cycliste ou du triathlon international de Genève. Parfois même, le personnel est sollicité pour remplir des missions sans rapport avec sa fonction habituelle : c'est le cas par exemple d'employés jouant le rôle de chauffeurs de minibus lors des Championnats internationaux de natation ou de secrétaires fonctionnant au stand d'accueil d'un championnat d'Europe.

Devisé de
réalisation

3300 Poursuivre le développement du programme Loisirs et Sports réservé aux aînés.

Introduit à titre d'essai au 2003, la nouvelle activité de l'archa a été inscrite au programme Loisirs et Sports réservé aux aînés, portant ainsi le nombre total des disciplines proposées à 14. Les séjours de ski de fond et de randonnée connaissent un succès constant, de même que les sorties du jeu de marche, ski de fond ou raquette à neige selon la saison. Au centre sportif cantonal valaisain d'Ovronnaz, un second séjour «sport et bien-être» a pu être organisé au vu du succès de cette nouveauté lancée en 2003, confirmant ainsi l'intérêt pour cette formule à caractère sportif marquée.

3400 Organisation de manifestations (soutien aux clubs)

3100 Mettre à disposition des fédérations et associations les équipements régionaux, nationaux et internationaux.

Nos installations doivent en permanence répondre aux besoins des associations souhaitant y organiser des manifestations sportives de tous ordres. A cet effet, il y a lieu de mettre à disposition des équipements conformes aux normes d'homologation ou de fédérations, et de qualité. Parmi les événements majeurs s'étant déroulés dans nos installations, citons deux championnats d'Europe (badminton et twirling), une coupe d'Europe d'escalade, plusieurs championnats suisses (natation, plongeon, tennis de table élite, gymnastique rythmique et trampoline, karaté, lutte amateur jeunesse) et finales de championnats ou de coupes suisses (choukball, hockey sur gazon, volley-ball). Nos installations furent également choisies pour diverses manifestations romandes (championnats romands de patinage artistique, coupe romande de water polo, etc.) ou genevoises (natation, tennis de table, vintoux, aérospport, etc.). D'autres manifestations classiques s'y sont également déroulées, par exemple la Dolly cup de curling (3^{ème} édition), les championnats internationaux de Genève de natation (3^{ème} édition), les championnats internationaux de Genève (17^{ème} du nom). Enfin, de nombreux événements à caractère non sportif, spectacles ou fêtes, ont eu lieu, tels que la Fête de l'Espoir, la Fête américaine, ou le spectacle sur glace «Cendrillon».

4000 Soutien et encouragement au sport

4100.01 Maintenir un contact permanent avec les clubs et associations sportives.

L'activité des associations et des clubs sportifs est suivie en permanence au travers des contacts lors des manifestations et des bulletins publiés. La présence lors d'assemblées annuelles et les contacts avec l'Association genevoise des sports complètent ces informations.

4100.02 Poursuivre le développement du mouvement juniors.

Une attention particulière a été portée par le Magistrat au développement des sports nouveaux en faveur des jeunes, tant par des discussions avec les responsables d'associations et de clubs que par l'octroi de subventions tenant compte de l'augmentation du nombre des juniors que des nouvelles disciplines sportives.

VARIATION DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2004, le service comptait 290 postes d'employés réguliers et 128 postes fixes, soit un de plus qu'en 2003. Ce poste permit de renforcer le domaine des organisations qui devint une section à part entière. Au cours de l'année le service enrégimera cinq départs à la retraite et un départ consécutif à une résiliation de contrat; trois collaborateurs et collaboratrices démissionnèrent à bénéficier de la mobilité, deux pour raison de santé, une pour changer son orientation professionnelle. Le service bénéficia également d'une collaboratrice en provenance d'un autre service dans le cadre de la mobilité. Durant l'année, 14 collaborateurs et collaboratrices furent nommés. Comme chaque année, du personnel temporaire (22 personnes au total) fut engagé en saison pour renforcer les équipes de personnel fixe à la patinoire (octobre à mars) et aux bassins extérieurs (mai à septembre). Enfin, durant l'été, 12 étudiant(e)s furent engagés(e)s pour une durée de deux ou trois semaines dans le cadre des « jobs d'été ».

VARIATION DE LOCAUX

Les travaux de rénovation de la patinoire ayant fait l'objet d'un recours, le déménagement prévu des locaux du bureau d'études n'a pas eu lieu.

AGENDA 21

Degré de réalisation

1000 Interventions

1100.10 Garantir l'effectif opérationnel des forces d'intervention en organisant une école de formation pour sapeurs-pompiers professionnels sur l'exercice 2004.

L'école a regroupé dix-sept sapeurs-pompiers et trois sapeurs-opérateurs. Les quinze candidats ayant réussi ce cursus de formation, ils ont été intégrés au personnel des sections d'intervention et à la centrale d'alarme au premier janvier 2005. Par ce fait, les effectifs réglementaires des différentes sections ont été rétablis.

1100.20 Poursuite du programme d'acquisition de matériel de ventilation, afin de continuer l'introduction de la nouvelle technique d'intervention entreprise en 2003, tactique d'intervention par pression positive.

Le programme fixé par la direction du service a été atteint à notre satisfaction. La formation liée à cette nouvelle technique a également été assurée.

1100.30 Poursuite du programme de renouvellement de la protection personnelle individuelle du personnel enroutés en 2003.

Les objectifs fixés par la direction ont été atteints à notre entière satisfaction. Cet effort devra être poursuivi dans les années à venir compte tenu de l'augmentation récurrente du nombre d'engagements.

1100.40 Renforcement du renouvellement des pièces de l'équipement personnel particulièrement mis à l'épreuve compte tenu de la forte augmentation de l'activité du service ces dernières années.

Grâce à l'adaptation de la ligne budgétaire, les objectifs de la direction ont été atteints. Cet effort devra être poursuivi dans les années à venir compte tenu de l'augmentation récurrente du nombre d'engagements.

1100.50 Poursuite du programme d'acquisition, réparti sur trois exercices budgétaires, permettant le renouvellement des extincteurs du service qui ne sont plus en conformité des normes en vigueur.

La dernière tranche d'acquisition a été réalisée conformément aux prévisions.

Degré de réalisation

1200.10

Garantir l'effectif opérationnel en sapeurs-sauveteurs ambulanciers par la création de quatre postes supplémentaires et l'engagement de deux collaborateurs temporaires.

Deux postes ont été pourvus sur l'exercice 2004, un poste sera pourvu au premier avril 2005 et le dernier poste n'a pu être pourvu compte tenu de la situation du marché du travail. Nous n'avons pas trouvé de candidat.

1200.20

Application d'un tarif unique relatif aux transports sanitaires sur l'ensemble du territoire cantonal (Décision du Conseil d'Etat).

Le conseil d'Etat n'a toujours pas imposé un tarif unique. Le service par contre, avec l'approbation du Magistrat, a négocié avec les assureurs maladie un tarif plus favorable d'un montant forfaitaire de CHF 350 la course.

1200.30

Renouvellement de l'intégralité du matériel permettant d'assurer les interventions de désincarcération. Le matériel existant étant en fin de vie.

Seule une première tranche d'acquisition a pu être réalisée. En effet l'augmentation des prix, la défaillance de certains systèmes dont l'échange n'avait pas été envisagé et les essais pratiques ont démontré que la mise à niveau impliquerait un remplacement plus étendu des outils et appareils nécessaires aux missions de désincarcération. Un complément budgétaire a été voté pour l'exercice 2005.

1400.10

Introduction progressive du nouveau concept d'engagement des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires validé par les autorités politiques communales et de la Ville de Genève.

Seul un arrondissement a débuté un essai pratique relatif à la nouvelle distribution des tâches entre les compagnies volontaires et le SIS sur le territoire des communes hors de la ville de Genève.

1400.20

Renouvellement sur deux exercices budgétaires du parc des motopompes des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires (L'âge moyen du matériel avoisinant 20 ans).

Le crédit nécessaire n'a pas été accordé.

Degré de réalisation

9900. Session du service

9100.10 Création de deux postes supplémentaires de sapeurs-opérateurs à la centrale d'engagement et de traitement des alarmes. L'augmentation des demandes de secours justifie cette requête. En l'état, les centralistes peinent, à certaines heures de la journée, à faire face aux réquisitions.

Le renforcement planifié de l'effectif des opérateurs aux heures de pointe a été réalisé au premier janvier 2005. En effet, les nouveaux opérateurs recrutés à l'externe ont fini leur formation de base au trente et un décembre 2004 après avoir accompli une école de formation de neuf mois.

9100.20 Création d'un poste de dessinateur DAO. Le bureau technique se doit de mener à bien les demandes des entreprises inhérentes au raccordement à notre centrale d'alarme. Des dossiers incluant des plans sont élaborés par l'entité précitée. Les demandes de raccordement, payantes, sont croissantes et le bureau technique accumule déjà plusieurs mois de retard.

Le nouveau collaborateur a pris son service au premier décembre 2004.

VARIATION DE PERSONNEL

Les deux postes supplémentaires, cités à la centrale d'alarme du SIS, sont occupés par des nouveaux collaborateurs ayant suivi une école de formation sur la base d'un recrutement externe au personnel du rang. Cette solution nous permet ainsi d'assurer l'objectif que nous nous sommes fixés. Il est cependant à noter que la centrale d'alarme devrait pouvoir bénéficier également d'un recrutement de personnel issu du rang afin de franchir en toute sécurité. En ce moment, nous ne trouvons plus de volontaires pour faire ce pas. Cette situation devra être tenue sous la loupe durant les prochaines années, car l'apport en expériences pratiques de l'intervention est absolument nécessaire. Ces connaissances ne sont pas dans les bagages des collaborateurs recrutés à l'externe et ils ne peuvent l'acquérir totalement pendant leur école de formation.

Les quatre postes de sapeurs-sauveteurs créés au budget ont été mis au concours immédiatement dès le début 2004. La situation du marché de l'emploi (peu d'ambulanciers brevetés disponibles sur le marché du travail et en contrepartie une énorme demande des entreprises de transport sanitaire) n'a pas permis, de tous les repousser.

Sur les quatre postes votés, deux ont été repoussés, un sera repoussé au premier avril 2005 et le dernier reste disponible. Une nouvelle mise au concours initiée en ce moment devrait permettre de combler ce poste en disponibilité.

Les postes d'ambulanciers temporaires ont été occupés par une collaboratrice et un collaborateur. Ils ont permis la titularisation, à posteriori, des démarches administratives, d'une personne et permettent l'engagement au premier avril 2005 d'un nouveau collaborateur actuellement à l'école de recrue.

Le poste de dessinateur DAO créé a pu être repoussé au premier décembre 2004 par un collaborateur issu du secteur privé. Les effets escomptés en matière d'absorption des retards dans le traitement des dossiers d'intervention liés aux installations de détection incendie devaient se faire sentir en 2005, c'est dans ce cadre que l'intégration définitive des locaux dans le dispositif du SIS sera concrètement réalisée au courant du premier semestre 2005.

VARIATION DE LOCAUX

Malheureusement, les locaux du garage municipal n'ont pu être intégrés dans le service en 2004. Par contre, les travaux d'aménagement ont débuté en décembre ce qui laisse présager que l'intégration définitive des locaux dans le dispositif du SIS sera concrètement réalisée au courant du premier semestre 2005.

AGENDA 21

Les objectifs 2004 ont été totalement réalisés. Il est également à constater que le SIS œuvre au quotidien, dans l'optique du développement durable, en assurant environ 150 interventions par année pour lutter contre les pollutions et les fuites de produits toxiques de toutes natures.

DIVERS

Coopération:
L'engagement du service au profit de la Ville de Conakry en République de Guinée, s'est pour suivi en accord avec la Délégation à la Coopération. Trois missions ont été assurées à la satisfaction des partenaires concernés.

Intervention:
En 2004, le SIS est intervenu à 1044 reprises sur le territoire cantonal. Ce sont donc 1370 interventions supplémentaires qui ont été assurées par le service. Cette augmentation est non seulement due à l'inflation annoncée des interventions sanitaires mais également à plus de 130 interventions de masse liées aux intempéries.

Service d'assistance et protection de la population

5842

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)
Comptes rendus 2004

Devisé de
en raison

1000 Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans des situations d'urgence

1100

Mise en place de la nouvelle structure de l'Organisation de Protection Civile adaptée à la réforme fédérale, mise en place de la nouvelle application informatique de gestion des miliciens, mise en place des directives fédérales (nouvelle terminologie, nouveaux effectifs). Réalisation de nouveaux dossiers d'intervention et de nouveaux plans de l'OPC.

L'année 2004 doit être considérée comme une année de transition.

La direction du Service a été intégrée durant toute l'année à des groupes de travail pour la mise en place de la réforme et a participé à un séminaire pour valider de nouvelles procédures.

La protection civile de la Ville de Genève a mis à jour sa base de données du personnel, en adaptant ses effectifs aux nouvelles normes et en modifiant la terminologie des fonctions.

Le matériel d'intervention de la protection civile communale a été saisi dans le nouveau logiciel «Gesmat», logiciel développé en partenariat avec la Sécurité civile et l'ACC.

Les cours de répétition annuels obligatoires ont été organisés et de nouveaux plans de l'organisation communale réalisés.

La nouvelle structure de l'organisation communale a été réalisée par le biais du document «PGPC – Planification Générale de la Protection Civile» (une entité régionale divisée en quatre zones sous une direction unique, avec le même découpage que les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires).

Le document PGPC ne sera signé par les autorités cantonales et communales, et par conséquent définitivement validé, qu'en 2005. La Sécurité civile souhaite en effet valider en une seule fois l'ensemble des identifications communales et certaines communes n'ont pas réalisé dans les délais le document demandé.

La nouvelle application informatique ne sera opérationnelle qu'en 2005, en raison du retard pris lors de la procédure d'offre publique.

1200

Maintien quantitatif et qualitatif de la prestation.

Gestion d'une application de mise à l'abri de la population respectant la cellule familiale.

Entretien technique des installations destinées aux formations de protection civile et mises à la disposition de la population (ventilation, électricité, chauffage, sanitaire etc.).

Une mise à jour de la base de données des habitants a lieu mensuellement en raison du très grand nombre de déménagements (près de 3000 par mois).

Durant l'année, 16 sirènes sur 29 ont été remplacées par de nouveaux modèles, plus puissants.

252 abris privés ont été contrôlés.

Une attribution de la place d'abri par famille est effectuée également mensuellement.

Toutes les constructions de protection civile (soit ouvrages) font l'objet de contrôles périodiques, notamment avant et après chaque mise à disposition de locaux. Elles sont opérationnelles à tout moment.

Campagne d'information pour faire connaître les missions de l'Office Communal de l'Approvisionnement Economique (OCAE).

Informatisation de l'Office.

Etablissement d'une convention avec un traiteur pour ravitailler le personnel de l'Office en cas de mise sur pied.

Recrutement de nouveaux cadres.

Développement de la synergie avec les partenaires.

L'essentiel du travail en 2004 a consisté à traiter les questionnaires envoyés aux ménages collectifs pour l'inventaire des repas prêts à la consommation (les millions de repas principaux et 200'000 petits-déjeuners par mois dans les restaurants, EMS, hôpitaux, hôtels, ...).

En 2004, une vingtaine de séances de travail et de cours ont réuni les 24 cadres et le personnel volontaire appelés à organiser la distribution de tickets de rationnement qui, le cas échéant, donnent droit à l'achat de produits rationnés.

Devisé de
en raison

Degré de réalisation

Développement de la formation en matière de prévention, de protection, de sauvetage et d'assistance.

Promotion de la sécurité sur la place de travail et à domicile, par des cours « tout public » et des cours pour les entreprises de la place et certaines administrations: ISSA, Corps des gardes de l'environnement.

25 cours feu ou sanitaires pour des administrations cantonales (Police judiciaire, Corps des gardes de l'environnement), des entreprises privées (féderation des Entreprises Romandes, Collège du Léman, Du Point de Namours, GYM) ou des groupements (Fondation Handicap, Fondation des parangs, association légalisée).

11 cours « tout public » au profit de 93 personnes.

Politique de communication pour les cours « tout public » dans le tout ménage « vive à Genève », dans les journaux de quartiers et lors de la Foire de Genève.

Dans le cadre du programme de cours des Ressources Humaines, enseignement de diverses matières au profit des correspondants de sécurité et participation au groupe de travail d'évaluation des cours RH.

14 cours de formations dans le domaine sanitaire et utilisation des extincteurs pour les agents municipaux (AM) et les agents de sécurité municipaux (ASM).

Deux cours feu pour la Voirie. Quatre cours sanitaire pour des crèches municipales.

3000. Coopération internationale

Actions à l'étranger à la demande du Conseil administratif (projets d'entraide ou opérations de soutien lors d'une catastrophe). Formation à l'utilisation et à l'entretien du matériel éventuellement livré.

Missions d'évaluation des besoins et des moyens de la protection civile (d'Ankover (Benin) via le fonds de villes unies contre la pauvreté et de la protection civile de Bamako (Mali) via le forum de la coopération de la Ville de Genève.

Cours de préparation à la conduite aux responsables de la protection civile de Dakar (Sénégal) et de Bobodjasso (Burkina Faso).

Degré de réalisation

La politique de communication a été menée à bien grâce à un article de présentation de l'OCOAE dans le VC Magazine, un article dans les journaux de quartiers de la Ville de Genève, un article dans le GIL, un stand d'information lors du marché des quatre saisons du 19 septembre 2004. L'information du bureau de l'OCOAE est retardée en raison de la procédure du PIC.

Établissement d'une convention avec un traiteur pour ravitailler le personnel de l'Office en cas d'une mise sur pied à été reportée à 2005 en raison de l'énorme travail lié à l'inventaire des repas des ménages collectifs. Quatre nouveaux volontaires ont été recrutés.

L'Office a développé un partenariat avec Migros-Genève pour la réalisation de concours ayant pour but de faire connaître l'Office.

Développement de la synergie avec les partenaires de la protection des biens culturels pour mener à bien la réalisation de plans d'intervention en cas de sinistre de la vie de tous les jours (feu/inondation).

Collaboration avec la Sécurité civile cantonale à la formation des personnes astreintes des autres communes.

Poursuite de la planification de la mise à l'abri des biens culturels pour les cas de sinistres majeurs.

Quatre cours avec les miliciens de la protection civile. Réalisation de deux dossiers d'évacuation des biens culturels: Institut et Musée Voltaire, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.

7000. Formation en prévention, assistance, sauvetage et protection

Adaptation des programmes de formation des cadres et du personnel de la protection civile suite à la réforme fédérale (nouveau contenu, nouvelle durée).

115 cours d'instruction durant l'année.

Lors des cours de répétition de quatre jours pour les cadres et de deux jours pour le personnel, le SAPP a formé environ 2,300 miliciens à intervenir efficacement.

La formation dispensée lors de cours, appuis et exercices de protection civile a représenté 6,591 jours de service subventionnés par la Confédération et par le canton.

Environ 1,100 jours de service ont été utilisés pour l'accueil des sans-abri.

2200

2300

3100

1400

2100

Degré de
réalisation

- Intervention lors des fêtes de Genève pour assurer l'éclairage du poste médical du parc des Eaux-Vives.
 - Transport ou accueil de délégations étrangères au profit du Service des relations extérieures (Vietnam, Chine, Japon).
 - Diverses prestations pour Téléthon.
 - Mise à disposition du personnel du SAPP pour l'encadrement des militaires convoqués pour l'accueil des sans-abris. Nettoyage des draps utilisés pour lebergement des sans-abris.
 - Transport de livres lors de l'inondation de la bibliothèque de Science II (juillet).
 - Perfectionnement de l'ensemble du personnel du SAPP lors de deux journées de formation. Perfectionnement d'une partie du personnel astreint au piquet d'intervention lors d'un stage au SIS.
 - 16 cours du Service d'assistance de la protection civile au profit d'EMIS ou avec le Service social, lors des Journées Solidarités.
 - Soutien au SSA lors d'un exercice de simulation d'une catastrophe (maquillage des blessés).
 - Exercice d'évacuation du Musée d'Art et d'Histoire et du Musée d'Histoire Naturelle.
 - Création d'un dossier-type de sécurité et d'évacuation pour les équipes de sécurité des bâtiments (dossier en cours de création à la BPU et au Palais Eynard).
- 4200** **Mise en place de la gestion des véhicules avec la nouvelle application « Carl Master ». Politique de communication pour favoriser l'élargissement des bénéficiaires.**
- Les bus du Service sont mis à la disposition des groupements ou de services de la Ville de Genève quand ils ne sont pas utilisés pour les besoins courants du Service.
- Le personnel du SAPP a été formé à la conduite de véhicules dans des conditions climatiques difficiles.
- L'application Carl Master est gérée uniquement par la Voirie.

Degré de
réalisation

- 3200** **Développement de la synergie avec le CICR et l'OIPC pour la formation en droit humanitaire et la gestion des situations de catastrophe ou de camps d'assistance (centre international de formation).**
- Echange de savoir-faire au service de la solidarité internationale et du développement durable.**
- Comme les années précédentes, des cours spécifiques ont été organisés pour élargir le tirage d'une protection civile acteur et facteur de paix et de développement durable :
- Formation au centre de Recherche d'une soixantaine de délégués de 23 pays étrangers lors de six cours axés sur la gestion des situations de crise, la conduite des opérations en cas de catastrophe et l'organisation d'une structure d'accueil en cas d'afflux de réfugiés (Algérie, Bénin, Bosnie, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Etats Arabes Unis, Fédération de Russie, Jordanie, Liban, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Niger, Oman, Pakistan, Qatar, Soudan, Syrie, Tunisie).
 - Formation aux premiers secours pour les délégués du CICR lors de huit cours sanitaires.
- 4100** **Prestations au profit de la collectivité ou de l'administration**
- 4100** **Développement de la synergie avec le SIS et les autres services de la Ville de Genève. Assistance et relèvement des personnes sinistrées. Soutien aux services d'intervention en cas de sinistre important. Perfectionnement du personnel astreint au service de piquet. Collaboration avec le Service social pour l'encadrement des personnes en situation précaire (sans-abris, réfugiés, personnes âgées).**
- Durant l'année 2004, le personnel du SAPP a été, particulièrement mis à contribution dans le cadre de sa mission au profit de tiers :
- Transport des athlètes lors du championnat d'Europe de badminton (avril).
 - Transport des joueurs lors de la fête des Ecoles et récupération des enfants perdus (juin).
 - Transport des athlètes sur le parcours de la flamme olympique (juin).
 - Relèvement suite à des incendies d'appartements : neuf interventions durant l'année, 22 personnes reléguées, occasionnant 77 nuitées.

Degré de
réalisation

4300

Politique de communication à l'égard des associations socioculturelles et des groupes sportifs. Mise en place du nouveau logiciel «GesMat» pour la gestion du matériel.

Mise à disposition du centre de formation au profit de la Confédération pour deux cours pour la promotion de la politique de sécurité et le partenariat pour la Paix.

(thèmes: formation aux Conventions de Genève + droits de l'homme et terrorisme + code de conduite de l'OSCE).

Mise à disposition du centre de formation au profit de l'OHIC pour un cours sur le terrorisme, donné par l'institut anglais ICDDO (Institute of Civil Defence and Disaster Studies).

Locations des dortoirs de la protection civile pour un total de plus de 17'000 nuitées.

Locations des installations du centre de formation pour des nombreuses entreprises ou associations.

Locations de divers matériels au profit d'associations, d'écoles ou de particuliers.

Mise à disposition du poste du XXI-Décembre, puis des Hollandes pour l'accueil des sans-abris.

Politique de communication lors de la Fête du développement durable (juin), lors du Marché des quatre Saisons du mois de septembre et lors de la Foire de Genève.

Réalisation d'un flyer pour la promotion du prêt de matériel.

VARIATION DE PERSONNEL

Un nouveau poste de travail par la titularisation d'une personne occupant un poste tempo raire.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Echange de savoir-faire par le biais de cours en faveur de délégations étrangères en matière de protection des populations contre les catastrophes au profit du développement durable et de la solidarité internationale.

Sensibilisation de la population par des cours « tout public » à la nécessité d'adopter un comportement adapté face aux risques de la vie quotidienne.

Gestion attentive des déchets générés par les activités du Service: les déchets de cuisine du centre de formation sont récupérés par un éleveur de porcs, les déchets ménagers sont pris en charge par la commune de Versoix, les huiles, papiers et imprimants sont traités par une maison spécialisée, les restes de terraille sont vendus et les tubes néon sont pris en charge par le Service de l'Énergie. Enfin, les produits de nettoyage utilisés sont biodégradables.

Le SAPP a tenu un stand lors de la Fête du développement durable en juin 2004.

DIVERS

1^{er} janvier 2004: entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile.

1^{er} décembre 2004: entrée en vigueur du règlement cantonal d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays.

Le SAPP a procédé à un inventaire des moyens et des besoins des services en vue de l'organisation de l'organe de coordination (ORCO) en cas de situations de crise.

Un rapport a été établi à l'attention du Conseil administratif.

Le SAPP a également procédé à l'amélioration de son site internet, avec notamment un nouveau graphisme.

Le chef de service a participé à un cours de l'Office fédéral de la protection de la population pour suivre la nouvelle formation destinée aux commandants de la protection civile.

Agents de ville et domaine public

Devisé de réalisation

1000 Gérer l'utilisation accrue du domaine public et du domaine privé perceptible du domaine public

1100 à 1200

Engager secteur par secteur, le contrôle de l'état physique du domaine public. Amélioration du système informatique permettant de déterminer les divers types de contraventions et le nombre par catégories.

Engager progressivement cette campagne en étroite collaboration avec les ilotiers qui seront dévolus plus particulièrement au contrôle des terrasses, des expositions de marchandises et de l'occupation accrue des zones piétonnes.

Pourvoir les collaborateurs des chantiers et des feuilles de tablette de saisie permettant le relevé, sur place, des surfaces occupées réellement sur le domaine public afin de permettre l'intégration automatique des paramètres de facturation dans l'outil de traitement informatique et la production directe de la facture périodique.

Les travaux de contrôle effectués de façon permanente et vont s'intensifier courant 2005.

Le contrôle des procédés de réclame en vue de déterminer si ceux qui sont autorisés et ceux qui occupent effectivement le domaine public est en cours et s'intensifiera en 2005, il a permis et permettra une augmentation de recettes.

Le module informatique permettant de déceler immédiatement le type d'amenée demeure à l'étude.

2000 Mener des actions de prévention des nuisances et de répression afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre publics

2100

Développer l'action d'lotage en collaborant plus étroitement avec les institutions de quartiers.

Création, au sein des ASM, d'une unité « marchés » afin d'améliorer la connaissance des besoins spécifiques et, par là, améliorer les contacts avec les marchands.

Renforcement de la présence des ilotiers grâce à une redistribution des tâches. L'accent sera mis sur la présence auprès des jeunes et lors d'organisations de manifestations.

Accroître la présence d'agents sur les quais.

Devisé de réalisation

Les ilotiers prennent régulièrement part aux réunions de quartiers, de parents d'élèves, de commerçants.

L'unité «marchés» a été créée, ce qui facilite les relations entre ilotiers et commerçants.

Les ilotiers prennent systématiquement contact avec des plaignants, ce qui permet, bien souvent, de désamorcer un conflit «latent».

Des actions particulières requises par d'autres Services de l'Administration ont été mises sur pied (trus basses, dotations des TP67 / Corvini; convention Ville - DIPS / nouveaux aménagements urbains; zones piétonnes ou à 30 km/h / lieux à problèmes; véhicules mal stationnés, circulation abusive etc.);

Une collaboration étroite avec la Vieirie a été menée à bien en matière d'élimination des déchets, de levées et de ramassages d'objets volumineux;

Une distribution de flyers et tenue d'un stand d'information relatives aux nouvelles zones piétonnes (rue du Môle, rue Floyaume, rue Lisignol, etc.) ont été effectuées avec les employés du Service de l'aménagement urbain;

Nous nous sommes engagés à fond dans la campagne «Le Respect» (sensu barrière, création d'un disque pour zones bleues).

Mener des actions de surveillance pour freiner l'accroissement des dépôts sauvages sur le domaine public.

Mener des actions ciblées (Eaux-Vives, Pèquis, Plainpalais) pour diminuer de manière significative les nuisances causées par les déjections canines.

Procéder à des campagnes d'information en parallèle aux actions précitées.

Le succès de ces campagnes de prévention dépend d'une présence renforcée des agents sur la voie publique, or, en l'état, cette constance ne peut être assurée régulièrement sur tout le territoire de la Ville. Les effectifs ne le permettent pas. Les actions de prévention méritent pourtant d'être développées à l'avenir.

Les commentaires relatifs à l'objectif n° 2000 peuvent être repris ici.

2200

Personnel
La recherche de personnel ASM de qualité, pour combler les places vacantes, est une priorité.

Les activités accrues avec la police cantonale et l'encadrement de manifestations diverses sont toujours plus nombreuses. L'effectif actuel doit être considéré comme un effectif minimum en fonction de l'accroissement constant des tâches confiées.

Règlements

Le règlement des marchés ainsi que celui de la Halle de Rive doivent être revus impérativement. L'évolution constante des marchés et des activités spéciales assimilées ne trouvant plus leur cadre dans le règlement actuel complètement obsolète.

L'intérêt de très nombreuses personnes souhaitant intégrer les marchés de la ville de Genève nous conduit à repenser la base réglementaire pour permettre de gérer une nouvelle dynamique.

Cette préoccupation va de pair avec la gestion de la base documentaire qui doit répondre aux contraintes de la LIPAD et permettre, à moyen terme, la sauvegarde documentaire sur support électronique (disque optique) en évitant ainsi la multiplication du stockage de documents papiers souvent copiés à double ou à triple.

Gestion et contrôle du stock

La gestion rigoureuse du stock, composé essentiellement de pièces d'habillement destinées au personnel uniformé, demande une attention particulière dans le sens d'un traitement informatisé.

Informatique

Outre la gestion d'applications autonomes et la maintenance d'un parc machines très important, l'unité informatique se trouvera engagée dans la gestion du projet d'Organisation, Planification et Engagement du Personnel uniformé.

Cette application informatique doit nous permettre, outre la gestion de services planifiés, la production de simulations horaires afin de proposer des plages de travail permettant l'optimisation du personnel effectivement présent tout en respectant les conditions statutaires et les impératifs du service commandé.



La géomatique fait des progrès considérables. Nous la développerons car, grâce à ses bases de données, nous serons mieux en mesure de répondre aux exigences de la LIPAD.

Personnel ASM:

Tous les postes vides n'ont pas été pourvus, malgré plus d'une quinzaine de interviews concourus dans la presse locale. Quand bien même la fonction -idem dans d'autres corps de « police »- n'est pas très attractive et native que peu de candidats correspondant au profil, le recrutement des collaborateurs demeure très sélectif et minuscule car il doit répondre à des critères d'acceptation émis par le DIPS. De plus,

- le candidat doit suivre une école de formation de quatre mois, dispensée par la police, qui n'a lieu qu'une fois par an, exceptionnellement deux fois en 2004.
- il peut échouer ou démissionner avant le terme de cette formation.
- il doit également suivre trois mois durant la formation Ville de Genève.

Règlement des marchés:

La volonté avérée était de mettre sous toit un règlement incluant l'ensemble des marchés de la ville (forces, détails, livrés, artisans, etc.). Ce règlement « monobloc » a été soumis aux diverses associations de marchands qui ont, globalement, bien accepté. Le règlement tenant compte des remarques des marchands, sera présenté, pour validation, au Conseil administratif d'ici au 30 Juin 2005.

Gestion de l'habillement et de l'équipement:

L'informatisation de cette activité est effective, la charge relevant de la fourniture d'habillement et d'équipement au personnel uniformé est maintenant plus simple, efficace, permettant une meilleure vision de ces très gros postes budgétaires et par conséquent une gestion rigoureuse générale d'économie d'écuelle.

Projet de gestion de l'engagement du personnel uniformé:

L'engagement d'environ 80 Agents Municipaux a retardé l'étude des paramètres nécessaires à la fiabilité d'une gestion globale du corps uniformé. La DSI doit piloter ce projet dont la mise en activité est prévue en 2006.

Géomatique:

Député de
réélection

La gestion du domaine public, via l'image est en route et offrira, dans ce domaine d'activité, un outil irremplaçable; ceci sera très innovateur. Une image réelle, prise sur le terrain, sera incorporée, peu à peu, à toutes les permisissions délivrées.

L'intégration réussie de la géomatique dans le progiciel de gestion du domaine public a été présentée à l'occasion de deux événements internationaux soit le Sommet Mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la Société de l'Information - Lyon et Sommet Mondial sur la Société de l'Information - Palexpo/Genève.

VARIATION DE PERSONNEL

Deux nouveaux postes:
un adjointe administrative
une secrétaire

VARIATION DE LOCAUX

Poste centralisé pour les Agents Municipaux.

Une solution transitoire a été trouvée après de nombreuses recherches de locaux effectuées par le Service et qui, toutes, ont été refusées par le Conseil administratif en raison du prix de location.

Cette solution transitoire a consisté à occuper l'ancienne cuisine de la Société des Cafetiers, ainsi que le local attenant.

De par leur exiguité, leur inconfort et leur manque de sanitaires, etc., ces locaux ne sont pas dignes d'abriter 70 à 80 personnes.

Poste ASM de la Jonction:

Les travaux de rénovation ne sont pas terminés.

Antenne ASM - Jardin Anglais:

Le local est à disposition; il n'a pu que partiellement fonctionner en raison de lourdes déprédations commises par des tiers.

AGENDA 21

DIVERS

De façon générale, les « orientations du Service pour 2004 » ont été partiellement atteintes.

Engagement d'un psychologue du travail a été réalisé;
suite à la défection d'un collaborateur, les procédures d'archivage n'ont pas été menées à terme;

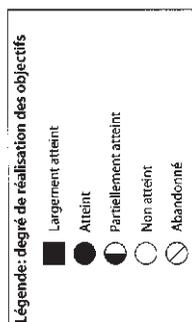
la gestion des inventaires et du stock est opérationnelle;

le contrôle de gestion n'est pas en place;

le staff du personnel des marchés (administratif et de terrain) est opérationnel;

la refonte du règlement des marchés est sur le point d'aboutir.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement



Tandis que les collaborateurs de la Délégation à la jeunesse s'engageaient dans des discussions administratives et réglementaires avec leurs partenaires, en particulier de la FASé, les jeunes eux-mêmes ont largement pu s'investir dans toutes les manifestations mises sur pied pour eux et par eux, comme le free basket et Asphaltissimo, ou encore l'opération « chaises longues dans les parcs ». Dans le même esprit de rencontres, la DEJ s'est particulièrement impliquée dans le pilotage de la première Journée des voisins – Immeubles en fête.

La nouvelle direction du SEVE a immédiatement su donner une impulsion décisive pour l'engagement du service dans un fleurissement imaginaire et festif de la ville, et dans des améliorations de son fonctionnement quotidien pour respecter toujours mieux les principes du développement durable.

Cette politique conviviale menée pour améliorer la qualité de vie en ville ne saurait faire oublier celles et ceux dont le bien-être se mesure à l'aune d'un repas chaud quotidien. C'est pour cette population particulièrement sensible aux difficultés économiques actuelles que le service social a ouvert une deuxième structure d'accueil et d'accompagnement sur la rive droite.

Durant l'année 2004, le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement s'est particulièrement investi dans des projets et des événements qui favorisent la qualité de vie, le développement du lien social dans les quartiers et la participation des utilisateurs aux décisions qui les concernent. Ces actions ont été conduites parallèlement à l'aboutissement de vastes réformes administratives, au service social notamment, ou même, encore plus délicat, en pleine période de turbulences de direction au service des espaces verts et de l'environnement.

Cette précision permet de souligner que les changements de management n'ont pas eu de conséquences négatives sur les prestations offertes à la population. Très souvent, ces difficultés ont été transformées en opportunités pour mettre sur pied des événements ponctuels et/ou introduire des démarches nouvelles, des collaborations inédites à l'intérieur du département, entre plusieurs services.

La petite enfance s'est à nouveau trouvée au centre des préoccupations. Parallèlement à la mise en service de nouvelles places d'accueil, le processus de sectorisation des institutions a démarré sur trois pôles, Champel, Eaux-Vives et Paquis. Ce vaste chantier porte déjà des fruits. A l'occasion d'une manifestation comme la Semaine du Livre et de la petite enfance, de nombreuses institutions ont bénéficié, mais également ont mis sur pied, en commun, toute une série de manifestations pour les familles fréquentant les crèches, mais aussi, plus largement, pour le grand public. C'est ce double public qui est visé par les actions ponctuelles de soutien à la parentalité qui sont en gestation par l'implication conjointe de la DPE et des unités d'action communautaire du service social.

La prise en compte du monde de l'enfance a été au cœur du Forum « La ville en jeux », sur l'évolution des places de jeux, mais aussi sous-jacent à l'élargissement des prestations des ludothèques, à l'introduction des repas bio dans les restaurants scolaires et dans le budget participatif mis à disposition dans les écoles de Cayla, Pré-Picot, Hugo-de-Senger et Paquis.

Direction et secrétariat du département

Degré de réalisation	Degré de réalisation
1000	2500
Direction et secrétariat	Développement de nouvelles actions liées à l'environnement urbain
1100	2600
Préparation et suivi des dossiers du CA et du CM	Examen des dossiers de coopération au développement selon les critères et les priorités fixés par le CA
1200	3000
Gestion courante du service	Relations publiques
La direction du département s'est particulièrement impliquée dans la direction ad interim du SEVE. Les turbulences sont apaisées et grâce à une reorganisation en profondeur, un état d'esprit positif se développe.	3100
1300	3200
Coordination inter-départementale	Collaboration avec des partenaires publics ou privés pour la mise en route de nouveaux projets
Notre collaboration avec les services centraux (financiers et logistiques) est très positive. Par ailleurs, nous travaillons ponctuellement à satisfaction avec le service des bâtiments et le département des affaires culturelles, notamment, pour des projets précis.	3300
2000	3400
Développement des liens sociaux et population sociale	Représentation de la Ville et du département au sein de divers organismes et comités
2100	
Évaluation et développement des prestations offertes à la population	
Reste d'actualité en fonction des priorités politiques du Magistrat.	
2200	
Veiller à l'évolution des facteurs démographiques	
Le département doit veiller à anticiper les conséquences de l'évolution démographique - notamment en ce qui concerne les personnes âgées - et des changements sociaux, par exemple dans le domaine des restaurants scolaires et des institutions de la petite enfance.	
2300	
Analyse financière de chaque subventionné	
La procédure donne entière satisfaction.	
2400	
Réflexion quant aux thèmes des manifestations organisées par nos services	
La collaboration et la planification entre les services sont assurées grâce à des séances de coordination régulières.	

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

Une énergie importante a été déployée pour la recherche de nouveaux locaux pour la direction et le service des écoles

AGENDA 21

Une collaboratrice de la direction est affectée spécifiquement à cette mission en collaboration avec l'unité Agenda 21

Délégation à la petite enfance

Degré de réalisation

1100.02 Création et développement de structures d'accueil petite enfance

1100.01 Poursuite du travail de recherche et analyse des indicateurs.

Le SRED (Service de la recherche en éducation) mène plus particulièrement dans la réalisation de la plaquette « Petite enfance : indicateurs et tendances ».

La délégation à la petite enfance a récolté les données nécessaires à la rédaction de ce document.

La majorité des informations ont été fournies par le bureau d'information petite enfance (BIPE) qui est en prise directe avec les parents et les institutions petite enfance subventionnées par la Ville.

La sociologue employée par la délégation à la petite enfance a donné un séminaire différent à la nouvelle édition de ce fascicule qui paraîtra courant 2005.

1100.02 Planification d'agrandissements et/ou d'ouvertures de structures d'accueil en fonction des opportunités d'espaces.

Le planning d'extension/de création d'institutions petite enfance décidé en début d'année a été tenu.

Un document est régulièrement actualisé en fonction de l'avancement des chantiers, des opportunités du parc immobilier genevois et des ressources financières à disposition.

1200.01 Création de 225 nouvelles places d'accueil.

160 places d'accueil supplémentaires ont pu être créées en 2004.

Certains chantiers se sont révélés plus ardues et plus longs. Le manque de personnel diplômé a été un autre frein à la réalisation de l'objectif.

Aussi, la décision prise par les autorités cantonales d'accepter des ressortissants français au bénéfice de diplôme français, a été accueillie avec soulagement.

1200.02 Mise en place progressive d'une sectorisation dans l'organisation et la gestion des institutions subventionnées.

Le processus de sectorisation démarré. Certains secteurs sont aujourd'hui opérationnels; Champel, Faux-Verres et Pâquis.

Degré de réalisation

Cette reorganisation a eu des effets très positifs dans la gestion des institutions et a été bien acceptée, car on a tenu compte de la spécificité de chaque entité.

Une évaluation continue est faite avec les responsables de secteur et la DPE.

1100.03 Supervision, contrôle et maintien de structures d'accueil petite enfance

1100.01 Mise en place d'un concept santé, sécurité au travail pour les collaborateurs du secteur.

Mise en oeuvre du processus d'extension du service public.

Un groupe de travail, mandaté par la DPE, a réalisé une étude sur la santé et plus particulièrement sur le vieillissement dans les professions de la petite enfance.

Au vu des résultats, des propositions de nouvelles orientations professionnelles pour le personnel petite enfance en fin de carrière ont été faites.

Concernant le processus d'extension du service public, des études ciblées ont été réalisées sur certains points, comme le fonds de prévoyance et le traitement du personnel.

1100.02 Mise à disposition d'un nouvel outil de traitement des salaires du personnel de la petite enfance.

La mise en application d'un nouvel outil de traitement des salaires dans le secteur de la petite enfance a été effective au 1^{er} janvier 2004. Dès cette date, les salaires ont été traités par ce biais.

Toutefois, en raison de la complexité du secteur, une mise au point supplémentaire du programme a dû être effectuée tout au long de l'année 2004.

1100.03 Développement de la communication avec les partenaires pour assurer la circulation de l'information nécessaire à la gestion des IPE.

De nombreuses séances ont eu lieu avec les différents partenaires des institutions de la petite enfance pour faire circuler l'information tant au niveau de la pédagogie que de la gestion administrative ou de la résolution de problèmes techniques.

Plusieurs publications facilitent cette circulation d'information.

Degré de
réalisation

3300.02 **Coordination de la structure du RPE gérant les places d'accueil des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève.**

Durant l'année 2004, le RPE a trouvé son rythme de croisière et a pu, ainsi, créer de nouveaux outils permettant d'améliorer les prestations fournies aux usagers. Pour exemple, une charte d'accueil a été élaborée à l'intention des usagers.

Cette centralisation de l'information a été bienvenue pour les parents et pour les institutions. Celles-ci ont vu ainsi leur travail de gestion des places allégé.

Un groupe de travail constitué de professionnels de la petite enfance se réunit régulièrement pour évaluer les requêtes des parents.

Degré de
réalisation

2200 **Lisage et prise en compte, avec la participation des services concernés, de tous les aspects financiers et administratifs de l'extension du service public.**

Projection budgétaire nécessaire au développement des nouveaux modes de garde.

Après consultation des services cantonaux (CAP, comptabilité, RH, etc.), un projet budgétaire a pu être élaboré.

Il est important de souligner que :

- le 80% du budget concerne les charges salariales du personnel petite enfance ;
- ce montant est extrêmement fluctuant car tributaire du profil (âge, parcours professionnel, etc) de chaque nouveau collaborateur engagé.

2300.01 **Production de différentes publications à l'intention des professionnels et du public.**

Cf. points 1100.01, 2100.03, 2300.02.

Les actes du colloque 2003 organisé par la DPE sur le thème « Les droits au cœur de l'enfant » ont été publiés.

Les continuités pédagogiques de la délégation ont continué leur tâche afin de fournir aux professionnels différents outils de travail permettant d'optimiser leurs connaissances et les moyens mis à leur disposition. Elles ont, également rédigé divers articles à la demande de revues spécialisées.

Enfin, l'albim « Mes premiers pas à la crèche » (qui fait suite à celui intitulé « A la crèche, le me souviens ») a été publié et adressé aux institutions.

Une plate-forme éthique qui regroupe des professionnels du secteur a été mise en place et travaille à la création d'un document y relatif.

Degré de réalisation

2300.03 Organisation de manifestations et d'événements pour améliorer la visibilité de l'engagement de la Ville pour la petite enfance (journée du livre, journée des droits de l'enfant, etc.).
Mise à disposition d'outils pédagogiques.

De nombreuses manifestations ont été proposées, sous l'égide de la Ville de Genève par la DPE.
Initialement « Journées du livre » cette manifestation s'est transformée en 2004 en « Semaine du Livre » et a eu lieu au mois de mai.

De nombreuses animations ont été proposées aux enfants des instituts petite enfance mais aussi à l'ensemble des petits genevois. Certaines bibliothèques municipales ont accueilli cette « Semaine du Livre ». Grâce à l'aide logistique du SEVL et du service de la voirie de la Ville, de nombreuses animations ont pu être organisées dans les parcs municipaux. Les institutions petite enfance ont participé à double titre à ces journées: en se rendant sur les lieux des différentes manifestations, mais aussi en proposant elles-mêmes des animations, des expositions, etc.

Les responsables du « Salon International du Livre et de la Presse » ont une nouvelle fois fait appel à la délégation à la petite enfance.

La ISB, dans le cadre de ses Journées « La ISB fête ses 50 ans », a elle aussi souhaité bénéficier des services « clés en mains » de la délégation.

Dans le cadre de la « Journée Internationale des Droits de l'enfant » (20 novembre), un ouvrage intitulé: « Les droits de l'enfant: douze récits pour ne pas s'endormir » a été adressé aux institutions subventionnées par la Ville de Genève. Ecrit sous la direction de Monsieur Jean Zermatten, juge des mineurs, fondateur et directeur de « L'Institut International des Droits de l'enfant », de livre questionne et interpelle quant à la connaissance des droits de l'enfant et à leur respect.

Le colloque qui s'est tenu en novembre 2004 « Familles d'Ici, Familles d'ailleurs » a rencontré un vif succès aussi bien auprès des professionnels du secteur que de la population. Plus de 400 personnes sont venues assister à ces deux journées de réflexion sur un thème de plus en plus d'actualité.

Cette année, on a pu remarquer une très forte participation des Français mais aussi de professionnels romands.

Degré de réalisation

2300.04 Organisation de formations spécifiques sur la sectorisation de la gestion de la petite enfance, en parallèle à la formation continue pour l'amélioration de la qualité de l'accueil.

Le service a mis sur pied un coaching des directions et responsables des institutions petite enfance subventionnées par la Ville de Genève.

Des groupes de travail ont été créés afin d'optimiser l'organisation et la gestion.

Des formations ciblées ont été proposées aux professionnels du secteur.
2400.01 Développement de nouveaux outils pour améliorer la gestion des IPE.

Les efforts de la délégation se sont essentiellement concentrés sur la mise au point de l'application du traitement des salaires du personnel des institutions petite enfance.

L'importance des enjeux (résultat du bon fonctionnement du programme SAP la complexité du dit, programme et la multiplicité des paramètres à prendre en compte dans son élaboration, n'ont pas laissé le temps nécessaire au service pour entreprendre d'autres travaux.

2400.02 Réalisation de travaux et acquisitions d'équipements pour la rénovation ou la création de structures d'accueil dans des bâtiments loués.

Le crédit de 8,4 millions voté par le municipal pour permettre la création de nouvelles places dans la petite enfance a déployé son effet durant l'année 2004.

De nouvelles institutions ont vu le jour, des institutions déjà existantes ont été réaménagées, ou agrandies, permettant ainsi la mise à disposition de 160 nouvelles places.

En parallèle, des travaux d'entretien courant des bâtiments, ou des locaux abritant les institutions petite enfance, ont été réalisés.

VARIATION DE PERSONNEL

Un poste, qui avait été accepté au budget mais qui n'avait pas encore été pourvu, a été supprimé.

Cette décision n'a pas été sans porter préjudice au bon fonctionnement du service et à la réalisation de ses objectifs.

Un collaborateur du service, Monsieur Gérard PAUL, comptable, est décédé subitement. Cela a été un choc pour l'ensemble du personnel de la délégation.

Les dossiers confiés à Monsieur PAUL ont dû être répartis entre les deux autres comptables ce qui n'a pas manqué d'entraîner un retard général dans le travail d'ensemble de la cellule comptable du service.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Un effort particulier a été fait pour la récupération et le tri des différents déchets du service avec le concours des autres services de la Ville (papiers, cartouches d'encre) mais aussi de certains collaborateurs volontaires de la DPT (capsules à café, piles, bouteilles plastique).

DIVERS

La délégation a travaillé avec le service social pour initier une collaboration avec les unités d'action communautaire (UAC) pour la mise sur pied d'activités autour de la parentalité.

Service des écoles et institutions pour l'enfance

Degré de
réalisation

1000 Mettre à disposition du Département de l'Instruction publique les bâtiments, infrastructures et équipements nécessaires pour les besoins de l'enseignement enfantin, primaire et spécialisé

Renforcement des équipes de conciergerie:

1200

La volonté politique de supprimer les indemnités versées aux collaborateurs municipaux en plus de leur salaire, a amené le service à revoir le statut des «responsables de bâtiments scolaires» (concierges d'école). Dès lors, la suppression d'une grande partie des indemnités est négociable à condition de décharger les collaborateurs concernés des missions qu'ils effectuent en plus de leur horaire de travail, en particulier pour nettoyer les locaux occupés le soir par les associations. Pour cela, le service demande une augmentation de 500 % de l'embauche de salaires personnel régulier, afin d'augmenter les taux d'activité des auxiliaires d'entretien dans les écoles.

Le nouveau statut de «responsable de bâtiment scolaire» a été mis en place et les équipes de conciergerie ont pu être renforcées par l'augmentation des taux d'activité des auxiliaires d'entretien engagés à temps partiel. Les moyens supplémentaires en personnel de nettoyage, permettant de finaliser la suppression de la plupart des indemnités tout en maintenant le niveau de propreté des écoles et l'ouverture des locaux aux sociétés en soirée et les week-ends.

Le service a mis en oeuvre la première étape des travaux prévus dans le cadre des PR 285 et 293, notamment le rattachement des luminaires dans plusieurs écoles et l'aménagement de locaux et desquiquets pour les restaurants scolaires des Allières, de Contamines, de Ferdinand Hodler et des Genève.

2000 Mettre à disposition les structures pour le déroulement des activités périscolaires

2100

Sécurité des places de jeux:

A la suite d'une analyse conduite par un bureau spécialisé et portant sur le niveau de sécurité de 119 places de jeux, le service doit intervenir sur l'ensemble des lieux pour rendre les éléments de jeux conformes aux normes légales. Outre les transformations et adaptations d'éléments de jeux, la sécurité est aussi liée à la fréquence des contrôles, fréquence que le service doit impérativement améliorer.

Degré de
réalisation

Par ailleurs, l'entretien courant de ces places doit se poursuivre de manière renforcée (peinture, copeaux, petites réparations, etc.). Ce travail, pour lequel le service demande un poste de «technicien-ne jeux», doit permettre d'une part d'améliorer la sécurité des enfants et, d'autre part, d'en faire des lieux propres et accueillants.

L'engagement d'un collaborateur supplémentaire pour la cellule jeux a permis de combler le retard accumulé dans l'entretien des places de jeux et de reprendre la maîtrise des tournées de contrôle des places de jeux, tournées qui avaient été sous-traitées à un prestataire de service des dernières années.

Dans le domaine des places de jeux, le point fort de l'exercice 2004 a été l'organisation du forum «La Ville en jeux» (23 - 25 septembre 2004), manifestation qui a permis de définir une nouvelle vision des places de jeux fondée non seulement les normes de sécurité, mais également sur la valeur pédagogique et l'apprentissage du risque, sur l'intérêt ludique que présentent les installations originales et créatives et sur l'importance des espaces de jeux dans l'aménagement de la ville. Un mois après le forum, le Conseil administratif a approuvé un règlement instituant une Commission consultative des espaces de jeux en milieu urbain. Différents contacts ont été pris en vue de mettre sur pied cette commission qui devrait être opérationnelle dans le courant du 1^{er} trimestre 2005. Ainsi, la Ville de Genève, pourra conserver le rôle de leader qui est le sien dans le domaine des jeux depuis le début des années 1980.

2300.01

Subventions:

3000 Conformément à la convention qui lie les communes et l'Etat, la subvention au GIAP poursuit sa progression (+ CHF 800.000) en 2004. L'objectif est de parvenir à une couverture du budget du GIAP à raison de 20% par l'Etat et de 80% par les communes.

La contribution de la Ville de Genève aux frais de fonctionnement du GIAP a été assurée à raison de CHF 3300 000. La croissance constante de cette charge budgétaire, correspond à l'augmentation programmée de la part des communes au budget du GIAP et à l'accroissement des effectifs d'enfants inscrits dans les restaurants scolaires et aux activités parascolaires.

Degré de
réalisation

Deux ludothèques (1-2-3... Planète et Séravette) proposent un accueil professionnel depuis le 1^{er} avril 2004. Les bénévoles gèrent l'association et des ludothécaires sauront faire aimer les ludomoches. Conséquences : deux fois plus d'heures d'ouverture, y compris pendant les vacances d'été, du personnel plus motivé, plus disponible et mieux formé à terme. Une demande de crédit permettant d'acquiescer l'expérience a été déposée auprès du Conseil municipal en octobre 2004 (PP. 3566). Outre l'élargissement des prestations offertes à la population, cette initiative poursuit également l'objectif de développer une nouvelle profession de l'enfance en créant une formation polyvalente permettant aux bénéficiaires de fonctionner comme animateurs/trices parascolaires ou moniteurs/trices de maison de quartier ou encore ludothécaires.

Dans le domaine des colonies, la direction du département et le service ont entrepris de réorganiser la gestion de la colonie de Genstrier afin que cette structure, spécialement aménagée pour l'accueil de personnes handicapées, élargisse son offre à l'ensemble des associations concernées.

3200.03 Gestion des locaux :

Quelque 500 sociétés ou associations bénéficient de locaux situés dans les écoles, soit en propre, soit par franchise horaire. Il convient d'évaluer les besoins, de contrôler l'usage des locaux, de revoir les conventions, concessions et règlements d'utilisation, de procéder à des regroupements d'activités, de revoir les tarifs de location et de fixer des critères de gratuité ou de rabais. Ce travail, pour lequel le service demande un poste de « gérant » de locaux, doit permettre de soutenir les activités associatives en répondant de manière plus précise aux besoins des associations culturelles, sportives et de loisirs utilisatrices de locaux scolaires et parascolaires.

L'engagement d'un contremaître chargé de la gestion des locaux est intervenu le 1^{er} septembre 2004. Dans un premier temps, la cellule « locaux » a revu la totalité des conventions de mise à disposition, ainsi que les règlements d'utilisation, et contrôlé les statuts des associations bénéficiaires. Le travail sur le terrain, consistant à contrôler l'utilisation des locaux loués de manière permanente (sociétés en propre), a été entrepris à partir de décembre 2004. La même démarche sera effectuée en 2005 pour ce qui concerne les locaux par franchise horaire.

Degré de
réalisation

Outre la charge financière directe, le service continue à développer les infrastructures permettant d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, durant l'exercice 2004, les équipements suivants ont vu le jour :

- Ouverture d'un restaurant scolaire à l'école des Contamines,
- Installation d'un système de liaison froide à St-Gervais,
- Ouverture d'un nouveau réfectoire à l'école des Eaux-Vives,
- Dépôt d'une demande de crédit pour la réalisation d'un restaurant scolaire à Cayla et à la rue Barthélémy-Menn.

3200.02 Soutien aux associations qui gèrent des prestations pour le service :

Afin de poursuivre sa collaboration avec les associations de restaurants et de ludothèques pour améliorer quantitativement et qualitativement les prestations fournies, le service envisage de créer une cellule « concentrateur » dans le but de décharger les associations de la gestion des factures impayées (restaurants scolaires) et d'organiser un encadrement professionnel avec élargissement des heures d'ouverture pour deux ludothèques pilotes.

Les associations de restaurants scolaires peuvent compter maintenant sur l'intervention du service pour la gestion des « mauvais payeurs ». Grâce à la mise en place d'une procédure et en s'appuyant sur un mandat donné à un agent d'affaires breveté, le service traite les factures impayées, sauf si elles relèvent de la compétence du service social et ne lâche pas prise jusqu'au recouvrement de la créance ou à la production d'un acte de défaut de bien.

Grâce à la collaboration de l'association des cuisines de St-Gervais, le service a pu mettre en place un restaurant scolaire biologique dès mai 2004. Des directives incitant tous les restaurants scolaires à servir du pain biologique ont été données à l'ensemble des associations. Ces expériences, qui s'inscrivent dans le cadre de la motion M-161 « l'alimentation saine et saine », et de plusieurs autres interventions traitées au Conseil municipal, seront évaluées au terme de l'année scolaire 2004 - 2005 et si possible, étendues.

Dans le quartier des Eaux-Vives, l'association centenaire, qui gère les repas des élèves des écoles des Vallandes et de Montchoisy, a renoncé à poursuivre ses activités, lesquelles ont été reprises, par l'association qui avait la charge des repas de l'école des Eaux-Vives.

DIVERS

Durant cet exercice budgétaire, le service s'est investi dans des projets qui favorisent la qualité de vie, le lien social et la participation des utilisateurs aux décisions qui les concernent : « La Ville en jeux », élargissement des prestations des ludothèques, introduction de repas biologiques dans les restaurants scolaires et budget participatif.

En revanche, aucune avance significative n'a pu se faire dans le domaine de l'entretien des bâtiments scolaires, lesquels continuent à poser des problèmes importants d'ancienneté et de dégradation des structures. Les budgets à disposition permettent de parer au plus pressé et d'assurer l'exploitation des écoles, sans offrir la possibilité d'investir dans des travaux nécessaires pour la bonne santé à long terme des bâtiments.

VARIATION DE PERSONNEL

Les deux postes accordés dans le cadre du budget 2004 ont été pourvus par l'embauchement d'un technicien pour les places de jeux et d'un contremaître pour la gestion des locaux. L'embauche de personnel régulier permet l'embauchement de collaborateurs/trices, sous contrats de droit privé, à condition que leur salaire annuel reste inférieur du seuil d'affiliation à la CAP. Cette enveloppe finance les salaires des parvotilleuses scolaires et ceux des auxiliaires d'entretien qui complètent les équipes de conciergerie à des taux d'activité de moins de 40%. Par ailleurs, durant l'année 2004, le service a eu recours à 6 collaborateurs/trices recrutés dans le cadre de l'action contre le chômage de la Ville de Genève et des occupations temporaires gérées par l'Office cantonal de l'emploi. Une stagiaire « maturité professionnelle » a terminé avec succès son stage en juin 2004 et un nouveau stagiaire a été engagé à la rentrée scolaire. Enfin, le service a engagé 42 étudiants/es pour participer au nettoyage des écoles durant l'été.

VARIATION DE LOCAUX

Depuis le 1^{er} avril 2004, la direction de l'unité logistique du service s'est installée au 108 rue de Lausanne, dans deux maisonsnettes situées à l'entrée du parking de la Peire du Lac. Cette décision a été prise pour remédier à la saturation du bâtiment de la rue de l'Arthénée no 7.

AGENDA 21

Toutefois conscients de la nécessité d'utiliser les restaurants scolaires comme outil d'éducation nutritionnelle s'inscrivant dans un objectif global de santé publique, le service a renforcé son action dans le domaine de la qualité et sécurité alimentaires par des formations organisées à l'intention du personnel des associations et par la diffusion d'une brochure d'information destinée aux parents. Il a également tenu un stand d'information dans le cadre de la Fête du Développement Durable.

Les budgets supplémentaires accordés à deux ludothèques pour leur permettre d'élagir leurs prestations montrent la volonté du service de faire de ces structures des lieux de rencontre, d'échange et d'intégration dans les quartiers.

La nouvelle vision des places de jeux, issue du forum « La Ville en jeux », doit guider le service dans une démarche qui intègre les nouvelles normes de sécurité européennes, ceci sans négliger d'autres paramètres, tels que ceux relatifs à la valeur pédagogique des installations et à leur qualité dans le cadre de l'aménagement des quartiers.

Espace verts et environnement

Degré de réalisation	Degré de réalisation
1000	1200
Planification, entretien, aménagement, parcs aux animaux, décoration	Déterminer les coûts relatifs à l'entretien des espaces verts des écoles et des parois- ses et des paroisés ainsi que les décorations florales internes à la Ville.
1100.01	2100
Amélioration paysagère des massifs floraux.	Environnement
Les techniques des massifs des quais et des grands parcs de prestige a été significativement améliorée.	2100.01
1100.02	2100.01
Résaménagement qualitatif des parcs Gourgas et des Acacias.	Development durable :
Concernant le parc Gourgas des mandataires ont été désignés (architectes & ingénieurs), la demande de crédit d'étude doit être déposée auprès du C.M. Idem pour le parc des Acacias.	- poursuite de la politique en matière de biodiversité et de renatu- ration
1100.03	- application de la lutte biologique dans la production horticole et dans l'entretien des espaces verts
Amélioration du nettoyage et de la remise en état des parcs en dehors des heures administratives et lors de certaines manifesta- tions.	- emploi de la fumure raisonnée, diminution de la consommation d'engrais
Un effort particulier a été réalisé durant toute la saison estivale.	- attribution de mandats externes sur l'impact environnemental de certaines activités du service
1100.04	La politique en matière de biodiversité et de renaturation est une priorité du SEVE. La lutte biologique est appliquée dans la production horticole et dans l'entretien des espaces verts. La vétusté de certaines installations et des contenances liées à des végétaux ne permettent pas l'application de ces principes à l'ensemble de nos cultures. Des analyses de sol sont en cours afin de connaître l'équilibre nutritif des sols et d'apporter ainsi les engrais et les amendements nécessaires. Les résultats seront connus début 2005.
Dépôt d'un crédit extraordinaire pour installer 400 bancs publics supplémentaires.	2100.02
Aucune étude pour l'installation de 400 bancs publics supplémentaires	Patrimoine vert : finalisation du projet pour mise en production ex- ploitation.
1100.05	Suite à la restructuration du service, intervenue à la fin de l'été, le projet « Patrimoine Verts » a été centralisé au Conservatoire et Jardin botaniques.
Dépôt d'un crédit extraordinaire en vue de la construction d'une station de pompage sur la rive droite.	Utiliser du bio carburant pour certains véhicules test du service.
Projet transmis à la Division de la Voie en raison d'un changement de partenaire sur le réseau SERONO.	Tous les engins diesel du service utilisent le carburant « Diesel écologique B20 ».
1100.06	2200
Dépôt d'un crédit extraordinaire en vue de la réfection des chemi- nements et de la remise en état des réseaux d'arrosage.	
Aucune étude ni demande de crédit extraordinaire n'ont été effectuées.	
1100.07	
Politique de santé et de sécurité au travail :	
- suivi de formation pour la veille hivernale, l'élagage, les travaux forestiers et les traitements phytosanitaires	
- campagne de sensibilisation pour la protection de la peau lors de la manipulation des produits chimiques	
Les collaborateurs concernés ont suivi les formations mentionnées. Le matériel de sécurité ainsi que les équipements ont été entièrement rééc- tuifiés.	

VARIATION DE PERSONNEL

Notre effectif aurait dû augmenter de cinq postes en 2004, la réalité montre une diminution effective de trois postes ainsi que le gel de quatre postes souhaités, ce qui équivaut à moins sept postes au 31 décembre 2004.

Nous avons obtenu un poste (dessinateur-paysagiste) sur les cinq demandés, poste non en core pourvu (restructuration interne non finalisée). Les trois postes d'horticulteurs ainsi que le poste de technicien « patrimoine vert » ont été gelés. D'autre part, suite à la restructuration du service intervenue durant l'été 2004, les postes d'administrateur, de concepteur informatique et de collaborateur administratif ont été transférés dans un autre département.

VARIATION DE LOCAUX

Le SEVE n'a pas disposé de locaux supplémentaires durant l'année écoulée. Toutefois, une rationalisation des locaux administratifs, du magasin et des locaux d'archivages a été effectuée.

AGENDA 21

L'objectif est atteint dans le cadre de l'entretien des parcs et de la production horticole (lutte intégrée, fumure raisonnée, label PI pour la pépinière). Toutefois, l'information et la vulgarisation des techniques utilisées ne sont pas satisfaisantes; faute de ressources humaines et de moyens matériels.

Degré de
réaction

1100 - Gestion des événements d'état civil 1100 à 1700.01

Introduction de la 2^{ème} phase du système informatisé fédéral « Infos-tar » pour tous les événements d'état civil.

Depuis le 1^{er} décembre 2004, l'état civil dans sa globalité est relié au système « Infos-tar ».

1100 à 1700.02

Formation des utilisateurs « Infos-tar » concernant les registres spéciaux d'état civil.

Le personnel de l'état civil a suivi la formation nécessaire à l'utilisation informatique des registres spéciaux.

VARIATION DE PERSONNEL

A fin 2004, l'Office de l'état civil comptait 26 postes (augmentation de trois postes, comprenant une secrétaire comptable et deux secrétaires d'état civil).

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Les produits utilisés pour le nettoyage des locaux sont biodégradables et ne contiennent pas de substances toxiques, ni de gaz CFC.

Les tubes fluorescents sont repris par le service de l'énergie de la Ville de Genève afin d'être recyclés. Le service de l'énergie s'occupe du chauffage et veille à ne pas faire de gaspillage.

DIVERS

Office de l'état civil

En ce qui concerne les statistiques, nous constatons une très nette augmentation du nombre des naissances (de 4008 en 2003 à 4451 en 2004) et des reconnaissances (de 678 en 2003 à 776 en 2004).

Les décès (1490) et les célébrations de mariage (795) restent stables.

L'informatisation du registre des familles enregistre des personnes (environ 200 000 feuillets) a constitué l'activité prépondérante du service, laquelle devra se poursuivre dans les années à venir. Sur le plan national, c'est plus de 2 000 000 de personnes qui ont été, à ce jour, introduites dans le fichier central des données.

Accueil des pièces d'identité:

Le revenu des ventes de pièces d'identité a augmenté de 21,49%.

Pompes funèbres et cimetières

Degré de
réalisation

1000 - Gestion des Pompes Funèbres Officielles

1100 Procéder à la mise en conformité des pupitres de commande des fours crématoires, ceci en lien avec l'installation de filtres sur les cheminées pour respecter les normes OPAIR relatives à l'émission des gaz et des poussières.

Le pupitre de commande du four No 1 a été adapté aux nouvelles normes, celui du four No 2 est en cours de réalisation et la transformation du pupitre de commande du four No 3 sera réalisée en 2005. En ce qui concerne l'installation de filtres sur les cheminées, l'étude est toujours en cours auprès du service de l'énergie.

3000 - Gestion des cimetières

3100 Procéder à la mise en place dans les cimetières municipaux de bornes pour le remplissage des arrosols.

Ce projet est à l'étude par les services compétents.

9000 - Gestion des services

9100.01 Transformer l'ancienne chapelle à l'entrée du cimetière de Saint-Georges en un lieu d'accueil pour les familles.

Ce dossier est toujours à l'étude par le service d'architecture.

9100.02 Continuer la mise en place du contrôle de gestion.

Le contrôle de gestion a été mis en place dans les trois sections du Service.

VARIATION DE PERSONNEL

L'effectif est resté le même.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

voir 1100

DIVERS

La convention pour la fourniture des cercueils avec l'entreprise Fagnière a été dénoncée au 31 décembre 2004.

Social

Degré de réalisation	Degré de réalisation
1000	2200
Aides financières aux personnes ou familles de condition modeste et aux associations sociales	Etudier l'ouverture, sur la rive droite, d'une deuxième antenne d'accueil et d'hébergement pour personnes en situation précaire, à l'image du Square Hugo.
1100	3000
Poursuivre le développement des aides financières versées aux personnes en situation précaire et étudier la refonte globale du régime des aides financières, en tenant compte de l'évolution des aides sociales cantonales et fédérales.	Une deuxième structure a été ouverte sur la rive droite.
1200	3100
Développer le soutien financier aux locaux, notamment ceux de la Géranie immobilière municipale, se trouvant en difficulté sociale, par la mise en place d'un processus de gestion des arrières de loyer. Améliorer la procédure existante d'aide aux familles en matière de prise en charge de frais de repas impayés dans les restaurants scolaires.	Mettre fin à domicile de personnes à autonomie réduite.
1300	4000
La refonte du règlement est reportée dans l'attente des changements de la législation cantonale.	Après discussion avec la Géranie immobilière municipale (GIM), il est apparu que ce qui semblait être encore une nécessité il y a deux ans n'est plus pertinent. En effet, le développement par la GIM d'une meilleure gestion des mauvais débiteurs ainsi que la mise en place d'un suivi social des locaux en grande difficulté ont permis de maîtriser la situation.
2000	4100
Lutte contre l'exclusion sociale	Développer des projets d'animation en faveur des aîné-e-s, en lien avec les nouvelles unités d'action communautaire de chaque quartier.
2100	4200
Renforcer la dynamique et les projets communs au sein de la plate-forme de coordination contre l'exclusion, notamment en poursuivant les actions d'hébergement d'urgence durant l'hiver et la réflexion autour de la collecte et redistribution des surplus alimentaires.	Le changement de fonction des animalières en conseilleries en action communautaire, ainsi que leur intégration dans les Unités d'action communautaire, ont permis le développement de projets dans les quartiers.
3000	4300
Plate-forme de coordination contre l'exclusion sociale	Poursuivre le développement des prestations aux aîné-e-s dans le domaine des nouvelles technologies.
Les nouvelles structures ont été mises sur pied (dont une centrée sur les lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence, de manière à améliorer la prise en compte des besoins et les réponses communes. Les actions d'hébergement d'urgence ont été poursuivies.	Les prestations de l'Espace Emma Louise Zell se développent, notamment par la mise en place d'un atelier de photographies numériques, spécifiques aux aîné-e-s.
	Poursuivre les soutiens accordés aux clubs d'aîné-e-s en tenant compte de leur évolution.
	Le soutien accordé aux clubs d'aîné-e-s se poursuit, conformément au programme prévu.

Devoir de
réalisation

5000 Aide sociale plusivement accessible à l'ensemble de la population dans le cadre des dispositifs CASS

5100 Mettre en application la législation cantonale sur les CASS.

Le transfert des dossiers individuels à l'Hospice général et la mise sur pied des Unités d'action communautaire (UAC), finalisée en 2004, répondent à la réforme de la loi sur les Centres d'action sociale et de santé (CASS), combinant l'action sociale individuelle au canton et l'action communautaire aux communes.

5200 Développer une approche d'interventions par projets, par la création d'Unités d'action communautaire dans les huit secteurs du dispositif cantonal CASS et poursuivre la formation en approche communautaire des collaborateurs/trices concernés-e-s.

Les huit Unités d'action communautaire ont été mises sur pied et impliquent des collaborateurs/trices qui y travaillent, terminent leur formation.

5300 Répondre aux demandes d'extension de locaux et de nouveaux équipements, conformément aux dispositions législatives cantonales, en fonction des besoins annoncés par l'Hospice Général et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD).

Il est de plus en plus difficile de répondre à cette mission, tant les besoins croissants en locaux ont de la peine à suivre la planification du plan directeur 2003-2010, déjà dépassé dans quatre CASS sur huit.

VARIATION DE PERSONNEL

En 2004, le SSVG compte 79,5 postes dont cinq nouveaux postes permettant le développement des prestations des clubs sociaux (un poste est encore à pourvoir). La constitution des équipes UAC a été finalisée en 2004, la formation en action communautaire s'est poursuivie et se terminera en 2005.

VARIATION DE LOCAUX

En 2004, l'équipe technique du service social a réalisé 2'000 interventions et équipés 34 nouveaux postes de travail dans les CASS. Elle a également assuré l'installation des nouveaux collaborateurs/trices du service ainsi que les rocades du personnel, liées à la mise en place de la nouvelle organisation.

Club social Rive droite: création et aménagement des nouveaux locaux.

Club social Rive gauche: rénovation du réfectoire et des bureaux.

Unité mobile de soins communautaires (UMSCO): travaux d'aménagement des nouveaux locaux de l'UMSCO, situés en dessus du Club social Rive gauche, garantissant ainsi la proximité de ces deux prestations complémentaires.

CASS: finalisation de la mise en place des Unités d'accueil et celles en action communautaires (UAC) pour l'ensemble des CASS, plus particulièrement l'UAC de Plainpalais.

Etudes et recherches d'implantation de nouveaux espaces (UAC des Pâquis, des Grottes, etc.)
Délégation aux Aîné-e-s: études et projets.

AGENDA 21

Les actions communautaires portant sur des besoins socio-sanitaires exprimés par les habitants, les projets - en collaboration avec l'Agenda 21 - se sont poursuivis en 2004 (Saint-Jean/Charmilles, Eaux-Vives, Fête du développement durable).

Délégation à la jeunesse

Degré de réalisation	Degré de réalisation
100%	100%
1100	1400
1000. Actions pour aider les jeunes	Refonte des critères d'attribution et des calculs des subventions.
Poursuite et renforcement du travail en réseau grâce aux travailleurs sociaux hors murs (TSHM).	Les temps consacrés aux conventions de la FASE ne nous a pas permis de travailler sur cet objectif.
L'objectif est atteint, car toutes les actions des TSHM s'intègrent dans un réseau avec d'autres services de la ville et du Canton, ainsi que des associations et institutions concernées. Il devient urgent de créer un observatoire des réseaux.	1500
1200.01 Redéfinition du rôle des Centres de loisirs.	Nécessité de travaux d'isolation phonique et thermique à la Résidence Le Voltaire.
Durant toute l'année, la FASE et la DEJ ont tenté de redéfinir le rôle des Centres de loisirs et Maisons de quartier. Si la convention de partenariat entre l'Etat et la FASE et celle entre la Ville et la FASE ont pu être signées, nous devons maintenant finaliser l'établissement de conventions entre chacune des 14 maisons de quartier et la Ville de Genève.	Afin de pouvoir répondre aux demandes, la création d'une autre structure de logements pour jeunes devient indispensable. Les travaux de maintenance de l'Auberge de Jeunesse seront désormais assurés par le Département des Constructions.
1200.02 Travail et budgets à stimuler sur projets ponctuels.	La rénovation de la résidence «le Voltaire» n'a pas été réalisée, et aucune nouvelle structure n'a pu être créée.
Il est difficile de faire évoluer les mentalités. Nous continuons à stimuler des projets spécifiques menés en partenariat entre plusieurs centres !	1600.01
1200.03 Ouverture du Terrain d'Aventures Acacias / Jonction.	Dans le cadre du réaménagement prévu de la Plaine de Plainpalais, étude du déplacement du Skate-Park actuel.
Malheureusement le terrain d'aventures n'a pu être ouvert dans les délais, suite à plusieurs événements imprévus ! Le terrain a d'abord dû être décontaminé d'une pollution et par la suite l'emprise générale mandataire est tombée en faillite. Le chantier a redémarré et l'ouverture est prévue pour le printemps 2005.	1600.02
1200.04 Réfection de la Villa Mon Plaisir, Place Châteaubriand.	Trouver un lieu pour la création d'un Skate-Park couvert, étude pour la création d'un Bowl en béton afin de répondre aux demandes.
La réfection de la Villa Mon Plaisir, Place Châteaubriand, continue selon le planning établi. L'ouverture est prévue pour le mois de septembre 2005.	Les études structurelles sont terminées. Il ne reste qu'à trouver des emplacements ! Les objets en question sont inscrits au PFI et devaient se réaliser prochainement !
1300 Début du chantier au 39-41 rue de Saint-Jean. Impliquant le relèvement des associations Trilogue et Kultura.	1700.01 Recherche de locaux pour faire de la musique.
Les associations ont pu être relogées. Une solution à plus long terme est en train de se finaliser pour Kultura, logée provisoirement dans les anciens locaux de la ludothèque des Eaux-Vives.	Si de nouveaux locaux pour jeunes en gestion accompagnée ont pu être inaugurés à Montmartin (place des mille-pores) et aux Franchises, les locaux de répétitions pour la musique font encore défaut.
	1700.02
	Aménagement de locaux jeunes dans le cadre des études rue de Lyon 99, école des Ouches, Sécheron, Ferme Menut.
	L'école des Ouches ouvrira ses portes en septembre 2005 avec différents locaux pour jeunes et habitants du quartier, le chantier de la «cage aux lions» (nom provisoire) de l'immeuble rue de Lyon 99, démarre en avril 2005; le concours de la «parcelle du Foyer de Sécheron» a abouti et l'aménagement de la Ferme Menut est en étude.

Degré de réalisation



3200 Animation de divers forums concernant les jeunes.

Participation et animation de plusieurs forums et colloques dont « la Ville en jeux » en collaboration avec le service des écoles et d'autres partenaires. Sollicitations de l'Institut d'Etudes Sociales et publication d'un livre « Travail social hors murs, créativité et paradoxes dans l'action ».



3300 poursuite des travaux en partenariat avec de nombreuses questions structurées à redéfinir.

La collaboration avec la FASa est excellente et se renforce. De nombreux chemins ont été ouverts et nous pas encore aboutis.

VARIATION DE PERSONNEL

Deux postes de travailleurs sociaux hors murs ont été accordés. Les employés sont opérationnels depuis le 105-2004.

VARIATION DE LOCAUX

Toujours pas de nouveaux locaux pour le service ! La situation devient extrêmement difficile. C'est une priorité pour la Délégation.

AGENDA 21

Nous avons continué à sensibiliser notre public, notamment lors de grandes manifestations telles que « Asphaltissimo 04 » ou l'opération « chaises longues ». Nous participons également avec plaisir à la fête du développement durable.

Degré de réalisation



2000 : Manifestations, animations et fêtes

2100 Etude d'une nouvelle formule, avec possible changement de dates pour la manifestation des « Promotions citoyennes ».

La formule, actuelle rencontre passablement de succès, la réaction du Victoria Hall en 2005 nous pousse cependant au changement !



2200.01 Participation aux Fêtes de Quartier.

Trois bonnes collaborations et soutiens à de multiples événements de quartier ou à des fêtes de plus grande ampleur. Bon début de collaboration avec le UJC et le DAC (la Ville est à vous). Lancement et réalisation de « Immeubles en Fête » - la fête des voisins ».

2200.02 Collaboration à l'organisation d'événements sur mandat du CA (par longues, Fête des Volontaires, Fêtes de Genève, opération chaises longues, Babillard des Bastions, etc.).

L'opération « chaises longues » a été élargie à sept parcs et rallongée dans la durée. Elle rencontre un grand succès. La fête des volontaires s'est déroulée pour la deuxième fois avec beaucoup de succès. La DEJ a participé avec une cinquantaine de jeunes et un char à la « Lake-parade ».



2300.01 Ouverture de nouvelles salles de sport pour l'action Midnight-Basket.

Sept projets déposés sur cinq jours de la semaine font partie du projet « Free-Basket » et rencontrent un succès phénoménal auprès des jeunes.



2300.02 Organisation de concert de Skate ou BMX, manifestations de sports urbains « Asphaltissimo 04 » avec démonstrations de basket, skate ou autres.

Dans ce cadre, travail de prévention des accidents. Immense succès de « Asphaltissimo 04 » à la place du Rhône auprès des jeunes et de tout le public. De nombreuses participations et soutiens à différentes manifestations et concours. Escalote « porte d'entrée » pour des prises de contact et le travail de prévention non seulement pour les accidents, mais aussi dans le domaine social.



3000 Relations publiques

3100 Participation à divers groupes de travail sur des sujets variés (violence, incivilités, drogues, etc.).

Nombreuses participations et sollicitations. Etude d'un observatoire des quartiers à mettre sur pied en 2005.

Annexes

Sommaires des annexes

Administration centrale	IV-4
Statistiques du Conseil municipal	IV-1
Département des affaires culturelles	IV-6
Liste des subventions ponctuelles (fonds généraux)	IV-6
Service aux artistes et acteurs culturels	IV-21
Fréquentation des concerts organisés par le SAAC	IV 21
Musées d'art et d'histoire	IV-22
Fréquentation des musées d'art et d'histoire	IV-22
Muséum d'histoire naturelle	IV-23
Fréquentation du muséum	IV-23
Bibliothèques et discothèques municipales	IV-24
Statistiques 2004	IV-24

Administration centrale Statistiques du Conseil municipal

Le Conseil municipal est constitué des partis suivants :

1. Socialiste 16 sièges
2. Libéral 15 sièges
3. Les Verts 13 sièges
4. Alliance de Gauche 9 sièges
5. UDC 9 sièges
6. Radical 6 sièges
7. PDC 6 sièges
8. Travail 6 sièges

Bureau pour l'année législative 2003-2004

André Kaplun	président
Gérard Deshusses	1 ^{er} vice-président
Didier Bonny	2 ^{ème} vice-président
Alain Dupraz	secrétaire
Ruth Lanz Aoued	secrétaire
Roberto Brogгинi	secrétaire
Claudine Gachet	secrétaire
Nelly Hartlieb	secrétaire

Pour l'année législative 2004-2005, le Bureau est constitué comme suit :

Gérard Deshusses	président
Catherine Gaillard	1 ^{ère} vice-présidente
Michel Ducret	2 ^{ème} vice-président
Alain Dupraz	secrétaire
Sarah Klopmann	secrétaire
Armand Schweingruber	secrétaire
Jean-Charles Lathion	secrétaire
Nelly Hartlieb	secrétaire

Activité du Conseil municipal du 2 juin 2003 au 31 mai 2004
(11^{ème} année- présidence de M. André Kaplun)

Le Conseil municipal s'est réuni au cours de 55 séances plénières (60 pour la législature précédente (11^{ème} année), soit 122 h 30 (131 h 40 pour la 11^{ème} année) représentant tant environ 681 pages au Mémorial (7264 pour la législature précédente).

Au cours de ces séances plénières, il a traité 701 points (1008 lors de la législature précédente), dont 33 en urgence. Il y a eu 175 points reportés (563 lors de la législature précédente).

124	objets avec *	(209 la législature précédente)
41	objets avec **	(183 la législature précédente)
10	objets avec ***	(135 la législature précédente)
0	objet avec ****	(34 la législature précédente)
0	objet avec *****	(2 la législature précédente)

Le Conseil municipal a traité en plénum :

	Normal	Avec clause d'urgence	Objets retirés	Total 2004	Normal	Avec clause d'urgence	Objets retirés	Total 2003
Propositions du Conseil administratif	53	1	2	56	74	8		82
Rapports sur propositions	64			64	61	23		84
Projets d'arrêtés	10	4		14	15	1		16
Rapports sur projets d'arrêté	3	1		4	6	1		7
Motions	90	15	6	111	74	11	4	89
Rapports sur motions	38			38	21	1		22
Réponses du Conseil administratif sur motions	60			60		27		27
Pétitions déposées	20			20	21			21
Rapports sur pétitions	22	1		23	12	2		14
Réponses du Conseil administratif sur pétitions	14			14		8		8
Résolutions	11	7	1	19	10	2		12
Rapports sur résolutions	1			1	1	7		7
Réponses sur Conseil administratif sur résolutions	10			10				10
Interpellations	1			1				1
Réponses du Conseil administratif sur interpellations	5	4	3	12	21	3	2	26
Questions écrites déposées	47			47	25			25
Réponses du Conseil administratif sur questions écrites	34			34		15		15
Rapports sur divers	7			7		5		5
Elections (13 Commissions permanentes x 15)	13			13		16		16
Elections (9 fondations, soit 74 personnes)	13			13		3		3
Prestations de serment	6			6		6		6
Communications du Conseil administratif	22			22	34			34
Communications du Bureau du Conseil municipal	8			8	13			13
Lettres lues en plénum	22			22	22			22
Objets divers				0	7			7
Total	574	33	12	619	409	141	6	556

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)
Comptes rendus 2004

5875

Item	Projet	Montant	Item	Projet	Montant
Subvention à la billetterie "Jeunes"		845 000	La Comédie de Genève		40 000
Association Culturelle - Théâtre Cité-Blanc		2 000	Le René Genesiole		6 000
Association Théâtre Leont		15 000	Le Caveau		8 000
Ballets du Grand Théâtre de Genève		3 427	Les Cours Lumière		2 000
Centre L.S. Bach		400	L'Opéra de poche		2 000
Centre l'ASMY		2 885	Oratoire théâtre opéra		10 000
Collectif du PFI		1 061	Service culturel Högger		5 300
Compagnie 03		770	Société de Concerts spirituels		680
Compagnie Baraka		9 300	Spécialisés onésiens		3 154
Compagnie des Aigles-Deux		500	St-Germain Genève		9 879
Compagnie des Hélices		9 096	Swiss Contact - Festival Baroque		5 000
Compagnie d'Orme-Sans		0	Tango Due Partit		760
Compagnie Le Côté du Lapin au Loup		1 415	Théâtre de Catalogne		10 800
Compagnie Les Muses et l'Or		12 000	Théâtre de l'Obine		1 000
Compagnie Les Muses et l'Or		984	Théâtre de St-Gallin		1 180
Compagnie Les Muses et l'Or		370	Théâtre des Amis		13 500
Compagnie Les Muses et l'Or		2 428	Théâtre du Cerveau-Coeur		3 470
Compagnie Les Muses et l'Or		1 400	Théâtre du Coqini		19 800
Compagnie Les Muses et l'Or		518	Théâtre du Loup		10 468
Compagnie Les Muses et l'Or		1 000	Théâtre et Poésie Genève		14 500
Compagnie Les Muses et l'Or		980	Théâtre Marathon		3 000
Compagnie Les Muses et l'Or		1 000	Théâtre Pars-Sunbeck		4 112
Compagnie Les Muses et l'Or		2 000	Théâtre Spirale		1 500
Compagnie Les Muses et l'Or		3 667	Subvention à la billetterie "toute zo ans / zo frans"		10
Compagnie Les Muses et l'Or		30 000	Activités culturelles de l'Université - Courba		2 000
Compagnie Les Muses et l'Or		102 874	Activités culturelles de l'Université - Cité-club		911
Compagnie Les Muses et l'Or		2 000	Am Stearn Sigm Le Théâtre		690
Compagnie Les Muses et l'Or		15 000	AMR		488
			Association Confiance - Théâtre Cité-Blanc		

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)
Comptes rendus 2004

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Association pour la danse contemporaine		666	Les Meilleurs d'images		200
Association Théâtre Levant		400	L'Opéra de Péche		160
Ateliers d'éthnomusicologie		708	Maihemettes - Les Conquêtes		400
Ballet du Grand Théâtre		60	Ouverture théâtre d'été		94
CAC - Poésie		87	Orchestre de la Suisse Romande		139
Coedia		1650	Post Combos Rock		812
Centre J.S.Bach		200	Radio Suisse Romande		200
Chor Ilkar - ASMY		169	Radio Suisse Romande		70
Cineca, Tout Coan - Festival International du film et de la télévision		100	Service culturel de Plain-les-Quaires		334
Compagnie D3		154	Spécialités ontariens		471
Compagnie NOYES Acrylique		1737	St-Jovis Genève		1716
Compagnie Sarda		20	Théâtre de Canage		897
Compagnie des Hélices		12	Théâtre de la Parlementaire		1000
Compagnie Le Coût du Lapin		8	Théâtre de l'Utah		1000
Contrechamps		162	Théâtre de Senequin		1000
Ensemble Cantato		200	Théâtre des Amis		1616
Épente		400	Théâtre des Marionnettes de Genève		92
Fantôme du Loup		168	Théâtre du Crêpe-Cœur		58
Festival Arcipel		48	Théâtre du Galpon		590
Festival Black Movie		300	Théâtre du Gruffin		2086
Festival International du film sur les droits humains		200	Théâtre du Gruffin		840
Festival Venier sur Rock		200	Théâtre du Loup		192
Festival Vive de l'ère		144	Théâtre Le Poète Genève		1392
Grand Théâtre de Genève		19666	Théâtre Marabon		780
Hip-Hop Communies - Action Festival		112	Théâtre Para - Subdeck		1000
l'Orchestre de chambre de Genève		55	Théâtre Spirale		800
La Comédie de Genève		976	Undermoon		34
La Lanterne Mystique		105			
Le Ciseau		504			

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)
Comptes rendus 2004

5877

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Accès des publics populaires					
Am Sami Gram Le Théâtre		70'000	Théâtre du Loup		192
Canaval		30'000	Théâtre Le Rocher Genève		1'950
Fête de l'esprit - Association parry notre enfance		25'000	Théâtre Marathon		5'000
Gay Pride		25'000	Théâtre St Germain Genève		960
La rue est à vous - Inondation		10'000	Subventions à la billetterie "aimés"		
La rue est à vous - St Jean		10'000	Am Sami Gram Le Théâtre		2977
Swiss Art Recycling		10'000	Ballet du Grand Théâtre de Genève		16
Théâtre du Loup		5'000	Compagnie 63		160
Théâtre des Marionnettes de Genève		35'000	Compagnie Barabla		81
Invitations organismes sociaux					
Am Sami Gram Le Théâtre		73	Compagnie des Hélices		63
AMR		239	Compagnie Le Coeur du Lapin		500
Association Confiture - Théâtre Cité-Bleue		700	La Comédie de Genève		8'000
Association pour la danse contemporaine		310	Le Caravel		856
Ateliers d'éthnomusicologie		430	Théâtre de Carouge		435
Ballet du Grand Théâtre		102	Théâtre de l'Espérance		1'337
CAC Voltaire		1'126	Théâtre des Marionnettes de Genève		154
Compagnie Barabla		240	Théâtre du Grétil		1'167
Compagnie des Hélices		216	Théâtre du Loup		135
Compagnie Le Coeur du Lapin		1'000	Théâtre Le Rocher Genève		4'927
Grand Théâtre de Genève		25'396	Théâtre Marathon		1'265
La Comédie de Genève		3'000	Théâtre St Germain Genève		325
Le Caravel		675	Amis de l'OSR		10'000
Orangie Théâtre d'été		702	CAC Voltaire		14'454
Service culturel Migros		3'964			
Théâtre de Carouge		1'680			
Théâtre des Marionnettes de Genève		659			
Théâtre du Grétil		1'550			

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)

Comptes rendus 2004

Nom	Projet	Montant	Item	Projet	Montant
Bourses pour jeunes artistes					
Bourses d'aide à la création :					
Leta Barrows / Compagnie de Quartus	Musique: Spectacle de chansons folkloriques du milieu du XIXe siècle, mise en scène, accompagné par orchestre swing	7 500	La lièvre		8 072
Caro Jeanne / Association Tissu	Arts visuels / Initiatives: Revue ISSU - Continuation du travail accompli dans les revues Aïkoo et 142: nouvelle association d'artistes et nouvelle de la mise en commun des pratiques de l'image et du texte autour d'une question: "Où en est la gestion de l'humour dans la pratique de l'art?"	12 000	MQ Junction		30 000
Ulrich Feder	Cinéma/Arts plastiques: "Passage", collection de marceaux de performances urbaines - projet de collection d'objets III images et d'installations vidéos	15 000	Demandes ponctuelles :		
Féliem Mazzola / Association Ce Daboul sur les murs	Danse / Musique: "Amour de la ligne" - Projet de conception chorégraphique et musicale, autour du thème des appartements	10 000	L'amer est à vous aux Régus		
Jean-Marc Meunier	Photographie: "Main Street" - document photographique sur les rues médianes en décadence et leur revitalisation	8 000	Demandes via Coordination-Ville :		
Margie Paloucy	Intervention dans l'espace urbain: "Réhabilitation" - Intervention dans l'espace urbain de la rue de la République - réflexion des murs intérieurs des appartements existants avant la démolition du bâtiment	10 000	MQ Régus / Semaine des associations		3 900
Christophe Pérez / Ultra Ob	Musique / Vidéo / Multimédia: "L'auventier par Ultra Ob" - projet performance multimédia et réhabilitation d'un DVD	17 500	MQ Palmarès / Vidéos, vidéos		5 250
Nathalie Sabato	Photographie - Macro T.O.C. - Photographie urbaine conçue à l'inspiration dans la matière	10 000	MQ Champel / Francophonisme		2 000
Bourses Ville de Genève / Fondation Patrizio :					
Stéphane Buisak	Système / Mode / Fashion Design	4 000	MQ St-Jean / Projets		5 470
Bian Chen	Musique / Composition	6 000	Les Créatelles		5 800
Jacelle Brunet	Design numérique: Sculpture - installation, Photographie	8 000	Pré en Bulle		13 000
Méline Duba	Arts visuels, Vidéo, Photographie, installations sonores	6 000	L'amer est à vous / Concerts Chœur AMEY		7 300
Isabelle Meyer	Musique	12 000	Junction / Spectacle "Poussier"		3 700
			Pré en Bulle / Geneva Sound System		5 000
			CB / Machine		2 000
			ARFO / Gaberibard		3 000
			L'amer est à vous / Terra Incognita		1 361
			Éléments 13		25 000
			Les Coquilles		3 000
			Les Terres musicales		3 000
			Bul des Climètres		10 000
			Terra Incognita		25 000
			FMSSE / C Perquignat		10 000
					1 000

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)
Comptes rendus 2004

Num	Projet	Montant	Num	Projet	Montant
Danse:					
1004, acrylique		30 000	1004, acrylique		70 000
Peinture, Mousédh		5 000	1005, Théâtre de l'Ulaine		95 000
Cinéma, Blinier		5 000	Cinéma, Spoutnik		95 000
Bande dessinée:			Galton (fonctionnement)		90 000
BD Genève à Moscou		4 000	Parfumier (fonctionnement)		90 000
Arts plastiques:			Le chandai permanent		60 000
CAF / Eau Fens		2 800			
Arcois / Eau Cuba		5 000			

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)
Comptes rendus 2004

5881

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
3. Activités musicales diverses					
Manifestations					
Alter		5 000	ETMA - activités 2004		20 000
Alouphine		5 000	Fordell'n		1 000
ALMP - Festival Noël de Fête		50 000	Four Roses tournée Bohème		3 000
ASMY - Fonctionnement de l'Association		20 000	Grace		5 000
Bataai ce genre		10 000	Guaga		5 000
Bataai Geethé		5 000	Hayel Pro'n - projet Cybermusique*		4 500
Quail No 5		20 000	SMC World New Music Day 2004		10 000
Baëc'h		20 000	Jinnéaz Maeris		3 000
Bélabo		3 000	La Résistance		5 000
Bataai Geethé, Festival Underground		5 000	Léran Il'eu		8 500
Bataai Geethé, Festival Noë ce Femmes		10 000	Leur des belles		5 720
Cantus Laetus		10 000	Amis de la musique juive		5 000
Cecil no P'walalain		1 700	Solistes de Geethé An'emasse		6 000
Chœur de la Mégaléne		4 000	Solistes de Geethé, Activités en 2004		10 000
CITA - Gabriel Alvarez, Ceipon		6 000	Mahite-Cipelle Geethé'as - programmation 2004		10 000
Communes-Réunion		5 000	Make It pink		5 000
Compagnie la Bête affrains - cahier du musicien pour "Mémories d'elles"		9 000	Managar Klair J'lane		3 000
Concerts-Club du Com		5 000	Mediera Nôzia		5 000
Concerts-Club du Com		15 000	Nicolas Fernon Muel		5 000
Concert - Noël 2004		2 000	Olivierier Christian		5 000
Djembé Faid		5 000	Orchestre Paolëtissa		3 500
Fédération d'Ille		5 000	Pride 64		15 000
Fédération Instrumental du Léman		12 400	Quartet Schürmann		5 000
Fédération Fimpe		7 000	Sako		5 000
Fédération du Léop. 20 ans à la Cathédrale		2 000	Shoa Vincent Clouër		5 000
FAISE		2 000	Solistes et chœur de la Cathédrale		5 000
			Suzannegep, Christophe		5 000
			Swe's Chamber concert - saison 2004		40 000
			Union des Chœurs Geethé		3 000

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)
Comptes rendus 2004

Nom	Prêt	Montant	Nom	Prêt	Montant
Yorlambin-Matz		5'000	Yorlambin-Matz	Le chant des saisons / Les saisons	5'000
Yoc		5'000	Yoc	Flumina Maritima / Cité bleue	80'000
Young Gouz		5'700	Young Gouz	Gargania, Pomagne et compagnons / Loup	50'000
Enregistrements					
Dionisio Sul	Financement en CD	5'000	Dionisio Sul	Loup / Loup	50'000
Coatilly - Dominique-Bodilla	CD hommage	5'000	Coatilly - Dominique-Bodilla	"Tous jours de pluie" / Loup	50'000
Marcour Ahmad	production d'un CD	5'000	Marcour Ahmad	"Et nous ne cessons jamais d'espérer" / Usine	35'000
Gaëlle Simon	Engagement d'un disque CD	5'000	Gaëlle Simon	Sigues / Usine	35'000
				Le combat mélanophobé / Saisons	35'000
				Mémoires d'elles / API	30'000
				Chanson en cue / Galjon	30'000
				"Nous sommes à l'arrêt" / Saint-Gervais	25'000
				Le chat et la mouette / Antidroméon	25'000
				Le chant des saisons / Compètes	23'000
				Aléquin aux pays des hommes / Foudrite	20'000
				La langue d'Orna / Parfumée	20'000
				Tropes / Changère	20'000
				"Les saisons en l'air" / Loup	20'000
				"Aragon..." / Divers lieux	20'000
				"Le maître et Marguerite" / Loup	20'000
				"Les mois des mois" / Galjon	30'000
				"Où sommes-nous ?" / Plein air	10'000
				"Tua Bul"	10'000
				"The Pearl"	10'000
				Fin de saison 03_04	50'000
				Fin de saison 03-04	50'000

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)
Comptes rendus 2004

5883

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Centre de la photographie	Projet de subvention en faveur des associations locales au Québec	100 000	Fondation pour l'humain	Projet de subvention en faveur des associations locales au Québec	50 000
		100 000	RDH - Festival du film Douch Humain		100 000
			Bled Movie		200 000
			CE - Cinéma Tout Écran		

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)

Comptes rendus 2004

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Daniel Schweiter / Horizon Film	Skullhead Attitude	5 500	Dominique Othemin-Giant / Caraven Films	Un filmé	20 000
Philippe Hallard	A la recherche de Boby Art	40 000	Bernie Forcier (Elsa)	La belle et le Léon	9 000
Zogo Massassano	Souffle	17 000	Sarah Schimidt / Siskandar Productions	L'Homme sauvage des Alpes	20 000
Benoît Dubler / Malinco productions	Dennis, Bogie et les autres	20 000	Maurice Charat / Amos Films	La Maison des Enfants	30 000
Pierre Koravlik / Savaris	Bas le nez Versace	3 000	Aurèle Douine (Esa)	Dada Boy	12 000
Isabelle Rogier / (ESBA)	Moi, sans fille, un geste	10 000	Yael Dura / Auto Productions	Abacardina	20 000
Florent Beaume / Nouveau FLS	Love Express	50 000	Dolphine Pénosa (Elsa)	Les Oiseaux	10 000
Frank Schindler	Negra	25 000	Alexandre Iordăchescu	Le lionway d'Anitra	30 000
Vania Allan / (Elsa)	A côté	15 000	Roland Weyer / Blow Up Prod	Absout	40 000
Joseph Kumbela / tv film prod	Le veine round	20 000	Daniel Inza / SPH	Amnés S	20 000
Xavier Simon / Lago Films	Séquences marginales	60 000	Laurent Granicher / Imajita	Société anonyme	20 000
Nicolas Perrin / Pierre-Marzotti / ANA21	Eau de pluie	15 000	Maïté Guin	Agryta	19 800
Jean Emery / (ESBA)	Un est revenu	7 500	Irene Luedell	Identité juive en Suisse	7 500
Gérald Bourgeois et Eusebio / (Elsa)	Lost	7 500	Quinté Grand / Le Studio Production	Toulème sous-90	3 000
David Emery / Boudi Films	La Boutique	15 000	F. Christophe Maxari / Lightlight	Au large de Bad Ragaz	35 000
Franz Joseph Haber / Spokan Film production	Handicaps	20 000	Michéleave, Ulrich Haber / Perceuse Productions	Un ange à paroles	60 000
Stéphane Barbey et Luc Peter / Intermzzo Films	Ilcarr	200 000	Vincent Plass / Intermzzo Films	Du bout dans le Rêve	150 000
Anna Ughinitt	Magic Radio	40 000	Ilse Albert / Francis Schindler	L'espèce mort ou viv	20 000
Pascal Guillot et Jean-Daniel Schneider / Venkha Productions	La Sublime	15 000	Vania Pacher / Imajita	Le champ des possibles	5 000
	Qu'est-ce Nan ?	20 000	Nicole Berges / Logo Films	Toujours zéro	20 000
	Bazar	20 000	Frank Gortely / Aie Productions	Miamé	20 000
	Bania	150 000	Ilse Pichler	Propriété privée	10 000
	Ulle, laurée	20 000	Tarou David / d'ip Films	Goliath	20 000
	Fragile	60 000	Pascal Baumgartner / Mon Production	"Parfois un regard"	12 000
	Hérot	35 000	Alexandre Dufresne / Éclair	AMP Pologne	7 500
	Guitara Negra	20 000			
	Van Gogh	15 000			

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)
Comptes rendus 2004

5885

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Atlas Compagnie	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	200 000	Doyendax Yv / Alimésapari Inasal	Le requin du Roi, installation vidéo, 2004	9 500
Cet-Lara Bauer	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	30 000	Inéteurs, ensemble de no design numériques, 2004		12 500
Deepin dance	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	15 000	Les Appentis, 2005, ensemble de 5 photographies, édition de 3 + 2A		8 877
Groupe Okwela	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	25 000	Miammies-Cek, ensemble de 5 dessins, aquarelle, 30 x 40 cm (avec cadre), 2004		6 750
Ge-Orphothorique	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	40 000	A gentlement, agreement, 2003, vidéo document sur une performance, DVD 6 50 min., éd. Ilminke		350
Chamber performance / S Margón	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	3 000	Fall of Flowers, 2003, vidéos sur support DVD, 6'10", 64, 7/7		2 000
Plateforme inter- danse italienne	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	25 000	Genyly, 2003, tableau impression jet d'encre, 73x90 cm, édition 2/3		4 500
Ce-Friza M / Housen Parade	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	40 000	Montagne, eau, 2001, dessin à la mine de plomb, 20x830 cm		12 000
Ce de l'Equipe / M Ischiella	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	7 000	Battierfeld # 4 / Neudun, installation, 2003, 2 tables lumineuses		12 000
Ce-Via, Torresà / Y Cobiñer	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	10 000	66% des Français se déclarent laqués, installation, 2004, 300 figures 9/9ème		12 000
Perceuse Producteurs / Y Maraschich	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	15 000	La mémoire du vent, 40 ballons de PVC, créés au CD, 2003		14 000
Ballet Junior / P Theby	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	40 000	Les Wagons, vidéos, 2003, 5'40", éd. 1/5		3 800
Brambles Cie / Hanner	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	12 000	zed Coming of the Great Purple... installation de 45 dessins et 1 seul carnet, 2003		18 000
Festival local / Th de l'Osine - F Chapuis	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	8 000	Mescaline, Iso Parry, 2002, service à thé dramatique		4 000
Ce 7273 / Y Margéval	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	20 000	They made no attempt to rescue all from ritual, 2003, sculpture installation		8 000
Aquiliani / Zulfiery Saur	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	7 500	Kali, 1998, 30' éd. 20/22, et Berlin, 2000, 18'38", éd. 14/22, 2 vidéos		7 600
Lacrimier / Fouard Session	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	500	Wort-Zeichnungen, ensemble de 6 dessins, 1965-1972, recto-verso		20 000
Ce-Miroslav	Le 677 Fonds pour la création de nouvelles chorégraphiques	20 000	Intérieur, départ, d'après P. de Hood, huile sur toile, 195 x 260 cm		17 000

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)
Comptes rendus 2004

Nom	Projet	Montant	Nom l'acteur/bénéficiaire	Projet	Montant
Soutien à la réalisation de projet - production d'œuvres, etc.					
Doyensaki Yan	Création de performance Performance(s), Nuit Science 04	10'000	Yael Dierre	Production d'instruments de mesure inorganiques, Nuit Science 04, soirée subvention	3'000
Doyensaki Yan / Atsumasagami Imanol	Production de Le Rêve inakale - za, grande subvention	7'500		Production d'œuvres pour exposition au Kunsthauz Glaus, mai-août 04	5'000
Doyensaki Yan / Atsumasagami Imanol	Production pour Le requin du toit, chez Attitudes Genève	10'000	Soutien à la publication :		
Geley Régis	Production de 17 photographies - expo Folwarc Milan/ant. mais SA Genève + mai 04 Paris	6'500	Philon Marco	Publication "Never mind the pop" vidéos	2'500
Hazette Lucia	Production photographique pour exposition Sille, Genève, Genève, 29.03-04.04.2004	900	Honegger Ivo	Publication Divans de volumes 1994-2004	10'000
Keiler Thomas	Production de photographies pour exposition à l'ambassade suisse de Berlin	2'000	Honegger Alan	Publication Siles, photos n°6 de 1987 à 2000, en 1615 sub-vention	3'300
Keiler Thomas	Production de photographies pour exposition à Genève 04, mai-juin 2004 Genève	3'000	Hunziker Alan	Publication Siles, photos n°6 de 1987 à 2000, 26 1615 sub-vention	3'300
Kressig Andreas	Deutsche-Französische Freundschaft, intervention in situ à Stuttgart	970	Ludy Ivan-François	Publication catalogue intervalles, dossiers à l'usage de Chile	3'000
Krieger roman	Installation de stands art contemporain, Fête des volumes, 5-6 juin 04	3'800	Wildi Ingrid	Publication monographique vidéos-films + photographies 2 volumes	10'000
Kurtka Klara	Création et projection vidéo, Nuit Science 04	10'000	Soutien à la résidence artistique		
Laporte Beati (et Fond. Arts Visuels)	Production d'une installation sur la texture, 10-mai-04	5'000	Gersballe Gilles	Résidence artistique à Kibalyaohu (Djibouti) 1ère partie sub-vention	7'340
Mouton Stéphane	Exposition de peintures à Barcelone, mai-juillet 04	1'000			
Mouti Gianni	Production de Big Crown Club, grand format, Nuit Science 04	9'000			
Papineau Luke	Production de l'installation Genève, 1850-2000, Nuit Science 04	5'300			
Perin Nicolas	Production d'œuvres pour exposition Association Cellule D / Formes-Véaire, août-sept. 04	3'050			
Stehliharicet	Production installation/papier peint sur la façade de Duplex, Genève	1'330			
Spicher Mathias	Exposition Young Swiss Generation, Paris 10 - 28 janvier 2004	500			
Tièche Ambroise	Production d'instruments de mesure inorganiques, Nuit Science 04, ateliers subvention	1'500			

SÉANCE DU 20 AVRIL 2005 (soir)
Comptes rendus 2004

5887

Item	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
11000 Aide à l'édition et publication de volumes genevois	Illustration par Isabelle Hahng de la pièce de théâtre "Leaz" de Mathieu Berninot	12'000	Editions Zé	Alfred Berninot, Guillaume de Réséam et étapes du moulin	5'000
Bourse d'aide à l'illustration COMWL	CD Rom des œuvres de Jean Calvin	20'000	Editions Zé	Portrait d'Alfred Berninot	4'000
Editions Doc / Bourne d'Arke à l'édition COMWL	Calendage, "Du divin au marin"	20'000			
Editions Ad Solenn / Bourne d'Arke à l'édition COMWL	Georges Haldas, "Chroniques de la pierre binoise"	2'000			
Editions Page d'Homme	Louise Chavry, "Ritons du latin d'enfants"	2'000			
Editions Page d'Homme	Michael Penschold, "Passajet"	2'000			
Editions Page d'Homme	Michael Rogues, "La noc à Thomas"	2'000			
Editions de Page	Francine Boubier, "Perce de sable"	1'500			
ACTI	Arjel Herbez, "Dem, le miroir du réel"	15'000			
La Réunion des Arts	Viviane Von Singer, "Envois avec salet"	8'000			
Calvat Editions	Frédéric Penner, "Echo spatial"	4'000			
Centre de la librairie et des volumes genevois	Collectif, "Carnet de livre"	13'000			
La table de Lee	Albermine et Germaino Zullo, "Les Vacances sur Véau"	8'000			
	Guillaume Long, "Swimming pour moult"				
	Katherine Polong, "Fourmi?"				
La Joie de Lire	Albermine et Germaino Zullo, "Le Fromage"	8'000			
	Rafik Shami et Ole Kohnke, "Mon papa a peur des étrangers"				
Editions Labor et Lites	Daniel de Rivier, Xavier Voloz, "L'Envi du marcheur"	5'000			
Editions Métropolis	Marie-Gaëlle, "Le Cœur couronné"	4'000			
Editions Métropolis	Brighton Spin, "Max Ehrlich, Le théâtre comme la barbine"	4'000			
Editions Métropolis	Collectif, "Voyage en ville d'Europe"	2'000			
Editions Métropolis	Vahé Gode, "Le Mer est inviolable"	4'000			
Editions Métropolis	Liliane Redonoff, "Cœur ou rêve"	4'000			
Editions Molydix-Coop, Teatr	Sylviane Dupuis, "L'ennemie de l'innocence"	1'500			
Editions Sautiere	Germaine et Robert Blaisard, "Herbe alpine, herbier divin"	3'000			
Théâtre du Sémier	Jacques Pérois, "Remonter sur la neige"	4'000			

Nom	Projet	Montant
Mme Claire Gallon d'Arès (diplômante)	Soutien pour le travail de diplôme en systématique moléculaire (docteur)	1 350
M. B. Stadenmann (thèse doctorale)	Participation au "8th North American Symposium on Bat Research"	2 500
M. Pedro Villarreal Cavallito (diplômé)	Soutien pour le travail de diplôme en systématique moléculaire (docteur)	900
M. A. Fort (diplômante)	Soutien pour la réalisation du travail de diplôme "Taxonomie, systématique et phylogéographie des espèces du groupe <i>Anousus hypoleucos</i> (Suliformes, Loriculidae)"	2 800
M. H. Lourenço (Paris)	Soutien pour l'étude sur les scorpions de la République Dominicaine	1 500
M. P. Schmitz (thèse doctorale)	Soutien pour la réalisation de sa thèse "The molecular genetics of an insular adaptive radiation: the genus <i>Galageta</i> (Lepidoptera)"	1 200

Service aux artistes et acteurs culturels Fréquentation des concerts organisés par le SAAC

	Été 2000	Hiver 2000-01	Été 2001	Hiver 2001-02	Été 2002	Hiver 2002-03	Été 2003	Hiver 2003-04	Été 2004
Sérénades	242		352		438		353		410
Orgues		256		341		331		489	
Concerts du Dimanche		854		940		985		982	

Musées d'art et d'histoire Fréquentation des musées d'art et d'histoire

Principales acquisitions :

- Acquisition d'un pastel de Rosalba Carriera (1675-1757), Portrait présumé de Felicità Sartori en costume turc (vers 1730), financée par la Fondation Jean-Louis Prevost (Cabinet des dessins);
- Legs de Mme Janet Zakos, par le biais de la Fondation Migore, d'une collection byzantine composée de pièces d'argenterie, de bronzes, de céramiques et de sceaux, auxquels s'ajoute un fonds d'objets d'argenterie péruvienne post-coloniale et de terres cuites Haçilar (Département des arts appliqués);
- Donation du fonds d'archive professionnelle du photographe Jean Netuschil (studio photo Perron) (CIC);
- Don d'un chèque de Sfr. 120'000.- de la part de La Maison Chopard en faveur du Musée de l'horlogerie (pour acquisitions);
- Legs de M. Friedrich Steffen : collection d'objets d'Égypte ancienne, bibliothèque d'ouvrages touchant à l'égyptologie, et un ensemble de statuettes gréco-romaines en terre cuite (Département d'archéologie) ; un ensemble d'objets en céramique et en verre (Musée Ariana).

	Expositions	Visiteurs 2003	Visiteurs 2004	Ecart
Musée d'art et d'histoire	9	202'028	187'644	- 14'384
Musée Rath	3	74'344	81'493	+ 7'149
Musée Ariana	3	39'718	36'938	- 2'780
Maison Tavel	5	48'284	51'742	+ 3'458
Musée d'histoire des sciences	4	43'083	42'183	- 900
Musée de l'horlogerie	-	(Musée fermé)	(Musée fermé)	
Cabinet des estampes	4	2'911*	4'971**	+ 2'060
Total	28	410'418	404'991	- 5'427

* Fréquentation sur un peu moins de 10 mois, le Cabinet des estampes ayant rouvert ses portes au public le 13 mars 2003.

La BAA et ses filiales, les bibliothèques du Musée Ariana et du Musée d'histoire des sciences, ont reçu 12'152 lecteurs/consultants, 18'820 ouvrages ont été prêtés et 26'582 consultés en salles de lecture. La Médiathèque a prêté 24'444 diapositives et environ 659 documents multimédias. La fréquentation et la consultation sont en hausse.

Muséum d'histoire naturelle Fréquentation du muséum

	Visiteurs 2003	Visiteurs 2004	Ecart	Ecart en %
Visiteurs individuels	139 705	150 514	+ 10 809	+ 14,2 %
Écoles primaires publiques	9 182	7 477	- 1 705	- 18,6 %
Écoles secondaires publiques	2 232	1 484	- 748	- 33,5 %
Écoles privées	1 449	1 145	- 304	- 21,0 %
Écoles hors Genève	12 079	12 068	- 11	- 0,1%
Groupes privés	9 525	9 628	103	+ 1,1%
Fréquentation hors ouverture	9 984	8 293	- 1 691	- 16,9%
total	184 156	199 009	+ 15 453	+ 8,4 %

Bibliothèques et discothèques municipales Statistiques 2004

Récapitulatifs généraux des prêts 2003/2004, des jours d'ouverture et des moyennes journalières par succursales (période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004).

Site	Prêts 2003	Prêts 2004	Diff.	D%	Jours 2003	Jours 2004	Diff.	Moyenne journalière 2003	Moyenne journalière 2004	D%
CEN - Cité Adultes	280149	299331	19182	6,8%	245	246	1	114347	121679	6,41%
CEJ - Cité Jeunes	166243	159855	13562	8,2%	245	246	1	67854	73091	7,72%
Biblioth. Adultes	38479	44305	5826	15,2%	210	228	18	18323	19432	6,05%
Biblioth. Jeunes	62839	70530	7691	12,2%	210	228	18	29923	30934	3,38%
EVI - Eau-Vives Adultes	49155	51677	2522	5,1%	232,5	232	-1	21142	22275	5,36%
EVI - Eau-Vives Jeunes	53949	58179	5230	9,9%	232,5	232	-0,5	22774	25077	10,11%
JON - Jonction Adultes	52884	52884	9253	21,2%	232,5	232	-0,5	18766	23795	21,47%
JON - Jonction Jeunes	35984	42720	8736	25,7%	210	232	22	16183	18414	13,79%
MIN - Minorités Adultes	48433	51728	3295	6,8%	232,5	232	-1	20831	22297	7,03%
MIN - Minorités Jeunes	37651	36458	3807	11,7%	232,5	232	-1	14043	15715	11,90%
PAQ - Paquis Adultes	48920	55115	6195	12,7%	232,5	232	-0,5	21041	23786	12,91%
PAJ - Paquis Jeunes	35182	39078	3696	10,4%	232,5	232	-0,5	15218	16844	10,68%
SER - Servette Adultes	91317	102037	10770	11,7%	217,5	232	15	419,85	439,81	4,76%
SEJ - Servette Jeunes	91609	89774	-1835	-2,0%	238	203	-35	384,91	442,24	14,89%
FOC - Fonds Commun	0	5	5							
FMR - Fonds Multimédia Réseau	9	9	-9							
STUA - St-Jean Adultes	50537	67796	17259	34,3%	232,5	232	-1	21736	29222	34,44%
STJ - Saint-Jean Jeunes	51981	62826	10845	20,9%	232,5	232	-1	22357	27080	21,2%
DIM - Discothèque Minorités	10328	103783	1855	1,8%	157	168	11	649,22	677,76	-4,85%
DIV - Discothèque Vieillesseux	104681	106384	1803	1,5%	216	217	1	484,63	489,79	1,06%
MED - Médiathèque	51958	51689	-269	-0,5%	146,5	146	-1	354,66	354,03	-0,18%
Service à domicile (SDO)	3399	3371	-28	-0,8%						
DEX - Dépt. extérieur (DIAU)			0							
Pisem	15929	18058	2129	13,4%	96	93	-3	165,93	194,17	17,02%
Coatpays	3228	6796	3568	110,5%	87,0	135	48	371,0	50,34	35,68%
Total Général	1'459'391	1'594'229	134'838	9,2%	208,12	212,48	4,36	7'012,59	7'503,09	7,60%

Site	Prêts 2003	Prêts 2004	Diff.	D%	Jours 2003	Jours 2004	Diff.	Moyenne journalière 2003	Moyenne journalière 2004	D%
Total Imprimés adultes	671 177	753 103	79 921	11,91%	2 018	2 094	76	334	360	781%
Total Imprimés jeunes	577 638	579 240	51 732	9,84%	1 833	1 837	4	288	315	9,57%
Total audiovisuel	298 576	261 756	31 820	1,24%	520	531	12	498	493	-0,96%
Total (vérification interne)	1 459 391	1 534 229	134 833	9,2%	4 371	4 462	92	334	357	7,00%

* Prêts = Sorties + Prolongations

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs, le rapport de gestion à l'appui des comptes 2004 vous est parvenu tardivement et je m'en excuse. Pour des questions de délai d'impression inhérents à l'administration, vous n'avez reçu ces documents qu'hier et, encore une fois, je vous prie d'excuser mes services, respectivement le Conseil administratif pour cette réception tardive. Cela dit, la bonne nouvelle, comme je l'ai annoncé à la commission des finances il y a quelques semaines et à la presse, c'est que les comptes sont plus positifs que prévu. Afin d'écourter nos palabres à ce propos aujourd'hui, je vous propose donc de renvoyer tout simplement ces comptes à la commission des finances. Je ne doute pas que certains intervenants reviendront sur certaines pages du rapport à l'appui; je répondrai volontiers aux invectives des uns et des autres et je tâcherai d'argumenter tout à l'heure. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous propose de renvoyer le rapport de gestion du Conseil administratif et le livre des comptes qui l'accompagne à la commission des finances.

Préconsultation

M. Pierre Maudet (R). Nul besoin d'invectives dans ce débat! Vos propos ont sans doute dépassé votre pensée, Monsieur le maire, et j'en suis navré. Permettez-moi de livrer quelques réflexions sur ces deux documents, et je vais le faire sur un mode qui évitera les palabres ou l'invective, un mode qui devrait vous convenir, puisque j'ai constaté, à la lecture d'un grand quotidien ce matin, que la Ville de Genève est apparemment sensible aux critiques gastronomiques, qui ont parfois bon dos, puisqu'on peut leur mettre sur le dos, précisément, le déficit de certains restaurants appartenant à la Ville, qui se trouvent en difficulté... Je vais donc utiliser une métaphore et comparer la Ville de Genève à un restaurant, dans lequel on s'assoit et on regarde le menu, sachant que le menu est le budget et que nous nous trouvons ce soir devant l'addition. Quand bien même celle-ci est déjà payée, nous allons vérifier de quoi elle est composée.

Le moment des comptes est évidemment un moment un peu fastidieux, parce que, comme je viens de le dire, tout est dépensé et que nous n'avons, semble-t-il, plus grand-chose à dire. En règle générale, les conseillers municipaux qui ne siègent pas à la commission des finances se retirent à la buvette, les autres écoutent d'une oreille distraite, puis, ma foi, bon an mal an, nous avalisons ces comptes au mois de juin. Mais, Mesdames et Messieurs, comme l'a dit à de nombreuses reprises mon collègue Losio, les comptes sont plus importants que le budget. En effet, les comptes, c'est la réalité de ce qui a été dépensé, c'est aux comptes qu'on voit dans quelle mesure la politique voulue par la majorité, et par le Conseil administratif en particulier, a été appliquée ou non. Il y a donc deux lectures à faire de ces documents. La première est la lecture technique: les comptes sont-ils

conformes aux normes comptables? Les services de M. Muller, en règle générale, travaillent bien, l'orthodoxie comptable est respectée et nous n'avons rien à redire là-dessus. L'addition correspond à ce que nous avons eu dans notre assiette, elle correspond au menu. La commission des finances fera quelques contrôles par sondages, mais je ne doute pas que, comme les années précédentes, nous serons satisfaits.

Et puis, il y a naturellement la deuxième lecture, plus politique, sur la qualité des mets que l'on nous a servis, sur leur quantité, sur l'état de notre estomac à la sortie dudit restaurant. Cette lecture, plus politique, porte sur la gestion. Nous nous trouvons ce soir à l'heure du café, et j'aimerais m'adresser ici au Conseil administratif: je déplore que nous n'ayons reçu ces documents qu'hier, parce qu'en vingt-quatre heures nous avons eu un peu de peine ne serait-ce qu'à humer l'atmosphère dans laquelle on nous rend ces comptes. Alors qu'on a communiqué à la presse ainsi qu'aux conseillers municipaux l'état général des comptes le 21 mars, je déplore qu'on ait mis un mois pour nous rendre les documents imprimés. Je trouve cela un peu dommage, parce que cela altère notre travail.

Nous voilà donc au moment de l'addition et j'aimerais relever quelques chiffres qui me semblent importants. Parlons d'abord des recettes, qui se montent à peu près à 3% de plus que prévu. Sur l'ensemble du budget, c'est assez insignifiant, ce d'autant plus que le maire lui-même indique que, depuis le passage au système d'imposition postnumerando, nous sommes dans un régime d'estimations, qui font l'objet de correctifs. Il se trouve qu'une partie des recettes supplémentaires en 2004 provient des correctifs des années précédentes et qu'ainsi, bon an mal an, on est dans la cible fixée. Cela, nous voulons bien le reconnaître, mais nous souhaitons souligner que ces excédents de recettes sont bien le fait des correctifs additionnés des années précédentes, qu'ils sont donc, pour la plupart, le fait du hasard.

Passons maintenant aux dépenses. C'est peut-être un peu trivial, parce que, normalement, on regarde d'abord ce qu'on a dans le porte-monnaie avant de choisir le menu, mais ici il s'agit de savoir ce que l'on a dépensé. Et là, Messdames et Messieurs, nous sommes obligés, nous radicaux, de constater une non-maîtrise des charges. On nous dit que les charges sont bien maîtrisées, qu'il n'y a que 10 millions de dépassement, mais 10 millions, c'est quatre fois le crédit soumis en votation ce week-end! Et puis, 10 millions, ce n'est pas 10 millions dans l'absolu: en 2004, les charges ont augmenté de 34 millions par rapport aux charges 2003. Peut-on alors parler de maîtrise des charges?

Je ne vais pas entrer dans le détail, mais j'aimerais citer trois chiffres emblématiques de cette mauvaise gestion, de cette non-maîtrise des charges. Le premier de ces chiffres, c'est 30%; le deuxième, c'est 951 000 francs, et le troisième,

c'est 150. Permettez-moi d'y revenir rapidement. Le premier chiffre correspond aux 30% d'augmentation d'un poste 31 emblématique, un poste 31 qui est l'apanage du Conseil administratif, qui ne relève que de lui, à savoir les voyages du Conseil administratif. Bel exemple pour l'administration que l'explosion de ce poste 31, que cette non-maîtrise totale! 30% de plus que prévu au budget pour les voyages! Ce ne sont naturellement pas des voyages au Grand-Saconnex, ce serait trop simple de se déplacer à Palexpo... Non, ce sont des voyages lointains qui, nombreux et multiples, explosent le budget. Comment voulez-vous, Mesdames et Messieurs, qu'avec un tel exemple l'administration municipale, qui fait bien son travail, qui essaie du moins, arrive à réduire les postes 31, comme nous le lui demandons sur tous les bancs ici? Comment réduire ces frais, quand le Conseil administratif lui-même dépasse de 30% le crédit prévu pour les voyages, passant de 167 000 francs à 215 000 francs?

Le deuxième chiffre que je citais tout à l'heure, soit 951 000 francs, quasiment un million, correspond au déficit du Restaurant du Parc des Eaux-Vives et démontre l'aberration que constitue, pour une municipalité, la reprise d'un restaurant en gestion directe. Nous l'avions déjà dénoncé dans cette enceinte, nous radicaux, et nous faisons ce soir preuve de cohérence. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, nous subventionnons directement, vous, nous, les contribuables, un restaurant de luxe qui fait des pertes, restaurant qui nous a déjà coûté 10 millions en rénovation – ou un peu moins, puisque les assurances ont participé à hauteur de 2,5 ou 3 millions de francs – et 1,3 million pour indemniser les fermiers précédents. Maintenant, on remet en route la planche à billets: 1 million de plus pour absorber les pertes de ce restaurant. Est-ce bien le rôle de notre municipalité, Mesdames et Messieurs – j'interroge en particulier celles et ceux sur ces bancs qui sont issus de l'Alternative – que de reprendre en gestion directe un restaurant, alors qu'à l'époque, lorsqu'il s'agissait d'un fermage, nous recevions, sans rien faire, 240 000 francs de loyer minimum?

Le troisième chiffre est le plus éloquent. Nous nous plaignons à longueur de budget, du côté de l'Entente, que les charges de personnel soient en dessus de la barre des 40% du volume total du budget. Eh bien, ô bonne surprise, ces charges sont en réalité en dessous aux comptes, à 39,3 ou 39,4%, si je ne m'abuse. Nous consacrons donc à la masse salariale un peu moins que cette barre fatidique des 40% du total du budget. En 2004, c'est ce que montrent les documents, la Ville a engagé et employé moins de monde que prévu, soit 150 postes de moins que prévu. Alors, dans le petit exercice de style auquel se livrent les représentants de l'Alternative lorsqu'il s'agit de commenter les comptes et qui consiste en une belle démonstration d'autosatisfaction, de deux choses l'une: ou bien la Ville de Genève a pu assurer les prestations que vous réclamiez au moment du budget sans ces 150 postes, Mesdames et Messieurs, et à ce moment-là pourquoi les maintenir? Ou bien les prestations n'ont pu être assurées et, dans ce cas, je me

réjouis de vous entendre vilipender le Conseil administratif, qui n'a pas atteint ses objectifs parce qu'il n'a pas engagé le personnel nécessaire. Ce troisième chiffre de 150 postes me semble particulièrement intéressant et montre que la Ville peut, en réalité, très bien vivre sur un plus petit pied.

Mesdames et Messieurs, il s'agit ce soir de savoir si nous voulons entrer en matière pour payer la note. En réalité, nous n'avons pas le choix et nous allons évidemment renvoyer ces comptes en commission, pour les étudier attentivement, avant de payer la note. Comme vous le savez, l'établissement fait crédit – c'est le dernier point, sur lequel je vais conclure cette intervention – il fait crédit, puisque la dette augmente à hauteur de 40 millions. Cette année, les intérêts de la dette se montent à 140 000 francs par jour environ et on voit que la fuite en avant en matière d'endettement continue. Raison pour laquelle les radicaux, s'ils ne vont pas refuser ces comptes, puisque c'est l'expression d'une réalité comptable, s'abstiendront sans doute, comme ils l'ont fait les années précédentes, en déplorant – et ils profitent de la tribune qui leur est offerte ce soir dans cette enceinte – en déplorant la gestion du Conseil administratif. Car, vous l'avez bien compris, la comparaison avec le restaurant s'arrête là: nous n'avons pas le choix du restaurant, nous devons y revenir chaque année, et c'est bien dommage, parce que l'équipe des serveurs ne nous plaît pas! Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je tenais à dire au nom des radicaux. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a deux façons de lire les comptes de la Ville de Genève. Il y a la façon primaire, celle du petit épicier – quand bien même j'apprécie les épiciers! – à savoir la façon du petit épicier Maudet, et puis il y a la façon qui procède d'une vision un peu supérieure, qui consiste à reconnaître que le résultat des comptes de la Ville de Genève est extrêmement positif, largement plus positif que le budget que vous aviez voté pour 2004.

Monsieur Maudet, j'aime bien les métaphores. A vous qui nous parlez de restaurant, j'ai envie de dire: mettez-vous au régime, vous perdriez peut-être un peu d'embonpoint au niveau de la tête, et cela vous permettrait de raisonner un peu mieux et, probablement, de positiver les résultats financiers de la Ville de Genève! Vous l'avez dit, et c'est probablement ce que je retiendrai de vos propos ce soir, les comptes 2004 sont conformes au budget. Ils ont été audités et sont conformes à l'orthodoxie comptable, aux pratiques comptables de la Ville de Genève. En ce qui concerne les charges – là aussi, vous faites une lecture primaire – elles ont légèrement augmenté. Mais, Mesdames et Messieurs, sur un budget de plus de 1 milliard, avez-vous le sentiment qu'une différence de moins de 1% serait si grave dans une entreprise nommée Genève SA? Pour ma part, j'estime que c'est un pourcentage tout à fait raisonnable, d'autant plus que – je le souligne

– les comptes sont positifs. C’est vrai qu’il y a eu une augmentation des charges, mais qui est largement compensée par des revenus supplémentaires, aboutissant à un boni.

Quand on parle de chiffres, Monsieur Maudet, il faut parler de choses qu’on connaît. Je n’apprécie pas beaucoup les leçons que vous donnez au Conseil administratif et au maire qui vous parle, et je vais vous dire pourquoi. Encore une fois, votre lecture est complètement étriquée. Pour ce qui est des voyages du Conseil administratif et de l’augmentation de cette ligne budgétaire, qui reste modeste par rapport à un budget de 1 milliard, je vais vous donner les raisons de cette augmentation. En décembre 2003, le Sommet mondial sur la société de l’information a eu lieu à Genève et nous nous sommes engagés dans une œuvre humanitaire qui est le Fonds de solidarité numérique. A l’époque, c’était M. Ferrazino ici présent qui était en charge du dossier – et qui l’est toujours d’ailleurs – c’est lui qui a aidé à la naissance du Fonds de solidarité numérique. Lorsqu’on a des prétentions de ville internationale, Monsieur Maudet, il faut de temps en temps prendre son bâton de pèlerin et aller trouver ceux qui sont capables d’appuyer la démarche. C’est exactement ce que le Conseil administratif a fait, en particulier par l’entremise de M. Ferrazino, qui, en tant que maire et ensuite comme *past maire*, a fait un certain nombre de voyages. Nous étions parfaitement conscients des frais que cela entraînait, mais comme la dotation du Fonds de solidarité numérique n’existait pas encore, il fallait bien prendre quelque part les frais inhérents au démarrage du fonds et nous les avons pris, en effet, sur les lignes budgétaires «Voyages Ville de Genève». J’imagine que, méticuleux comme vous l’êtes, vous allez demander le détail des comptes de chaque voyage: croyez que nous vous les donnerons avec un certain plaisir, au centime près. Voilà donc pour l’explication de l’augmentation de cette ligne budgétaire.

Quant au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, alors là! Je sais, Monsieur Maudet, que vous n’avez pas encore travaillé dans votre vie, que vous ne savez pas ce que c’est que de monter une entreprise, que vous êtes encore un jeune éphèbe qui poursuit de bonnes études. Mais, voyez-vous, lorsqu’on crée une société, en l’occurrence le Restaurant du Parc des Eaux-Vives – excroissance de la Ville, mais qui est une société économique – il faut compter avec des frais de démarrage. Quand on crée une start-up – car on peut qualifier ce restaurant de start-up – cela coûte en frais de démarrage, marketing, publicité, achats divers et variés, mais aussi, parce que nous avons une politique de transparence totale, en frais d’amortissements dès la première année. En effet, si vous regardez bien les comptes, vous verrez qu’un certain nombre d’amortissements sont déjà inscrits en 2004.

Alors, vous avez raison, il y a une perte d’un peu moins de 1 million au démarrage. Mais je vous informe, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que le Conseil administratif s’en est préoccupé et que je l’ai fait moi-même,

personnellement, à telle enseigne que je me suis renseigné sur ce qui se passait actuellement au Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Eh bien, nous sommes déjà à l'équilibre au premier trimestre 2005 et nous escomptons encore progresser. Si je le dis, c'est pour montrer que nous ne faisons pas les choses la tête dans un sac! Nous établissons des budgets, des plans financiers, et celui que j'ai là – que je ne vous soumettrai pas parce qu'il est confidentiel – prouve qu'à terme nous serons non seulement à l'équilibre, mais qu'en plus nous aurons comblé le déficit initial de l'année 2004. En l'occurrence, il faut dire que les Maudet et consorts ne nous aident pas, lorsque, par presse interposée, relayés par de grands quotidiens, ils vomissent la gestion de la Ville de Genève! Cela ne vous a pas empêché d'ailleurs, Monsieur Maudet, d'aller festoyer au Parc des Eaux-Vives le premier jour, avec un journaliste de la *Tribune*, aux frais du journal, et cela vous ne le dites pas... (*Exclamations.*) Mais oui, j'étais là! Vous avez même eu l'outrecuidance de vouloir m'offrir un café, alors que j'inaugurais ce restaurant, et moi je payais mon plat, cher Monsieur... (*Exclamations.*) Je trouve donc que vous poussez le bouchon un peu loin!

Maintenant, je voudrais expliquer pourquoi un contrat de management est une chose intelligente. Lorsque je suis arrivé au Conseil administratif, le 1^{er} juin 1995, je me suis penché assez rapidement sur le cas de l'Hôtel Métropole. Je me suis aperçu que cet hôtel, depuis son ouverture dans les années 1980, perdait de l'argent et j'ai décidé de trouver des solutions plus adéquates, pour essayer de résorber les déficits successifs cumulés dans cet établissement. A partir du printemps 1998, j'ai donc confié la gestion, avec l'accord du Conseil administratif, à Swissôtel, qui était à l'époque une émanation de Swissair et qui s'appelle dorénavant Raffles Swissôtel. J'ai conclu un contrat de management avec cette société. Partis d'un déficit cumulé de 4 millions en 1998, nous en sommes à 12 millions de boni en 2004. Ces 12 millions, vous le comprendrez parce que vous connaissez un peu la comptabilité, sont dans la poche de la Ville. Si le contrat n'avait pas été un contrat de management, cet argent-là serait allé dans la poche du locataire en l'occurrence, puisque vous semblez dire qu'il est mieux de conclure un contrat de bailleur à locataire. Aujourd'hui, ces 12 millions sont acquis à la Ville et, au passage, nous avons entretenu l'hôtel; on peut dire qu'il est parfait, qu'il est au top niveau et qu'il correspond aux critères que nous nous étions fixés.

Pour revenir au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, je rappellerai que les précédents locataires auraient normalement dû payer un loyer de 240 000 francs, c'est-à-dire 20 000 francs par mois, mais qu'ils n'ont jamais réussi à payer ce loyer, qu'il leur fallait toujours des arrangements financiers et qu'ils versaient plutôt 200 000 francs que 240 000 francs. De plus, le chiffre d'affaires n'a jamais excédé 3,8 millions. Or, comme vous l'avez lu à la page 34 du rapport de gestion, Monsieur Maudet, actuellement, pour la première année, le chiffre d'affaires est déjà de 5,3 millions, c'est-à-dire environ 25% de plus que ce que faisaient les pré-

cédents locataires. Alors, Monsieur Maudet, laissez-nous un peu de temps, pour que la même équipe que j'ai mise en place au Métropole et qui nous fait gagner de l'argent, nous en fasse gagner au Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

Je le répète, lorsqu'on relance une affaire aussi importante que celle-là, il faut remonter la pente, d'autant plus que, comme je l'ai dit, nous n'avons pas été aidés par un certain nombre de conseillers municipaux du Parti radical notamment, ni par la presse. Lorsqu'un tel restaurant reste fermé pendant quatre ans, il faut refaire une clientèle et cela prend du temps, cela demande des efforts. Dans ce sens, ce que vous dites ce soir est inadmissible et j'espère qu'aucun employé, aucun membre de l'encadrement du Restaurant du Parc des Eaux-Vives ne vous regarde à la télévision, parce que votre discours est honteux; c'est leur mettre la tête sous l'eau alors que ces gens-là se donnent de la peine. Voilà ce que je voulais vous dire. Laissez-nous un peu de temps et vous verrez que, d'ici quelques années, les résultats seront peut-être aussi bons que ceux de l'Hôtel Métropole.

Maintenant, en ce qui concerne les charges de personnel en Ville de Genève, on a toujours admis, Monsieur le radical Maudet, qu'il fallait rester aux alentours de 40% du budget, et nous y sommes arrivés. Il est vrai que nous avons une marge de manœuvre grâce aux postes temporaires, mais heureusement! Heureusement que le budget n'est pas si rigide, si stratifié, heureusement que nous avons un peu de liberté. C'est d'ailleurs la loi sur l'administration des communes qui nous l'autorise, nous ne faisons donc rien de mal, nous nous autorisons simplement une petite marge de manœuvre. Et, de nouveau, quand vous dites que le Conseil administratif ne fait pas son travail et qu'il a tendance à gaspiller les deniers publics, permettez-moi de répondre que ce discours est poujadiste, populiste... Je m'arrêterai là, mais sachez que je trouve vos propos inadmissibles. Si nous n'étions pas filmés par la télévision, je pense que vous n'auriez pas eu le culot de dire cela!

Le président. Merci, Monsieur le maire. Nous sommes dans le tour de prise de position des partis, mais j'estime que M. Maudet a été largement mis en cause... (*exclamations*)... et je lui donne la parole, en le priant de répondre sur la mise en cause et de ne pas relancer le débat.

M. Pierre Maudet (R). Monsieur le président, je ne le prends pas personnellement, d'autant plus que M. Muller s'adressait à moi à travers vous, n'est-ce pas... Je voudrais simplement – et vous lui transmettez, Monsieur le président – dire à M. Muller que, puisque j'ai un embonpoint au niveau de la tête, je lui cède volontiers quelques-uns de mes neurones, car il en semble fort dépourvu! (*Protestations.*)

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) tient à faire les remarques suivantes. Dans un contexte où la production des centimes additionnels des personnes physiques a été inférieure de 27,4 millions au budget 2004, nous enregistrons avec satisfaction que l'excédent des revenus s'élève à 30,2 millions, alors qu'il avait été budgété à 12,4 millions, ce qui représente une amélioration effective de 17,9 millions.

Nous relevons également que le revenu des amendes d'ordre se monte à 21,5 millions, ce qui représente une augmentation de 1,3 million; ceci est remarquable et démontre bien qu'il convient d'inscrire en permanence au budget un montant de 20 millions pour les amendes. Nous sommes tout de même, dans ce domaine, préoccupés par les 3 millions qui sont encore à percevoir sur la rubrique des pertes sur débiteurs. Il sera, à ce titre, intéressant de mesurer dans les comptes 2005, d'une part, les effets des incidences des chutes de neige et, d'autre part, l'impact démotivant des prises de position publiques du maire dans la presse romande.

Nous remarquons que certains partis ont eu tort, il y a une année, de vouloir s'en prendre aux biens, services et marchandises en proposant, au moment de la discussion sur le budget 2004, toute une série de diminutions dans les groupes 31. Le Conseil administratif n'a pu les maintenir en l'état et les charges relatives aux biens, services et marchandises dépassent de 12,1 millions le montant porté au budget en décembre 2003.

Nous constatons ensuite que le Conseil administratif gère bien les charges de personnel, qui sont inférieures de 2,9% au budget 2004, mais supérieures, il est vrai, de 3,9% au montant figurant dans les comptes 2003. C'est le prix à payer pour respecter les mécanismes salariaux ou presque... et à ce propos nous reviendrons sur le rétablissement du Plend, bloqué depuis deux ans pour l'ensemble de l'administration municipale.

Nous soulignons d'autre part que, malgré une reprise à la hausse de l'endettement dans les investissements, les taux d'intérêt restés bas ont eu un effet positif qui a permis de limiter la hausse du niveau de l'endettement prévu. Dont acte.

Forts du résultat de ces comptes, nous en retirons pour le prochain budget qu'une certaine prudence est de mise. La hausse du prix du baril du pétrole retarde la reprise financière et la fragilisation du marché des actions ajoute à cette incertitude. On nous dit néanmoins que l'économie mondiale vit, en ce moment, un vigoureux redressement et qu'on est passé en dix mois de la déflation liée à la baisse du dollar à l'inflation qui accompagne la récente hausse des taux d'intérêt. Les recettes fiscales devraient par conséquent un peu s'améliorer. Il conviendra donc, face à cette probable légère reprise, de rester prudent, en particulier dans le

domaine des investissements, mais cela ne devrait pas cependant nous empêcher d'améliorer les conditions salariales de notre personnel en rétablissant le Plend et en procédant à la réévaluation de certaines classes de fonction de notre administration municipale. Nous reviendrons donc là-dessus lors de l'examen du prochain budget et proposons, en attendant, le renvoi de ces comptes 2004 pour examen à la commission des finances.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Mesdames et Messieurs, j'aimerais commencer mon intervention en vous disant qu'aujourd'hui je n'ai pas les moyens d'être polémique. En effet, ayant reçu les comptes hier soir et ayant siégé jusqu'à 23 h 15 comme vous tous, je me suis rendu compte que nous n'avions même pas les vingt-quatre heures dont parlait M. Bonny pour analyser ces documents. Malgré les quelques informations qui nous ont été distillées lors de la première présentation des comptes en commission des finances, je ne peux faire ce soir que quelques commentaires très superficiels.

Je souhaite saisir cette occasion pour rappeler, de manière tout à fait formelle, que les dispositions de la loi sur l'administration des communes, à l'article 15, prévoient que «les conseillers municipaux sont convoqués par écrit par les soins du président, d'entente avec le Conseil administratif ou le maire, au moins cinq jours ouvrables avant le jour fixé pour la séance, sauf cas d'urgence motivée». Le même article dit aussi que «les projets de délibération, le projet de budget annuel et les comptes rendus annuels sont joints à la convocation». Suite à la discussion que nous avons eue hier, nous allons renvoyer aujourd'hui ces comptes à la commission des finances, pour respecter le travail du président de la commission, qui a déjà organisé son planning, mais je souligne que, ce faisant, nous faisons peu de cas du respect qui est dû aux conseillers municipaux, censés pouvoir obtenir la pleine et entière application de la loi sur l'administration des communes.

Mesdames et Messieurs, vous ne compterez donc pas sur le groupe libéral, que ce soit au budget ou à d'autres occasions, pour renouveler cette expérience. Lors du budget 2005, nous avons déjà expérimenté cette situation, en recevant les documents pratiquement le jour même où nous devions en débattre, et cela n'est pas tolérable. Je souhaite donc, en guise d'introduction à mon intervention, qu'il soit clairement établi que vous ne pourrez plus compter sur les libéraux pour reproduire cette situation et que, si le Conseil administratif n'est pas en mesure de nous fournir les documents dans les délais fixés par la loi sur l'administration des communes, nous refuserons simplement de traiter l'objet.

Comme je l'ai dit, je n'ai pu faire qu'une analyse forcément très superficielle durant les quelques heures qui nous ont été laissées et je n'ai pu aller très loin dans le document. Je me contenterai de faire quelques remarques générales et de

prendre acte, tout d'abord, du résultat positif des comptes. C'est un résultat à saluer – car nous aurions été évidemment très surpris et très déçus qu'il en fût autrement – mais c'est aussi un résultat qui, contrairement à ce qui a pu être dit, ne doit pas être pris pour lui-même. Ce résultat positif doit faire l'objet d'une analyse et ce sont précisément les travaux de la commission des finances qui permettront de comprendre comment se déclinent les charges et les recettes qui aboutissent à ce résultat. Nous verrons peut-être à cette occasion qu'une réalité un peu différente se cache derrière tel ou tel poste, et qu'une explication plus complète de ce résultat positif mérite d'être donnée.

La deuxième constatation qu'on peut faire, c'est que les recettes ont été à la hauteur, et même un peu plus, de ce qui avait été prévu, ce qui confirme qu'il n'y a pas de crise des recettes. En ce qui concerne les dépenses, un certain nombre de postes méritent que nous posions des questions, et nous le ferons en commission. Je remarque au passage que le poste des intérêts débiteurs est en réduction, ce qui est une marque de maîtrise de la gestion de la dette.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, au-delà de ces quelques commentaires généraux – auxquels nous vous avons déjà habitués, puisque ce sont des principes que nous rappelons régulièrement – et avant de me joindre à ceux qui proposent le renvoi en commission, j'aimerais émettre un souhait. Je souhaite que les travaux de commission puissent nous apporter des éclaircissements instructifs, constructifs, complets et transparents, qui ne soient pas empreints de cette langue de bois qui est utilisée parfois lors des travaux sur le budget et sur les comptes, notamment lorsqu'on nous répond que, de toute façon, ceci ou cela est décidé par d'autres et qu'il n'y a pas plus d'explications à donner. A cet égard, je dois dire que les premières pages du rapport de gestion me préoccupent beaucoup, parce que, si elles sont le reflet de ce que nous pourrions entendre en commission, je me mets à douter qu'il soit nécessaire d'y renvoyer ces comptes...

Ainsi de l'analyse politique qui est faite à propos des revenus. Sans vouloir faire de polémique, à la page I-24 du document que vous avez sous les yeux, je lis la phrase suivante: «En définitive, le résultat supérieur au budget enregistré sur le chapitre 40 est principalement le fait de la taxe professionnelle communale, qui a réalisé 6 millions de plus que budgétés, s'alignant sur les comptes 2003. C'est dire si cet impôt reste plus que jamais indispensable au bon fonctionnement de l'administration de la Ville de Genève et permet le maintien des prestations offertes à la population. Il est par ailleurs intéressant de relever qu'il s'agit d'un impôt particulièrement solidaire puisqu'il est principalement versé par les grandes sociétés implantées sur le territoire genevois. Ainsi, 10% des contribuables participent à la production de 90% de la taxe...» On nous dit ici que c'est grâce à la taxe professionnelle que les recettes ont été aussi bonnes. Or, à la page I-17 – encore une fois, je ne fais rien d'autre que de lire les chiffres – la

colonne de droite indique exactement l'évolution des différents postes de recettes d'une année à l'autre, d'un compte à l'autre. On constate ainsi que l'impôt des personnes physiques a rapporté, en 2004, 42 millions de plus qu'en 2003, soit une augmentation de 10%, ce qui n'est pas négligeable. L'impôt des personnes morales a rapporté 46 millions de plus, soit 51% de plus qu'en 2003, ce qui n'est pas négligeable non plus. Quant à la taxe professionnelle, elle a rapporté 700 000 francs de plus qu'en 2003, soit 0,6% de plus. Alors, nous sommes bien contents que toutes ces formes d'impôts aient contribué à financer les prestations durant l'année 2004. Mais il ne faut pas nous servir, dans l'analyse politique, que le résultat positif est dû à la taxe professionnelle, alors que celle-ci n'a augmenté que de 0,6% pendant que l'impôt sur les personnes morales augmentait, lui, de 50%! En lisant cela, je me demande de qui on se moque et quelle lecture je dois faire des autres pages, sans parler du livre des comptes.

Mesdames et Messieurs, je vous ai cité cet exemple pour les besoins de l'illustration. Je ne suis pas allé plus loin dans le document, car je dois avouer que j'étais déjà suffisamment énervé. J'espère ne pas voir trop d'exemples du même type dans les pages qui suivent et, malgré ce mouvement d'humeur de ma part, le groupe libéral vous invite, comme les autres groupes, à renvoyer ces comptes à la commission des finances.

Le président. Je tiens à vous rappeler, Monsieur Hainaut, que j'ai offert hier à ce Conseil de travailler dans des conditions conformes à la loi sur l'administration des communes, c'est-à-dire de reporter le débat sur les comptes au 30 avril. Les conseillers municipaux ne l'ont pas souhaité, par conséquent on ne peut m'imputer cet état de fait.

M. Eric Ischi (UDC). Sans vouloir enfoncer le clou, force m'est de constater que le délai qui nous a été accordé pour prendre connaissance de ce rapport de gestion était des plus courts. Mais enfin, il faut faire avec... Une lecture rapide de ce document appelle de notre part les commentaires suivants.

Tout d'abord, au niveau des revenus, on enregistre un excédent de 30 millions. C'est magnifique! Cet excédent est principalement dû à l'impôt et à la taxe professionnelle, dont on vient d'entendre parler. Mais, à notre avis, une certaine prudence s'impose, tant il est vrai que, si la taxe professionnelle, en l'état actuel des choses, nous fournit beaucoup d'argent, il n'est pas sûr que ce soit encore le cas à l'avenir. Il faut donc être prudent.

En ce qui concerne les amendes d'ordre, elles rapportent quelque 22 millions, mais là aussi il faut faire preuve d'un peu de prudence. En effet, le jour où les uti-

lisateurs du domaine public, quel que soit leur mode de transport, en seront enfin venus à des comportements corrects, il n'est pas certain que nous pourrions toujours compter sur cette manne.

Les charges de personnel, si j'ai bien lu, ont augmenté de plus de 14 millions entre les comptes 2003 et les comptes 2004. A ce sujet, je me permets de rappeler que l'augmentation des charges de personnel est un souci que doit constamment avoir à l'esprit le Conseil municipal. Ce souci est aussi, j'imagine, celui du Conseil administratif, car il n'est pas négligeable.

Les charges du groupe 31, elles, ont augmenté notamment – il faut le relever – à cause d'un transfert de charges important lié à l'incinération des déchets.

Sur un plan positif, après cette lecture rapide des documents, nous pouvons relever l'excellente gestion de l'administration municipale au niveau des charges courantes. En revanche, le point négatif, c'est évidemment les investissements. Nous n'avons pas l'autofinancement suffisant pour couvrir tous les investissements que le Conseil municipal vote, d'où une augmentation de la dette. C'est un sujet qui nous préoccupe grandement et qui doit sans doute vous interpellier aussi, Mesdames et Messieurs.

Cela dit, il est évident que nous renverrons ces comptes à la commission des finances.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Il est vrai que nous avons reçu ces comptes tardivement, mais j'ai pris la peine de les parcourir rapidement, d'en feuilleter une bonne partie et, en préambule, je voudrais quand même relever la qualité des documents qui nous sont donnés. Il est possible qu'à force de lire les comptes de la Ville, année après année, l'exercice soit devenu plus simple pour moi, mais je pense que la façon de présenter les comptes et de les expliciter a aussi été largement améliorée. Aujourd'hui, en tout cas sur les parties générales, sur les grands équilibres financiers, la présentation est claire et compréhensible pour la plupart des conseillers qui se donnent la peine de les lire. C'est important, parce que cela contribue à rendre l'administration et son fonctionnement plus transparents, plus proches du citoyen et de la citoyenne. Je le souligne en préambule, parce que toutes et tous ici, nous appelons souvent cette démarche de nos vœux.

Ensuite, comme les préopinants l'ont dit, nos interventions au moment du renvoi des comptes en commission des finances sont un peu des exercices de style, puisque, somme toute, nous restons dans les généralités. L'étude n'est pas encore faite, nous avons plus ou moins bien lu l'ensemble des documents – cela dépend du temps à disposition – et nous nous focalisons sur certains chiffres, qui sont parfois ceux des grands équilibres financiers de l'exercice comptable, mais

qui sont aussi, parfois, des chiffres liés à des objets très particuliers. Ainsi, on vient de parler assez longuement, et dans des termes particulièrement inadéquats, du Restaurant du Parc des Eaux-Vives: on a focalisé sur une petite partie du budget, celle-ci plus qu'une autre, et c'est difficilement compréhensible lors d'une intervention d'entrée en matière...

Pour ce qui est des grands équilibres, j'ai retenu deux chiffres. Le premier est l'excédent de revenus de 30,2 millions. C'est un excédent important, sur lequel, pour rejoindre les dires du représentant radical, la Ville de Genève n'a aucune prise. Les comptes 2004 laissent apparaître un boni de 30,2 millions, alors que les comptes 2003 se soldaient par un déficit de 33 millions. Ce déficit était en partie dû à des impôts qui n'étaient pas rentrés mais, à l'époque, on n'a pas eu, dans cette salle, la sagesse de reconnaître que la Ville ne maîtrisait pas les revenus, qu'elle ne maîtrisait ni l'impôt, qui représente 70% des revenus, ni les amendes d'ordre, ni la taxe professionnelle, ni même les émoluments administratifs liés aux passeports, et encore moins l'augmentation de la valeur des titres au porteur de la Banque cantonale de Genève, par exemple. On n'a pas dit cela l'année passée: on a profité du fait que les estimations du Département des finances étaient très largement négatives pour dire à quel point la gestion du Conseil administratif et des services en matière de recettes était exécrable. Or, il faut se rendre compte que les chiffres des revenus, qu'ils soient excédentaires ou déficitaires, ne veulent pas dire grand-chose, puisque malheureusement, Mesdames et Messieurs, nous n'en avons pas la maîtrise. Je pense qu'il est important de s'en souvenir, dans les mauvaises années comme dans les bonnes.

Un autre point me paraît important, car je pense qu'il y a là une réflexion politique à mener, c'est celui du déficit de financement des investissements. Cette année, le déficit de financement est de 39,2 millions; c'est un déficit important, d'aucuns l'ont dit, qui entraîne un accroissement de la dette. Le niveau de nos investissements est très élevé, puisque, dans les documents qui nous ont été remis, nous apprenons que, au 31 décembre 2004, 327 millions d'investissements étaient engagés. Dans cette salle, un tableau nous indique à chaque séance le total des crédits votés ou à l'examen des commissions et, en définitive, chaque fois que nous votons des crédits, nous devrions nous rendre compte des sommes qui sont dépensées. A ce sujet, et notamment pour certains crédits d'aménagement, on ne peut même pas parler de clivages gauche-droite, puisque nous les votons parfois à l'unanimité. Lorsque nous votons ces dépenses, c'est parce qu'elles nous semblent importantes pour la collectivité, même si elles vont favoriser un accroissement de la dette. Reste que ces décisions ont un impact sur l'autofinancement et que nous n'arrivons pas à atteindre un autofinancement de 100% des investissements.

En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, indépendamment du fait que nous soyons à gauche ou à droite, il y a une réflexion que nous pourrions mener

ensemble et qui pourrait transcender nos clivages politiques, c'est celle-ci: quels moyens concrets pouvons-nous nous donner pour avoir une maîtrise des investissements? Ensuite, que les priorités politiques diffèrent selon qu'on est membre de l'Alternative ou de l'Entente, cela peut tout à fait se comprendre. Mais, à ce jour, alors que nous dépassons systématiquement les montants d'investissements qui nous sont alloués, nous, conseillers municipaux, nous retrouvons dans la situation où, tout en prenant acte de ces dépassements, nous ne savons que faire. Pour l'instant, nous n'avons toujours pas trouvé la solution, et le problème est que nous ne sommes pas vraiment en train de la chercher. Certes, cette année, nous discuterons du plan financier d'investissement, mais, en même temps, ce plan n'est qu'un plan d'intentions et nous serons quand même, crédit après crédit, confrontés aux difficultés de financement et aux dépassements du budget d'investissement.

Alors, on nous dit qu'il faut fixer des priorités politiques. C'est un discours que nous avons souvent entendu de la part du Conseil administratif. Nous, au Parti socialiste, nous sommes tout à fait d'accord d'entrer en matière et d'essayer de fixer des priorités sur une année. Mais le problème est qu'il faut nous donner les moyens de fixer ces priorités et que, jusqu'à présent, nous n'avons pas ces moyens, ni à gauche, ni à droite.

Enfin, je dirai un mot sur ce que d'aucuns ont appelé notre petit exercice de style. Pour nous, Parti socialiste, l'étude des comptes est un moment qui est particulièrement intéressant, que nous aimons bien, parce qu'il nous permet, en commission des finances, d'avoir une discussion – parfois pacifique, harmonieuse, tranquille, mais parfois beaucoup plus pimentée – avec le Conseil administratif et l'administration, non seulement sur les options politiques définies dans le budget – options d'un Conseil administratif à majorité de gauche sur lesquelles nous, Alternative, n'avons pas tant de critiques à émettre – mais surtout sur l'évolution des dossiers. Quand on lit les rapports de commission, on se rend compte que l'étude des comptes est un moment de dialogue privilégié, plus ou moins harmonieux suivant les objets, qui permet aux commissaires de se renseigner sur l'avancement des dossiers, de poser parfois des questions peu en rapport avec les comptes, mais qui permettent d'exercer un pouvoir de contrôle et d'information, puisque les renseignements fournis sont retranscrits dans les rapports. Ainsi, l'étude des comptes est, pour nous, un moment important, auquel il faut consacrer une attention particulière, puisqu'il permet d'avoir des renseignements qui, tout au long de l'année, ne seront plus demandés. Bien que l'étude des comptes soit un exercice très formel – les comptes sont les comptes et, même si nous les refusions, cela n'y changerait rien – c'est, en revanche, un moment de discussion, de dialogue avec le Conseil administratif et l'administration que nous, Parti socialiste, apprécions particulièrement. Voilà, le Parti socialiste renverra donc ces comptes en commission des finances.

M. Lionel Ricou (DC). C'est à mon tour de présenter la position du Parti démocrate-chrétien, mais, en préambule, j'aimerais tout de même souligner le moment très tardif auquel nous avons reçu ces documents. Monsieur le président, si nous avons décidé, hier, de ne pas renvoyer la prise en considération de ces comptes au 30 avril, je ne pense pas que la responsabilité nous en incombe complètement. En effet, l'administration et le Conseil administratif connaissaient depuis au moins cinq mois le délai de présentation des comptes. La responsabilité doit tout de même être imputée aux services de l'administration, qui savaient depuis cinq mois qu'ils devaient nous présenter les comptes lors de la présente session.

Comme il a été dit, il est très difficile de faire une analyse en profondeur de ces comptes. En revanche, il y a un certain nombre de chiffres que nous souhaiterions relever et que nous essayerons d'approfondir lors du travail en commission. Au niveau des recettes, un premier chiffre a attiré notre attention, c'est la diminution de 27 millions des recettes des personnes physiques. Cette diminution signifie-t-elle qu'il y a une paupérisation de la population? Ou bien que les personnes qui sont imposables quittent le territoire de la Ville? Bref, il faudra vérifier un certain nombre d'hypothèses pour connaître les raisons de cette diminution des recettes des personnes physiques.

Ensuite, nous relevons l'augmentation des recettes liées aux activités des personnes morales. Cette augmentation de 28 millions n'est pas étonnante, dans la mesure où nous avons appris par la presse qu'un certain nombre d'entreprises ont fait de très bons résultats au cours de l'année 2004. Là aussi, nous essayerons d'examiner si les recettes des personnes morales n'auraient pas pu être un peu plus importantes.

Ensuite, au niveau des charges, le chiffre qui a retenu notre attention est la diminution de 11 millions des charges de personnel. 11 millions, cela signifie qu'environ 110 postes sont vacants et n'ont pas été repourvus au cours de l'année 2004. Nous allons, au cours des travaux en commission, examiner de quels postes il s'agit et, le cas échéant, tout faire pour qu'au budget 2006 ces postes fassent l'objet d'un transfert et qu'on ne vienne pas nous demander la création de nouveaux postes. Dans la mesure où plus de 100 postes sont vacants et non repourvus, sont-ils vraiment utiles? Ne peuvent-ils pas être transférés là où on a besoin de forces?

Enfin, le dernier chiffre est celui de l'accroissement de la dette. 60 millions d'endettement supplémentaire, une dette qui passe de 1,625 milliard à 1,685 milliard, qu'est-ce que cela implique? Cela implique, on le sait, une augmentation des intérêts pour l'année suivante, une charge supplémentaire sur les générations futures. Là aussi, nous allons examiner de près les causes du dépassement des investissements de 100 à 132 millions. Voilà, nous renverrons naturellement ces comptes à la commission des finances.

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti des Verts se réjouit de recevoir des comptes qui ne soient pas dans le rouge. Je tiens ici à remercier le Conseil administratif de la qualité des documents présentés. En dépit du délai de réception tardif, la bataille rangée que viennent de mener les groupes de l'Entente prouve la pertinence et la lisibilité des informations qui figurent dans ce document. Cela dit, permettez-moi de faire quelques remarques.

Les comptes ne sont, bien entendu, rien d'autre que la réalité du budget. Quand on vote le budget, on fait des projections et, aux comptes, on se trouve en face de la réalité. Elle est amère quand les chiffres sont rouges et, parfois, elle est succulente. En l'occurrence, on ne peut pas dire que la réalité comptable de la Ville soit une réalité succulente: c'est plutôt une réalité qui appelle à la raison. En effet, les charges et les recettes augmentent, mais la dette augmente aussi! Dès lors que les charges, les recettes et la dette augmentent, on peut se poser la question: en quoi le boni 2004 peut-il être succulent?

Ici, permettez-moi de revenir aux objectifs de législation du Conseil administratif. Dans son discours, il parlait de stabiliser la dette et de réaliser des investissements pour assurer des prestations raisonnables à la population. En ce qui concerne l'objectif de stabiliser la dette, de rembourser 25 millions par an, il n'a pas été atteint. En revanche, la réalisation des investissements pour assurer des prestations de qualité semble être bien engagée. Mais, là, il faut mettre un bémol: étant donné que la dette de la Ville de Genève est une dette d'investissements, nous tenons à attirer l'attention sur la nécessité de freiner dès maintenant les investissements. L'ensemble des priorités qui se définissent lors du budget doivent être revues à la baisse, doivent être réajustées. Et c'est à cela que nous allons travailler dès maintenant, pour ne pas dire que nous avons déjà commencé à y travailler. En effet, en commission, nous avons déjà attiré l'attention sur le crédit d'investissement concernant les toilettes publiques. Je pourrais aussi citer le crédit concernant la traversée piétonne de la rade, qui est un projet à 20 millions, ou les crédits concernant la modération du trafic. Il faut faire ce travail à l'intérieur des commissions dès maintenant, pour essayer de réduire les investissements. Il s'agit d'agir concrètement pour réduire les investissements.

Un intervenant a parlé de la maîtrise des groupes 31. Oui, bien entendu, les groupes 31 ont été maîtrisés. Le groupe des Verts avait d'ailleurs déposé la motion M-423, qui a été accueillie favorablement par le Conseil administratif. Je rappelle que nous ne demandions pas de réduire les montants alloués à la rénovation des bâtiments, mais d'examiner les biens, services et marchandises et de réduire ceux qui étaient compressibles.

Finalement, les comptes 2004, tels qu'ils se présentent, peuvent être renvoyés en commission des finances. Je pense que la qualité des documents permettra de

travailler à maîtriser la dette et les investissements, à les ramener à un niveau raisonnable.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Pour notre part, nous renverrons évidemment ces comptes à la commission des finances, mais, avant, je voudrais dire deux mots. Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, ce document que nous avons reçu hier, personne ne vous a demandé de l'étudier pour aujourd'hui, avant son renvoi en commission! La commission des finances a bénéficié d'une présentation des comptes et les chiffres qu'elle voulait, elle les a eus. De plus, à première vue, ces comptes correspondent au budget, à 3% près. La marge d'erreur est faible et je crois que, sur ce point, on peut être satisfait. Bien entendu, si on y regarde de plus près, il y a des questions à poser, des choses à examiner, mais ce travail est celui de la commission des finances. Il ne s'agit pas d'entrer dans le détail des comptes aujourd'hui, cela doit se faire en commission des finances, à laquelle nous renverrons ces comptes pour étude.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs, c'est vrai, je dois faire amende honorable en ce qui concerne les délais. Je l'ai dit en préambule, le délai a été court. Nous voulions, en accord d'ailleurs avec la commission des finances, que ces comptes soient renvoyés en commission lors de cette session. Pour ma part, je n'en tournais pas la main s'agissant de les renvoyer le 30 avril, mais nous aurions perdu une dizaine de jours et cela aurait probablement retardé le retour du rapport. Comme vous le savez, je suis d'avis qu'il convient de rendre les comptes avant de parler du budget au mois de septembre. Il me paraît donc juste de boucler les comptes dans le premier semestre. Mais, comme on dit, il faut rester ferme sur les principes et souple dans l'application: ce qui vous est demandé aujourd'hui est l'illustration exacte de ce dicton.

J'ai entendu les remarques à propos du chapitre 30, charges de personnel. Ce sont effectivement 110 postes vacants qui n'ont pas été occupés durant l'année 2004. Mais je vous signale que, d'abord, nous avons été secoués par les résultats des comptes 2003 et que nous avons donc immédiatement pris un certain nombre de mesures, dont une *personal stop* et la non-utilisation de tous les postes vacants – qui sont, pour nous, une soupape en matière de gestion du personnel. En l'occurrence, nous avons renoncé à repourvoir ces postes pour des raisons financières.

Il est vrai que la dette a augmenté de 60 millions. C'était inéluctable, puisque nous avons consenti des investissements qui n'étaient pas couverts par un autofinancement à 100%. Mais j'aimerais rappeler ici que ces investissements font l'objet de choix politiques du Conseil administratif, avalisés par vous-mêmes,

Mesdames et Messieurs. Ces choix doivent être rappelés. Création de crèches: qui est contre les crèches? Personne, ni à gauche ni à droite. Mais cela coûte, au fonctionnement comme à l'investissement. Voies de tram, investissements liés: tout le monde est d'accord pour reconstruire le réseau de tram, y compris chez les radicaux d'ailleurs... Même si nous ne payons pas les voies de tram proprement dites, nous payons tous les à-côtés. Mesdames et Messieurs, vous avez souhaité encourager la gymnastique artistique. Nous avons donc construit une salle de gymnastique au Bois-des-Frères grâce à un crédit d'investissement. Pour ce qui est de la rénovation des immeubles, je me bats depuis des années en disant que notre parc immobilier n'est pas à la hauteur de nos espérances. Nous rénovons donc des immeubles, certes à un certain coût, mais à voir le résultat – j'en veux pour preuve ceux que j'ai inaugurés en compagnie de M. Ferrazino la semaine dernière à la rue des Etuves – je peux dire que c'est du beau travail, de la belle ouvrage, dont nous pouvons être fiers. Je précise d'ailleurs que ces investissements dans le patrimoine financier entraînent un certain retour sur investissements.

Et puis, Mesdames et Messieurs, nous faisons aussi des aménagements urbains, mais quelle commune, quelle entité publique n'en fait pas? Qui se plaint de la nouvelle place du Molard? Personne! Cette place est magnifique. Nous avons reçu aujourd'hui le comité de l'office du tourisme, qui nous a remerciés – croyez-moi, ce n'est pas tous les jours que cela arrive! – pour la manière dont nous avons aménagé le centre-ville, y compris les édicules de la rade... (*Exclamations.*) Vous avez examiné les crédits d'investissement y relatifs: cela coûte, mais c'est une amélioration. Je ne vous parlerai pas de la place des Nations, car nous n'en sommes qu'au début des travaux, mais cela coûtera aussi aux alentours de 18 millions. Je rappelle que nous ne recevrons aucune aide, puisque le Conseil d'Etat a refusé de financer cet aménagement et que nous en serons donc pour nos frais. Mais tout cela fait partie des investissements que nous nous devons de faire. Vous me direz que, parfois, nous pourrions faire quelques économies, acheter mieux, c'est possible. Reste que ces investissements font partie des tâches inhérentes à notre municipalité.

Pour compenser ces dépenses, il faut évidemment des revenus. En l'occurrence, il y a eu un excédent de revenu, mais qui n'a pas couvert complètement les investissements, puisque l'autofinancement, en 2004, a été de l'ordre de 70%. C'est ce qui explique l'accroissement de la dette. Cela ne me plaît pas, pas plus qu'à mes collègues d'ailleurs, qui n'ont pas l'air, à première vue, d'y être sensibles... (*exclamations*) ...mais qui comprennent et qui s'inquiètent quand je leur parle de l'augmentation de la dette. Car c'est également un des aspects du développement durable que de ne pas laisser des ardoises à nos enfants, à nos petits-enfants, voire à nos arrière-petits-enfants. Nous sommes sensibles à ce problème, mais nous avons pris des options en matière d'aménagement et cela coûte...

Enfin, je rappelle que, pendant la précédente législature, nous avons décidé de rembourser 100 millions et que nous en avons remboursé 220. A cet égard, 2004 a été une mauvaise année, 2005 sera peut-être encore une mauvaise année, mais ensuite, en fonction de notre fiscalité, de notre économie et du ralentissement des investissements, nous arriverons sans doute à tous les financer et à rembourser la dette. Voilà ce que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs. Je vous invite à renvoyer ces comptes à la commission des finances, de manière que nous puissions, les uns et les autres, venir les commenter personnellement.

Mise aux voix, la prise en considération du rapport de gestion est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des finances est accepté sans opposition (63 oui et 1 abstention).

M. Pierre Losio, président de la commission des finances (Ve). Mesdames et Messieurs, je voudrais vous informer que le travail de la commission des finances commencera mardi prochain 26 avril et que les comptes seront votés le 24 mai. En principe, notre Conseil municipal devrait donc traiter le rapport sur les comptes à la fin du mois de juin.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «RAMP: réaffectation de l'ancien manège de la rue Piachaud» (P-18 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Marie-France Spielmann, subrogée à M. Alain-Georges Sandoz.

La pétition P-18, déposée le 1^{er} février 2000, a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 16 février 2000.

La commission des pétitions a traité cette pétition au cours des séances du 27 mars, 8 mai, 19 juin, 4 septembre et 9 octobre 2000, sous la présidence successive de M^{me} Marie Vanek, de M. Alain Marquet et de M. Jean-Charles Rielle. Nous remercions M^{me} Ursi Frey pour la prise des notes de séances.

¹ «Mémorial 157^e année»: Commission, 3618.

Texte de la pétition

L'Etat s'est sournoisement approprié l'ancien manège de la rue Piachaud pour le destiner en priorité à abriter les voitures de quelques fonctionnaires privilégiés, au détriment des véritables ayants droit que sont les habitants de la Vieille-Ville. Les citoyens de la Vieille-Ville inscrits ci-dessous exigent que priorité leur soit accordée pour louer les places de stationnement de ce garage et que les actuels locataires qui n'habitent pas dans la Vieille-Ville soient expulsés dans les plus brefs délais.

Séance du 27 mars 2000

Audition de M. Jean-Martin Keller, représentant les pétitionnaires

M. Jean-Martin Keller explique aux membres de la commission que l'ancien manège situé à la rue Piachaud est proche de son lieu d'habitation. Ce manège est occupé depuis fort longtemps par des voitures et des limousines de hauts fonctionnaires travaillant dans la Vieille-Ville. M. Keller ne voit pas pourquoi il faut continuer à tolérer cette situation, alors que le parking de Saint-Antoine peut, en effet, être utilisé, à moins que les hauts fonctionnaires ne se rendent à leur travail avec les bus TPG.

La pétition vise à restituer l'égalité et à faire profiter les habitants de la Vieille-Ville de leur espace. Il faudrait entreprendre une étude afin de proposer une autre destination pour ce manège. Cette pétition n'est pas déposée pour proposer une idée, mais pour dénoncer une injustice, comme pour les cinq autres pétitions déposées simultanément. La réaffectation n'est pas du ressort des pétitionnaires, mais ils sont gênés par ce parking depuis plus de vingt ans.

La pétition a également été déposée au Grand Conseil, où les pétitionnaires ont été auditionnés en mars 2000.

M. Keller précise que 60 véhicules peuvent stationner dans le manège, sans compter les annexes. A l'origine, c'était un manège, puis le bâtiment a été utilisé par les taxis jaunes et ensuite par une station-service. Il estime que ce manège doit servir à autre chose qu'au stationnement de véhicules.

Divers projets existent, dont la possibilité pour des artisans de s'installer dans le bâtiment. L'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville propose, elle aussi, d'affecter certains bâtiments à des habitations. Le représentant des pétitionnaires considère que des ouvertures existent également au niveau du Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement (ci-après DAEL). M. Keller pense que la commission devrait entendre le DAEL pour savoir ce qu'il en est. Il ressort très clairement que les habitants ne veulent plus voir toutes ces voitures.

Pour le représentant des pétitionnaires, il est difficile de dissocier cette pétition des autres protestations des habitants, qui en ont assez de voir la Vieille-Ville mangée par les locaux de l'Etat. Cette question est importante, pour toute la zone d'habitation. Des discussions ont lieu depuis des années sur ce sujet. Il n'y a plus d'animation dans la Vieille-Ville et les rues sont désertes. Il est nécessaire de sensibiliser les autorités du Canton en vue de développer une politique pour y créer des habitations.

Séance du 8 mai 2000

Audition de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, président du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, accompagné de M. Béat Vuagniaux, chef de la Division gérance et conciergerie

M. Moutinot, conseiller d'Etat, précise aux membres de la commission que, contrairement aux affirmations figurant dans la pétition, l'Etat ne s'est jamais «sournisement» approprié ce manège qui sert de garage pour les voitures depuis longtemps. Au niveau des solutions proposées par la pétition, le remplacement de voitures par d'autres ne lui semble pas une solution satisfaisante. La même pétition avait aussi été adressée aux autorités cantonales et n'a pas suscité un grand intérêt. Aucune modification concrète du bâtiment n'est prévue. Il serait possible de faire mieux et de trouver une autre affectation à ce bâtiment, mais ce n'est pas une priorité aujourd'hui. Il faut se rappeler ce qui a été fait aux Halles de l'île et examiner avec plus d'attention le bien-fondé de certaines transformations. A l'heure actuelle, le parking de Saint-Antoine est plein, aux heures de travail, et, si une autre affectation était prévue pour le manège, il faudrait trouver une solution pour les 70 voitures qui s'y trouvent.

En réponse à une question concernant la vente de ce bâtiment, M. Moutinot signale que, s'il y a eu des ventes entre l'Etat et la Ville de Genève, il peut aussi y avoir des échanges. Le manège a une certaine valeur, probablement bien plus élevée que celle d'un parking.

En ce qui concerne le prix de location des places de parc pour les voitures des habitants, M. Vuagniaux précise que 11 habitants de la Vieille-Ville y ont des places, certains depuis 1969 déjà. Le prix de location varie entre 50 et 150 francs par mois. Le nombre correspond à ce qui était disponible et les locataires y sont depuis longtemps. Le manège compte 70 places; sur les 13 places privées 4 sont occupées par les voitures du Conseil administratif de la Ville de Genève. D'autre part, les places du parking de Saint-Antoine sont destinées en priorité aux habitants de la Vieille-Ville. A l'Etat et à la Ville de Genève, il existe une longue liste d'attente pour les voitures des fonctionnaires. Il n'est pas possible de contenter tout le monde.

Le manège est devenu un garage depuis la disparition des chevaux. En 1969, l'Etat a repris la gestion de ce bâtiment; auparavant, le bâtiment était utilisé par la police.

M. Moutinot, conseiller d'Etat, précise qu'il n'y a pas de projet en vue actuellement. L'important est que les projets profitent au plus grand nombre. Si la Ville de Genève s'intéressait au manège, il faudrait résoudre un certain nombre de problèmes au préalable.

Séance du 19 juin 2000

Audition des représentants de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, représentée par MM. Alain Gallet et Cyrus Mechkat

M. Gallet précise aux membres de la commission que six pétitions ont déjà été déposées et que des idées intéressantes ont été avancées pour une utilisation éventuelle de l'ancien manège de la rue Piachaud. Personnellement, M. Gallet est favorable à la suppression des places de stationnement accordées aux fonctionnaires. Cependant, il faut maintenir le droit de stationner pour les privés habitant ou travaillant à la Vieille-Ville.

M. Mechkat indique que différentes utilisations du bâtiment ont été analysées (avec le concours des étudiants en architecture notamment). Une des idées avancées était de vider le lieu des voitures et d'y installer des artisans (maçons, menuisiers, etc.) qui pourraient agir dans l'urgence et exposer leurs réalisations dans la partie centrale. Le lieu pourrait servir de point de renseignement pour ces entreprises. Sur la rampe, on pourrait aménager des plates-formes en bois sur lesquelles les artisans pourraient travailler. Si l'expérience a du succès après un certain temps, on pourrait consolider ces plates-formes.

Il faut savoir, également, qu'au moment de la construction du parking de Saint-Antoine l'association avait posé ses conditions, à savoir: les places de stationnement dans l'ancien manège devaient être supprimées. Cette condition a été acceptée, mais aucune confirmation écrite n'a été demandée et la promesse n'a pas été tenue.

Un commissaire craint que, avec la mise en place d'artisans, de nombreux véhicules de livraison encombreront les rues de la Vieille-Ville, ce qui ne serait guère mieux qu'aujourd'hui. MM. Gallet et Mehkat répondent que leur association n'est pas opposée aux voitures et à la circulation «utile» dans la Vieille-Ville, après la réhabilitation du manège. L'exemple de ce qui a été réalisé à la rue du Vélodrome est cité, car cela fonctionne à satisfaction grâce au stationnement autorisé temporairement. D'autre part, il est possible d'acquérir des macarons pour le stationnement dans la Vieille-Ville, ce qui permettrait aux artisans d'y stationner leur véhicule.

Le tissu économique s'est appauvri dans la Vieille-Ville. On doit se rendre dans une zone industrielle pour acheter une vis. L'idée est de réimplanter de petits commerçants capables d'effectuer des travaux d'urgence, comme il l'a expliqué au début. Les habitants de la Vieille-Ville voient d'un mauvais œil que les fonctionnaires utilisent les places de stationnement dans cet ancien manège. Il cite l'exemple d'un endroit qui a été transformé en épicerie et en maison de quartier. Cela fonctionne avec succès, alors que personne n'y croyait au départ.

Il n'est pas nécessaire d'entreprendre des travaux lourds de consolidation dans le bâtiment, MM. Gallet et Mechkat préconisent des travaux légers afin de savoir si le projet répond à une demande, avant d'aller plus loin.

Séance du 4 septembre 2000

La commission des pétitions s'est rendue sur place pour visiter le bâtiment de l'ancien manège en présence du représentant du DAEL, M. Béat Vuagniaux.

Au cours de la séance qui a suivi la visite, M. Vuagniaux a présenté aux membres de la commission un bref historique du manège.

En 1827, le Conseil d'Etat a voté un crédit pour construire ce manège en remplacement de celui de la rue de la Corraterie. Quarante chevaux dont 10 pour le Service du feu s'y trouvaient. Des traces d'un accord entre la Ville de Genève et l'Etat existent, selon lequel l'Etat devenait le propriétaire du manège en 1860. Ensuite, on n'a plus de trace, mais on sait qu'en 1950 le bâtiment abritait des voitures de police et des ambulances pour l'Hôtel de police, qui se trouvait alors au Bourg-de-Four. Le lieu est devenu un parking pour 62 voitures de fonctionnaires plus 13 places privées, dont 4 pour le Conseil administratif de la Ville de Genève. Le loyer mensuel de 150 francs est payé à l'Etat pour ces places. Il existe également des places pour la nuit, réservées aux habitants de la Vieille-Ville.

Les emplacements sont réservés pour les fonctionnaires qui doivent se déplacer souvent avec leur voiture privée. Une indemnité est accordée à ceux qui font plus de 20 000 km par an. Par ailleurs, il y a très peu de changements de locataires. Six places dans la montée sont réservées à trois départements cantonaux, le Conseil d'Etat et la direction de l'aéroport.

Séance du 9 octobre 2000

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné par M. Ruffieux

M. Ferrazino a noté que la pétition fait part d'une frustration contre les privilèges de hauts fonctionnaires disposant d'une place de stationnement dans ce manège. La demande ne concerne donc pas une autre affectation.

La question que l'on pourrait se poser est de savoir que faire d'autre avec ce manège. Mais cette option ne fait pas partie des demandes de la pétition.

Les locaux sont propriété de l'Etat, qui pourrait envisager un échange avec un autre bâtiment, mais la Ville de Genève n'en a pas. On pourrait proposer d'autres activités pour ce lieu. S'il existe de bonnes idées, il ne voit pas pourquoi l'Etat refuserait de les réaliser, étant donné que le bâtiment lui appartient.

M. Ruffieux précise que l'Etat est le propriétaire du manège depuis le 20 août 1972, suite à un échange. Le bâtiment a très vite été utilisé comme garage, puis comme parking pour le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, suite à la suppression des cases sur la place Saint-Pierre. Aujourd'hui, la Ville de Genève dispose de deux places dans ce bâtiment. En 1987, il était question d'y créer un musée d'art moderne, mais le projet n'a pas été réalisé.

Rien n'est prévu à ce jour en ce qui concerne une vente ou un échange avec l'Etat. Pour la réalisation envisagée d'un centre artisanal, il faudrait savoir s'il existe une demande pour cela, ce qui serait envisageable, car il semble difficile d'installer des bureaux dans ce bâtiment. Un musée ou des ateliers seraient effectivement des affectations possibles, mais il ne voit pas d'échange dans l'immédiat.

Les locaux trouvant preneur sont ceux loués pour 100 francs/m² et sont mieux placés, en périphérie de la ville, où il existe de meilleures possibilités de stationnement que dans la Vieille-Ville. De plus, face aux importants efforts faits pour en éloigner les voitures, il n'est pas question de les y réintroduire.

Discussion et vote

Le président reprend les termes de la pétition, dans laquelle le maintien du parking est effectivement demandé en attribuant les places à d'autres personnes. Il ne souscrit pas à la demande des pétitionnaires et propose le classement de cette pétition.

Il est relevé que cette même pétition a également été adressée au Grand Conseil qui l'a déjà classée.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en conclusion de ses travaux, la commission des pétitions vous recommande, par 14 oui, 1 non et 1 abstention, le classement de la pétition P-18 pour la réaffectation de l'ancien manège de la rue Piachaud.

Premier débat

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). En préambule, les radicaux font plusieurs constats. Le premier est qu'il a fallu plus de quatre ans, soit la durée d'une

législature, pour rendre un rapport qui ne nous apprend pas grand-chose. Le deuxième est que l'on donne beaucoup d'importance au relogement, dans des conditions très discutables, d'artisans, quand, dans le même temps, l'on contraint un établissement financier générateur de millions de francs de ressources fiscales pour notre Ville à émigrer dans une commune voisine. Le troisième est dû à l'actualité, puisque le Conseil administratif, non propriétaire du manège, l'offrait à la Compagnie de 1602 qu'il voulait «dégager», selon les propos de M. le maire, des locaux des Casemates, locaux dont la compagnie a finalement conservé la jouissance, et c'est heureux ainsi. Vous comprendrez, Mesdames et Messieurs, que les radicaux, à l'instar du Grand Conseil, classeront cette pétition du 1^{er} février 2000, qui a nécessité sept mois d'étude pour que la commission conclue à son classement!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Oui, Mesdames et Messieurs, le classement de cette pétition s'avère en effet inévitable. L'histoire montre que l'on a remplacé les chevaux par des chevaux mécaniques dans ce manège et que les pétitionnaires souhaitent remplacer ces chevaux mécaniques – ceux des fonctionnaires – par d'autres chevaux mécaniques – ceux des habitants. C'est donc un cercle vicieux: on tourne en rond dans ce manège! Mais les travaux de la commission des pétitions mettent en exergue un autre problème, qui me semble d'importance, c'est l'affectation des bâtiments de la Vieille-Ville aux services de l'Etat ou de l'administration municipale. Est-ce une nécessité? Assure-t-on un service direct dans les bâtiments de l'Etat ou dans les bâtiments de la Ville situés en Vieille-Ville? Assure-t-on un service direct aux citoyens? Je ne le pense pas. Il s'agit en effet d'une centralisation des états-majors, les services de front, ceux qui répondent directement à la demande des citoyens se trouvant à d'autres endroits. C'est le cas des écoles, de l'Office de l'emploi, de l'Office de la population, etc. Donc, rien ne s'opposerait à l'externalisation de ces états-majors. C'est un choix de société, un choix politique à faire.

Le Parti démocrate-chrétien avait déposé, dans le passé, une motion visant à rendre les immeubles de la Vieille-Ville aux citoyens; elle a été refusée par le monde politique et c'est déplorable. On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que les commerçants aient autant de peine à tourner et qu'il y ait une désaffectation aussi au niveau commercial: des commerces ferment tous les jours dans la Vieille-Ville et je pense que la situation ira en empirant. Nous serons tôt ou tard amenés, j'en suis certain, à reconsidérer l'affectation de ces bâtiments. Si nous voulons rendre la vie au centre-ville, nous ne pouvons pas y concentrer toutes les administrations de la Ville et de l'Etat. Mais cela, effectivement, c'est un autre débat. Le Parti démocrate-chrétien y reviendra certainement et j'espère, Mesdames et Messieurs, qu'à ce moment-là vous nous appuierez.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Mesdames et Messieurs, il est vrai que cette pétition a été traitée par la commission des pétitions il y a plus de cinq ans. Mais il est vrai aussi que nous sommes un parlement de milice et qu'il y a parfois des problèmes humains qui jouent un rôle...

En l'occurrence, les pétitions passent, les problèmes restent. C'est le cas du manège, puisque l'on continue de parler de l'utilisation, voire de la réaffectation du manège. L'on parle même d'y loger la Compagnie de 1602 avec armes et chevaux... Les questions du parcage et des nuisances des véhicules dans notre quartier n'ont pas trouvé de solutions; les habitants attendent toujours que les promesses faites lors de la construction du garage souterrain de Saint-Antoine concernant des places de parc à un prix raisonnable pour les habitants soient tenues. Mais cette pétition a aussi permis aux membres de la commission de prendre connaissance de l'histoire du manège, qui, après avoir abrité les derniers fiacres, est devenu une station-service, puis un garage pour les voitures des hauts fonctionnaires, mais aussi pour celles de nos magistrats, après la suppression des places de parc sur la place de Saint-Pierre.

Malgré toutes les idées intéressantes sur la réaffectation du manège qui ont été présentées lors des débats en commission, celle-ci constate, comme on vient de le dire, que la pétition ne propose pas d'autres solutions que de remplacer les actuels locataires de places de parc par d'autres. C'est pourquoi je vous invite, Mesdames et Messieurs, à suivre les conclusions de la commission, soit le classement de cette pétition.

M. Roberto Brogini (Ve). Effectivement, ce manège est un problème récurrent de la Vieille-Ville. L'affecter à un parking pour quelques conseillers d'Etat, conseillers administratifs et hauts fonctionnaires, qu'ils soient de la République ou de la Ville de Genève, n'est pas une solution satisfaisante. Ce bâtiment historique mériterait mieux que d'abriter des automobiles qui, en fait, n'ont pas grand-chose à faire dans l'hypercentre de la Vieille-Ville. D'autant que, comme l'a dit M^{me} Spielmann, le parking de Saint-Antoine aurait dû pouvoir accueillir ces véhicules de façon à libérer le manège. Celui-ci se prêterait très bien à des activités artisanales ou de proximité, qui contribueraient à revivifier ce quartier qui en a bien besoin, du fait qu'on a transformé beaucoup de ses arcades vivantes en arcades d'exposition, en arcades de luxe, qui ne sont ni des commerces de proximité, ni des commerces de nécessité.

Malheureusement, la pétition qui nous est soumise ne propose que de remplacer des voitures par d'autres voitures. C'est pourquoi nous accepterons son classement. Mais reste ouverte l'affectation plus heureuse de cet ancien manège, qui est un témoin historique de la construction de la Vieille-Ville.

M. Roman Juon (S). Mes deux prédécesseurs ont dit presque tout ce que je voulais dire, notamment M. Broggin, qui a parlé une fois de plus au nom des habitants de la Vieille-Ville... Au nom du Parti socialiste, je mettrai l'accent sur le fait que cette pétition a été lancée contre des privilèges, par une personne que nous connaissons bien et qui habite notre quartier. En effet, certaines personnes bénéficient d'un réel privilège en pouvant parquer leur voiture dans ce garage. Comme cela a déjà été dit, il faut rappeler toute l'action que nous avons menée à propos du parking de l'Observatoire, tous les accords et les discussions qu'il y a eu pour le parking de la Treille, qui devaient permettre de vider ce manège. Tous nos ministres et grands juges devaient se parquer à Saint-Antoine, ce qu'ils ne font naturellement pas!

Dans le cadre de notre association d'habitants, nous nous sommes intéressés à ce bâtiment et nous avons fait quelques études. La plupart des artisans – je parle de ceux qui construisent et réparent les immeubles, que ce soit le ferblantier, le couvreur, le menuisier – ont dû quitter le centre-ville et ont laissé place à des boutiques, à des magasins de luxe. C'est regrettable, aussi par rapport à l'environnement. En effet, les entreprises et les artisans qui doivent intervenir au centre-ville viennent maintenant de Satigny ou d'ailleurs dans le canton, parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, les ateliers bon marché étant tous situés en périphérie. Ils sont donc obligés de circuler de plus en plus, tant bien que mal. M. Ferrazino, dans son intervention en commission, a souligné le problème, il en est tout à fait conscient, et ce serait bien que la Ville de Genève – nous avons déjà voté des motions dans ce sens – intervienne pour faire un échange ou trouver une solution. L'Etat peut aussi intervenir lui-même: ce n'est pas très compliqué de réinstaller des ateliers dans ce bâtiment, où il y a déjà des rampes pour monter avec les camionnettes.

Nous, Parti socialiste, nous voterons le classement de la pétition, mais en rappelant que c'est un dossier qui ne doit pas rester enterré.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (50 oui).

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à la démolition de l'îlot Sillem-Grenade-Avenir» (P-85 A/B1)¹.

A. Rapporteur de majorité: M. Roberto Brogini.

La commission des pétitions s'est réunie sous la présidence de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang et de M. Jean-Charles Rielle, le 24 mai et le 4 octobre 2004, afin de finaliser le travail entrepris par la commission et publié dans un rapport intermédiaire daté du 1^{er} septembre 2003.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions.

Texte de la pétition

Non à la démolition de l'îlot Sillem-Grenade-Avenir

Nous refusons la construction d'un immeuble de cinq étages dans ce périmètre où la densité urbaine est déjà très élevée.

Nous voulons conserver ces maisons du XIX^e siècle qui comptent parmi les derniers témoins de l'histoire du quartier.

Nous souhaitons soutenir un contreprojet envisageant la création d'une crèche, de logements d'étudiants et d'espaces verts dans ce périmètre.

Rappel historique

La pétition pour la sauvegarde des bâtiments appartenant au tissu urbain du XIX^e siècle a été déposée au Secrétariat du Conseil municipal en avril 2003. Le 7 mai 2003, le Conseil municipal renvoyait cette pétition à la commission idoine. Une autorisation de démolition-reconstruction a été publiée dans la *Feuille d'avis officielle* le 13 août 2003. La commission des pétitions a auditionné, le 25 août 2003, les pétitionnaires. Dans sa séance du 9 septembre 2003, le Conseil municipal accepte les conclusions de la commission, qui sont les suivantes: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre des mesures conservatoires en vue d'obtenir la suspension des autorisations de démolir du 13 août 2003, afin que la commission des pétitions puisse rendre les conclusions définitives en connaissance de cause.»

¹ «Mémorial 161^e année»: Réponse du Conseil administratif, 4060.

Le 21 janvier 2004, le Conseil municipal prend acte de la réponse du Conseil administratif, dont la teneur est la suivante: «Suite au dépôt des demandes définitives d'autorisation de construire N° 97552 et de démolir N° 5050, enregistrées le 16 novembre 2001, la Ville de Genève a émis un préavis défavorable pour les deux objets, respectivement les 31 janvier et 4 février 2002.

»La Ville de Genève, qui s'opposait au projet de démolition-reconstruction d'un immeuble d'habitation de cinq étages, sur rez-de-chaussée commercial et garage souterrain, se fondait sur l'intérêt patrimonial que représentent les deux petits immeubles de tête existants (B184 et B187), derniers vestiges des anciens faubourgs, et sur l'impact négatif du projet sur la forte densité déjà construite du quartier et la qualité typologique proposée. Elle suggérait qu'un nouveau projet proposant une autre solution se référant à ses remarques soit préalablement soumis.

»Le 17 avril 2002, la sous-commission des monuments et antiquités du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement émit un préavis défavorable, préconisant également la conservation des deux bâtiments de tête, au sens de l'application de la loi sur la protection des ensembles du XIX^e et du début du XX^e siècle (articles 89 et suivants).

»Ces préavis négatifs ont conduit le requérant à présenter une expertise d'ingénieur, établie le 30 mai 2002, concluant à un état de vétusté très avancé des deux bâtiments concernés.

»Le 10 juin 2002, un rapport de la Direction du patrimoine et des sites concluait que, si la démolition des édifices devait être envisagée, compte tenu de leur état et des difficultés d'une réhabilitation, seul un projet de substitution sachant restituer les caractéristiques urbaines de ce lieu se révélerait possible.

»Ressaisie à deux reprises, les 9 octobre 2002 et 19 février 2003, la sous-commission des monuments et antiquités confirma ses préavis précédents et s'étonna que le requérant n'ait pas tenté une approche architecturale conservant ces deux bâtiments.

»Le 7 mars 2003, la Ville de Genève réitéra un préavis défavorable sur une requête complémentaire, datée du 3 février 2003, proposant un projet identique avec un étage de moins.

»Malgré l'opposition manifestée par la Ville de Genève dans ses préavis, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement accorda tout de même les autorisations de construire et de démolir en date du 7 août 2003.

»En conséquence, la Ville de Genève décida de contester cette décision et déposa en ce sens un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions, le 5 septembre 2003, souscrivant ainsi à la position des pétitionnaires (copie du recours en annexe).

»Le Conseil administratif estime, en effet, que l'îlot dont il s'agit constitue un ensemble qui doit être protégé en vertu de la loi Blondel. Dans tous les cas, les deux immeubles de pointe 1 et 2 de la rue Sillem sont encore en bon état de conservation et sont tout particulièrement dignes d'être conservés et rénovés.

»Sur l'emplacement des autres bâtiments de l'îlot, il pourrait être envisagé une démolition des bâtiments et une reconstruction dans un gabarit analogue à celui du gabarit actuel des immeubles, voire un gabarit un peu plus important.

»Le Conseil administratif partage l'avis des pétitionnaires, qui considèrent, à juste titre, que le projet de reconstruction implique un volume beaucoup trop important et qu'il convient de sauvegarder l'ensoleillement et l'aération du site.

»Par ailleurs, l'association Action patrimoine vivant a également formé recours contre cette démolition-reconstruction.

»Les recours ont un effet suspensif jusqu'à décision judiciaire définitive.»

C'est dans ce contexte que la commission des pétitions a continué son travail et procédé à deux auditions complémentaires. A savoir l'une des responsables du projet et l'autre du directeur du département des constructions, de l'aménagement et de la voirie.

Audition de M. Michel Fonjallaz, architecte, et de M^e Jean-Marc Siegrist

En préambule, il convient de signaler que plusieurs propriétaires se partagent les parcelles en question. La commission n'a pu auditionner qu'une partie d'entre eux.

M^e Siegrist signale que des visites ont eu lieu sur place avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et la Commission cantonale de recours (LCI). Un des propriétaires est assez farouchement opposé à un nouveau déplacement sur place, ainsi que le souhaitait la commission des pétitions, car l'un des immeubles est squatté. Dernièrement, lors d'un déplacement sur les lieux avec la Télévision suisse romande, des menaces ont été proférées. C'est la raison pour laquelle les invités ne souhaitent pas se rendre une nouvelle fois sur place.

L'intérieur des immeubles n'est pas intéressant, nous explique-t-on. La question qui se pose concerne plutôt le maintien ou non des immeubles à bas gabarit. En 1991, une première autorisation de démolition a été délivrée, mais les travaux n'ont pas été exécutés. M. Christian Grobet, alors en charge du Département des travaux publics, avait étudié le dossier et il avait été exigé qu'une partie des nouveaux appartements soient proposés à des prix contrôlés. La réalisation de l'opération avait été rendue moins intéressante, car les propriétaires ne pouvaient réaliser l'opération immobilière escomptée. Ensuite, le dossier a été repris avec le souhait de réaliser le projet après adaptation et mise en conformité à la législation en vigueur.

M. Fonjallaz l'a présenté et le département l'a accueilli favorablement. A la suite d'un changement au sein de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), il avait été estimé que les petits immeubles avaient un intérêt historique. Après établissement de plusieurs rapports, favorables et défavorables, l'autorisation a été délivrée, mais la Ville de Genève émettait un préavis défavorable.

Le coût de l'opération, estimé «à la louche», est assez approximatif. Il faudrait une étude plus poussée pour plus de précisions. Cette étude ne sera pas entreprise avant de savoir si le projet est réalisable. Il y a actuellement des propriétaires qui proposent de restaurer leur maison et de démolir les entrepôts pour ériger à cet emplacement une nouvelle construction. Cela est actuellement à l'étude, mais ne correspond pas à la volonté de l'ensemble du groupe des propriétaires des parcelles. M. Fonjallaz est propriétaire d'un bâtiment soutenu par des poutres et il n'entend pas le maintenir. De plus, il existe des murs borgnes en attente des immeubles qui sont proposés. Donc, l'image du secteur est voulue depuis longtemps et a été préparée dès les années 1950. Ce qui subsiste n'est qu'un résidu de l'ancien village des Eaux-Vives et ne présente pas un intérêt particulier pour les personnes auditionnées.

M. Fonjallaz présente un photomontage des nouvelles constructions, qui correspondent aux droits à bâtir et qui respectent la largeur des rues (cinq étages + attique). L'idée était de construire à l'arrière de deux maisons relativement basses, mais des problèmes techniques se posent, ces maisons n'ayant pratiquement pas de fondations. De plus, la hauteur des sous-sols est de 1,80 m seulement, donc inférieure aux normes. La hauteur des étages est de 2,20 m ou de 2,30 m, également au-dessous des normes. M. Fonjallaz voit mal comment intervenir dans ces conditions, sans parler du prix de la construction. Il ne voit pas, non plus, qui prendrait le risque de transformer les deux immeubles, dont les assises sont pourries. Les propriétaires ont d'ailleurs écrit au procureur général pour décliner toute responsabilité en cas d'écroulement de ces maisons.

M^e Siegrist informe la commission que le recours de la Ville de Genève a été accepté par la commission LCI en date du 23 février 2004. Cette décision a été notifiée aux parties le 9 mars 2004. Recours a été déposé contre cette décision auprès du Tribunal administratif.

En date du 7 mai 2004, une nouvelle requête en autorisation a été publiée dans la *Feuille d'avis officielle* et elle ne concerne que deux parcelles sur quatre.

Audition de M. Nils de Dardel

M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, est accompagné de M. Edouard Reimann, du Service d'urbanisme de la Ville de Genève.

M. de Dardel sait que la commission a étudié le dossier à la suite d'une pétition. La Ville de Genève a émis un préavis négatif à la suite de l'autorisation de démolition/reconstruction des immeubles, considérant que l'ensemble était protégé par la loi Blondel (les immeubles ont été construits entre 1860 et 1870), surtout les bâtiments modestes, qui sont les derniers témoins d'une urbanisation des Eaux-Vives. Ils se trouvent à l'arrière des grands immeubles du bord du lac.

Un autre immeuble ancien se trouve à la rue des Eaux-Vives et abrite le Centre islamique. La Ville a considéré d'emblée qu'il fallait protéger ces immeubles, également parce que le secteur est déjà bien construit et que les rues sont étroites. Donc, le maintien d'immeubles avec un plus petit gabarit est souhaité. L'attitude de la Ville aurait probablement été un peu différente si une autre catégorie de logements étaient construits. En l'occurrence, il s'agit, dans une grande proportion, de propriétés par étages (PPE). La Ville de Genève a donc déposé un recours et la Commission cantonale de recours LCI lui a donné raison en disant que les deux immeubles de tête devaient être protégés. Dans un second temps, un recours a été déposé au Tribunal administratif par les trois propriétaires. L'affaire est pendante devant ce tribunal. Entre-temps, un des propriétaires a accepté de négocier avec la Ville de Genève et un compromis a été adopté un peu en fonction de l'avis de la CMNS (donc la conservation des immeubles de tête). La maison en mauvais état n'est pas protégée. On a admis de conserver les immeubles de tête et de démolir l'arrière pour construire des logements.

M. Reimann explique que des problèmes sont apparus concernant une mitoyenneté par trois côtés, ce qui signifie que des logements ne peuvent pas être construits dans les étages inférieurs, alors que le plan d'utilisation du sol (PUS) préconise davantage de logements. Cependant, un compromis a été obtenu. Une demande d'autorisation a été déposée par deux propriétaires, qui se sont même engagés à retirer leur recours si la nouvelle autorisation était accordée. L'autorisation a été accordée, mais les propriétaires n'ont pas retiré leur recours, parce que les habitants des alentours ont déposé un autre recours. La Ville a agi dans le sens des demandes des pétitionnaires. Même le fait de construire des logements a été pris en compte, malgré leur nombre assez modeste.

M. Nils de Dardel indique que deux intérêts publics sont contradictoires dans cette affaire: la conservation d'immeubles et la construction de logements. La construction de logements luxueux ainsi que le souhaitent les propriétaires n'étant pas la priorité de la Ville de Genève, la priorité a donc été donnée à la protection du patrimoine. Si des logements HBM (habitations à bon marché) étaient envisagés, on peut imaginer que la position de la Ville serait différente. Un bâtiment de grand gabarit dans cet endroit déjà surchargé poserait problème, ainsi que les rues étroites et la construction de parkings.

M. Reimann signale qu'une demande de mise à l'inventaire des immeubles a été déposée de la part de l'association Action patrimoine vivant.

Une commissaire constate que la Ville de Genève a de la peine à rénover son parc immobilier et, là, on est en présence de bâtiments dont la Ville n'est même pas propriétaire. Elle est étonnée par l'énergie développée pour éviter une nouvelle construction. Dans le cas particulier, la valeur patrimoniale des immeubles n'est pas très grande.

M. de Dardel explique que la Ville de Genève n'a pas inventé une valeur. Ces immeubles sont intéressants à conserver. S'ils ne figurent pas encore sur la liste, c'est parce que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement n'a pas eu le temps de la mettre à jour. La Ville a même exprimé son étonnement que le département n'ait pas encore considéré qu'il faille protéger ces immeubles. La Ville de Genève ne dépose pas souvent des recours. Le recours déposé par Action patrimoine vivant a été accepté.

M. Reimann signale que la CMNS soutient le maintien de ces immeubles. De plus, le quartier est déjà très bruyant et très dense actuellement.

M. de Dardel indique qu'une dérogation au PUS est possible si l'on construit par exemple des logements sociaux. Le Conseil administratif ne serait pas opposé à une telle solution.

Discussion

Le Parti libéral est d'avis que le département n'a pas estimé la valeur de ces immeubles à un point de ne pas pouvoir les démolir. La valeur patrimoniale n'est pas vraiment très élevée. De plus, une autorisation de construire a été délivrée. Les libéraux sont en faveur des constructions en ville et estiment que s'investir pareillement dans un recours n'est pas raisonnable. Donc, le Parti libéral s'opposera à cette pétition.

Les Verts trouvent que la pétition soulève plusieurs aspects intéressants. A Plainpalais, par exemple, le Conseil municipal est revenu sur un projet concernant la rue Jean-Violette et le résultat après travaux est exemplaire. Dans le secteur des Eaux-Vives, il est important de pouvoir laisser un peu d'air pour que le quartier respire. Les Verts souhaitent renvoyer la pétition au Conseil administratif, qui s'est saisi de ce dossier avec détermination.

Le Parti démocrate-chrétien rejoint l'avis des libéraux. On a entendu M. de Dardel dire que s'il ne s'agissait pas de logements en PPE, mais de logements sociaux, la position de la Ville de Genève aurait été différente. Il est vrai que de nouvelles constructions provoqueront de nouvelles nuisances, mais il faut égale-

ment, à un certain moment, prendre des dispositions pour faire face au manque de logements et développer Genève. Le Parti démocrate-chrétien estime qu'on fait une erreur. La valeur de ces immeubles n'est pas importante. Donc, le Parti démocrate-chrétien propose le classement de la pétition.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne doute pas de la valeur de ce patrimoine et soutient son maintien. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est favorable au renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le Parti socialiste croit avoir compris que des propriétaires sont également convaincus par la valeur de ces immeubles. De plus, un compromis a été trouvé, qui devrait pouvoir être réalisé en maintenant les bâtiments de tête. Dans ces conditions, le Parti socialiste propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour qu'il poursuive ses démarches.

L'Union démocratique du centre constate que tout le monde n'est pas du même avis en ce qui concerne la valeur patrimoniale des bâtiments, vu que même la Ville a envisagé de les démolir si des logements sociaux étaient construits à cet endroit. Ce parti propose donc de classer la pétition.

Le Parti du travail dit que son groupe soutient les pétitionnaires et qu'il demande que le Conseil administratif continue dans sa démarche.

Votes

Le classement est refusé par 8 non (3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (1 DC, 2 L, 2 UDC).

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 8 oui (3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 5 non (1 DC, 2 L, 2 UDC).

Le Parti libéral annonce un rapport de minorité.

17 novembre 2004

B. Rapporteur de minorité: M. Patrice Reynaud.

Le soussigné prie les lecteurs du présent rapport de bien vouloir se référer au rapport de majorité établi par M. Roberto Brogginini pour le compte rendu exhaustif des auditions et discussions de la commission. Il se limitera ici à rappeler brièvement la casuistique en cause et les raisons pour lesquelles il s'oppose au renvoi de la pétition «Non à la démolition de l'îlot Sillem-Grenade-Avenir» auprès du Conseil administratif.

Ce n'est point seulement en tant que membre de la commission des pétitions que le soussigné a établi le présent rapport de minorité, puisqu'il est également résident des Eaux-Vives, précisément à la rue de l'Avenir, depuis déjà de nombreuses années. Il connaît donc bien l'îlot dont il est question ainsi que les différentes procédures concernant la démolition et l'éventuelle rénovation de ce dernier.

De quoi s'agit-il?

En fait, d'un projet déjà relativement ancien consistant à assurer la reconstruction d'un ensemble, et d'un ensemble seulement, de l'îlot Sillem-Grenade-Avenir, afin de pouvoir y assurer de nouveaux logements.

De nombreux arguments ont été avancés tant par les pétitionnaires que par la Ville de Genève elle-même pour s'opposer tant au projet de démolition que de nouvelle construction, ce nonobstant l'autorisation qui avait été accordée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement en date du 7 août 2003.

Au nombre de ces arguments, certains méritent une attention particulière:

- Il est d'abord question de la conservation d'un site architectural propre au quartier des Eaux-Vives qui, selon la loi Blondel, mériterait d'être respecté.

Cet argument ne tient pas une minute debout dès lors que la quasi-totalité des immeubles du quartier a été rénovée et que l'îlot dont il est question fait désormais plutôt tache qu'autre chose au sein de ce périmètre.

De plus, il s'agit d'immeubles anciens, voir vétustes, dont le caractère architectural échappe complètement non seulement au rapporteur de minorité, mais également à nombre de résidents dudit périmètre.

- Il a également été soutenu le fait que la construction d'un nouvel immeuble de cinq étages aurait pour effet de priver de soleil une partie du quartier.

Cet argument est sans doute exact, mais encore faut-il bien connaître la rue Sillem, la rue de l'Avenir et l'avenue de la Grenade pour savoir qu'au regard de leur étroitesse, la conservation de l'îlot Sillem-Grenade-Avenir n'aurait malheureusement strictement aucun effet quant à la conservation d'un ensoleillement régulier du site.

C'est un état de fait, mais encore vaut-il mieux se loger plutôt que de dormir dans la rue, fût-ce à la belle étoile ou au beau soleil.

- Un autre argument retenu concerne le manque de crèches qui serait inhérent au quartier des Eaux-Vives.

Cet argument est particulièrement fallacieux dès lors que le quartier des Eaux-Vives comporte un nombre de crèches substantiel, récemment renforcé par les services de M. Manuel Tornare.

- Il a également été dit que le projet ne comportait pas suffisamment de logements sociaux, mais prévoyait davantage d'appartements en PPE.

C'est inexact dès lors que le projet initial proposait 14 appartements, dont six étaient à vocation sociale. Mais bien sûr et là encore si le respect de la règle des deux tiers/un tiers n'a pas de cours, on ne peut rien faire...

Dès lors, la volonté commune semble être, une fois encore, de ne point vouloir construire. On veut privilégier en ville de Genève des immeubles vétustes, ce au bénéfice, pour ne pas dire au privilège de certains, contre le besoin chaque jour accru de logements et pas nécessairement sociaux en ville de Genève.

M. Fonjallaz, architecte et propriétaire de l'un des immeubles, s'est longuement exprimé au sein de la commission à ce sujet. Il a bien rappelé le projet de construction. Il a rappelé également qu'un petit parking de 18 places était prévu et il a fait mention du fait que, contrairement à ce que soutiennent les pétitionnaires, «ce qui subsiste n'est qu'un résidu de l'ancien village des Eaux-Vives et ne présente pas un intérêt particulier».

En fait, le véritable problème réside dans la détermination qu'il convient d'avoir quant au maintien ou non de deux petits immeubles à bas gabarits au nom d'un critère architectural et de densité du périmètre concerné.

Le renvoi auprès du Conseil administratif n'a pas d'autre objet que de continuer à soutenir la Ville de Genève dans son refus systématique de quelque démolition que ce soit et donc de rénovation dudit îlot.

Bien au contraire, le rapporteur de minorité considère qu'il convient de s'intéresser à cet ensemble immobilier, lequel, au demeurant, n'appartient pas à la Ville de Genève, et de permettre, le plus largement possible, des travaux de construction afin d'autoriser l'établissement de nouveaux logements et la pérennisation des Eaux-Vives comme berceau important de logements en ville de Genève.

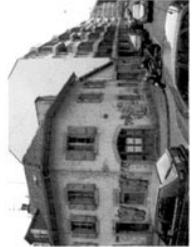
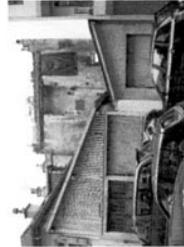
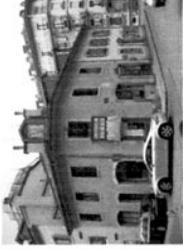
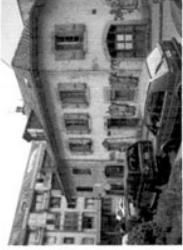
Cela n'est pas en s'opposant stérilement à quelque volonté individuelle que l'on pourra acquérir le nombre de logements correspondant à l'accroissement significatif annuel de la population de la Ville de Genève.

Enfin, mais là n'est pas le moindre, il convient de se rappeler qu'un immeuble complet situé au sein de l'îlot Sillem-Grenade-Avenir, à savoir le 17, rue de l'Avenir, est un immeuble complètement délabré et occupé par des squatters.

Au surplus, lesdits squatters, et le rapporteur de minorité en sait quelque chose, n'ont d'autre malin plaisir que de faire un vacarme épouvantable très régulièrement, ce à des heures indues empêchant celles et ceux qui, dans ce même quartier, ont besoin, parfois, de se reposer pour, quant à eux, aller travailler tôt le matin.

A toutes fins utiles afin de montrer le caractère hautement architectural des immeubles, le rapporteur de minorité joint au présent rapport quelques photos qu'il a prises lui-même le 31 octobre 2004 et qui permettront aux lecteurs de s'assurer du caractère éminemment «magnifique» de l'îlot dont il est question.

Annexe mentionnée



M. Roberto Brogini, rapporteur de majorité (Ve). Mesdames et Messieurs, nous avons déjà traité de cette pétition au mois de septembre 2003, un peu dans l'urgence, car les autorisations de démolir avaient déjà été sollicitées auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) concernant ces immeubles du XIX^e siècle, qui se trouvent à la tête des rues Sillem, Grenade et Avenir, dans un quartier fortement densifié, qui mérite certainement un peu de respiration. D'où la prise de position d'un certain nombre d'habitants et la pétition qu'ils nous ont adressée. Notre Conseil municipal, sachant parfois intervenir en urgence, avait, dans un premier temps, invité le Conseil administratif, en sa qualité de pouvoir exécutif, à intervenir auprès du DAEL, ce qu'il a fait. La Ville de Genève s'est donc opposée à la démolition de ces immeubles du XIX^e siècle, souhaitant qu'on trouve des solutions plus heureuses que celle de la construction d'une propriété par étages et de places souterraines pour les automobiles.

Le Conseil municipal souhaitait pouvoir obtenir des explications supplémentaires et complémentaires aux premiers éléments dont il était saisi. C'est pourquoi nous présentons cette deuxième version du rapport de la commission des pétitions, qui ne fait que confirmer – en tout cas pour sa majorité – sa volonté que soient trouvées d'autres solutions que celle d'une densification de ces parcelles par le biais d'une propriété par étages. La commission reconnaît tout de même qu'une certaine densification pourrait se faire à l'arrière de l'îlot, tout en maintenant les immeubles de tête. C'est ainsi qu'après avoir auditionné certains architectes et représentants des propriétaires – car tous ne sont pas d'accord sur la procédure à suivre – et après avoir auditionné également M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M. Reimann, du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, la majorité de la commission des pétitions est arrivée à la conclusion qu'il fallait accepter cette pétition, la renvoyer au Conseil administratif, pour qu'il poursuive les démarches qu'il a déjà entamées auprès du DAEL. La majorité de la commission vous encourage donc, Mesdames et Messieurs, à accepter cette pétition.

En tant que rapporteur de majorité, je voudrais faire une remarque sur le rapport de minorité – il est possible que M. Reynaud prenne la parole tout à l'heure – et apprécier notamment son côté un peu ironique lorsqu'il parle du «caractère hautement architectural» desdits immeubles. Je pense que c'est bien de l'ironie, parce que, autrement, je ne comprendrais pas qu'il refuse cette pétition... Enfin, je voudrais le féliciter pour ses talents de photographe, comme nous pouvons le découvrir en dernière page du rapport. Ces photographies pourront sans doute convaincre certains que la conservation de bâtiments du XIX^e siècle est parfois judicieuse, comme on l'a vu dernièrement à la rue Jean-Violette, angle rue Prévoist-Martin, où un ensemble faubourien du quartier de Plainpalais a été sauvé et

restauré de la manière la plus heureuse qui soit. Donc, il est possible de faire du beau avec du vieux! Je vous remercie de votre attention.

M. Patrice Reynaud, rapporteur de minorité (L). J'apprécie à sa juste mesure la contre-ironie de mon préopinant... Pour une fois, je vais être un peu long, mais en tant que rapporteur le règlement m'y autorise. Et je vais tenter, ce faisant, de demeurer calme, ce sujet ayant pour effet de m'horripiler tout particulièrement, pas seulement en tant que conseiller municipal, mais, de façon beaucoup plus prosaïque, en tant qu'habitant du quartier demeurant dans l'immeuble qui est directement contigu à la beauté architecturale à laquelle M. Brogгинi faisait allusion il y a un instant.

Je souhaiterais d'abord – bien sûr, vous l'avez tous lue, mais une deuxième lecture serait sans doute nécessaire – relire le texte même de la pétition: «Nous refusons la construction d'un immeuble de cinq étages dans ce périmètre où la densité urbaine est déjà très élevée. Nous voulons conserver ces maisons du XIX^e siècle qui comptent parmi les derniers témoins de l'histoire du quartier. Nous souhaitons soutenir un contre-projet envisageant la création d'une crèche, de logements d'étudiants et d'espaces verts dans ce périmètre.» Bien, de quel périmètre s'agit-il? Il s'agit très précisément du carrefour entre la rue Sillem, la rue de l'Avenir et l'avenue de la Grenade. Celles et ceux qui connaissent le quartier savent que tous les immeubles qui environnent cet îlot sont des immeubles neufs ou rénovés, à commencer d'ailleurs par l'école de Montchoisy ou la crèche municipale qui se trouve à la rue Sillem. L'immeuble le plus récent date de 1986. J'ai le plaisir, lorsque les squatters m'en laissent l'opportunité, de profiter de ce haut lieu. C'est un quartier à forte densité, oui, et ce n'est pas une grande révélation que de dire que, depuis longtemps déjà, le quartier des Eaux-Vives est un lieu à forte densité. Aussi, je ne vois pas en quoi l'édification d'un nouvel immeuble changerait de façon drastique le coefficient de densité de ce quartier.

Maintenant, intéressons-nous aux arguments qui ont été développés à l'appui de la pétition. Le premier concerne l'aspect architectural: selon la loi Blondel – vous apprécierez, Mesdames et Messieurs, la référence à la loi Blondel, dont je me permets de rappeler qu'elle n'a strictement aucun rapport avec l'objet – il faudrait conserver ces bâtisses, puisque ce seraient les derniers vestiges du quartier des Eaux-Vives. C'est peut-être le cas ailleurs aux Eaux-Vives, mais malheureusement pas là, certainement pas là, tant la volonté – y compris la volonté municipale d'ailleurs – a été de modifier durablement et profondément ce quartier pour lui permettre d'accueillir de plus en plus de logements et donc d'habitants.

Un autre argument fait état d'un problème d'ensoleillement. Ah oui! Pour celles et ceux qui connaissent la largeur ô combien démesurée de la rue de l'Ave-

nir, de la rue Sillem et de l'avenue de la Grenade, il ne fait absolument aucun doute que le refus de la démolition de cet îlot va entraîner un ensoleillement total des lieux! Cet argument est une aberration pure et simple!

On relève ensuite qu'il faudrait des logements d'étudiants. Je rappelle à ce sujet – la nouvelle vient de tomber, vous le savez – qu'un projet de logements étudiants est en cours, qui a été déposé par le DAEL. On parle aussi de crèche. M. Manuel Tornare ne me contredira pas: le quartier des Eaux-Vives est sans doute un des mieux lotis en matière de crèches. Enfin, on parle d'espaces verts: précisons ici que le lieu dont il est question se trouve très précisément à 220 m du parc La Grange!

Alors, le sens du renvoi de cette pétition au Conseil administratif ne vous a pas échappé, Mesdames et Messieurs: il consiste à soutenir le Conseil administratif dans sa volonté de s'opposer au projet de démolition-reconstruction, dont je rappelle qu'il a déjà été autorisé en août 2003 par le DAEL. Accepter la pétition, c'est s'opposer à ce projet, s'opposer à toute construction. On nous dit qu'on attend un contre-projet, mais je n'ai pas le souvenir qu'un quelconque contre-projet ait été évoqué jusqu'ici; en tout cas, je n'en ai pas entendu parler... Quant à laisser les choses en l'état, il y a juste un petit problème, c'est que les immeubles en question sont construits sans fondation aucune. Cela veut dire que dans un laps de temps relativement court, si on ne fait pas au moins un travail d'amélioration, il n'y aura plus de problème à l'îlot Sillem, où ce n'est pas un espace vert que vous aurez, mais un trou!

En l'occurrence, je voudrais relever un paradoxe complet dans le discours même du Conseil administratif. Il n'arrête pas de nous dire – c'est inscrit dans le plan financier d'investissement – qu'il faut du logement, et encore du logement. Tous les partis confondus réclament du logement à cor et à cri. Eh bien, en voilà du logement! Certes, ce n'est pas un immeuble de 40 étages avec 200 logements, non, c'est plus modeste: il s'agit de 14 appartements, dont six sont réservés, je vous le rappelle, à de l'habitat social. C'était aussi un argument entendu en commission, qui à l'évidence ne tient pas: il y a du logement social dans la construction prévue. Alors, on peut vouloir maintenir les choses en l'état, mais il faut, dans ce cas, nous expliquer cet évident paradoxe: on ne peut pas réclamer du logement et systématiquement refuser tout projet améliorant l'habitat, avec des raisons, des motivations dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont plus fallacieuses les unes que les autres!

En revanche, un argument, lui, n'est pas fallacieux, ce sont mes photos, surtout la photo du centre, la photo du 17, rue de l'Avenir. Eh oui, on y revient encore une fois: le 17, rue de l'Avenir est un des nombreux squats de la ville de Genève, auxquels certains ici semblent vouer une sympathie particulière. Je suis navré de vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'en ce qui me concerne je suis très loin de

partager cette sympathie, d'abord, et avant toute chose, parce que la légalité devrait être respectée par tous et qu'à l'évidence, en matière de squats, elle ne l'est pas. Je suis surpris, Mesdames et Messieurs, que vous toutes et vous tous qui avez prêté serment ne trouviez point inconcevable d'accepter cette illégalité, et ce depuis des années.

Le deuxième aspect, c'est que les honorables habitants ne se contentent pas d'y vivre, mais qu'ils y organisent des soirées. J'en suis personnellement témoin: les soirées commencent en général le samedi dans la nuit, aux alentours de 3 ou 4 h du matin, pour se terminer tard le dimanche soir. Evidemment, ces gens-là n'ont pas la chance de travailler, j'en suis conscient, moyennant quoi ils peuvent passer leur nuit à s'amuser, à faire un bruit épouvantable et à enquiquiner – je suis modeste quand je dis enquiquiner – le reste de la population locale qui, elle, se lève tôt le matin pour aller travailler. J'ose espérer que vous ne condamnerez pas celles et ceux qui se lèvent le matin pour travailler...

Aujourd'hui, renvoyer cette pétition au Conseil administratif, c'est accepter cette situation, c'est refuser l'amélioration de l'habitat, une fois de plus, comme au 79 de la rue de Lausanne, comme à Rhino, qui faisait hier encore l'objet d'une motion urgente M-537! Mesdames et Messieurs, mais qui représentez-vous ici? Des marginaux, des illégaux? La population n'est pas de ce sang-là, la population, c'est vous et moi, des gens qui travaillent, qui cherchent des logements, qui veulent pouvoir payer un loyer! Donc, respectez-les, s'il vous plaît, et revenez sur votre décision! Réfléchissez et ayez la sagesse de ne pas maintenir cet évident paradoxe: vous ne pouvez pas privilégier les squats et vouloir à tout prix, dans une espèce d'arriérisme moyenâgeux, maintenir un habitat quelconque, tout en disant, sur les mêmes bancs et à longueur de journée, qu'il faut des logements, plus de logements! L'occasion est là, saisissez-la et refusez le renvoi de cette pétition au Conseil administratif! (*Applaudissements.*)

Premier débat

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Les radicaux constatent que cet objet est symbolique de deux visions du logement en Ville de Genève, la vision de l'Alternative et celle de l'Entente. L'Alternative, profitant de ce qu'elle est majoritaire, impose sa vision de l'aménagement sur les terrains privés et dans les immeubles privés, multipliant les chicanes et soutenant les squatters. L'Entente, quant à elle, est non seulement respectueuse de l'Etat de droit, mais entend soutenir l'initiative privée, qui, à ce jour, a construit les rares objets mis ces derniers temps sur le marché locatif. Enfin, il n'est que de voir l'expérience faite récemment à la rue de Lausanne pour se convaincre de soutenir le rapport de minorité,

car nous ne pouvons adhérer, Mesdames et Messieurs, à l'action consistant à rénover à grands frais des taudis, pour les mettre à la disposition de vos amis squatters!

M^{me} Alexandra Rys (DC). Il est de notre devoir dans cette enceinte, et le groupe démocrate-chrétien l'a déjà dit souvent, de faire des choix. C'est pour cela que nous siégeons ici, quelle que soit notre couleur politique. Avec l'îlot Sillem, nous sommes confrontés au choix de préserver quelques maisons – qui, sans aucun doute, ont une certaine valeur patrimoniale – et de les rénover vraisemblablement à grands frais, étant donné leur état, ou de disposer de cette surface pour construire des logements dont nous tous, sur tous les bancs, répétons à journée faite que nous en manquons, en nous plaignant que la Ville n'ait pas suffisamment la volonté d'en réaliser. C'est effectivement un choix qui n'est pas forcément très agréable, qui n'est peut-être pas très évident à faire, mais il faut le faire. Entre le logement ou de vieilles bicoques qui ont sans doute un certain charme, le Parti démocrate-chrétien choisit clairement le logement, le logement neuf et, ma foi, tant pis pour les vieilles bicoques! Ce d'autant plus que l'alternative proposée est une rénovation à grands frais, étant donné l'état des bâtiments. Dans ce domaine, on est assez experts; on l'a déjà fait, certes avec un certain succès, à Saint-Gervais. A Saint-Gervais, on a trouvé nombre d'excellentes raisons, du point de vue de la préservation du patrimoine, pour faire des rénovations extrêmement coûteuses – je ne m'étendrai pas sur ce point ce soir – rénovations qui n'auront tout de même pas permis d'inclure, au passage, des ascenseurs dans des bâtiments dont l'intérieur était devenu neuf. Pour ma part, je continue à ne pas comprendre cette logique...

J'aimerais ajouter un dernier mot en relevant ce que l'un des orateurs précédents a dit à propos de l'exemple de la rue Jean-Violette. C'est un excellent exemple en effet, mais, si j'ai bonne mémoire, l'un des éléments déclencheurs de la requalification de la rue Jean-Violette a tout de même été l'investissement fait par un privé sur l'une des maisons, qu'il avait rénovée et à laquelle il avait redonné bonne façon. C'est cette rénovation-là qui a lancé le train de la requalification de la rue Jean-Violette, en incitant les autres propriétaires à faire de même, en leur montrant qu'on pouvait effectivement redonner une meilleure figure à cette rue. Mesdames et Messieurs, le groupe démocrate-chrétien vous invite ce soir à refuser le rapport de majorité.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je voudrais ramener le débat vers le problème qui a occupé la commission, qui n'est ni celui des squatters ni je ne sais quel autre problème évoqué sur les bancs d'en face jusqu'à maintenant, mais qui est le problème de l'aménagement et de la rénovation d'immeubles. Dans

cette optique-là, notre groupe reconnaît l'intérêt patrimonial de ces immeubles et soutient donc les pétitionnaires et leur demande de conserver ces maisons du XIX^e siècle, qui sont des témoins de l'histoire du quartier. En l'occurrence, nous ne sommes pas seulement guidés par la volonté de sauvegarder des immeubles ou par l'amour des vieilles pierres; nous avons aussi le souci, comme le groupe des Verts, de maintenir une certaine qualité de vie dans ce quartier, qui est à forte densité, comme on l'a maintes fois souligné. Enfin, cela a déjà été fait, mais j'aimerais quand même mettre ce projet de rénovation en parallèle avec celui qui a été tenté avec succès à la rue Jean-Violette, où des maisons vouées à la démolition ont été rénovées, à la satisfaction de l'ensemble de la population, puisque le quartier est maintenant esthétiquement convaincant. Notre groupe soutiendra donc la position de la majorité de la commission et renverra cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Il est toujours difficile de se faire une idée objective de la valeur historique du patrimoine bâti. Souvent, chacun se fait sa propre idée sur la nécessité de maintenir, voire de classer des bâtiments. Dans le cas précis du périmètre Sillem-Grenade-Avenir, nous discutons d'immeubles construits entre 1860 et 1870, d'un ensemble protégé par la loi Blondel. Ces bâtiments modestes sont les derniers témoins de l'urbanisation du quartier des Eaux-Vives. Les responsables de la Ville considèrent qu'ils doivent être protégés. Le maintien de ces immeubles de petit gabarit se justifie également en raison de l'étroitesse des rues dans ce secteur déjà fortement construit, comme il a été rappelé. Donc, la construction d'un bâtiment de grand gabarit à cet endroit poserait d'importants problèmes – circulation, parking et densité – dans ce secteur déjà sensible. C'est pour ces raisons que le groupe du Parti du travail soutient les pétitionnaires dans leur démarche et demande au Conseil administratif de poursuivre son action avec fermeté et détermination, afin de préserver ces bâtiments et de favoriser la qualité de vie dans ce quartier.

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames et Messieurs, permettez-moi de profiter de cette pétition pour dire un mot en tant que président de la commission des pétitions bientôt à la fin de son mandat. Je voudrais souligner l'engagement de l'ensemble des commissaires, avec plus ou moins de bonheur, mais en tout cas toujours avec force. Je trouve que le débat de ce soir illustre bien cet engagement – il n'y a pas toujours des prises de parole aussi importantes sur les pétitions. Alors, merci à tous les commissaires pour le travail qu'ils font et notamment aux deux rapporteurs de ce soir.

Maintenant, je donnerai brièvement la position du groupe socialiste sur cette pétition. Celle-ci illustre parfaitement la difficulté de choisir entre la conservation

du patrimoine et la création de logements, aussi sociaux soient-ils. Pendant toutes les discussions, on a peu parlé de squats, mais plutôt d'aménagement. Dans ce domaine, nous, les socialistes, n'avons aucun dogmatisme et pensons que chaque situation nécessite un débat, débat qui a clairement eu lieu entre la Ville et le Canton dans le cadre de la commission des pétitions. En fait, on s'aperçoit que s'opposent, très souvent, l'immédiateté des besoins, besoins de logements en l'occurrence, et la prise en considération d'un héritage à léguer. Dans ce sens, cela mérite toujours réflexion et il s'agit donc, dans le cas précis, de faire une pesée d'intérêts. Notre groupe fait confiance au Conseil administratif et vous recommande donc, vous n'en serez pas surpris, le renvoi de la pétition audit Conseil.

M. Roland Crot (UDC). Je voudrais simplement me référer aux propos de M. Ferrazino qui, tout à l'heure, à propos du plan directeur communal, disait qu'il faisait des plans pour l'avenir. Comme ces immeubles sont situés entre la rue de l'Avenir et la rue Sillem, je dirai que, de mon point de vue, ces deux verrues ne sont pas un avenir! C'est la raison pour laquelle le groupe de l'Union démocratique du centre votera le rapport de minorité de M. Reynaud.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je répondrai brièvement à l'interpellation de M. Crot, qui se trouve être mon voisin aux Eaux-Vives, comme un autre Eaux-Vivien, M. Reynaud. Voyez-vous, Monsieur Crot, travailler pour l'avenir, ce n'est pas pour autant renier le passé. A cet endroit, comme l'a rappelé M. Rielle, nous avons des témoignages du XIX^e siècle qui ont été considérés, non pas par celui qui vous parle, qui n'aurait pas la prétention de porter à lui seul des jugements de valeur sur les constructions, mais par la Commission des monuments, de la nature et des sites, comme étant des immeubles dignes d'être conservés. Il faut savoir que le recours a été accepté par l'autorité de recours précisément en raison du fait que ces immeubles ont un intérêt. Nous sommes donc, M. Rielle l'a également rappelé, devant une pesée d'intérêts entre la nécessité – qui n'est en effet contestée par personne, Monsieur Reynaud – de construire de nouveaux logements et la nécessité de conserver des témoignages du passé, qui font partie intégrante de notre histoire.

Dans le quartier que nous habitons, Messieurs Crot et Reynaud, il y a déjà une forte densité et c'est à nous de veiller à ce que les logements nouveaux, lorsqu'on peut en construire, ne portent pas atteinte aux logements qui sont déjà construits. Souvent, on aborde la problématique du logement sous l'aspect quantitatif, mais on ne doit pas oublier l'aspect qualitatif, sachant qu'on construit des logements pour que des êtres humains puissent y vivre dans les meilleures conditions possibles. Je comprends, Messieurs, que vous ayez voulu faire un débat un peu idéo-

logique, c'est de bonne guerre, mais vous avez oublié de rappeler que la solution qui semble se dessiner est une solution bien helvétique de compromis. Les propriétaires ont admis que les immeubles de tête avaient un certain intérêt – les immeubles à l'arrière un peu moins – et qu'on pouvait conserver les immeubles qui méritaient de l'être et démolir l'arrière pour construire des logements. Nous souhaitons arriver à ce double résultat et nous espérons que cette solution pourra se concrétiser.

Je comprends que vous ayez eu ce long débat ce soir; c'est le cas chaque fois qu'on parle du logement, le sujet attise les discussions... Mais n'oublions pas ceux qui habitent déjà le quartier et ceux qui vont y habiter, dans le cadre de cette double préoccupation que je viens de rappeler. J'espère, quant à moi, que les démarches que la Ville a menées, soutenue par votre Conseil, permettront d'arriver à ce résultat qui va dans le sens des pétitionnaires, mais pas uniquement: je pense en effet que tous les habitants du quartier des Eaux-Vives seront contents de cette solution.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la majorité de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 31 oui contre 23 non.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz et M. Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 7 septembre 2004, intitulée: «Cartes journalières CFF (bis)» (M-460)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- acquérir des cartes journalières CFF supplémentaires;
- faciliter l'obtention de ces cartes journalières;
- améliorer l'information à la population;
- fournir un bilan au bout de six mois d'activité.

¹ Développée, 858.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite de la motion M-389 invitant le Conseil administratif à prendre contact avec les CFF afin d'acquérir des abonnements généraux, des cartes CFF journalières ont été proposées aux habitants de la ville de Genève, dès la fin de 2003.

Dix carnets couvrant une année ont été mis en vente à l'Arcade d'information municipale du pont de la Machine, la carte journalière étant proposée à 35 francs.

La population de la ville de Genève a été informée de cette offre par l'intermédiaire du tous-ménages *Vivre à Genève*, distribué à 120 000 exemplaires.

L'opération fut un succès. On trouvera ci-dessous, à titre informatif, une statistique des ventes de ces cartes journalières de novembre 2003 à octobre 2004.

<i>Mois</i>	<i>Montants des ventes TTC</i>	<i>Nombre de cartes vendues</i>
	Fr.	
Novembre 2003	4 900	140
Décembre 2003	7 860	225
Janvier 2004	9 240	264
Février 2004	9 065	259
Mars 2004	13 055	373
Avril 2004	10 885	311
Mai 2004	12 670	362
Juin 2004	12 765	365
Juillet 2004	10 745	307
Août 2004	7 035	201
Septembre 2004	8 435	241
Octobre 2004	4 855	139
Total des ventes	111 510	3 186

Nombre de cartes CFF mises en vente sur un an: 3650.

Du 1^{er} novembre 2003 au 31 octobre 2004, 87,06% des cartes disponibles ont été vendues, soit une moyenne de presque 9 cartes journalières (8,73) sur les 10 disponibles chaque jour.

Les ventes au 31 octobre 2004 représentent un montant total de 111 510 francs.

Ce chiffre ne tient évidemment pas compte des ventes des nouvelles cartes journalières, disponibles depuis le 1^{er} novembre 2004, et vendues au prix unitaire de 30 francs.

Le solde positif net (HT), entre l'achat des cartes (85 000 francs) et le produit de la vente, s'élève à 23 960 francs. Le coût direct lié à la vente à l'Arcade municipale s'élève quant à lui à 27 000 francs.

Les statistiques ci-dessus portent sur les ventes mensuelles des cartes CFF des communes, indépendamment de la période de validité. En 2005, nous compléterons ce tableau par une indication des ventes effectives du mois.

Fort de cette réussite et suite à l'invite des motionnaires, le Conseil administratif, en date du 29 septembre 2004, avait décidé d'acquérir cinq carnets supplémentaires pour la période allant de novembre 2004 à octobre 2005 et de ramener le prix de vente de la carte à 30 francs, afin d'en faciliter l'acquisition.

Une nouvelle information a été faite par le biais du tous-ménages *Vivre à Genève* N° 9 de décembre 2004, en page 16. Cette information figurera à nouveau dans l'un des prochains numéros de 2005. Au surplus, depuis le 1^{er} novembre 2004, cette information est mise en exergue sur la page d'accueil du site officiel.

Elle a également été insérée dans la parution du *VG Magazine* de décembre 2003, à destination du personnel et des retraités de l'administration municipale.

A la suite de la décision du Conseil municipal du 4 décembre 2004, ce seront 30 carnets qui seront prochainement mis en vente.

De plus, conformément à la demande du Conseil municipal, le Conseil administratif fournira ultérieurement un rapport sur la vente des cartes, pour la période allant du 1^{er} novembre 2004 au 30 avril 2005.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Muller

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil administratif d'avoir pris en compte cette motion M-460 concernant les cartes journalières CFF et d'avoir fait avancer ce dossier. Toutefois, le groupe des Verts a quand même quelques remarques supplémentaires à formuler sur cette réponse, par ailleurs parfaitement circonstanciée dans laquelle, Monsieur le maire, vous mentionnez que cette opération a été un succès. Premièrement, concernant l'acquisition de cartes journalières CFF supplémentaires, suite à la décision du Conseil municipal lors du vote du budget 2005, vous nous expliquez que 30 carnets seront «prochainement» mis en vente. Ce que nous aimerions savoir, c'est à quel moment plus précisément ces carnets seront mis à la disposition de la population, compte tenu du fait que nous sommes déjà le 31 avril et que la ligne budgétaire que nous avons votée visait la période de janvier à décembre 2005.

Notre deuxième remarque concerne l'obtention de ces cartes journalières. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi il n'est pas possible, à l'instar de ce

qui se fait dans les autres communes genevoises, de réserver ces cartes par téléphone et qu'elles nous soient envoyées par la poste. L'envoi par poste prouverait que les habitants qui les commandent sont effectivement domiciliés sur le territoire de la Ville. Cela éviterait de devoir venir avec des pièces d'identité, des factures des Services industriels ou autres, pour prouver qu'on habite en Ville de Genève.

Notre troisième remarque a trait à l'information à la population. Vous nous précisez, entre autres choses, que vous ferez une nouvelle information dans «l'un des prochains numéros» de l'édition 2005 du *Vivre à Genève*. Nous nous demandons pourquoi cette information ne figurerait pas dans tous les numéros de cette brochure, puisqu'elle figure de manière continue sur le site de la Ville.

Concernant le bilan, nous l'attendons et nous nous réjouissons d'en prendre connaissance. Le précédent, jusqu'à octobre 2004, était très complet. Nous vous remercions, Monsieur le maire, de prendre en compte ces quelques remarques.

8. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Jean-Marc Froidevaux, développée le 14 novembre 1995, intitulée: «Cette promenade est placée sous la sauvegarde des citoyens!» (I-710)¹.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Déplorant la dégradation de l'aspect des parcs, l'auteur de l'interpellation demande la prise de mesures de préservation des espaces verts ou un accroissement de la signalétique dans les parcs afin d'indiquer sans ambiguïté quels sont les comportements autorisés.

Il convient de rappeler que les parcs municipaux ne sont pas réservés aux jeux d'enfants, mais qu'ils constituent des lieux destinés au délassement de tous les citoyens. Quant aux pique-niques et au bronzage, activités prisées par certains usagers des espaces verts, ils ne sauraient être considérés comme des comportements répréhensibles.

¹ «Mémorial 153^e année»: Développée, 1793.

Il faut en outre rappeler que, dans le cadre de leur mission d'îlotage, les agents de sécurité municipaux effectuent des rondes régulières dans les divers parcs de la ville et qu'ils interviennent en cas de comportement inapproprié de la part des usagers. Enfin, pour des raisons tant pratiques qu'esthétiques, il n'est pas souhaitable d'augmenter le nombre d'écrêteaux dans les parcs municipaux.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

9. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 16 octobre 1996, intitulée: «50 Ferrari aux Pâquis: était-ce de la provocation ou de l'inconscience?» (I-741)¹.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de l'interpellation déplore que, il y a quelques années, un défilé de 50 Ferrari ait été autorisé dans les rues de Genève. S'agissant de véhicules coûteux, il juge la manifestation provocatrice, notamment par rapport aux personnes démunies.

Sur le fond, il faut relever que l'autorisation d'organiser des manifestations de ce type sur la chaussée n'est pas délivrée par la Ville de Genève mais par le Département de justice, police et sécurité. En outre, l'événement cité est demeuré, à l'évidence, un cas isolé.

Précisons que les seules permissions délivrées ces dernières années en la matière par la Ville de Genève concernent le Tour du lac et le Rallye des Alpes: pour ces manifestations éminemment populaires, un emplacement a été mis à la disposition des organisateurs afin de servir d'aire de départ ou d'arrivée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

¹ «Mémorial 154^e année»: Développée, 1735.

10. Réponse du Conseil administratif au postulat de la commission des pétitions, accepté par le Conseil municipal le 10 mai 1994, intitulé: «Révision du règlement concernant l'attribution des places aux forains lors des manifestations» (PO-3009)¹.

TEXTE DU POSTULAT

Constatant que des différences apparaissent entre la pratique (gestion confiée à des comités) et le règlement du Conseil administratif (qui donne, à lui seul, ces compétences), le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réviser ce règlement pour l'adapter à la réalité de la pratique actuelle, dans les meilleurs délais.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'attribution des places dans les fêtes foraines est effectuée conformément au règlement municipal.

Pour les champs de foire de printemps et d'hiver installés sur la plaine de Plainpalais, une annonce est faite dans la *Feuille d'avis officielle* afin de susciter les inscriptions des forains intéressés. L'octroi des emplacements se fait ensuite selon les critères définis dans le règlement municipal, une priorité étant accordée aux forains genevois. Il va de soi qu'une stricte égalité de traitement est pratiquée.

En ce qui concerne les manifestations foraines ayant lieu sur les quais, et notamment les Fêtes de Genève, la Ville de Genève accorde, dans la pratique, un périmètre aux organisateurs qui attribuent eux-mêmes les places aux divers forains.

Enfin, une révision du règlement municipal est actuellement prévue, en concertation avec les forains genevois.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

¹ «Mémorial 151^e année»: Rapport, 3516.

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Damien Sidler, du 13 septembre 2004, intitulée: «Pelouses rases et Ville plumée?» (QE-163)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Année après année, les Fêtes de Genève se mesurent en démesure, et leurs impacts sur le quotidien des Genevois et notre environnement atteignent une ampleur considérable.

Durant cette quinzaine estivale, les services de la Ville sont sur le qui-vive (Voirie, Service des espaces verts et de l'environnement et autres). Certaines prestations de notre municipalité sont volontairement prises en charge par le Conseil administratif, d'autres doivent être facturées conformément aux contrats signés avec Genève Tourisme pour la mise à disposition et la remise en état du domaine public. Or il semblerait que Genève Tourisme n'honorerait pas ses factures et que les prestations de la Ville se transforment, de fait, en subventions déguisées.

Le Conseil administratif pourrait-il fournir au Conseil municipal un récapitulatif des prestations chiffrées, des factures et paiements concernant les éditions des cinq dernières années, ainsi qu'un état des lieux de la situation en 2004?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis plusieurs années, les services de l'administration municipale concernés par les Fêtes de Genève établissent un décompte détaillé des prestations relatives à cette manifestation. Les déprédations occasionnées dans le périmètre des fêtes sont chiffrées et font l'objet d'une facture envoyée à Genève Tourisme.

Voici un récapitulatif des prestations de la Ville de Genève concernant les éditions 1999 à 2004 des Fêtes de Genève ainsi que des montants facturés à Genève Tourisme (anciennement Office du tourisme) avec la date du paiement. Il en ressort que Genève Tourisme a toujours honoré ses factures. Les prestations de la Ville ne se transforment donc pas en subventions déguisées.

Edition 1999

Prestations globales de la Ville de Genève:
Coût global des déprédations:

Fr.
Pas de chiffres
35 506,00

¹ Annoncée, 1697.

Montant facturé par le SEVE à l'Office du tourisme
pour les déprédations: 14 123,00
Date du paiement: 07.04.2000

Edition 2000

Prestations globales de la Ville de Genève: Pas de chiffres
Coût global des déprédations: 93 738,50

Montant facturé par le SEVE à l'Office du tourisme
pour les déprédations: 60 981,60
Date du paiement: 16.02.2001

Edition 2001

Prestations de la Ville de Genève: 865 669,00
dont coût global des déprédations: 121 108,50

Montant facturé par le SEVE à l'Office du tourisme
pour les déprédations: 45 000,00
Date du paiement: 10.01.2002

Edition 2002

Prestations de la Ville de Genève: 1 035 430,55
dont coût global des déprédations: 115 123,75

Montant facturé par le SEVE à l'Office du tourisme
pour les déprédations: 40 440,00
Date du paiement: 13.12.2002

Edition 2003

Prestations de la Ville de Genève: 1 169 187,50
dont coût global des déprédations: 64 996,00

Montant facturé par le SEVE à l'Office du tourisme
pour les déprédations: 53 611,00
Date du paiement: 19.12.2003

Edition 2004

Prestations de la Ville de Genève: 725 798,70
dont coût global des déprédations: 102 085,70

Montant facturé par le SEVE à Genève Tourisme La facture n'a pas
pour les déprédations: encore été établie

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M^{me} Michèle Ducret, M. Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, acceptée par le Conseil municipal le 20 janvier 2004, intitulée: «Publication des préavis communaux en matière d'autorisations de construire et de démolir» (M-176)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à publier mensuellement et complètement les préavis qu'il formule en matière d'autorisations de construire et de démolir.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La loi sur les constructions et les installations diverses prévoit, à son article 3, que les demandes d'autorisation sont soumises, à titre consultatif, au préavis des communes, des départements et des organismes intéressés. L'autorité de décision n'est pas liée par ces préavis.

Le préavis de la Ville de Genève ne constitue qu'un des préavis émis qui permettent à l'autorité compétente (soit le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, sur la base de l'instruction des dossiers menée par la police des constructions) d'accorder une autorisation préalable ou définitive. En fonction du projet, plusieurs services ou commissions peuvent être consultés selon leurs domaines de compétence.

Dès lors, le préavis de la Ville de Genève, non accompagné des plans et des pièces essentielles du dossier, ne présente que peu d'intérêt et, surtout, il est souvent peu compréhensible, à lui seul, par celui ou celle qui en prend connaissance.

Rappelons à cet égard que la police des constructions dispose d'un guichet de renseignements (cette prestation est indiquée dans la *Feuille d'avis officielle*, sous la rubrique «Autorisations et requêtes»). Le personnel, formé spécialement, est à même d'expliquer et de répondre à toutes les demandes. Il dispose pour ce faire de jeux de plans complets, de copies des préavis des différentes instances y compris celui de la Ville de Genève. Ce guichet unique permet tant aux professionnels qu'aux personnes intéressées de pouvoir suivre et comprendre la mise au point d'un projet au travers de ses phases successives (demandes préalable – définitive – complémentaire/s).

¹ «Mémorial 161^e année»: Rapport, 3821.

Le Conseil administratif rappelle aussi que les préavis municipaux (environ 800 par année) peuvent être consultés par les élus lors des séances du Conseil municipal. En effet, un classeur contenant les préavis émis mensuellement est à la disposition des membres du Conseil municipal à chaque séance de celui-ci.

Nous allons mettre à la disposition du public un second classeur identique qui sera déposé à l'Arcade municipale d'information et tenu à jour au même rythme que celui déposé au Conseil municipal lors de ses séances plénières. Cette mise à disposition sera annoncée dans le périodique *VG Magazine* une ou deux fois par an.

Une publication des préavis municipaux dans le *VG Magazine* serait très fastidieuse pour les lecteurs, compte tenu du nombre considérable des préavis émis par la Ville de Genève.

Enfin, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a pris contact avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour un examen de l'opportunité de publier nos préavis sur internet avec d'autres éléments du dossier permettant aux intéressés de saisir l'ensemble de la problématique en cause. Une telle démarche, pour être réalisée, nécessite cependant un travail supplémentaire et donc l'engagement de personnel avec les implications budgétaires que cela entraîne.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le président. Concernant ce point, je demande à M. Jean-Charles Lathion de nous lire une lettre que m'a adressée M. Ferrazino en date du 5 avril 2005.

Lecture de la lettre:

Concerne: M-176 – Publication des préavis communaux en matière d'autorisations de construire et de démolir.

Monsieur le président du Conseil municipal,

Je vous remercie de bien vouloir communiquer au Conseil municipal les informations suivantes, qui complètent la réponse du Conseil administratif à la motion citée en marge.

La démarche que nous avons effectuée auprès du DAEL nous a conforté dans l'idée qu'il n'était judicieux de mettre en ligne le préavis communal qu'en per-

mettant simultanément la consultation des autres documents du dossier permettant de comprendre la problématique dont il s'agit.

Pour éviter un doublon et trouver une solution vraiment satisfaisante, il convient donc que la Ville de Genève, sur un tel projet de publication par internet, agisse en commun avec les services de l'Etat de Genève.

Or, les projets de développement des systèmes d'information de la police des constructions prévoient précisément la mise en ligne des documents liés aux requêtes en autorisation de construire, y compris les préavis communaux.

Ces projets vont donc exactement dans le sens souhaité par le Conseil municipal et accepté par le Conseil administratif.

Toutefois, les restrictions budgétaires ont eu pour conséquences que les études relatives à ces projets ont été actuellement interrompues par le DAEL. Pour cette raison, il n'est pas possible actuellement d'indiquer au Conseil municipal quand la publication, par internet, des principaux éléments des procédures en autorisation de construire pourra être réalisée.

En revanche, la mise à disposition des préavis municipaux dans un classeur, à l'Arcade municipale et à l'intention du public, sera réalisée très prochainement.

Veuillez agréer, Monsieur le président du Conseil municipal, mes salutations distinguées.

Christian Ferrazino

13. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et M. Jacques Finet, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2005, intitulée: «Rendre la place du Pré-l'Evêque aux piétons et résoudre les problèmes de parcage: faire d'une pierre deux coups» (M-303)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, et ainsi d'en libérer la surface; cet équipement sera affecté exclusivement aux habitants;

¹ Rapport, 4386.

- fournir en outre une étude des coûts induits que la mise en exploitation d'une telle construction engendrerait pour la Ville de Genève;
- réserver une dizaine de places de parc à des sociétés d'auto-partage (par exemple Mobility) et à promouvoir massivement ce concept de mobilité dans le quartier des Eaux-Vives, notamment.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La place du Pré-l'Evêque, espace libre réunissant les quartiers des Eaux-Vives et de la Terrassière, est une propriété privée municipale, classée en zone de verdure. Celle-ci est occupée par 64 places de stationnement en régime de zone bleue, macaron D.

Le quartier des Eaux-Vives abrite de nombreux logements et activités commerciales, de service et administratives. Faubourg de la ville ancienne, les immeubles, souvent rénovés et parfois reconstruits, sont rarement dotés de garages à voitures souterrains. Un ensemble de mesures de stationnement et de transports, dont la création de zones bleues, a progressivement favorisé le stationnement des résidents aux dépens des pendulaires. Toutefois, on sait que la dotation reste encore insuffisante.

Plusieurs interventions publiques et de conseillers municipaux ont relevé cette situation et proposé des remèdes, passant principalement par la création d'un garage collectif sous la place du Pré-l'Evêque, avec des affectations qualitatives et quantitatives diverses.

Pour le Conseil administratif, il est souhaitable de contrebalancer la perte de places de stationnement en zone bleue due à l'amélioration des conditions de déplacement des piétons dans les Eaux-Vives et sur la place du Pré-l'Evêque. La réponse aux besoins des pendulaires est déjà en cours de résolution par le développement des transports collectifs – notamment la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse – et la réalisation de parcs relais. Une réponse aux besoins des visiteurs des commerces est déjà apportée par les garages collectifs d'Eaux-Vives 2000 et de Villereuse, notamment.

Le Conseil municipal a accepté, le 7 avril 2004, la proposition PR-273 «Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit 3 200 000 francs pour des travaux d'aménagement pour la sécurité des déplacements dans le quartier des Eaux-Vives et d'un crédit de 1 020 000 francs pour l'étude de mesures d'aménagement urbain», qui traite également du sujet cité.

Cela a amené le Conseil administratif à faire examiner la possibilité de construire un parc à voitures souterrain pour résidents à la place du Pré-l'Evêque

Motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

et à chercher une solution de financement des études, après que la Fondation des parkings, compétente pour l'installation de parkings pour habitants, a indiqué qu'elle n'avait pas la capacité financière de les assumer, même partiellement. Toutefois, la construction et l'exploitation de parkings pour habitants incombent au Canton. Le Conseil administratif est arrivé à la conclusion qu'il est possible de créer un fonds municipal destiné à la promotion de parcs à voitures pour résidents en affectant à ce fonds une partie des recettes obtenues par la réglementation sur les horodateurs (amendes). Le Conseil administratif a donc écrit en décembre 2004 au Conseil d'Etat pour lui demander de partager pour moitié avec la Ville de Genève l'effort financier nécessaire pour l'étude du parking de la place du Pré-l'Evêque et d'examiner également l'opportunité d'apporter à ce projet une partie des recettes obtenues par le Canton pour les demandes en matière d'horodateurs.

Le projet: la place

Occupée pendant de nombreuses années par le pavillon postal, la place du Pré-l'Evêque se trouve désormais libérée. Un concours d'aménagement par mandats d'études parallèles pour sa mise en valeur à terme a été organisé en mars 2003 et a mis en évidence l'intérêt d'y créer une aire piétonne, ce d'autant plus qu'il s'agit de parcelles privées municipales, déjà classées de longue date en zone de verdure.

Dans l'attente de travaux à terme, un aménagement temporaire a été réalisé au printemps 2004 dans le triangle sud de la place, afin de la rendre aux habitants.

Initialement plus vaste, c'est au début du XX^e siècle que la structure de la place actuelle se dessine. Elle est entrecoupée par deux rues: l'avenue Pictet-de-Rochemont, destinée aux exigences de la circulation, et la rue de Montchoisy. La place est composée de petites placettes distinctes, consacrées au stationnement ou au marché.

L'objectif du projet d'aménagement consiste à restituer au Pré-l'Evêque sa définition formelle du début du XX^e siècle, soit un triangle coupé en deux, et à rendre la place piétonne en assurant les connexions avec le reste du quartier.

Le projet lauréat, intitulé «Le pas du chat noir», consiste en une vaste étendue au sol, unitaire, meuble et perméable, pour restituer le caractère initial d'accueil de mouvements de troupes et de zone verte. Les franges extérieures des deux triangles formant la place ont leur arborisation maintenue et renforcée. Les trottoirs sont élargis et traités en dallage de béton. Des bancs y sont installés. Des plantations plus basses densifient l'intérieur du square.

Un canal borde la place du côté de la rue de la Mairie, rappelant l'existence du nant de Jargonnant, élément fondateur du site et du front bâti de cette rue.

Les multiples chutes d'eau du canal soulignent la légère inclinaison du lieu. L'espace créé ici offre un promenoir côtoyant un long banc et un canal sous les arbres, générant une ambiance en relation avec la situation urbaine des Eaux-Vives.

Un tapis de points lumineux au sol, disposé selon une trame ordonnée par le tissu urbain des deux quartiers attenants, suggère des parcours induits par les perspectives. La trame se resserre à l'emplacement du marché et définit son organisation. Un couvert protège et structure le déroulement du marché.

Le parc à voitures de résidents souterrain

Afin de préserver au mieux les principes du réaménagement de la place du Pré-l'Evêque, de bénéficier de la plus grande surface à disposition pour le garage et de tenir compte des contraintes géologiques de la nappe phréatique, le parc à voitures s'inscrit en partie basse du site.

La trémie d'accès au garage est implantée parallèlement à la rue du Jeu-de-l'Arc, se trouvant ainsi regroupée avec les services préalablement prévus en surface sur la place réaménagée.

Le long des rues de la Mairie et de Frontenex, un retrait de deux mètres du sous-sol depuis les bordures des futurs trottoirs permet le maintien des arbres.

Le garage souterrain s'organise sur deux niveaux, en raison de la présence de la nappe phréatique. Les premières analyses mènent vers une possibilité de réalisation de 250 à 260 places. Les places de stationnement et les allées de distribution sont positionnées parallèlement à la rue du Jeu-de-l'Arc. La rampe d'accès au deuxième sous-sol est disposée dans la continuité de la trémie d'entrée, permettant de créer des box dans cette emprise. Un stationnement pour les motocyclettes est également envisageable.

Les escaliers et ascenseurs d'accès sont positionnés en cohérence avec le projet d'aménagement de surface, ainsi qu'avec les continuités des parcours piétonniers à renforcer vers les quartiers des Eaux-Vives et de la Terrassière.

Comme expliqué plus haut, le Conseil administratif a interpellé le Conseil d'Etat, le 15 décembre 2004, afin de lancer, avec la Ville de Genève, l'étude citée ci-dessus. Le Conseil administratif reste donc en l'état dans l'attente de la position du gouvernement cantonal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

14. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des sports et de la sécurité, acceptée par le Conseil municipal le 13 septembre 2004, intitulée: «Un mur d'escalade au cœur de l'espace urbain» (M-408)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité d'installer un nouveau mur à grimper à l'intérieur d'un bâtiment appartenant à la Ville de Genève;
- de mettre en place, à titre d'essai, des murs à grimper pour les plus jeunes, longs mais de faible hauteur, pour animer l'espace urbain.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En réponse à la première invite de la motion, les services municipaux envisageront l'installation de murs d'escalade lors des prochaines études qui leur seront confiées pour des équipements sportifs et salles de gymnastique de groupes scolaires, puisqu'il n'existe à ce jour aucun projet de ce type où intégrer un tel équipement.

En réponse à la deuxième invite, dans l'espace urbain, le Conseil administratif tient à préciser en premier lieu que deux domaines distincts, à savoir le domaine du jeu et le domaine du sport, déterminent la hauteur d'un mur de grimpe. Ainsi, dans le domaine du jeu, un tel mur ne peut pas excéder 3 m de hauteur. Il s'agit alors d'un Boulder, c'est-à-dire une structure d'escalade permettant de grimper sans corde jusqu'à une hauteur d'où l'on peut sauter sans risque (hauteur de chute inférieure à 2 m). L'encordage est indispensable dès une hauteur de chute de 2 m. De telles structures sont des murs dits Toprope, exigeant un assurage et des connaissances en technique de l'escalade.

La Ville de Genève encourage depuis plusieurs années l'animation de l'espace urbain, en agaçant diverses manifestations. Dans cette optique, le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a organisé du 23 au 25 septembre 2004 un forum intitulé «La ville en jeux». Il s'agissait de réfléchir à la conciliation entre territoires de jeux urbains et nouvelles normes de sécurité européennes (EN 1176-1177, mises sur pied en juin 2002). Ces normes de sécurité sont beaucoup plus strictes qu'auparavant. Si elles étaient strictement appliquées aux 123 places de jeux actuelles, 80% des éléments de ces dernières devraient être soit déposés, soit modifiés.

¹ Rapport, 1480.

Concernant les murs de grimpe, les mesures de sécurité doivent être prises selon lesdites normes et déterminent prioritairement l'espace de chute et les matériaux antichoc le composant. Ainsi, l'espace de chute sera exempt d'obstacles susceptibles de blesser l'utilisateur qui tombe et le revêtement de la surface d'impact sera uniforme, de même qu'il doit répondre aux exigences posées au matériel antichoc. Les dimensions de la surface d'impact dépendent de la hauteur du mur de grimpe. Par exemple, la surface d'impact d'un mur de grimpe de 3 m de hauteur sera large de 2,50 m vers l'arrière et sur les côtés.

Quant aux matériaux antichoc composant la surface d'impact, ils doivent répondre à plusieurs exigences de sécurité. Une couche de matériaux tels que sable, gravillon, copeaux d'écorce ou de bois doit être prévue. Ces matériaux seront posés dans une fosse. Les matériaux antichoc constitués de fragments doivent être périodiquement remués, puis changés.

De plus, concernant la maintenance et l'entretien des structures d'escalade, ces dernières, installées dans une zone publique, doivent être protégées contre les abus et le vandalisme. Des mesures adéquates doivent être appliquées, telles que fixer des vantaux qui se verrouillent ou enlever les prises inférieures. Un contrôle régulier de la structure d'escalade est un devoir autant qu'une question de responsabilité civile.

Les murs de grimpe mis en place sur l'espace public ne seront pas surveillés. Juridiquement, cela signifie que le propriétaire de ces structures doit garantir que l'état et la fonction de son ouvrage ne mettent en danger ni les personnes ni les choses.

Considérant tous ces éléments, des murs de grimpe ne peuvent être installés en n'importe quel emplacement. Pour une place de jeux, par exemple, le lieu doit être, d'une part, éloigné de la route et clairement délimité de la circulation routière et, d'autre part, accessible de partout et en toute sécurité. Il faut également tenir compte des émissions sonores naturellement élevées, dues à la fréquentation d'une telle place par les enfants et les adolescents. Les murs à grimper, les Boulders, devront alors être mis en place selon ces critères et les normes de sécurité susmentionnées.

L'emplacement d'un Boulder sera déterminé par la superficie de la fosse de matériaux amortissants. Il faut prendre garde également au fait que les Boulders devront être aménagés de sorte que l'on puisse grimper ni par-dessus, ni au dos de la structure, afin de prévenir le risque de chute. Aucune surveillance n'étant garantie, les prises ne doivent être ni trop basses ni trop hautes, afin de permettre aux enfants dès l'âge de 8 ans de grimper.

A titre d'essai, un mur de grimpe sera sans doute proposé dans le cadre du réaménagement des espaces publics de Saint-François ou d'autres lieux

du quartier de la Cluse, suivant l'avancement de la concertation en cours avec les associations riveraines concernant les projets d'aménagement d'espaces publics.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

- 15. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Claudine Gachet, MM. André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux, Pascal Rubeli, Patrice Reynaud et Guillaume Barazzone, acceptée par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 2004, intitulée: «Revalorisation de la chapelle municipale du cimetière des Rois et réalisation d'une barrière autour du parc pour le protéger des fréquentations douteuses, principalement la nuit» (M-491)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- ouvrir un crédit d'étude destiné à étudier les conditions de remise en état de la toiture et de la façade de la chapelle des Rois;
- inclure dans cette étude les travaux nécessaires à la mise en conformité des installations de chauffage aux normes actuellement en vigueur et les possibilités de sécurisation esthétique et efficace du parc;
- considérer ces travaux au nombre des chantiers prioritaires avant 2015, de manière à rendre rapidement à la chapelle sa vocation de lieu du souvenir, ouverte à toutes formes de recueils et d'hommages;
- rendre au parc son calme et sa paix dans le respect de ceux qui ont œuvré pour le rayonnement de Genève;
- rendre aux lieux la dignité qu'ils méritent.

¹ Développée, 3013.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des bâtiments suit ce dossier depuis septembre 2003 avec un mandataire extérieur et coordonne les principes de l'intervention avec M. Philippe Beuchat, du Service de la conservation du patrimoine architectural de la Ville, et en collaboration avec le Service des monuments et des sites du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Le mandat d'étude donné à un atelier d'architectes de la place a permis de vérifier les hypothèses du projet de rénovation.

A ce jour, la situation se présente comme suit:

- une autorisation de construire N° DD 99257-5 a été délivrée en date du 13 août 2004 pour la rénovation de la toiture de la chapelle des Rois;
- nous avons donné instruction à l'architecte mandataire d'inclure dans son étude un rafraîchissement des façades incluant le traitement des fissures et de la carbonatation;
- une demande de crédit sera déposée avant la fin de l'année afin de pouvoir engager les travaux en 2006.

Pour information, il est prévu une isolation thermique renforcée dans la sous-couverture, permettant d'améliorer le confort des utilisateurs lors des périodes estivales.

Par ailleurs, malgré les travaux de surélévation de la clôture, il n'est pas possible de garantir totalement la sécurité du périmètre en dehors des heures d'ouverture. En effet, de nombreux éléments urbains, poteaux indicateurs, bornes de téléphones pour taxis, mais aussi véhicules stationnés sur les trottoirs, aident au franchissement de la ceinture.

Le Service des bâtiments prend néanmoins en charge l'amélioration des commandes d'éclairage extérieur afin de rendre plus confortable l'accès nocturne aux proches de défunts. Cela consiste à pouvoir commander, au moyen de la clé d'accès, la mise en fonction d'une série de luminaires menant du portail d'entrée au bâtiment de la chapelle. La clé est remise par les pompes funèbres aux personnes autorisées pour une période limitée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). J'aimerais remercier le Conseil administratif, qui a répondu à l'essentiel des désirs des motionnaires, qui souhaitaient que le

cimetière des Rois et sa chapelle, notamment, soient remis en valeur prochainement. Néanmoins, nous constatons – nous en avons parlé encore tout à l’heure avec M. Manuel Tornare et quelques-uns des conseillers municipaux ici présents – que la question de la barrière reste ouverte. Outre la protection contre les fréquentations dites «douteuses» – terme qui n’avait pas trop plu dans cette enceinte, ce que je peux comprendre, et qui a été retiré – il reste une question d’esthétique à régler. Nous espérons vivement que, au-delà de la sécurité pure, on arrive à trouver, pour ce lieu que nous voulons être un panthéon genevois, une solution qui aille plus loin que ce qui est fait actuellement et qui satisfasse l’ensemble des citoyens genevois.

16. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 7 avril 2004, sur la pétition intitulée: «Rendez les trottoirs aux piétons» (P-39)¹.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-39 au Conseil administratif afin qu’il insiste sur l’application des règlements déjà en vigueur.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 11 septembre 2002, le Conseil administratif a créé un groupe de travail chargé d’élaborer des règles municipales d’application du règlement cantonal L 10.12, afin de limiter l’empiètement des installations des terrasses de café sur les trottoirs et de garantir un espace suffisant pour la circulation des piétons. Ces règles d’usage sont aujourd’hui en cours de finalisation. L’un des articles vise à garantir un espace suffisant pour permettre en tout temps un passage fluide des piétons. Le Service des agents de ville et du domaine public, chargé de l’application de ce règlement municipal, procédera régulièrement à des contrôles du respect des limites fixées.

En outre, le service Voirie – Ville propre de la Ville de Genève a besoin d’une largeur minimale de trottoir de 1,60 m pour permettre le passage de ses machines

¹ «Mémorial 161^e année»: Rapport, 5542.

de nettoyage. Par conséquent, cette norme assure une largeur permettant à deux poussettes de se croiser et constitue ainsi un minimum dans les gabarits mis à la disposition des piétons.

Le plan piétons, dont le concept a été adopté en novembre 2001 par le Conseil municipal, recommande une grande vigilance concernant l'aménagement des rues et l'encombrement des trottoirs. Les services techniques municipaux sont très attentifs à ce sujet.

Une part importante du mobilier urbain aujourd'hui installé (potelets, chaînes, etc.) vise prioritairement à empêcher l'encombrement des trottoirs par les automobiles. Le détournement de ces aménagements par les scootéristes et les cyclistes est une préoccupation constante des services de la Ville de Genève. Pour trouver des solutions et coordonner l'action des services, un groupe de travail «vélos-scooters» a été créé à la fin de 2003, dont l'objectif consiste à créer, dans un premier temps, un document d'information qui résume les droits et les devoirs des différents usagers, à savoir les piétons, les cyclistes, les cyclomotoristes et les automobilistes.

D'autre part, concernant les panneaux d'affichage sur les trottoirs, il faut noter que les services de la Ville de Genève sont en train d'élaborer un concept directeur d'affichage. Il vise à mieux gérer le positionnement des panneaux en ville en fonction des caractéristiques propres à chaque situation. Ce document prend en compte autant les différents critères liés à la conservation du patrimoine que la fluidité et le confort des piétons. Un certain nombre de panneaux gênants encombrant le passage sera supprimé.

Enfin, pour limiter le parcage abusif, notre commune a engagé, à la fin 2003-début 2004, 84 agents municipaux qui sont assignés au contrôle du stationnement. De plus, le 7 janvier 2004, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer des fonctions de contrôle du stationnement aux agents de la Fondation des parkings, renforçant encore les capacités de contrôle et de sanction.

L'ensemble de ces mesures, récemment mises en place par différents départements de la Ville de Genève, donnent ainsi un cadre satisfaisant à la mise en œuvre d'une véritable politique en faveur des déplacements piétonniers.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M. Roberto Brogini (Ve). Cette pétition issue de l'Union genevoise des piétons reçoit une réponse du Conseil administratif qui, à mon avis, ne traduit pas la

volonté des pétitionnaires. Au début de sa réponse, le Conseil administratif fait référence au règlement concernant l'utilisation du domaine public, règlement qui se rapporte essentiellement aux terrasses de café, qui représentent l'expression la plus sympathique de ce qu'on peut trouver sur les trottoirs de Genève. Ensuite, il nous dit que les trottoirs permettent la libre circulation des piétons, puisque les machines de nettoyage peuvent y passer. En l'occurrence, les critères retenus dans cette réponse pour démontrer que les trottoirs sont agréables me semblent assez difficilement compréhensibles. En effet, on cite les machines de la Voirie et la première mesure que l'on prend concerne les terrasses de bistrot, qui sont tout ce que nous aimons, en tout cas pour certains dans ce Conseil, qui souhaitent voir de belles terrasses dans notre cité.

En revanche, et je le regrette, il n'y a rien, dans cette réponse, sur la cause principale des difficultés de cheminement sur les trottoirs, à savoir les poteaux réglant la circulation routière et qui sont implantés sur les trottoirs, alors que les piétons n'en ont pas besoin. Les parcmètres, les panneaux d'interdiction de tourner ou d'obligation d'aller tout droit sont destinés à la circulation routière, mais sont implantés sur les trottoirs où cheminent les piétons. C'est un des éléments qui manquent dans cette réponse. De plus, ce qui est fâcheux également, c'est que des vélos sont souvent cadénassés à ces poteaux et empêchent un cheminement agréable.

L'autre élément qui n'apparaît absolument pas dans cette réponse a trait à l'article 41 de l'Ordonnance sur la circulation routière, qui précise que les seuls véhicules habilités à stationner sur les trottoirs sont les vélos, pour autant qu'ils laissent un passage de 1,5 m pour les piétons. L'alinéa 1 bis indique que «le parage des autres véhicules sur le trottoir est interdit, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément», ce qui est très rarement le cas à Genève.

Le Conseil administratif nous parle aussi des 84 agents municipaux qui ont été assignés au contrôle du stationnement. Il serait certainement souhaitable que ces 84 agents municipaux puissent également verbaliser, ainsi que le prévoit l'Ordonnance sur la circulation routière, mais ils n'ont pas le temps, m'a-t-on dit, de remplir cette tâche. Quant aux scooters et motos qui sont de plus en plus souvent garés sur les trottoirs et sur les places, il suffirait d'appliquer l'ordonnance fédérale! Et s'il n'y pas assez de places de parc pour les scooters et les motos en Ville de Genève, il conviendra de répartir différemment les places entre les deux-roues et les automobiles. Le cas échéant, nous devons peut-être envisager d'installer des parcmètres pour les deux-roues motorisés, afin de mieux réguler le stationnement et d'éviter que nos trottoirs soient envahis.

Voilà pourquoi nous estimons que le Conseil administratif n'a répondu que partiellement à la pétition légitime de l'Union genevoise des piétons.

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Brogginì, du 3 novembre 2004, intitulée: «Pourquoi l'édicule datant de l'Exposition nationale de 1896 sis au boulevard James-Fazy est-il laissé à l'abandon?» (QE-167)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

L'édicule qui abritait des toilettes publiques à l'orée du pont de la Coulouvrenière est fermé depuis de nombreuses années. La toiture de ce bâtiment construit pour l'Exposition nationale de 1896 n'est plus nettoyée depuis lors et elle présente toutes les caractéristiques d'un abandon.

Sans vouloir préjuger du devenir de cette construction historique, peut-on néanmoins pourvoir à l'entretien de cette toiture dans l'attente d'une décision pour l'avenir de ce bâtiment?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cet édicule a été acquis par la Ville de Genève, en 1898, à la suite de l'Exposition nationale de 1896, à Plainpalais. A l'époque, c'était un équipement de haute technologie, destiné à apporter une nouvelle hygiène, au moment où l'eau courante n'atteignait pas encore tous les immeubles de la ville.

Celui-ci a été placé à l'entrée du parc de Saint-Jean, comme d'autres, afin d'encourager les citoyens à y faire leurs besoins, plutôt que dans le parc.

Cet édicule est l'un des derniers représentants de cette tradition moderne et hygiéniste d'une architecture simple, modeste, présentant une image agréable.

Il est aujourd'hui fermé et désaffecté.

Dans le cadre de la proposition PR-343 relative à l'étude et aux travaux pour la rénovation, le remplacement et les nouvelles installations de toilettes publiques municipales, celui-ci est candidat à une rénovation et à l'insertion de toilettes publiques municipales automatiques et autonettoyantes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M. Roberto Brogginì (Ve). Ma question concernait un édicule extrêmement intéressant datant de l'Exposition nationale de 1896, ainsi que je l'indiquais dans

¹ Annoncée, 2610.

Question: incendie au centre artisanal du Vélodrome

ma question et ainsi que le confirme la réponse du Conseil administratif. Ces anciens W.-C. se trouvent en haut du pont de la Coulouvrenière, à la hauteur du parc du Seujet, et sont laissés à l'abandon. Je demandais donc pourquoi la toiture n'était plus entretenue depuis de très nombreuses années. En effet, n'importe qui peut constater que la toiture pourrit, alors qu'une toiture mal entretenue, on le sait, est la cause la plus grave de la dégradation des bâtiments. Il n'y a pas de réponse à cette question dans la réponse du Conseil administratif.

Plus surprenant, la réponse parle «des derniers représentants de cette tradition moderne et hygiéniste d'une architecture simple, modeste, présentant une image agréable» et précise que l'on va insérer à l'intérieur de ces toilettes – simples, modestes et agréables – des «toilettes publiques municipales automatiques et autonettoyantes»... Alors, je me demande pourquoi, à la place d'un édifice simple, modeste et agréable, on va faire une architecture compliquée, coûteuse et présentant une image torturée! Je n'aurai certainement pas la réponse ce soir, mais nous l'aurons certainement lors du débat sur la proposition PR-343 et le crédit de 13 millions concernant les toilettes publiques! Ce sera l'occasion de constater que nous avons des toilettes extrêmement efficaces, qui ont été laissées à l'abandon, et qu'on vient maintenant nous présenter des solutions coûteuses, qui susciteront certainement, et malheureusement, de grands débats au sein de ce Conseil!

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 13 novembre 2004, intitulée: «Incendie d'une voiture dans le centre artisanal municipal du Vélodrome à la Jonction» (QE-170)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Récemment, une voiture – ou plusieurs – a été incendiée dans le centre artisanal du Vélodrome à la Jonction. A la suite de cet incendie, une entreprise a procédé au nettoyage des locaux sans prendre les protections nécessaires en matière de lutte contre la pollution, par exemple en filtrant ou en récupérant l'eau de nettoyage.

La Ville de Genève, se prétendant respectueuse des normes édictées par l'Agenda 21, aurait-elle manqué à ses engagements?

¹ Annoncée, 2696.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Après chaque incendie, un inspecteur du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement est chargé de faire des relevés par prises d'échantillons dans les locaux touchés, notamment en ce qui relève des chlorures. Le traitement des eaux de nettoyage est obligatoire dès que l'on atteint le seuil de 150 microgrammes/cm².

Dans le cas d'espèce, le niveau mesuré était de 10 microgrammes/cm², donc largement au-dessous des limites admises.

L'évacuation des eaux de nettoyage par le réseau d'eaux usées n'étant donc pas dangereuse pour l'environnement, les normes édictées par l'Agenda 21 ont été respectées, la Ville de Genève n'a donc pas manqué à ses engagements.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 13 novembre 2004, intitulée: «TV Léman bleu: amélioration de l'information» (QE-171)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

TV Léman bleu bénéficie d'un taux de vision exceptionnel en ce qui concerne les séances de notre Conseil municipal et du Grand Conseil.

J'ai souvent été interpellé par des téléspectateurs sur les questions suivantes:

- Pourquoi les séances supplémentaires ne sont-elles pas diffusées? Cette remarque est justifiée par le fait que certains sujets sont attendus par la population.
- Pourquoi les ordres du jour ne sont-ils pas annoncés dans la presse, ou au moins les dates des séances ne sont-elles pas diffusées dans celle-ci?
- Pourquoi les points de l'ordre du jour n'apparaissent-ils pas sur l'écran, comme cela se fait pour l'intervenant?
- Pourquoi l'ordre du jour ne serait-il pas diffusé régulièrement avec l'indication du point traité?

¹ Annoncée, 2696.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a fait part des remarques de M. Juon au directeur de TV Léman bleu, M. Michel Chevrolet. Celui-ci a répondu que l'amélioration des retransmissions des séances du Conseil municipal fait partie des objectifs qu'il s'est fixés dès son arrivée et qu'une nouveauté allant dans ce sens a déjà été introduite. En effet, depuis le début de l'année, une mention des points de l'ordre du jour en cours de discussion apparaît régulièrement en bas de l'écran. Ces incrustations ne posent aucun problème technique, notamment depuis que TV Léman bleu a fait l'acquisition de matériel spécifique. La seule difficulté rencontrée tient au fait qu'une personne doit être rémunérée pour garantir cette prestation, et cela durant deux soirées par mois, de 17 h à 23 h. Cette tâche a pour l'instant été confiée à un journaliste, étant donné le degré de technicité et de connaissances nécessaires. Le coût de cette prestation supplémentaire a été évalué à 15 000 francs par année. Elle sera toutefois réalisée gratuitement dans un premier temps, car TV Léman bleu souhaite évaluer la plus-value de l'opération.

Concernant la retransmission des séances supplémentaires, M. Chevrolet estime leur coût à 1500 francs par séance, car il faut rétribuer le personnel qui travaille en plus des heures légales. Ce montant est d'ailleurs déjà facturé à l'Etat pour les retransmissions des séances supplémentaires du Grand Conseil.

Quant à la publication des ordres du jour ou des dates des séances dans la presse, elle dépend également des ressources financières à disposition. Il y a chaque année environ 10 ordres du jour, qui comportent en moyenne 5 pages A/4. Réduites au format A/5, chaque page coûterait, par exemple, 2400 francs (hors taxes) dans la *Tribune de Genève*. Cela représenterait une dépense annuelle d'au moins 120 000 francs par quotidien, ce que le Conseil administratif estime disproportionné par rapport aux 275 000 francs prévus au budget pour TV Léman bleu pour les retransmissions. Les ordres du jour étant disponibles sur le site internet du Conseil municipal, une apparition de ceux-ci à l'écran, avant ou pendant la séance, ne semble pas non plus indispensable.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous propose, au nom du bureau, de traiter encore le rapport PR-47 A1, qui concerne les plans d'utilisation du sol et qui doit être renvoyé à la commission du règlement, suite à un courrier dont M. le conseiller administratif Christian Ferrazino vous a parlé hier, lors de notre séance

Proposition: règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol

de 17 h. Cela permettrait à la commission du règlement de poursuivre ses travaux dans les meilleurs délais et dans sa composition actuelle. Je sou mets cette proposition au vote.

Mise aux voix, la proposition de traiter le rapport PR-47 A1 est acceptée à l'unanimité.

20. Rapports de la commission de l'aménagement et de l'environnement et de la commission du règlement chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} octobre 1991 en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PR-47 A1)¹.

**Rapporteur de la commission de l'aménagement et de l'environnement:
M. Patrice Reynaud (15 novembre 2004).**

Discussion

Le 11 mai 1998, à l'issue du deuxième débat sur cette proposition et en vue d'un troisième débat, celle-ci a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement et à la commission du règlement pour qu'elles statuent sur les résultats de l'enquête publique qui devait avoir lieu, selon la motion préjudicielle N° 322. Le dépôt d'un rapport n'est pas intervenu à ce jour.

La proposition PR-47 est devenue sans objet en raison du vote par la commission du règlement, le 26 mars 2004, du nouveau règlement sur les plans d'utilisation du sol. Cette commission rendra un rapport (voir ci-dessous) présentant le nouveau règlement.

Vote

Faisant suite à sa décision du 26 octobre 2004, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous recommande, par 10 oui (1 R, 2 Ve, 1 AdG/SI, 3 S, 2 UDC, 1 DC) et 4 abstentions (3 L, 1 T), de voter le retrait de cette proposition de la liste des objets en suspens de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

¹ «Mémorial 155^e année»: Rapport, 4903. Troisième débat demandé et commissions, 4973, 5129.

Rapporteur subrogé de la commission du règlement: M. Gérard Deshusses (18 mars 2005).

La commission du règlement s'est réunie les 31 octobre 2003 et 26 mars 2004 sous la présidence de M. André Kaplun, puis le 28 janvier 2005 sous la présidence de M. Gérard Deshusses, pour reprendre l'étude de cette proposition. Que M^{mes} Ursi Frey et Laurence Schmidlin qui ont assuré la prise de notes de ces séances soient remerciées de leur travail.

Préambule

Le 11 mai 1998, cette proposition a été renvoyée, pour la deuxième fois, conjointement à la commission du règlement et à celle de l'aménagement et de l'environnement qui ont toutes deux entamé son étude. Et puis, au gré des événements qui ont jalonné l'histoire des plans d'utilisation du sol (PUS), la proposition a été progressivement oubliée, tandis que les rapporteurs initiaux ont été happés par d'autres mandats. (*Mieux vaut tenir un lapin que poursuivre un lièvre.*)

**Travaux de la commission
Séance du 31 octobre 2003**

Audition de M. Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M. Nils de Dardel, directeur du département, et de M. Daniel Schmitt, du Service d'urbanisme

M. Ferrazino confirme que cette proposition PR-47 est fort ancienne et qu'elle a été égarée durant de longues années tant par la commission du règlement qui devait traiter de la conformité dudit document que par celle de l'aménagement et de l'environnement à laquelle revenait l'étude de fond. Il convient néanmoins de souligner que, de son côté, la commission de l'aménagement et de l'environnement a fait son travail et qu'un vote est intervenu le 27 avril 1999; cependant, le rapporteur n'a pas, à ce jour, rempli la tâche qui lui avait été confiée.

Le magistrat rappelle ensuite que les PUS émanent de la volonté populaire, à la suite d'un vote effectué en 1983 et demandant de favoriser le maintien de l'habitat en ville. Reste qu'entre-temps la situation a fortement évolué et que l'objet en est inévitablement modifié. Aussi M. Ferrazino remet-il à la commission du règlement un nouveau document, sur quatre colonnes (cf. annexe N° 2), qui présente une actualisation des PUS. Dans la troisième colonne, commente le magistrat, figure un texte selon la nouvelle teneur de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LEXT) (modification article 15, lettre c), février 2003) proposé par le groupe de travail auquel participent M^{me} Wiedmer-Dozio et MM. de Dardel et Schmitt.

Proposition: règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol

M. Ferrazino explique encore que le Grand Conseil entend élargir la possibilité d'intervention des communes en matière d'indice de construction. Néanmoins, il convient d'attendre encore quelques semaines pour compléter ce document par des informations émanant du Canton. Il estime, par ailleurs, qu'il serait ensuite judicieux de convoquer les deux commissions afin de purger le texte.

M. de Dardel, pour sa part, recommande la prudence, des problèmes pratiques et légaux étant survenus entre-temps. De plus, le Conseil d'Etat doit encore approuver le texte. Cependant, les modifications essentielles figurent dans la troisième colonne dudit tableau, précise M. de Dardel qui dresse ensuite rapidement la liste des observations du département de M. Ferrazino par rapport à la nouvelle teneur LEXT présentée par le groupe de travail.

Article 5 – Secteurs. Le département municipal estimerait plus simple de travailler avec seulement trois secteurs.

Article 9 – Règles applicables aux activités contribuant à l'animation des quartiers. Actuellement, des dispositions importantes permettent à la Ville de Genève, lorsque des locaux sont transformés, de maintenir les arcades au rez-de-chaussée. Les fermer pour en faire des bureaux apparaît, de l'avis du département municipal, très négatif en regard de l'animation des quartiers. Il conviendrait, en conséquence, de modifier le nouveau texte pour permettre à la Ville de Genève d'intervenir efficacement.

Chapitre III: Espace vert ou de détente. De nouvelles dispositions ont été envisagées, soit l'obligation pour les constructeurs de maintenir des espaces verts en suffisance autour des immeubles et, dans cette optique, des taux ont été proposés. Ces règles, pense M. de Dardel, sont conformes à la loi, mais il est néanmoins encore nécessaire que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement se prononce à leur sujet.

Discussion de la commission en présence des personnes auditionnées

Répondant aux questions de différents commissaires, M. de Dardel précise que des modifications pourraient encore être apportées au texte actuel, mais que les alinéas qui n'ont pas été repris sont de fait caducs, alors même que d'autres ont été tout bonnement simplifiés dans leur formulation. En tous les cas, il ne s'agit encore que de propositions.

M. Ferrazino confirme qu'un texte définitif sera rédigé par ses services et qu'il sera communiqué à la commission, probablement en janvier 2004 (cf. annexe N° 3). Il ajoute encore qu'un règlement transitoire est en vigueur qui vise, dans la philosophie même des PUS, à favoriser le maintien de l'habitat en ville.

Proposition: règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol

Séance du 26 mars 2004

Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M. Daniel Schmitt, adjoint de direction au Service d'urbanisme

M. de Dardel rappelle, dans un premier temps, que depuis de nombreuses années la Ville applique un règlement provisoire, alors même qu'un nouveau texte a été adopté en 1999. Le traitement du dossier a été freiné par les échanges indispensables avec les autorités cantonales, vu la modification de la loi cantonale survenue entre-temps et supprimant pratiquement toutes les prérogatives des communes.

Demeure, de fait, en tout et pour tout, pour les municipalités, la possibilité d'intervenir sur le pourcentage de logements et d'activités supplémentaires en cas de démolition/reconstruction d'un bâtiment.

Discussion de la commission en présence des personnes auditionnées

A une commissaire socialiste qui constate que les PUS ne traitent que des surfaces brutes de plancher et qu'il n'existe aucun document précisant les contraintes légales de la distribution entre logements et activités qui permettrait à la Ville de Genève d'intervenir, M. de Dardel rappelle que les plans localisés de quartier, quant à eux, peuvent désigner certaines affectations, mais sans obligation pour les propriétaires de construire du logement social.

M. de Dardel assure encore que le document qu'il vient de remettre aux commissaires est définitif (annexe N° 3). Il ajoute, répondant de la sorte à plusieurs interventions, que les PUS font référence à la loi cantonale et qu'ils sont plus développés concernant les zones ordinaires dans lesquelles les propriétaires peuvent construire ce qui leur convient. En droit idéal, il serait certes possible d'aller encore au-delà, mais la réalité a conduit à une rédaction moins ambitieuse.

Position des groupes politiques

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) aurait souhaité que les PUS permettent de réaliser des logements sociaux en totalité lors de reconstructions de bâtiments. Le règlement transitoire offrait la possibilité de demander un taux de l'ordre des deux tiers. Les PUS, dans leur nouvelle rédaction, conduisent à un nouvel abaissement dudit taux. Par ailleurs, l'essentiel des prérogatives octroyées en son temps à la Ville de Genève lui étant retiré, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera ce texte poliment, sans plus.

Proposition: règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol

Le groupe socialiste estime, pour sa part, que c'est de cette manière que les bonnes volontés politiques comme tout esprit constructif sont découragés dans ce canton; il s'abstiendra donc lors du vote.

Le groupe démocrate-chrétien s'abstiendra également.

Le groupe libéral constate que le texte (une initiative du Parti socialiste) a été vidé de son sens, ce qui permet de l'accepter.

Le groupe de l'Union démocratique du centre s'étonne que le département municipal propose trois secteurs à la place de cinq, alors que tout le document fait état de cinq secteurs. Dans ces conditions, il lui est difficile de se prononcer.

Le groupe des Verts avait placé beaucoup d'espoir dans ce règlement, or sa rédaction définitive est l'objet d'une grande déception.

Le groupe radical rappelle que l'idée des PUS émane de ses propres rangs, et plus particulièrement de l'un de ses anciens magistrats. La rédaction finale présente peu de modifications par rapport au texte originel et il la soutiendra.

Conclusions et vote de la commission

La commission choisit dans un premier temps de ne pas voter le projet d'arrêté du règlement général des PUS article par article, mais dans son ensemble.

Le président de la commission, M. André Kaplun, précise que le vote portera strictement sur l'avant-dernière colonne du document remis aux commissaires, soit la troisième (cf. annexe N° 3).

Au bénéfice des explications fournies, la commission du règlement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 8 oui (1 Ve, 1 AdG/SI, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 4 abstentions (1 DC, 3 S) à accepter le projet d'arrêté amendé (voir plus loin).

Séance du 28 janvier 2005*Préambule*

Dans un premier temps, le président de la commission explique qu'il lui a fallu remettre la proposition PR-47 à l'ordre du jour d'une séance de la commission du règlement. En effet, le bureau du Conseil municipal, après avoir reçu le rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur ledit objet, s'est rendu compte que ce rapport devait être remis pour étude à la commission du règlement.

C'est pourquoi le texte du rapporteur subrogé, M. Patrice Reynaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, initialement mis à

Proposition: règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol

l'ordre du jour des séances du Conseil municipal des 18 et 19 janvier 2005 a été retiré pour être renvoyé au destinataire adéquat.

Dans un deuxième temps, le président et rapporteur subrogé de cette proposition PR-47 pour la commission du règlement confie son embarras face à ce renvoi, le vote sur cet objet ayant déjà eu lieu et le rapport étant de fait rédigé. Il souligne, par ailleurs, que la commission du règlement a étudié de manière indépendante par rapport à la commission de l'aménagement et de l'environnement, partant du fait que leurs travaux respectifs étaient totalement autonomes.

Discussion de la commission

Au terme d'un bref échange, l'ensemble des commissaires décide de prendre acte du rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui ne contredit pas les conclusions de la commission du règlement.

Conclusions

Conformément à son vote du 26 mars 2004, la commission du règlement vous invite à accepter le projet d'arrêté amendé.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre p), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 15 A et suivants de la loi sur l'extension des voies de communications et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève

TITRE I

Dispositions générales

Art. 1. – But

1. En vue de favoriser la qualité de vie en ville, les plans d'utilisation du sol élaborés par la Ville de Genève, en collaboration avec l'Etat, ont pour but de maintenir et rétablir l'habitat tout en favorisant une implantation harmonieuse des

Proposition: règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol

activités qui garantisse le mieux possible l'espace habitable et limite les charges sur l'environnement qui pourraient résulter d'une répartition déséquilibrée des affectations.

2. A cette fin, le présent règlement:

- a) répartit en logements et en activités (administration, commerces, artisanat) les surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des transformations de bâtiments (surélévation, aménagement de combles) ou par des constructions nouvelles;
- b) définit l'affectation des constructions existantes dans les cas où les dispositions du présent règlement leur sont directement applicables;
- c) fixe des taux d'espaces verts ou de détente minimaux applicables aux secteurs et sous-secteurs;
- d) mentionne les périmètres d'intérêt public, affectés notamment aux équipements scolaires.

3. Cette réglementation varie en fonction des différents secteurs et sous-secteurs de la ville de Genève. Elle tient compte de la situation existante et des objectifs en matière d'habitat, de transports, de voies de communication, d'équipement et de distribution d'énergie, résultant du plan directeur cantonal, du plan directeur communal et des plans directeurs de quartier établis par la Ville de Genève.

Art. 2. – *Champ d'application*

1. Les présentes dispositions s'appliquent aux quatre premières zones à bâtir au sens de l'article 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 et dans leurs zones de développement au sens de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957. Elles s'appliquent aussi bien aux constructions existantes qu'aux constructions nouvelles.

2. Le présent règlement peut être complété par des règlements relatifs à des plans d'utilisation du sol localisés établis par le Conseil administratif et approuvés par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Lorsqu'une utilisation judicieuse du sol ou des motifs urbanistiques l'exigent, ces règlements peuvent déroger aux dispositions du titre II du présent règlement.

3. Les plans d'utilisation du sol ne s'appliquent pas à la construction et à la transformation de bâtiments destinés principalement à un équipement public de la Confédération, de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et d'établissements ou fondations de droit public. De même, la construction de bâtiments destinés aux organisations intergouvernementales, au bénéfice d'un accord de siège, sur des terrains propriété de la Confédération, de l'Etat de Genève ou de la Ville de Genève, n'est pas soumise aux plans d'utilisation du sol.

4. L'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation du 25 janvier 1996 est réservée. Il en va de même des plans d'affectation spéciaux définis par l'article 13 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, dans la mesure où le préavis municipal a été favorable.

Art. 3. – Définitions

1. Par construction existante, il faut entendre tout bâtiment cadastré.

2. Par construction nouvelle, il faut entendre tout bâtiment édifié sur un terrain libre ou libéré suite à une démolition.

3. Par surface brute de plancher supplémentaire, il faut entendre une augmentation de la surface utile de plancher soit à la suite d'une extension d'un bâtiment existant, soit à la suite d'une construction nouvelle.

4. Par surélévation, il faut entendre la transformation de tout bâtiment ayant pour conséquence un gain maximal de deux niveaux.

5. Par bâtiment d'habitation, il faut entendre tout bâtiment comportant des locaux qui, par leur aménagement et leur distribution, sont destinés à l'habitation.

On entend également par bâtiment d'habitation les bâtiments d'habitation dont les locaux ont subi un changement d'affectation sans autorisation au sens de la loi restreignant les démolitions et transformations de maisons d'habitation en raison de la pénurie de logements, du 17 octobre 1962, ou de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons, des 26 juin 1983 et 25 janvier 1996.

6. Par espace vert ou de détente, il faut entendre toute surface privée ou publique à usage collectif, conçue pour le délassement, les jeux ou la promenade, libre de construction et inaccessible aux véhicules autres que d'intervention technique et d'urgence.

7. Est déterminante pour calculer les taux d'espaces verts ou de détente la surface de la ou des parcelles faisant l'objet d'une même procédure en autorisation de construire.

Art. 4. – Méthodes de calcul

1. Pour calculer les surfaces brutes de plancher supplémentaires, on soustrait du total des surfaces brutes prévues les surfaces existantes.

2. Par surface brute de plancher, il faut entendre la somme de toutes les surfaces d'étages en dessous et en dessus du sol, y compris les surfaces des murs et des parois dans leur section horizontale.

N'entrent toutefois pas en considération toutes les surfaces non utilisées ou non utilisables pour l'habitation ou le travail et les surfaces affectées à des services publics ou à des activités d'intérêt public à teneur de l'article 2, alinéa 3.

Art. 5. – Secteurs

1. Afin de répartir les logements et les activités, le territoire de la Ville de Genève est divisé en trois secteurs conformément au plan annexé au présent règlement.

2. Des sous-secteurs sont prévus afin de fixer les taux d'espaces verts ou de détente conformément au présent règlement et au plan ci-annexé.

3. Les secteurs et sous-secteurs feront l'objet d'un réexamen en cas de modification sensible des circonstances ainsi que lors de procédure de modification de zones de construction.

TITRE II

Chapitre 1: Répartition logements/activités

Art. 6. – Application

1. Les taux de répartition logements/activités sont appliqués aux surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par bâtiment.

2. Lorsque des travaux font l'objet d'une même procédure en autorisation de construire préalable ou définitive, les taux sont appliqués à l'ensemble des bâtiments concernés et non pas à chacun d'eux pris individuellement, pour autant que les propriétaires aient donné leur accord. Il en va de même lors de l'établissement d'un plan localisé de quartier ou de plusieurs procédures en autorisation de construire fondées sur le même plan localisé de quartier.

3. L'affectation des locaux d'habitation non soumis à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996, est maintenue, même en l'absence de travaux, sous réserve d'une dérogation accordée pour des motifs d'intérêt public, de salubrité ou de sécurité.

Art. 7. – Taux de répartition logements/activités

1. Dans les secteurs 1 et 2, les surfaces brutes de plancher supplémentaires doivent être affectées au logement à raison de:

- a) 50% au moins dans les secteurs 1;
- b) 80% au moins dans les secteurs 2.

Proposition: règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol

Un pourcentage plus élevé des surfaces brutes de plancher supplémentaires destinées au logement peut être exigé, notamment lorsque:

- a) l'environnement comporte peu de logements et présente des conditions d'habitation favorables;
- b) les surfaces brutes de plancher existantes destinées aux activités réduisent sensiblement les surfaces brutes de plancher supplémentaires pouvant être affectées au logement.

S'il s'agit d'un bâtiment entièrement affecté à des activités, les taux ne sont applicables que si les surfaces brutes destinées au logement représentent après l'opération au minimum 10% des surfaces brutes de l'immeuble.

2. Dans le secteur 3, l'affectation est fixée conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève. Les terrains en zone de développement sont affectés en priorité au logement. Des activités peuvent être autorisées en des lieux qui s'y prêtent pour autant que 80% au moins des surfaces brutes de plancher supplémentaires soient affectées au logement. A cette fin, il est tenu compte du périmètre retenu par une étude d'aménagement de l'ensemble du quartier.

Art. 8. – Règles applicables en cas de surélévation ou d'aménagement de combles

1. Lorsque les travaux de surélévation ou d'aménagement de combles concernent un bâtiment d'habitation, les surfaces brutes de plancher supplémentaires doivent être affectées au logement.

2. L'affectation des autres types de bâtiments est soumise aux articles 6 et 7, sous réserve d'incompatibilité de ces logements avec la conception du bâtiment.

Art. 9. – Règles applicables aux activités contribuant à l'animation des quartiers

1. Les surfaces au rez-de-chaussée, lorsqu'elles donnent sur des lieux de passage ouverts au public, doivent être affectées ou rester affectées, pour la nette majorité de chaque surface, à des activités accessibles au public en matière de commerce, d'artisanat ou d'équipements sociaux ou culturels à l'exclusion des locaux fermés au public.

Cette règle ne s'applique pas lorsqu'une construction nouvelle ne se situe pas en continuité avec des bâtiments dont les rez-de-chaussée sont affectés à des locaux d'activités ouverts au public.

Par locaux fermés au public, on entend des locaux inoccupés par des personnes ou occupés essentiellement par des travailleurs de l'entreprise ou accessibles à une clientèle reçue dans des conditions de confidentialité, notamment cabinets médicaux, bureau d'avocats, notaires, fiduciaires, experts-comptables, agents immobiliers, etc.

Art. 10. – Règles applicables aux bâtiments artisanaux ou industriels

1. En cas de démolition-reconstruction ou de transformation d'un bâtiment affecté principalement à des activités industrielles ou artisanales, une surface de plancher au moins équivalente à la moitié de la surface initiale doit être destinée à des activités industrielles ou artisanales, compatibles avec l'habitat. S'il est démontré que les conditions d'utilisation sont inadaptées à de telles activités, ces surfaces sont alors destinées au logement, dans la mesure où les critères d'habitabilité peuvent être satisfaits.

Pour le solde des surfaces de plancher, l'article 7 du présent règlement est applicable.

2. En cas de démolition-reconstruction ou de changement d'affectation d'un immeuble n'ayant pas une destination administrative, industrielle, commerciale ou culturelle, le nouveau bâtiment doit être affecté au logement, selon les taux fixés par l'article 7.

Art. 11. – Règles applicables aux hôtels

Les bâtiments affectés à un établissement hôtelier conservent en règle générale leur affectation en cas de transformation ou de démolition-reconstruction. S'il est démontré que l'exploitation hôtelière ne peut pas être poursuivie, pour d'autres motifs qu'un prix d'acquisition excessif de l'immeuble, ce dernier peut, toutefois, être affecté à une autre forme d'habitation et, pour partie, à des activités pour autant que celles-ci n'occupent pas plus de 30% des surfaces brutes de plancher de l'immeuble.

Chapitre II: Espace vert ou de détente

Art. 12. – Application

1. Le taux d'espace vert ou de détente, fixé pour les sous-secteurs mentionnés à l'article 13, est appliqué:

- a) aux parcelles ou groupes de parcelles dont la surface excède 1000 m² ou
- b) aux parcelles comprises dans le périmètre d'un plan localisé de quartier dont la surface des parcelles excède 1000 m².

Proposition: règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol

2. Des précautions doivent être prises pour protéger la sphère privée des logements. Les surfaces privées ou publiques à usage collectif peuvent être aménagées sur la toiture des constructions basses.

Art. 13. – Taux d'espace vert ou de détente minimal

1. Le taux d'espace vert ou de détente minimal est fixé comme suit:

- a) sous-secteur 2.2: 25%;
- b) sous-secteurs 3.1, 3.2 et 4.1: 35%;
- c) sous-secteur 4.2: 40%.

2. Pour les parcelles ou groupes de parcelles dont la surface excède 2000 m², la moitié au moins de la surface aménagée en espace vert ou de détente est constituée d'un sol en pleine terre.

3. Dans le secteur 5, le taux d'espace vert ou de détente minimal est fixé conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève.

TITRE III

Dispositions finales

Art. 14. – Dérogations

1. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement peut exceptionnellement, avec l'accord du Conseil administratif ou du Conseil municipal dans le cadre de plans d'affectation, déroger aux dispositions du présent règlement lorsqu'une utilisation plus judicieuse du sol ou des bâtiments l'exige impérieusement.

2. L'octroi d'une dérogation au sens de l'alinéa 1 est mentionné lors de la publication de l'autorisation de construire dans la *Feuille d'avis officielle*.

Art. 15

1. Le présent règlement entre en vigueur le jour qui suit la publication dans la *Feuille d'avis officielle* de l'arrêté d'approbation du Conseil d'Etat.

Annexe N° 1:

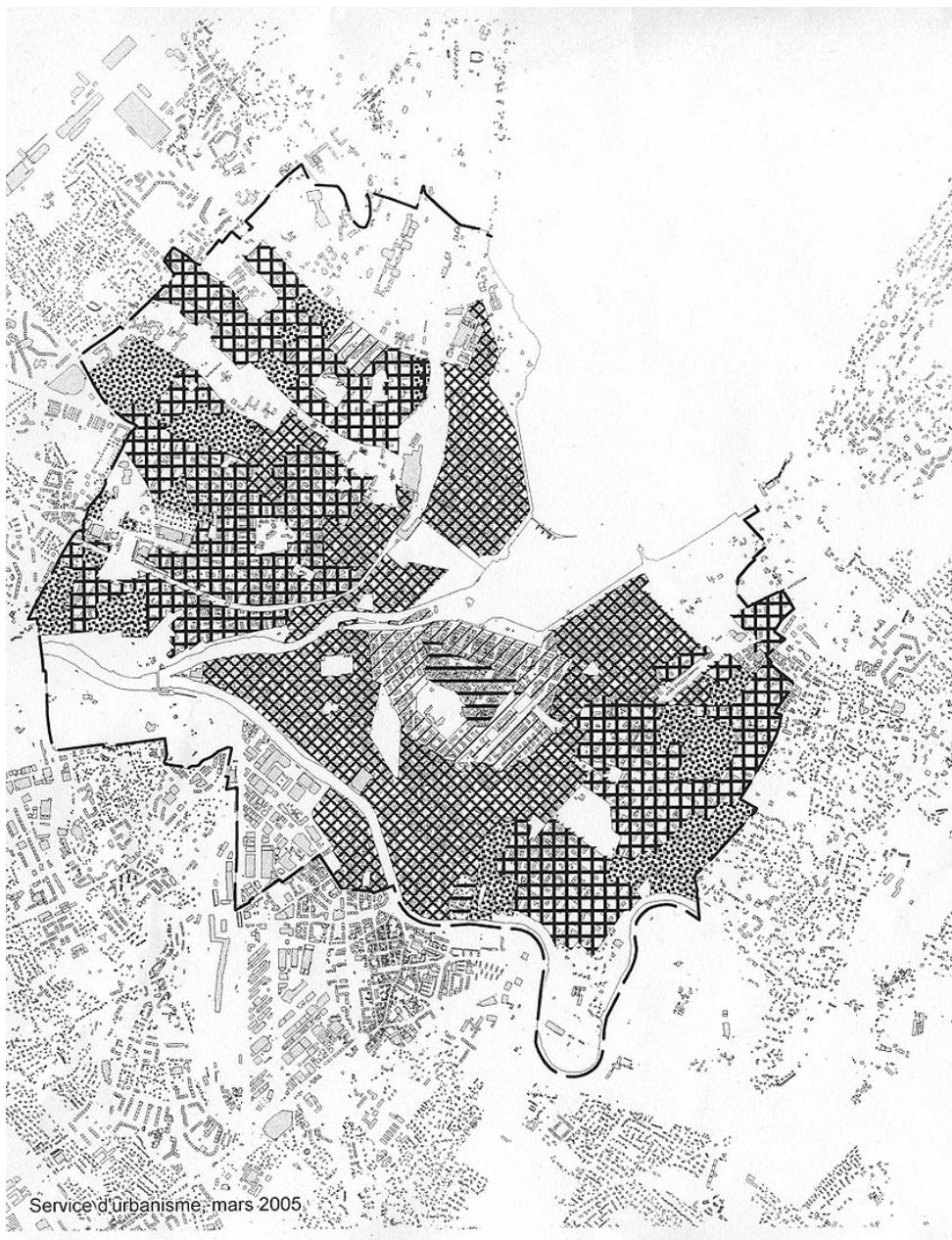
- Carte annexée au règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol

Annexe N° 2:

- Version provisoire de la proposition de règlement général selon la nouvelle teneur LEXT (modification de l'article 15, lettre c), février 2003) et projet groupe de travail (M^{me} Wiedmer-Dozio, M. de Dardel et M. Schmitt)

Annexe N° 3:

- Version définitive de la proposition de règlement général selon la nouvelle teneur LEXT (modification de l'article 15, lettre c), février 2003) et projet groupe de travail (M^{me} Wiedmer-Dozio, M. de Dardel et M. Schmitt)



Service d'urbanisme, mars 2005



VILLE DE GENEVE

PLAN D'UTILISATION DU SOL

CARTE ANNEXEE AU REGLEMENT GENERAL

Adopté par le Conseil Municipal le

Adopté par le Conseil d'Etat le

Secteurs d'application du pourcentage
minimum de logements selon article 7

1 : min. 50 %

2 : min. 80 %

3 : selon PLQ

Sous-secteurs d'application du taux d'espace vert
selon article 13

 1.1 : -

 2.1 : -

 2.2 : 35 %

 2.3 : 40 %

 3 : selon PLQ

 Hors du champ d'application

zone de verdure, de bois et forêts, de villa (5e zone),
industrielle et secteur des organisations internationales.

Note :

Document ad hoc pour le mémorial du Conseil Municipal
Cette carte est destinée à être produite en grand format
et en couleur pour l'impression du règlement municipal

<p align="center">Règlement transitoire Approuvé par le Conseil d'Etat le 24 août 1988</p>	<p align="center">Projet de règlement général : PR-47 amendé et accepté par la Commission de l'aménagement et de l'environnement le 27 avril 1999</p>
<p align="center">TITRE I</p> <p align="center">Dispositions générales</p> <p>Art. 1. But, champ d'application</p> <p>1. Afin de maintenir et de rétablir l'habitat tout en favorisant une implantation équilibrée des activités, la Ville de Genève, en collaboration avec l'Etat, répartit en logements et en activités les nouvelles surfaces brutes de plancher obtenues par des constructions nouvelles ou par des transformations de bâtiments (surélévations, aménagement de combles).</p> <p>2. Cette répartition varie en fonction des différents secteurs de la Ville de Genève. Elle tient compte de la situation existante et des lignes directrices en matière d'habitat, de transport, de voies de communication, d'équipement et de distribution d'énergie, résultant du plan directeur cantonal, du plan directeur communal et des plans directeurs de quartier établis par la Ville de Genève.</p>	<p align="center">TITRE I</p> <p align="center">Dispositions générales</p> <p>Art. 1. – But</p> <p>1. En vue de favoriser la qualité de vie en ville, les plans d'utilisation du sol élaborés par la Ville de Genève, en collaboration avec l'Etat, ont pour but de maintenir et rétablir l'habitat tout en favorisant une implantation harmonieuse des activités qui garantisse le mieux possible l'espace habitable et limite les charges sur l'environnement qui pourraient résulter d'une répartition déséquilibrée des affectations.</p> <p>2. A cette fin, le présent règlement :</p> <p>a) répartit en logements et en activités (administration, commerces, artisanat) les surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des transformations de bâtiments (surélévation, aménagement de combles) ou par des constructions nouvelles;</p> <p>b) définit les indices d'utilisation du sol maximum applicables aux secteurs et sous-secteurs;</p> <p>c) définit l'affectation des constructions existantes dans les cas où les dispositions du présent règlement leur sont directement applicables;</p> <p>d) fixe des taux d'espaces verts ou de détente minimum applicables aux secteurs et sous-secteurs;</p> <p>e) mentionne les périmètres d'intérêt public, affectés notamment aux équipements scolaires.</p> <p>3. Cette réglementation varie en fonction des différents secteurs et sous-secteurs de la Ville de Genève. Elle tient compte de la situation existante et des objectifs en matière d'habitat, de transports, de voies de communication, d'équipement et de distribution d'énergie, résultant du plan directeur cantonal, du plan directeur communal et des plans directeurs de quartier établis par la Ville de Genève.</p>

<p>Proposition de règlement général selon nouvelle teneur LEXT (modification art. 15c février 2003) et projet groupe de travail (Mme Wiedmer-Dozio, M. de Dardel et M. Schmitt)</p>	<p>Observations Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.</p>
<p style="text-align: center;">TITRE I</p> <p style="text-align: center;">Dispositions générales</p> <p>Art. 1. – But</p> <p>1. En vue de favoriser la qualité de vie en ville, les plans d'utilisation du sol élaborés par la Ville de Genève, en collaboration avec l'Etat, ont pour but de maintenir et rétablir l'habitat tout en favorisant une implantation harmonieuse des activités qui garantisse le mieux possible l'espace habitable et limite les charges sur l'environnement qui pourraient résulter d'une répartition déséquilibrée des affectations.</p> <p>2. A cette fin, le présent règlement :</p> <p>a) répartit en logements et en activités (administration, commerces, artisanat) les surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des transformations de bâtiments (surélévation, aménagement de combles) ou par des constructions nouvelles;</p> <p>c) définit l'affectation des constructions existantes dans les cas où les dispositions du présent règlement leur sont directement applicables;</p> <p>d) fixe des taux d'espaces verts ou de détente minimum applicables aux secteurs et sous-secteurs;</p> <p>e) mentionne les périmètres d'intérêt public, affectés notamment aux équipements scolaires.</p> <p>3. Cette réglementation varie en fonction des différents secteurs et sous-secteurs de la Ville de Genève. Elle tient compte de la situation existante et des objectifs en matière d'habitat, de transports, de voies de communication, d'équipement et de distribution d'énergie, résultant du plan directeur cantonal, du plan directeur communal et des plans directeurs de quartier établis par la Ville de Genève.</p>	<p>Voir l'article 14</p>

3. Les présentes dispositions s'appliquent de manière transitoire aux quatre premières zones de constructions, au sens de l'article 19 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987, et dans leurs zones de développement, jusqu'à l'entrée en force de plans d'utilisation du sol et de règlements d'application au sens des articles 15 A et ss. de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929.

4. Les présentes dispositions ne s'appliquent pas à la construction et à la transformation de bâtiments destinés principalement à un équipement public de la Confédération, de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et d'établissements ou de fondations de droit public.

5. L'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 26 juin 1983, est réservée.

Art. 3. – Définitions

4. Par surélévation, il faut entendre la transformation de tout immeuble ayant pour conséquence un gain maximum de deux niveaux.

Art. 2. – Champ d'application

1. Les présentes dispositions s'appliquent aux quatre premières zones à bâtir au sens de l'article 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 et dans leurs zones de développement au sens de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957. Elles s'appliquent aussi bien aux constructions existantes qu'aux constructions nouvelles.

2. Le présent règlement peut être complété par des règlements relatifs à des plans d'utilisation du sol localisés établis par le Conseil administratif et approuvés par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Lorsqu'une utilisation judicieuse du sol ou des motifs urbanistiques l'exigent, ces règlements peuvent déroger aux dispositions du titre II du présent règlement.

3. Les plans d'utilisation du sol ne s'appliquent pas à la construction et à la transformation de bâtiments destinés principalement à un équipement public de la Confédération, de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et d'établissements ou fondations de droit public. De même, la construction de bâtiments destinés aux organisations intergouvernementales, au bénéfice d'un accord de siège, sur des terrains propriété de la Confédération, de l'Etat de Genève ou de la Ville de Genève, n'est pas soumise aux plans d'utilisation du sol.

4. L'application de la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation du 25 janvier 1996 est réservée. Il en va de même des plans d'affectation spéciaux définis par l'article 13 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire dans la mesure où le préavis municipal a été favorable.

Art. 3. – Définitions

1. Par construction existante, il faut entendre tout bâtiment cadastré.

2. Par construction nouvelle, il faut entendre tout bâtiment édifié sur un terrain libre ou libéré suite à une démolition.

3. Par surfaces brute de plancher supplémentaire, il faut entendre une augmentation de la surface utile de plancher soit à la suite d'une extension d'un bâtiment existant, soit à la suite d'une construction nouvelle.

4. Par surélévation, il faut entendre la transformation de tout bâtiment ayant pour conséquence un gain maximum de deux niveaux.

Art. 2. – Champ d'application

1. Les présentes dispositions s'appliquent aux quatre premières zones à bâtir au sens de l'article 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 et dans leurs zones de développement au sens de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957. Elles s'appliquent aussi bien aux constructions existantes qu'aux constructions nouvelles.

2. Le présent règlement peut être complété par des règlements relatifs à des plans d'utilisation du sol localisés établis par le Conseil administratif et approuvés par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Lorsqu'une utilisation judicieuse du sol ou des motifs urbanistiques l'exigent, ces règlements peuvent déroger aux dispositions du titre II du présent règlement.

3. Les plans d'utilisation du sol ne s'appliquent pas à la construction et à la transformation de bâtiments destinés principalement à un équipement public de la Confédération, de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et d'établissements ou fondations de droit public. De même, la construction de bâtiments destinés aux organisations intergouvernementales, au bénéfice d'un accord de siège, sur des terrains propriété de la Confédération, de l'Etat de Genève ou de la Ville de Genève, n'est pas soumise aux plans d'utilisation du sol.

4. L'application de la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation du 25 janvier 1996 est réservée. Il en va de même des plans d'affectation spéciaux définis par l'article 13 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire dans la mesure où le préavis municipal a été favorable.

Art. 3. – Définitions

1. Par construction existante, il faut entendre tout bâtiment cadastré.

2. Par construction nouvelle, il faut entendre tout bâtiment édifié sur un terrain libre ou libéré suite à une démolition.

3. Par surfaces brute de plancher supplémentaire, il faut entendre une augmentation de la surface utile de plancher soit à la suite d'une extension d'un bâtiment existant, soit à la suite d'une construction nouvelle.

4. Par surélévation, il faut entendre la transformation de tout bâtiment ayant pour conséquence un gain maximum de deux niveaux.

5. Par immeuble d'habitation, il faut entendre tout bâtiment comportant des locaux qui, par leur aménagement et leur distribution, sont affectés à l'habitation.

On entend également par immeuble d'habitation, le bâtiment dont les locaux ont subi un changement d'affectation sans autorisation au sens de la loi restreignant les démolitions et transformations de maisons d'habitation en raison de la pénurie de logements, du 17 octobre 1962, ou de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 26 juin 1983.

5. Pour calculer les surfaces brutes de plancher supplémentaires, on soustrait du total des surfaces brutes prévues :

- a) les surfaces brutes existantes ;
- b) les surfaces brutes supplémentaires attribuées au logement en application de la loi sur les démolitions, transformation et rénovations de maisons d'habitation, du 26 juin 1983.

Art. 2. – Secteurs

1. Le territoire de la Ville de Genève est divisé en cinq secteurs, conformément au plan annexé au présent règlement.

5. Par bâtiment d'habitation, il faut entendre tout bâtiment comportant des locaux qui, par leur aménagement et leur distribution, sont destinés à l'habitation.

On entend également par bâtiment d'habitation les bâtiments d'habitation dont les locaux ont subi un changement d'affectation sans autorisation au sens de la loi restreignant les démolitions et transformations de maisons d'habitation en raison de la pénurie de logements, du 17 octobre 1962 ou de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons, des 26 juin 1983 et 25 janvier 1996.

6. Par indice d'utilisation du sol, il faut entendre le rapport numérique existant entre une surface brute de plancher et la surface de la ou des parcelles.

7. Par espace vert ou de détente, il faut entendre toute surface privée ou publique à usage collectif, conçue pour le délassement, les jeux ou la promenade, libre de construction et inaccessible aux véhicules autres que d'intervention et de services.

8. Est déterminante pour calculer les indices d'utilisation du sol et les taux d'espaces verts ou de détente la surface de la ou des parcelles faisant l'objet d'une même procédure en autorisation de construire.

Art. 4. – Méthodes de calcul

1. Pour calculer les surfaces brutes de plancher supplémentaires, on soustrait du total des surfaces brutes prévues les surfaces existantes.

2. Par surface brute de plancher, il faut entendre la somme de toutes les surfaces d'étages en dessous et en dessus du sol, y compris les surfaces des murs et des parois dans leur section horizontale.

N'entrent toutefois pas en considération toutes les surfaces non utilisées ou non utilisables pour l'habitation ou le travail et les surfaces affectées à des services publics ou à des activités d'intérêt public à teneur de l'article 2, alinéa 3.

Art. 5. – Secteurs

1. Afin de répartir les logements et les activités, le territoire de la Ville de Genève est divisé en cinq secteurs conformément au plan annexé au présent règlement.

5. Par bâtiment d'habitation, il faut entendre tout bâtiment comportant des locaux qui, par leur aménagement et leur distribution, sont destinés à l'habitation.

On entend également par bâtiment d'habitation les bâtiments d'habitation dont les locaux ont subi un changement d'affectation sans autorisation au sens de la loi restreignant les démolitions et transformations de maisons d'habitation en raison de la pénurie de logements, du 17 octobre 1962 ou de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons, des 26 juin 1983 et 25 janvier 1996.

7. Par espace vert ou de détente, il faut entendre toute surface privée ou publique à usage collectif, conçue pour le délassément, les jeux ou la promenade, libre de construction et inaccessible aux véhicules autres que d'intervention et de services publics.

« services publics » afin d'éviter toute ambiguïté (projet « groupe de travail »)

8. Est déterminante pour calculer les taux d'espaces verts ou de détente la surface de la ou des parcelles faisant l'objet d'une même procédure en autorisation de construire.

Art. 4. – Méthodes de calcul

1. Pour calculer les surfaces brutes de plancher supplémentaires, on soustrait du total des surfaces brutes prévues les surfaces existantes.

2. Par surface brute de plancher, il faut entendre la somme de toutes les surfaces d'étages en dessous et en dessus du sol, y compris les surfaces des murs et des parois dans leur section horizontale.

N'entrent toutefois pas en considération toutes les surfaces non utilisées ou non utilisables pour l'habitation ou le travail et les surfaces affectées à des services publics ou à des activités d'intérêt public à teneur de l'article 2, alinéa 3.

Art. 5. – Secteurs

1. Afin de répartir les logements et les activités, le territoire de la Ville de Genève est divisé en cinq secteurs conformément au plan annexé au présent règlement.

Trois secteurs seraient suffisants, compte tenu des amendements CAM à la PR-47 (proposition du Service d'urbanisme)

2. Des sous-secteurs sont prévus afin de définir les indices d'utilisation du sol, de fixer les taux d'espaces verts ou de détente conformément au présent règlement et au plan ci-annexé.

3. Les secteurs et sous-secteurs feront l'objet d'un réexamen en cas de modification sensible des circonstances ou d'un affinement du plan en fonction de situations particulières.

TITRE II

Chapitre 1: Répartition logements - activités

Art. 6. – Application

1. Les taux de répartition logements - activités sont appliqués aux surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par bâtiment.

2. Lorsque des travaux font l'objet d'une même procédure en autorisation de construire préalable ou définitive, les taux sont appliqués à l'ensemble des bâtiments concernés et non pas à chacun d'eux pris individuellement, pour autant que les propriétaires aient donné leur accord.

3. L'affectation des locaux d'habitation non soumis à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996, est maintenue, même en l'absence de travaux, sous réserve d'une dérogation accordée pour des motifs d'intérêt public, de salubrité ou de sécurité.

TITRE II

Dispositions applicables aux secteurs

Art. 4. – Immeubles d'habitation

1. Dans les secteurs 1, 2, 3 et 4, les surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des travaux de démolition/reconstruction doivent être affectées au logement à raison de :

- a) 30% au moins dans le secteur 1;
- b) 50% au moins dans le secteur 2;
- c) 70% au moins dans les secteurs 3 et 4.

Art. 7. – Taux de répartition logements - activités

1. Dans les secteurs 1, 2, 3 et 4, les surfaces brutes de plancher supplémentaires doivent être affectées au logement à raison de :

- a) 50% au moins dans les secteurs 1 et 2;
- b) 80% au moins dans les secteurs 3 et 4.

2. Des sous-secteurs sont prévus afin de fixer les taux d'espaces verts ou de détente conformément au présent règlement et au plan ci-annexé.

3. Les secteurs et sous-secteurs feront l'objet d'un réexamen en cas de modification sensible des circonstances ainsi que lors de procédure de modification de zones de construction.

Proposition « groupe de travail »

TITRE II

Chapitre 1: Répartition logements - activités

Art. 6. – Application

1. Les taux de répartition logements - activités sont appliqués aux surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par bâtiment.

2. Lorsque des travaux font l'objet d'une même procédure en autorisation de construire préalable ou définitive, les taux sont appliqués à l'ensemble des bâtiments concernés et non pas à chacun d'eux pris individuellement, pour autant que les propriétaires aient donné leur accord. Il en va de même lors de l'établissement d'un plan localisé de quartier ou de plusieurs procédures en autorisation de construire fondées sur le même plan localisé de quartier.

Proposition « groupe de travail »

3. L'affectation des locaux d'habitation non soumis à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996, est maintenue, même en l'absence de travaux, sous réserve d'une dérogation accordée pour des motifs d'intérêt public, de salubrité ou de sécurité.

Art. 7. – Taux de répartition logements - activités

1. Dans les secteurs 1, 2, 3 et 4, les surfaces brutes de plancher supplémentaires doivent être affectées au logement à raison de:

- a) 50% au moins dans les secteurs 1 et 2;
- b) 80% au moins dans les secteurs 3 et 4.

Art. 5. – Autres immeubles

1. Les surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des travaux de démolition/reconstruction d'autres immeubles doivent être affectées au logement, à raison de :

- a) 30% au moins dans le secteur 1 ;
- b) 50% au moins dans le secteur 2 ;
- c) 70% au moins dans les secteurs 3 et 4.

Cette disposition n'est applicable que pour autant que les surfaces brutes destinées au logement représentent après l'opération au minimum 10% des surfaces brutes de l'immeuble.

Art. 4 et 5.

3. Dans le secteur 5, l'affectation est fixée conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève.

70% au moins des surfaces brutes, nouvelles ou supplémentaires, doivent être affectées au logement.

Art. 4. – Immeubles d'habitation

3. Dans les secteurs 1, 2, 3, 4 et 5, les surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des travaux de surélévation ou l'aménagement de combles doivent être affectées au logement.

Art. 5. – Autres immeubles

2. Dans les secteurs 1, 2, 3 et 4, l'affectation des surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des travaux de surélévation ou par l'aménagement de combles est libre.

Art. 8. – Surfaces au rez-de-chaussée

Un pourcentage plus élevé des surfaces brutes de plancher supplémentaires destinées au logement peut être exigé, notamment lorsque:

- a) la localisation du bâtiment est favorable à l'habitat ou
- b) les constructions nouvelles sont projetées sur des parcelles ou groupes de parcelles dont la surface de terrain excède 2500 m² ou
- c) les surfaces brutes de plancher existantes destinées aux activités réduisent sensiblement les surfaces brutes de plancher supplémentaires pouvant être affectées au logement.

2. Dans le secteur 5, l'affectation est fixée conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève. Les terrains en zone de développement sont affectés en priorité au logement. Des activités peuvent être autorisées en des lieux qui s'y prêtent pour autant que 80% au moins des surfaces brutes de plancher supplémentaires soient affectées au logement. A cette fin, il est tenu compte du périmètre retenu par une étude d'aménagement de l'ensemble du quartier.

Art. 8. – Règles applicables en cas de surélévation ou d'aménagement de combles

1. Lorsque les travaux de surélévation ou d'aménagement de combles concernent un bâtiment d'habitation, les surfaces brutes de plancher supplémentaires doivent être affectées au logement.

2. L'affectation des autres types de bâtiments est soumise aux articles 6 et 7, sous réserve d'incompatibilité de ces logements avec la conception du bâtiment.

Art. 9. – Règles applicables aux activités contribuant à l'animation des quartiers

1. Un changement d'affectation de la surface totale

Un pourcentage plus élevé des surfaces brutes de plancher supplémentaires destinées au logement peut être exigé pour des motifs importants, notamment lorsque:

a) l'environnement comporte peu de logements et présente des conditions d'habitation favorables

b) les surfaces brutes de plancher existantes destinées aux activités réduisent sensiblement les surfaces brutes de plancher supplémentaires pouvant être affectées au logement.

2. Dans le secteur 5, l'affectation est fixée conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève. Les terrains en zone de développement sont affectés en priorité au logement. Des activités peuvent être autorisées en des lieux qui s'y prêtent pour autant que 80% au moins des surfaces brutes de plancher supplémentaires soient affectées au logement. A cette fin, il est tenu compte du périmètre retenu par une étude d'aménagement de l'ensemble du quartier.

Art. 8. – Règles applicables en cas de surélévation ou d'aménagement de combles

1. Lorsque les travaux de surélévation ou d'aménagement de combles concernent un bâtiment d'habitation, les surfaces brutes de plancher supplémentaires doivent être affectées au logement.

2. L'affectation des autres types de bâtiments est soumise aux articles 6 et 7, sous réserve d'incompatibilité de ces logements avec la conception du bâtiment.

Art. 9. – Règles applicables aux activités contribuant à l'animation des quartiers

Proposition « groupe de travail »

La priorité au logement devrait être prévue aussi pour le secteur 5, pas seulement s'il y a zone de développement. Une modification doit être envisagée.

Proposition « groupe de travail »

2. Dans le secteur 1, les surfaces au rez-de-chaussée des constructions nouvelles donnant sur des lieux de passage ouverts au public ne peuvent être affectées à des bureaux fermés au public. Elles doivent être affectées à des commerces, à de l'artisanat ou à des équipements sociaux ou culturels

1. Dans les secteurs 1 à 5, en cas de changement d'affectation des locaux, les surfaces au rez-de-chaussée donnant sur des lieux de passage ouverts au public ne peuvent être affectées à des bureaux fermés au public.

de plancher existante dévolue aux commerces, au petit artisanat, aux établissements publics et aux équipements sociaux ou culturels n'est en principe pas admis, à moins que l'emplacement s'avère inapproprié à de telles activités.

2. Dans les secteurs 1, 2 et dans les secteurs 3 et 4 à proximité des commerces existants, les surfaces au rez-de-chaussée des constructions nouvelles donnant sur des lieux de passage ouverts au public doivent être affectées aux commerces, au petit artisanat, aux établissements publics et aux équipements sociaux ou culturels.

3. Dans les secteurs 1 à 5, en cas de changement d'affectation des locaux, les surfaces au rez-de-chaussée donnant sur des lieux de passage ouverts au public ne peuvent être affectées qu'aux commerces, au petit artisanat, aux établissements publics et aux équipements sociaux ou culturels à moins que l'emplacement s'avère inapproprié à de telles activités. Il en est de même pour les locaux donnant directement sur de tels lieux de passage lorsque ceux-ci sont en pente.

Art. 10. – Règles applicables aux bâtiments artisanaux ou industriels

En cas de démolition-reconstruction ou de transformation d'un bâtiment affecté principalement à des activités industrielles ou artisanales, une surface de plancher au moins équivalente à la moitié de la surface initiale doit être destinée à des activités industrielles ou artisanales, compatibles avec l'habitat. S'il est démontré que les conditions d'utilisation sont inadaptées à de telles activités, ces surfaces sont alors destinées au logement, dans la mesure où les critères d'habitabilité peuvent être satisfaits.

Art. 7. – Hôtels

1. Les bâtiments affectés à des résidences ou à des hôtels répondant aux besoins prépondérants de la population ne peuvent être transformés en bureaux, quel que soit le secteur dans lequel ils se situent.

2. Les hôtels destinés principalement à recevoir des gens de passage ne sont pas soumis à cette interdiction.

Art. 11. – Règles applicables aux hôtels

Les bâtiments affectés à un établissement hôtelier conservent en règle générale leur affectation en cas de transformation ou de démolition-reconstruction. S'il est démontré que l'exploitation hôtelière ne peut pas être poursuivie, pour d'autres motifs qu'un prix d'acquisition excessif de l'immeuble, ce dernier peut, toutefois, être affecté à une autre forme d'habitation et, pour partie, à des activités pour autant que celles-ci n'occupent pas plus de 30% des surfaces brutes de plancher de l'immeuble.

2. Dans les secteurs 1, 2 et dans les secteurs 3 et 4 à proximité des commerces existants, les surfaces au rez-de-chaussée des constructions nouvelles donnant sur des lieux de passage ouverts au public doivent être affectées aux commerces, au petit artisanat, aux établissements publics et aux équipements sociaux ou culturels.

3. Dans les secteurs 1 à 5, en cas de changement d'affectation des locaux, les surfaces au rez-de-chaussée donnant sur des lieux de passage ouverts au public ne peuvent être affectées qu'aux commerces, au petit artisanat, aux établissements publics et aux équipements sociaux ou culturels à moins que l'emplacement s'avère inapproprié à de telles activités. Il en est de même pour les locaux donnant directement sur de tels lieux de passage lorsque ceux-ci sont en pente.

Art. 10. – Règles applicables aux bâtiments artisanaux ou industriels

En cas de démolition-reconstruction ou de transformation d'un bâtiment affecté principalement à des activités industrielles ou artisanales, une surface de plancher au moins équivalente à la moitié de la surface initiale doit être destinée à des activités industrielles ou artisanales, compatibles avec l'habitat. S'il est démontré que les conditions d'utilisation sont inadéquates à de telles activités, ces surfaces sont alors destinées au logement, dans la mesure où les critères d'habitabilité peuvent être satisfaits. Pour le solde des surfaces de plancher, l'article 7 du présent règlement est applicable.

Art. 11. – Règles applicables aux hôtels

Les bâtiments affectés à un établissement hôtelier conservent en règle générale leur affectation en cas de transformation ou de démolition-reconstruction. S'il est démontré que l'exploitation hôtelière ne peut pas être poursuivie, pour d'autres motifs qu'un prix d'acquisition excessif de l'immeuble, ce dernier peut, toutefois, être affecté à une autre forme d'habitation et, pour partie, à des activités pour autant que celles-ci n'occupent pas plus de 30% des surfaces brutes de plancher de l'immeuble.

L'article 9, dans son ensemble, doit être reformulé, afin que les activités qui peuvent sans difficulté être exercées dans les bureaux aux étages (fiduciaires, avocats, cabinets médicaux, assurances etc.) ne s'accaparent pas des locaux au rez-de-chaussée dans des lieux de passage.

Il faudrait aussi : envisager une règle pour empêcher que des grands magasins sur plusieurs étages puissent être transformés en bureaux fermés au public (cas Spengler) et cela aussi aux étages.

Proposition « groupe de travail »

Il se peut qu'un bâtiment soit démoli ou transformé et qui n'ait pas une affectation administration, industrielle, commerciale ou culturelle. Dans ce cas, le nouveau bâtiment devrait être affecté au logement.

Art. 12. – Application

1. L'indice d'utilisation du sol, fixé pour les sous-secteurs mentionnés à l'article 13, est appliqué:

a) aux constructions nouvelles projetées sur les parcelles ou groupes de parcelles dont la surface excède 2000 m² ou

b) aux constructions nouvelles projetées intervenant dans le périmètre d'un plan localisé de quartier dont la surface des parcelles excède 2000 m².

2. Pour les parcelles ou groupes de parcelles dont la surface est inférieure à 2000 m², les indices fixés à l'article 13 s'appliquent dans la mesure du possible.

Art. 13. – Indice maximum

1. Les sous-secteurs, au sens de l'article 5, alinéa 2, comportent les indices maximum d'utilisation du sol suivants:

a) sous-secteurs 2.2 et 3.1 2,5;

b) sous-secteurs 3.2 et 4.1 2;

c) sous-secteur 4.2 1,5 à 1,8.

2. Lorsque la surface de terrain donnant lieu à des constructions nouvelles au sens de l'article 9 alinéa 1er est supérieure à 7000 m², l'indice applicable est alors inférieur de 0,5 à celui fixé pour chaque sous-secteur à l'alinéa 1er.

3. Dans le secteur 5, les indices d'utilisation du sol sont fixés conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève.

Chapitre III: Espace vert ou de détente

Art. 14. – Application

1. Le taux d'espace vert ou de détente, fixé pour les sous-secteurs mentionnés à l'article 15, est appliqué:

a) aux parcelles ou groupes de parcelles dont la surface excède 1000 m² ou

Biffé

Suite à la modification de la LEXT

Biffé

Suite à la modification de la LEXT

Chapitre III: Espace vert ou de détente

Art. 14. – *Application*

1. Le taux d'espace vert ou de détente, fixé pour les sous-secteurs mentionnés à l'article 15, est appliqué:

- a) aux parcelles ou groupes de parcelles dont la surface excède 1000 m² ou

Dans la mesure où le Grand Conseil a maintenu l'article 15 B al. lettre b, le Service d'urbanisme estime que le taux d'espace vert pourrait être maintenu.

Toutefois, cela implique nécessairement une discussion avec l'Etat.

b) aux parcelles comprises dans le périmètre d'un plan localisé de quartier dont la surface des parcelles excède 1000 m².

2. Des précautions doivent être prises pour protéger la sphère privée des logements. Les surfaces privées ou publiques à usage collectif peuvent être aménagées sur la toiture des constructions basses.

Art. 15. – Taux d'espace vert ou de détente minimum

1. Le taux d'espace vert ou de détente minimum est fixé comme suit:

a) sous-secteur 2.2	25%
b) sous-secteurs 3.1, 3.2 et 4.1	35%
c) sous-secteur 4.2	40%

2. Dans le secteur 5, le taux d'espace vert ou de détente minimum est fixé conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève.

TITRE III

Dispositions finales

Art. 9. – Compétence

1. Le Département des travaux publics peut exceptionnellement, avec l'accord du Conseil administratif, déroger aux dispositions des articles 4 à 8, lorsqu'une utilisation plus judicieuse du sol ou des bâtiments l'exige.

2. L'octroi d'une dérogation au sens de l'alinéa 1 est mentionné lors de la publication de l'autorisation de construire dans la « Feuille d'avis officielle ».

Art. 10. – Entrée en vigueur

1. Le présent règlement entre en vigueur le jour qui suit la publication dans la « Feuille d'avis officielle » de l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à son approbation.

TITRE III

Dispositions finales

Art. 16. – Drogations

1. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement peut exceptionnellement, avec l'accord du Conseil administratif, déroger aux dispositions du présent règlement lorsqu'une utilisation plus judicieuse du sol ou des bâtiments l'exige impérieusement.

2. L'octroi d'une dérogation au sens de l'alinéa 1er est mentionné lors de la publication de l'autorisation de construire dans la Feuille d'avis officielle.

Art. 17

1. Le présent règlement entre en vigueur le jour qui suit la publication dans la Feuille d'avis officielle de l'arrêté d'approbation du Conseil d'Etat.

b) aux parcelles comprises dans le périmètre d'un plan localisé de quartier dont la surface des parcelles excède 1000 m².

2. Des précautions doivent être prises pour protéger la sphère privée des logements. Les surfaces privées ou publiques à usage collectif peuvent être aménagées sur la toiture des constructions basses.

Art. 15. – Taux d'espace vert ou de détente minimum

1. Le taux d'espace vert ou de détente minimum est fixé comme suit:

a) sous-secteur 2.2	25%
b) sous-secteurs 3.1, 3.2 et 4.1	35%
c) sous-secteur 4.2	40%

1a. Pour les parcelles ou groupes de parcelles dont la surface excède 2000m², la moitié au moins de la surface aménagée en espace vert ou de détente est constituée d'un sol en pleine terre.

Proposition « groupe de travail »

2. Dans le secteur 5, le taux d'espace vert ou de détente minimum est fixé conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève.

TITRE III

Dispositions finales

Art. 16. – Drogations

1. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement peut exceptionnellement, avec l'accord du Conseil administratif ou du Conseil municipal dans le cadre de plans d'affectation, déroger aux dispositions du présent règlement lorsqu'une utilisation plus judicieuse du sol ou des bâtiments l'exige impérieusement.

Proposition « groupe de travail »

2. L'octroi d'une dérogation au sens de l'alinéa 1er est mentionné lors de la publication de l'autorisation de construire dans la Feuille d'avis officielle.

Art. 17

1. Le présent règlement entre en vigueur le jour qui suit la publication dans la Feuille d'avis officielle de l'arrêté d'approbation du Conseil d'Etat.

2. Il n'a point d'effets rétroactifs.

2. Les autorisations de construire définitives délivrées avant l'entrée en vigueur du présent règlement demeurent soumises au règlement transitoire du 1^{er} septembre 1988 relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève.

3. Le règlement transitoire du 1^{er} septembre 1988 relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève est abrogé dès l'entrée en vigueur du présent règlement.

Anr

Carte annexée validité 1988

Carte selon projet avec mise à jour en 1999

2. Les autorisations de construire définitives délivrées avant l'entrée en vigueur du présent règlement demeurent soumises au règlement transitoire du 1^{er} septembre 1988 relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève.

3. Le règlement transitoire du 1^{er} septembre 1988 relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève est abrogé dès l'entrée en vigueur du présent règlement.

lexes

Carte à réaliser selon nouveau règlement et
Avec nouvelle mise à jour

<p align="center">Règlement transitoire Approuvé par le Conseil d'Etat le 24 août 1988</p>	<p align="center">Projet de règlement général : PR-47 amendé et accepté par la Commission de l'aménagement et de l'environnement le 27 avril 1999</p>
<p align="center">TITRE I</p> <p align="center">Dispositions générales</p> <p>Art. 1. But, champ d'application</p> <p>1. Afin de maintenir et de rétablir l'habitat tout en favorisant une implantation équilibrée des activités, la Ville de Genève, en collaboration avec l'Etat, répartit en logements et en activités les nouvelles surfaces brutes de plancher obtenues par des constructions nouvelles ou par des transformations de bâtiments (surélévations, aménagement de combles).</p> <p>2. Cette répartition varie en fonction des différents secteurs de la Ville de Genève. Elle tient compte de la situation existante et des lignes directrices en matière d'habitat, de transport, de voies de communication, d'équipement et de distribution d'énergie, résultant du plan directeur cantonal, du plan directeur communal et des plans directeurs de quartier établis par la Ville de Genève.</p>	<p align="center">TITRE I</p> <p align="center">Dispositions générales</p> <p>Art. 1. – But</p> <p>1. En vue de favoriser la qualité de vie en ville, les plans d'utilisation du sol élaborés par la Ville de Genève, en collaboration avec l'Etat, ont pour but de maintenir et rétablir l'habitat tout en favorisant une implantation harmonieuse des activités qui garantisse le mieux possible l'espace habitable et limite les charges sur l'environnement qui pourraient résulter d'une répartition déséquilibrée des affectations.</p> <p>2. A cette fin, le présent règlement :</p> <p>a) répartit en logements et en activités (administration, commerces, artisanat) les surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des transformations de bâtiments (surélévation, aménagement de combles) ou par des constructions nouvelles;</p> <p>b) définit les indices d'utilisation du sol maximum applicables aux secteurs et sous-secteurs;</p> <p>c) définit l'affectation des constructions existantes dans les cas où les dispositions du présent règlement leur sont directement applicables;</p> <p>d) fixe des taux d'espaces verts ou de détente minimum applicables aux secteurs et sous-secteurs;</p> <p>e) mentionne les périmètres d'intérêt public, affectés notamment aux équipements scolaires.</p> <p>3. Cette réglementation varie en fonction des différents secteurs et sous-secteurs de la Ville de Genève. Elle tient compte de la situation existante et des objectifs en matière d'habitat, de transports, de voies de communication, d'équipement et de distribution d'énergie, résultant du plan directeur cantonal, du plan directeur communal et des plans directeurs de quartier établis par la Ville de Genève.</p>

3. Les présentes dispositions s'appliquent de manière transitoire aux quatre premières zones de constructions, au sens de l'article 19 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987, et dans leurs zones de développement, jusqu'à l'entrée en force de plans d'utilisation du sol et de règlements d'application au sens des articles 15 A et ss. de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929.

4. Les présentes dispositions ne s'appliquent pas à la construction et à la transformation de bâtiments destinés principalement à un équipement public de la Confédération, de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et d'établissements ou de fondations de droit public.

5. L'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 26 juin 1983, est réservée.

Art. 3. – Définitions

4. Par surélévation, il faut entendre la transformation de tout immeuble ayant pour conséquence un gain maximum de deux niveaux.

Art. 2. – Champ d'application

1. Les présentes dispositions s'appliquent aux quatre premières zones à bâtir au sens de l'article 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 et dans leurs zones de développement au sens de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957. Elles s'appliquent aussi bien aux constructions existantes qu'aux constructions nouvelles.

2. Le présent règlement peut être complété par des règlements relatifs à des plans d'utilisation du sol localisés établis par le Conseil administratif et approuvés par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Lorsqu'une utilisation judicieuse du sol ou des motifs urbanistiques l'exigent, ces règlements peuvent déroger aux dispositions du titre II du présent règlement.

3. Les plans d'utilisation du sol ne s'appliquent pas à la construction et à la transformation de bâtiments destinés principalement à un équipement public de la Confédération, de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et d'établissements ou fondations de droit public. De même, la construction de bâtiments destinés aux organisations intergouvernementales, au bénéfice d'un accord de siège, sur des terrains propriété de la Confédération, de l'Etat de Genève ou de la Ville de Genève, n'est pas soumise aux plans d'utilisation du sol.

4. L'application de la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation du 25 janvier 1996 est réservée. Il en va de même des plans d'affectation spéciaux définis par l'article 13 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire dans la mesure où le préavis municipal a été favorable.

Art. 3. – Définitions

1. Par construction existante, il faut entendre tout bâtiment cadastré.

2. Par construction nouvelle, il faut entendre tout bâtiment édifié sur un terrain libre ou libéré suite à une démolition.

3. Par surfaces brute de plancher supplémentaire, il faut entendre une augmentation de la surface utile de plancher soit à la suite d'une extension d'un bâtiment existant, soit à la suite d'une construction nouvelle.

4. Par surélévation, il faut entendre la transformation de tout bâtiment ayant pour conséquence un gain maximum de deux niveaux.

Art. 2. – Champ d'application

Art. 3. – Définitions

5. Par immeuble d'habitation, il faut entendre tout bâtiment comportant des locaux qui, par leur aménagement et leur distribution, sont affectés à l'habitation.

On entend également par immeuble d'habitation, le bâtiment dont les locaux ont subi un changement d'affectation sans autorisation au sens de la loi restreignant les démolitions et transformations de maisons d'habitation en raison de la pénurie de logements, du 17 octobre 1962, ou de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 26 juin 1983.

5. Pour calculer les surfaces brutes de plancher supplémentaires, on soustrait du total des surfaces brutes prévues :

- a) les surfaces brutes existantes ;
- b) les surfaces brutes supplémentaires attribuées au logement en application de la loi sur les démolitions, transformation et rénovations de maisons d'habitation, du 26 juin 1983.

Art. 2. – Secteurs

1. Le territoire de la Ville de Genève est divisé en cinq secteurs, conformément au plan annexé au présent règlement.

5. Par bâtiment d'habitation, il faut entendre tout bâtiment comportant des locaux qui, par leur aménagement et leur distribution, sont destinés à l'habitation.

On entend également par bâtiment d'habitation les bâtiments d'habitation dont les locaux ont subi un changement d'affectation sans autorisation au sens de la loi restreignant les démolitions et transformations de maisons d'habitation en raison de la pénurie de logements, du 17 octobre 1962 ou de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons, des 26 juin 1983 et 25 janvier 1996.

6. Par indice d'utilisation du sol, il faut entendre le rapport numérique existant entre une surface brute de plancher et la surface de la ou des parcelles.

7. Par espace vert ou de détente, il faut entendre toute surface privée ou publique à usage collectif, conçue pour le délassement, les jeux ou la promenade, libre de construction et inaccessible aux véhicules autres que d'intervention

8. Est déterminante pour calculer les indices d'utilisation du sol et les taux d'espaces verts ou de détente la surface de la ou des parcelles faisant l'objet d'une même procédure en autorisation de construire.

Art. 4. – Méthodes de calcul

1. Pour calculer les surfaces brutes de plancher supplémentaires, on soustrait du total des surfaces brutes prévues les surfaces existantes.

2. Par surface brute de plancher, il faut entendre la somme de toutes les surfaces d'étages en dessous et en dessus du sol, y compris les surfaces des murs et des parois dans leur section horizontale.

N'entrent toutefois pas en considération toutes les surfaces non utilisées ou non utilisables pour l'habitation ou le travail et les surfaces affectées à des services publics ou à des activités d'intérêt public à teneur de l'article 2, alinéa 3.

Art. 5. – Secteurs

1. Afin de répartir les logements et les activités, le territoire de la Ville de Genève est divisé en cinq secteurs conformément au plan annexé au présent règlement.

6. Biffé

Modification LEXT en 2003

7. ... d'intervention technique et d'urgence.

Précisions afin d'éviter toute ambiguïté (projet « groupe de travail »)

8. Est déterminante pour calculer les taux d'espaces verts ou de détente ...

Modification LEXT en 2003

Art. 4. – Méthodes de calcul

Art. 5. – Secteurs

1. Afin de répartir les logements et les activités, le territoire de la Ville de Genève est divisé en trois secteurs conformément au plan annexé au présent règlement.

Trois secteurs sont suffisants, compte tenu des amendements CAM à la PR-47 (proposition du Service d'urbanisme)

2. Des sous-secteurs sont prévus afin de définir les indices d'utilisation du sol, de fixer les taux d'espaces verts ou de détente conformément au présent règlement et au plan ci-annexé.

3. Les secteurs et sous-secteurs feront l'objet d'un réexamen en cas de modification sensible des circonstances ou d'un affinement du plan en fonction de situations particulières.

TITRE II

Chapitre 1: Répartition logements - activités

Art. 6. – Application

1. Les taux de répartition logements - activités sont appliqués aux surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par bâtiment.

2. Lorsque des travaux font l'objet d'une même procédure en autorisation de construire préalable ou définitive, les taux sont appliqués à l'ensemble des bâtiments concernés et non pas à chacun d'eux pris individuellement, pour autant que les propriétaires aient donné leur accord.

3. L'affectation des locaux d'habitation non soumis à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996, est maintenue, même en l'absence de travaux, sous réserve d'une dérogation accordée pour des motifs d'intérêt public, de salubrité ou de sécurité.

TITRE II

Dispositions applicables aux secteurs

Art. 2. – Secteurs

2. Lorsque des travaux sont entrepris simultanément dans plusieurs bâtiments d'un îlot ou d'un groupe d'îlots voisins, les pourcentage fixés par le présent règlement sont appliqués à l'ensemble des immeubles concernés et non pas à chacun d'eux pris individuellement, pour autant que les propriétaires aient donné leur accord.

Art. 4. – Immeubles d'habitation

1. Dans les secteurs 1, 2, 3 et 4, les surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des travaux de démolition/reconstruction doivent être affectées au logement à raison de :

- a) 30% au moins dans le secteur 1;
- b) 50% au moins dans le secteur 2;
- c) 70% au moins dans les secteurs 3 et 4.

Art. 7. – Taux de répartition logements - activités

1. Dans les secteurs 1, 2, 3 et 4, les surfaces brutes de plancher supplémentaires doivent être affectées au logement à raison de:

- a) 50% au moins dans les secteurs 1 et 2;
- b) 80% au moins dans les secteurs 3 et 4.

2. Des sous-secteurs sont prévus afin de fixer les taux d'espaces verts ou de détente conformément au présent règlement et au plan ci-annexé.

Modification LEXT en 2003

3. Les secteurs et sous-secteurs feront l'objet d'un réexamen en cas de modification sensible des circonstances ainsi que lors de procédure de modification de zones de construction.

Proposition « groupe de travail ». Techniquement, c'est plus clair.

TITRE II

Chapitre 1: Répartition logements - activités

Art. 6. – *Application*

2. ...les propriétaires aient donné leur accord. Il en va de même lors de l'établissement d'un plan localisé de quartier ou de plusieurs procédures en autorisation de construire fondées sur le même plan localisé de quartier.

Proposition « groupe de travail »

Art. 7. – *Taux de répartition logements - activités*

1. Dans les secteurs 1 et 2, les surfaces brutes de plancher supplémentaires doivent être affectées au logement à raison de:

- a) 50% au moins dans le secteur 1;
- b) 80% au moins dans le secteur 2.

Un secteur pour un taux et non deux secteurs pour un même taux.

Les taux fixés finalement lors de l'adoption du règlement transitoire ont déjà rendu le secteur 4 inutile puisque les règles appliquées y sont les mêmes que dans le 3. Les amendements de la PR-47 ne fixant plus que deux taux distincts, deux secteurs suffisent, auxquels s'ajoute le secteur « zone de développement » (cf. art.7 al. 2).

Art. 5. – Autres immeubles

1. Les surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des travaux de démolition/reconstruction d'autres immeubles doivent être affectées au logement, à raison de :

- a) 30% au moins dans le secteur 1 ;
- b) 50% au moins dans le secteur 2 ;
- c) 70% au moins dans les secteurs 3 et 4.

Cette disposition n'est applicable que pour autant que les surfaces brutes destinées au logement représentent après l'opération au minimum 10% des surfaces brutes de l'immeuble.

Art. 4 et 5.

3. Dans le secteur 5, l'affectation est fixée conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève.

70% au moins des surfaces brutes, nouvelles ou supplémentaires, doivent être affectées au logement.

Art. 4. – Immeubles d'habitation

3. Dans les secteurs 1, 2, 3, 4 et 5, les surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des travaux de surélévation ou l'aménagement de combles doivent être affectées au logement.

Art. 5. – Autres immeubles

2. Dans les secteurs 1, 2, 3 et 4, l'affectation des surfaces brutes de plancher supplémentaires obtenues par des travaux de surélévation ou par l'aménagement de combles est libre.

Art. 8. – Surfaces au rez-de-chaussée

Un pourcentage plus élevé des surfaces brutes de plancher supplémentaires destinées au logement peut être exigé, notamment lorsque:

- a) la localisation du bâtiment est favorable à l'habitat ou
- b) les constructions nouvelles sont projetées sur des parcelles ou groupes de parcelles dont la surface de terrain excède 2500 m² ou
- c) les surfaces brutes de plancher existantes destinées aux activités réduisent sensiblement les surfaces brutes de plancher supplémentaires pouvant être affectées au logement.

2. Dans le secteur 5, l'affectation est fixée conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève. Les terrains en zone de développement sont affectés en priorité au logement. Des activités peuvent être autorisées en des lieux qui s'y prêtent pour autant que 80% au moins des surfaces brutes de plancher supplémentaires soient affectées au logement. A cette fin, il est tenu compte du périmètre retenu par une étude d'aménagement de l'ensemble du quartier.

Art. 8. – Règles applicables en cas de surélévation ou d'aménagement de combles

1. Lorsque les travaux de surélévation ou d'aménagement de combles concernent un bâtiment d'habitation, les surfaces brutes de plancher supplémentaires doivent être affectées au logement.

2. L'affectation des autres types de bâtiments est soumise aux articles 6 et 7, sous réserve d'incompatibilité de ces logements avec la conception du bâtiment.

Art. 9. – Règles applicables aux activités contribuant à l'animation des quartiers

Un pourcentage plus élevé des surfaces brutes de plancher supplémentaires destinées au logement peut être exigé pour des motifs importants, notamment lorsque:

a) l'environnement comporte peu de logements et présente des conditions d'habitation favorables

b) les surfaces brutes de plancher existantes destinées aux activités réduisent sensiblement les surfaces brutes de plancher supplémentaires pouvant être affectées au logement.

S'il s'agit d'un bâtiment entièrement affecté à des activités, les taux ne sont applicables que si les surfaces brutes destinées au logement représentent après l'opération au minimum 10% des surfaces brutes de l'immeuble.

2. Dans le secteur 3, l'affectation est fixée conformément aux plans localisés de quartier, ...

Proposition « groupe de travail »

Proposition du « groupe de travail »: reprise du règlement actuel, ce qui est nécessaire pour des raisons techniques.

Voir remarque sur le nombre de secteurs à l'alinéa 1.

Art. 8. – Règles applicables en cas de surélévation ou d'aménagement de combles

Art. 9. – Règles applicables aux activités contribuant à l'animation des quartiers

2. Dans le secteur 1, les surfaces au rez-de-chaussée des constructions nouvelles donnant sur des lieux de passage ouverts au public ne peuvent être affectées à des bureaux fermés au public. Elles doivent être affectées à des commerces, à de l'artisanat ou à des équipements sociaux ou culturels

1. Dans les secteurs 1 à 5, en cas de changement d'affectation des locaux, les surfaces au rez-de-chaussée donnant sur des lieux de passage ouverts au public ne peuvent être affectées à des bureaux fermés au public.

1. Un changement d'affectation de la surface totale de plancher existante dévouée aux commerces, au petit artisanat, aux établissements publics et aux équipements sociaux ou culturels n'est en principe pas admis, à moins que l'emplacement s'avère inapproprié à de telles activités.

2. Dans les secteurs 1, 2 et dans les secteurs 3 et 4 à proximité des commerces existants, les surfaces au rez-de-chaussée des constructions nouvelles donnant sur des lieux de passage ouverts au public doivent être affectées aux commerces, au petit artisanat, aux établissements publics et aux équipements sociaux ou culturels.

3. Dans les secteurs 1 à 5, en cas de changement d'affectation des locaux, les surfaces au rez-de-chaussée donnant sur des lieux de passage ouverts au public ne peuvent être affectées qu'aux commerces, au petit artisanat, aux établissements publics et aux équipements sociaux ou culturels à moins que l'emplacement s'avère inapproprié à de telles activités. Il en est de même pour les locaux donnant directement sur de tels lieux de passage lorsque ceux-ci sont en pente.

Art. 10. – Règles applicables aux bâtiments artisanaux ou industriels

En cas de démolition-reconstruction ou de transformation d'un bâtiment affecté principalement à des activités industrielles ou artisanales, une surface de plancher au moins équivalente à la moitié de la surface initiale doit être destinée à des activités industrielles ou artisanales, compatibles avec l'habitat. S'il est démontré que les conditions d'utilisation sont inadaptées à de telles activités, ces surfaces sont alors destinées au logement, dans la mesure où les critères d'habitabilité peuvent être satisfaits.

Art. 7. – Hôtels

1. Les bâtiments affectés à des résidences ou à des hôtels répondant aux besoins prépondérants de la population ne peuvent être transformés en bureaux, quel que soit le secteur dans lequel ils se situent.

Art. 11. – Règles applicables aux hôtels

Les bâtiments affectés à un établissement hôtelier conservent en règle générale leur affectation en cas de transformation ou de démolition-reconstruction. S'il est démontré que l'exploitation hôtelière ne peut pas être

1. Biffé

Proposition « groupe de travail »

Les surfaces au rez-de-chaussée, lorsqu'elles donnent sur des lieux de passage ouverts au public doivent être affectées ou rester affectées, pour la nette majorité de chaque surface, à des activités accessibles au public en matière de commerce, d'artisanat ou d'équipements sociaux ou culturels à l'exclusion des locaux fermés au public.

Proposition « groupe de travail »

Cette règle ne s'applique pas lorsqu'une construction nouvelle ne se situe pas en continuité avec des bâtiments dont les rez-de-chaussée sont affectés à des locaux d'activités ouverts au public.

Par locaux fermés au public, on entend des locaux inoccupés par des personnes ou occupés essentiellement par des travailleurs de l'entreprise ou accessibles à une clientèle reçue dans des conditions de confidentialité, notamment cabinets médicaux, bureau d'avocats, notaires, fiduciaires, experts-comptables, agents immobiliers, etc.

Art. 10. – Règles applicables aux bâtiments artisanaux ou industriels

... peuvent être satisfaits. Pour le solde des surfaces de plancher, l'article 7 du présent règlement est applicable.

Proposition « groupe de travail »

al.2. En cas de démolition-reconstruction ou de changement d'affectation d'un immeuble n'ayant pas une destination administrative, industrielle, commerciale ou culturelle, le nouveau bâtiment doit être affecté au logement, selon les taux fixés par l'article 7.

Proposition « groupe de travail »

2. Les hôtels destinés principalement à recevoir des gens de passage ne sont pas soumis à cette interdiction.

poursuivie, pour d'autres motifs qu'un prix d'acquisition excessif de l'immeuble, ce dernier peut, toutefois, être affecté à une autre forme d'habitation et, pour partie, à des activités pour autant que celles-ci n'occupent pas plus de 30% des surfaces brutes de plancher de l'immeuble.

Chapitre II: Indice d'utilisation du sol

Art. 12. – Application

1. L'indice d'utilisation du sol, fixé pour les sous-secteurs mentionnés à l'article 13, est appliqué:

a) aux constructions nouvelles projetées sur les parcelles ou groupes de parcelles dont la surface excède 2000 m² ou

b) aux constructions nouvelles projetées intervenant dans le périmètre d'un plan localisé de quartier dont la surface des parcelles excède 2000 m².

2. Pour les parcelles ou groupes de parcelles dont la surface est inférieure à 2000 m², les indices fixés à l'article 13 s'appliquent dans la mesure du possible.

Art. 13. – Indice maximum

1. Les sous-secteurs, au sens de l'article 5, alinéa 2, comportent les indices maximum d'utilisation du sol suivants:

a) sous-secteurs 2.2 et 3.1 2,5;

b) sous-secteurs 3.2 et 4.1 2;

c) sous-secteur 4.2 1,5 à 1,8.

2. Lorsque la surface de terrain donnant lieu à des constructions nouvelles au sens de l'article 9 alinéa 1er est supérieure à 7000 m², l'indice applicable est alors inférieur de 0,5 à celui fixé pour chaque sous-secteur à l'alinéa 1er.

3. Dans le secteur 5, les indices d'utilisation du sol sont fixés conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève.

Art. 12 Biffé

Suite à la modification de la LEXT

Art. 13 Biffé

Suite à la modification de la LEXT

Chapitre III: Espace vert ou de détente

Art. 14. – *Application*

1. Le taux d'espace vert ou de détente, fixé pour les sous-secteurs mentionnés à l'article 15, est appliqué:

a) aux parcelles ou groupes de parcelles dont la surface excède 1000 m² ou

b) aux parcelles comprises dans le périmètre d'un plan localisé de quartier dont la surface des parcelles excède 1000 m².

2. Des précautions doivent être prises pour protéger la sphère privée des logements. Les surfaces privées ou publiques à usage collectif peuvent être aménagées sur la toiture des constructions basses.

Art. 15. – *Taux d'espace vert ou de détente minimum*

1. Le taux d'espace vert ou de détente minimum est fixé comme suit:

a) sous-secteur 2.2	25%
b) sous-secteurs 3.1, 3.2 et 4.1	35%
c) sous-secteur 4.2	40%

2. Dans le secteur 5, le taux d'espace vert ou de détente minimum est fixé conformément aux plans localisés de quartier, établis sur la base des plans directeurs de quartier élaborés par la Ville de Genève.

TITRE III

TITRE III

Dispositions finales

Dispositions finales

Art. 9. – *Compétence*

1. Le Département des travaux publics peut exceptionnellement, avec l'accord du Conseil administratif, déroger aux dispositions des articles 4 à 8, lorsqu'une utilisation plus judicieuse du sol ou des bâtiments l'exige.

Art. 16. – *Dérogations*

1. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement peut exceptionnellement, avec l'accord du Conseil administratif, déroger aux dispositions du présent règlement lorsqu'une utilisation plus judicieuse du sol ou des bâtiments l'exige impérieusement.

Chapitre III: Espace vert ou de détente

Art. 14. – **Application**

Dans la mesure où le Grand Conseil a maintenu l'article 15 B al. lettre b, le PUS peut répartir la part de la surface consacrée aux bâtiments et celle réservée à des espaces verts. Ces dispositions sur les espaces verts sont donc compatibles avec la loi cantonale.

Art. 15. – **Taux d'espace vert ou de détente minimum**

Proposition du « groupe de travail » : un taux d'espace vert n'est pas exigé dans le périmètre du secteur 1 pour des raisons de simplification et compte tenu des dispositions de protection du patrimoine en vigueur.

1. Le taux d'espace vert ou de détente minimum est fixé comme suit:

a) sous-secteur 2.2	35%
b) sous-secteur 2.3	40%

Conséquence du nombre de secteurs de 5 à 3.

1a. Pour les parcelles ou groupes de parcelles dont la surface excède 2000m², la moitié au moins de la surface aménagée en espace vert ou de détente est constituée d'un sol en pleine terre.

Proposition « groupe de travail »

TITRE III

Dispositions finales

Art. 16. – **Dérogations**

1. ... avec l'accord du Conseil administratif ou du Conseil municipal dans le cadre de plans d'affectation, déroger aux dispositions du présent règlement lorsqu'une utilisation ...

Proposition « groupe de travail »

2. L'octroi d'une dérogation au sens de l'alinéa 1 est mentionné lors de la publication de l'autorisation de construire dans la « Feuille d'avis officielle ».

Art. 10. – Entrée en vigueur

1. Le présent règlement entre en vigueur le jour qui suit la publication dans la « Feuille d'avis officielle » de l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à son approbation.

2. Il n'a point d'effets rétroactifs.

2. L'octroi d'une dérogation au sens de l'alinéa 1er est mentionné lors de la publication de l'autorisation de construire dans la Feuille d'avis officielle.

Art. 17

1. Le présent règlement entre en vigueur le jour qui suit la publication dans la Feuille d'avis officielle de l'arrêté d'approbation du Conseil d'Etat.

2. Les autorisations de construire définitives délivrées avant l'entrée en vigueur du présent règlement demeurent soumises au règlement transitoire du 1^{er} septembre 1988 relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève.

3. Le règlement transitoire du 1^{er} septembre 1988 relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève est abrogé dès l'entrée en vigueur du présent règlement.

Art. 17

1. Le présent règlement entre en vigueur le jour qui suit la publication dans la Feuille d'avis officielle de l'arrêté d'approbation du Conseil d'Etat.

Carte annexée validité 1988

Carte selon projet avec mise à jour en 1999

EXES

Carte mise à jour en novembre 2003 et simplifiée
(3 secteurs)

Les modifications apportées à la carte annexée à la PR-47 du 04.09.1991 sont les suivantes :

1. modifications des limites de zones de construction adoptées par le Grand Conseil
 - Plan 28072 Poterie
 - Plan 28355 Voie Creuse
 - Plan 28617 Rive de l'Arve
 - Plan 28813 Chandieu

Chandieu et Rive de l'Arve ont été soustraits du champ d'application PUS, puisque la zone est entièrement destinée aux équipements publics. De nouvelles zones destinées aux organisations internationales (28'442 OMM et 28'801, la Pastorale) sont maintenues hors du champs d'application PUS,

2. modifications des limites du secteur 5 modifié 3. Ce secteur est diminué des territoires densifiés depuis 1991 selon les règles de la zone de développement 3. Le critère de différenciation entre les secteurs 2 et 3 est le même que le critère utilisé pour le règlement transitoire entre les secteurs 4 et 5,
3. la diminution du nombre du nombre de taux applicables selon les articles 7 et 15 permet de diminuer le nombre de secteurs et de sous-secteurs.

Proposition: règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je donnerai brièvement deux mots d'explication. J'ai reçu hier un courrier de M. Moutinot et je lui ai téléphoné aujourd'hui pour être sûr de la démarche du département. Il me l'a confirmé et je peux donc le dire ici: le Conseil d'Etat souhaite – et on peut le comprendre, puisqu'il devra valider le plan définitif d'utilisation du sol – que les vocables utilisés dans le texte issu de la commission du règlement soient en tous points conformes aux nouvelles dispositions votées par le Grand Conseil, qui parlent notamment de plans directeurs de quartier et autres éléments qui ne figuraient pas dans la législation *ante*, lorsque nous avons été amenés à examiner le règlement des PUS.

Evidemment, le département cantonal regrette, tout comme le Conseil administratif, de devoir vous demander de réexaminer cela en commission. Ce ne sera pas un travail de longue haleine. Je pense que le plus simple sera que la commission du règlement – qui connaît maintenant ce dossier sur le bout des doigts – demande l'audition du juriste du DAEL en charge de ce dossier, pour qu'il puisse, d'une part, répondre aux différentes questions qui se posent. Ce sera l'occasion, d'autre part, de lever quelques inquiétudes qui ont pu germer dans l'esprit juridique de certains conseillers municipaux, qui sont parfois plus enclins à chercher des problèmes qu'à trouver des solutions... (*Exclamations.*) Je ne vise personne, vous l'imaginez bien, je parlais d'une façon générale! Ce passage en commission permettra donc de faire d'une pierre deux coups.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission du règlement est accepté sans opposition (1 abstention).

Le président. Mesdames et Messieurs, avant de passer à l'annonce des objets déposés, nous avons deux ou trois choses à régler. Tout d'abord, en ce qui concerne la séance supplémentaire du lundi 23 mai prochain, M. Bonny a fait une proposition que nous devons mettre au vote. Il s'agirait de siéger de 20 h à 23 h, plutôt que de 18 h 15 à 19 h 15 et de 20 h 30 à 23 h, sachant que la salle ne sera pas disponible avant 18 h, comme je l'ai annoncé hier à 17 h.

Mise aux voix, la proposition de siéger de 20 h à 23 h, le lundi 23 mai, est acceptée à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).

Le président. Vu notre ordre du jour chargé, je vous avais également proposé, pour le cas où vous le souhaiteriez, de tenir une séance supplémentaire le samedi 30 avril. Je mets cette proposition aux voix.

Mise aux voix, la proposition de siéger le 30 avril est refusée à la majorité (1 abstention).

21. Pétitions.

Le président. A été déposée la pétition P-138: «Oui au maintien des attractions foraines sur les quais pour les Fêtes de Genève», qui sera renvoyée à la commission des pétitions.

22. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Les motions suivantes ont été déposées:

- M-538, de *MM. Lionel Ricou, Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni* et *M^{me} Alexandra Rys*: «Absentéisme dans la fonction publique: pour un point de situation»;
- M-539, de *MM. Roberto Brogini, Sébastien Bertrand, M^{mes} Virginie Keller Lopez* et *Marie-France Spielmann*: «Pas de publicité sur les portiers téléphoniques»;
- M-540, de *M^{mes} Anne Moratti Jung, Hélène Ecuyer, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Catherine Gaillard-Iungmann, Marie-France Spielmann, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez, Claudine Gachet, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Mathias Buschbeck, Didier Bonny, Alpha Dramé* et *Eric Rossiaud*: «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire»;
- M-541, de *MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet* et *René Winet*: «Coupe de l'America 2007: du vent dans les voiles de la Ville de Genève!».

23. Interpellations.

Le président. J'annonce les interpellations suivantes:

- I-136, de *M. Jean-Louis Fazio*: «Crèche du Lac: quel avenir?»;
- I-137, de *M. Roman Juon*: «Place Neuve ou place de Neuve?»;
- I-138, de *M. Roman Juon*: «Qu'est-ce qui se passe à la villa La Grange?».

24. Questions écrites.

Le président. Ont été déposées les questions écrites suivantes:

- QE-185, de *M. Jean-Louis Fazio*: «Délégation à la petite enfance: postes de directrices et directeurs de secteur pas mis au concours!»;
- QE-186, de *M. Blaise Hatt-Arnold*: «Insalubrité du passage des Barrières»;
- QE-187, de *M. Pierre Maudet*: «Est-on ferme avec le fermage de la rue du Stand 25?».

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et une bonne fin de soirée!

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5678
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5678
3. Election de 15 membres de la commission Agenda 21	5678
4. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2004 (PR-400)	5678
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la péti- tion intitulée: «RAMP: réaffectation de l'ancien manège de la rue Piachaud» (P-18 A)	5912
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à la démolition de l'îlot Sillem-Grenade-Avenir» (P-85 A/B1)	5921
7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz et M. Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil muni- cipal le 7 septembre 2004, intitulée: «Cartes journalières CFF (bis)» (M-460).....	5939
8. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Jean-Marc Froidevaux, développée le 14 novembre 1995, intitulée: «Cette pro- menade est placée sous la sauvegarde des citoyens!» (I-710)	5942
9. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 16 octobre 1996, intitulée: «50 Ferrari aux Pâquis: était-ce de la provocation ou de l'inconscience?» (I-741).....	5943
10. Réponse du Conseil administratif au postulat de la commission des pétitions, accepté par le Conseil municipal le 10 mai 1994, intitulé: «Révision du règlement concernant l'attribution des places aux forains lors des manifestations»(PO-3009)	5944
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Damien Sidler, du 13 septembre 2004, intitulée: «Pelouses rases et Ville plu- mée?» (QE-163)	5945

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M^{me} Michèle Ducret, M. Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, acceptée par le Conseil municipal le 20 janvier 2004, intitulée: «Publication des préavis communaux en matière d'autorisations de construire et de démolir» (M-176) 5947
13. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et M. Jacques Finet, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2005, intitulée: «Rendre la place du Pré-l'Evêque aux piétons et résoudre les problèmes de parage: faire d'une pierre deux coups» (M-303)..... 5949
14. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des sports et de la sécurité, acceptée par le Conseil municipal le 13 septembre 2004, intitulée: «Un mur d'escalade au cœur de l'espace urbain» (M-408)..... 5953
15. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Claudine Gachet, MM. André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux, Pascal Rubeli, Patrice Reynaud et Guillaume Barazzone, acceptée par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 2004, intitulée: «Revalorisation de la chapelle municipale du cimetière des Rois et réalisation d'une barrière autour du parc pour le protéger des fréquentations douteuses, principalement la nuit» (M-491) 5955
16. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 7 avril 2004, sur la pétition intitulée: «Rendez les trottoirs aux piétons» (P-39) 5957
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 3 novembre 2004, intitulée: «Pourquoi l'édicule datant de l'Exposition nationale de 1896 sis au boulevard James-Fazy est-il laissé à l'abandon?» (QE-167) 5960
18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 13 novembre 2004, intitulée: «Incendie d'une voiture dans le centre artisanal municipal du Vélodrome à la Jonction» (QE-170)... 5961
19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 13 novembre 2004, intitulée: «TV Léman bleu: amélioration de l'information» (QE-171) 5962

20. Rapports de la commission de l'aménagement et de l'environnement et de la commission du règlement chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1 ^{er} octobre 1991 en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PR-47 A1)	5964
21. Pétitions	6019
22. Propositions des conseillers municipaux	6019
23. Interpellations	6019
24. Questions écrites	6020

La mémorialiste:
Marguerite Conus